

Forgotten Books

— www.forgottenbooks.com —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI

TOME 23.



H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

1890

~~eth 20.1.4~~

Harvard College Library

May 25, 1920

J.A. Lowell Fund

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI

SÉANCE DU 11 AVRIL 1889.

M. LE CHANOINE HUGUET, *Vice-Président*, occupe le *fauteuil*.

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Académie royale de Belgique. Bulletin. 3^e série, t. xvii, n^o 2.

2. Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique. Procès-verbaux des séances. Volume vii, cahier n^o 2.

3. Bulletin de l'institut archéologique liégeois. T. xix, 2^e liv.

4. Le même. Table des matières du tome xx.

5. Le même. Tome XXI, 1^{re} livr.
6. Annales du cercle archéologique de Namur, t. XVIII, 1^{re} liv.
7. Société royale belge de géographie. Bulletin. 13^e année, n^o 1.
8. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin. 37^e année, 147^e et 148^e livraisons.
9. Bulletin des antiquaires de Picardie, 1888, n^o 3.
10. Société d'agriculture... de Valenciennes. Revue, 40^e année, tome LX, n^{os} 9 et 10.
11. Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Arras, 1888.
12. Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. 3^e série, tome 2, 1887.

Le même membre donne lecture de la correspondance échangée avec M. le Gouverneur au sujet du subside annuel accordé par le Conseil provincial à la Société. — Il est décidé qu'on enverra à ce haut fonctionnaire un mémoire sur l'utilité et la nécessité de ce subside, en y relatant les principales publications de la Société. — On renonce pour le moment à provoquer une action commune avec les autres sociétés savantes de la province.

M. de la Grange donne lecture d'une note sur un fragment d'inventaire des manuscrits de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale, prêtés à un chanoine de Paris, au XIV^e siècle. — On en décide l'impression.

ESTIMATION DE QUELQUES MANUSCRITS DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE.

« Le sabmedy (24 août 1566), non content le peuple
„ d'avoir fait ledict saccagement des imaiges, firent

» par Ambroise Wille, leur ministre, brusler et mettre
» en cendres dedens ladite église (Notre-Dame, tous et
» quelconques les privilèges, haulteurs, préémi-
» nences, auctoritéz et lettriages qu'ilz trouvèrent en la
» thésaurie desdis chanoines, qui estoient fort beaulx,
» anticques, rices et excellens, et mis en bel ordre
» dedens les doyses ou layes de bois ad ce servans,
» sans aulcuns en réserver. Et fut le tout consummé(1). »

André Catulle assure, d'après des témoins oculaires, que le feu de ces chartes et diplômes était si prodigieux, que les sceaux en cire, appendans à ces documents brûlés, formaient un large ruisseau de cire fondue qui s'écoulait avec abondance le long de la rue du Four-Chapitre avoisinant la Cathédrale (2).

Quelque immense et irréparable qu'ait été ce désastre il fut pourtant moins complet que ne le dit Pasquier de le Barre. Les Consaulx en effet, s'étant assemblés le jour même du pillage pour aviser à ce que l'on ferait des privilèges et lettriages découverts en l'église Notre-Dame, chargèrent plusieurs commissaires d'en dresser un inventaire (3). Cette résolution nous prouve que tout ne fut pas détruit. Les archives de la Cathédrale renferment du reste encore un certain nombre de cartulaires dont l'examen pourrait être d'un grand intérêt pour l'histoire de Tournai; mais *non licet omnibus adire Corinthum*.

Heureusement plusieurs de ces cartulaires ont été autrefois transcrits par le président du Bus; ces copies font partie les unes des archives communales, les

(1) *Mémoires de Pasquier de le Barre*, publiés par A. Pinchart, t. 1, p. 137.

(2) Hoverlant. *Essai chronologique*. T. LXVII, p. 306.

(3) Gachard. *Extraits des registres des consaux de Tournay*, p. 88.

autres de la bibliothèque de notre collègue, M. E. Desmazières. C'est de là que nous avons récemment extrait un inventaire des ornements épiscopaux en 1335, qu'ont reproduit nos Bulletins. Aujourd'hui nous en extrayons un fragment d'inventaire de la bibliothèque du Chapitre avec l'estimation de quelques manuscrits. Cette liste d'ouvrages fut dressée en 1308 et relate les livres prêtés à un chanoine de Paris; la plupart sont des commentaires sur Aristote. Aucun de ces volumes n'existe plus dans notre bibliothèque communale qui pourtant s'est formée des débris de celle du Chapitre. L'acte que nous reproduisons est extrait du f° 250 du cartulaire D de la Cathédrale.

Universis presentes litteras inspecturis, Officialis curie Parisiensis in Domino Salutem. Noverint universi quod coram nobis personaliter constitutus Walterus de Sancto Amando, canonicus Sancti Germani, recognovit se a magistro Jacobo dicto Paiens recepisse et habuisse libros infrascriptos, estimatos legitime, ut dicebat, ad summas pecuniarum que sequuntur, Ecclesie Tornacensi cum morietur restituendos, videlicet: librum phisicorum Aristotelis, pretio lxx s. par.; librum metaphisice, pretio lxx solid. par.; librum de anima cum quibusdam aliis libris, pecunia xlv solid. par.; librum de celo et mundo, pecun. l solidor. par.; commentatos ab Averoy (on sait qu'Averroës a commenté toutes les œuvres d'Aristote); librum de animalibus, pecun. xxij solid. paris.; librum moralium Aristotelis cum quibusdam aliis libris, pecun. xxxv solidor. par.; librum politicarum, etichorum et rethorice, pec. xl s. par.; epistolas Petri Blesensis, pec. xij s. par.; librum phisicorum Aristotelis continentem plures alios libros, pec. x s. par.; librum continentem ritmatha magistri Petri de Castellione, Ovidium Naso-

nem et librum de membrorum officiis, pec. viij s. par.; et librum Aristotelis de motibus, continentem librum de progressu animalium et quosdam alios libros, pretio xv s. par. Promisit autem prefatus Walterus per fidem suam reddere et restituere Ecclesie Tornacensi, tempore mortis sue, dictos libros vel eorum estimationes predictas. Quod si non fecerit, ad earum estimationum predictarum restitutionem suos heredes et successores obligatos esse voluit et obligavit, coram nobis bona sua omnia pro premissis prefate Ecclesie Tornacensi obligans specialiter et expresse. In cujus rei testimonium litteris presentibus sigillum Parisiensis curie predictae ad requisitionem dicti Walteri duximus apponendum. Datum anno Domini m^occc^o octavo, die Mercurii post hyemale festum beati Martini.

SÉANCE DU 9 MAI 1889.

M. LE CHANOINE HUGUET, *Vice-Président*, occupe le fauteuil.

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'académie royale de Belgique, 59^e année, n^o 3.
2. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, t. XVI, 1^{er} bulletin.
3. Commission royale d'histoire. Introduction au tome VII de la table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique, par M. Wauters. 1888.
4. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 27^e année, n^{os} 7 et 8.
5. Revue belge de numismatique. 1889. 2^e liv.
6. Bulletin de la société liégeoise de littérature wallonne. 2^e série, tomes XI et XII.

La Société française d'archéologie invite les membres à assister au Congrès archéologique de France, qui aura lieu à Evreux le 2 juillet 1889. — Pris pour notification.

M. Maquest entretient l'assemblée de nouvelles

recherches sur Henri de Gand, dont plusieurs écrivains étudient en ce moment la biographie.

M. de la Grange donne lecture de notes sur un Obi-tuaire du XIV^e siècle, ayant appartenu à l'église Saint-Piat à Tournai, et renfermant beaucoup de renseignements intéressants. — On en vote l'impression dans le prochain volume des Bulletins.

OBITUAIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-PIAT.

Sous le numéro 62 de l'inventaire sommaire, les archives de Tournai possèdent un registre fort curieux au double point de vue du généalogiste et de l'archéologue. Son examen, ou tout au moins la lecture de l'analyse que nous en présentons dans ces pages, s'impose à toute personne qui voudra parler de l'église Saint-Piat. Nous y trouverons la trace de plusieurs des travaux de restauration ou d'ameublement qui furent exécutés dans cette église à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. C'est ainsi que nous pouvons fixer d'une manière certaine l'époque à laquelle la belle façade romane de Saint-Piat fit place au portail actuel et à la vaste fenêtre ogivale qui le surmonte; nous constaterons la date précise à laquelle le maître-autel fut décoré d'un riche retable sculpté et polychromé. D'autres mentions nous feront connaître de curieux usages liturgiques ainsi que la description de certains ornements autrefois en la possession de l'église. Ces divers exemples suffisent à montrer l'importance de notre registre pour la paroisse de Saint-Piat.

Passons maintenant à la description de ce précieux obituaire. C'est un registre in-folio composé de 138 feuillets de parchemin, dans sa reliure primitive de bois recouvert en cuir et portant traces d'anciens fermoirs. En tête se trouvent deux calendriers : le premier mentionne les principales fêtes qui se célébraient à Saint-Piat ; le second est consacré à la nomenclature des obits fondés dans cette paroisse. Nous trouvons ensuite l'analyse des actes de ces fondations avec les détails qui y sont relatifs. Ce sont ces actes dont nous extrayons la portion la plus intéressante, laissant de côté les rétributions accordées par les fondateurs au curé et aux officiers de l'église. Autant que possible nous nous efforcerons, au moyen des testaments de nos archives et des travaux généalogiques de M. le C^{te} P. du Chastel, d'identifier les auteurs de ces fondations. Le registre se termine enfin par un certain nombre de feuillets consacrés à relater plusieurs événements et contestations qui, à une époque relativement récente, survinrent dans la paroisse ; nous reproduirons, en terminant ces notes, ceux de ces actes qui offrent le plus d'intérêt.

Il devait exister, et il existe peut-être encore dans les archives de Saint-Piat, un obituaire plus ancien que celui dont nous parlons. La paroisse de Saint-Piat est en effet l'une des plus anciennes de la ville, et l'on connaît certaines fondations qui y furent faites dès le XII^e siècle ; or notre obituaire ne remonte pas au delà du milieu du XIV^e siècle. Voici d'ailleurs comment il débute.

« Che sont tout li obit dont li église et poure de le
» paroiche Saint-Piat sont tenus et doivent faire cescun
» an. Et furent rescript et tous mis en ordonnance par
» l'acors et consentement du signeur Henry Dare, lors

» prévost de Tournay et de laditte paroche, et de la
» plus grande et saine partie des bonnes gens de
« ycelle paroche, l'an mil ccc lxxx et iiij. »

1. « Sire Jaquèmes Cauwe, cappellains del église
» Saint-Piat de Tournay, donne 80 mailles d'or et
» 20 florins as aguiel pour accater 100 s. de tourn.
» de rente pour faire canter une messe de Nostre
» Dame cescune sepmaine perpétuellement cescun sa-
» medi, se aulcune fieste n'enpaichoit le samedi, »
excepté durant la Semaine-Sainte et celles de Pâques
et de la Pentecôte. Cette messe devait être chantée
« par xij compaignons, premiers le curet de le ditte
» église et après xj compaignons compétens de le
» compaignie de le messe Nostre-Dame.... Et trespassa
» li dis curés, sires Jaques, dont Dieu ayt l'ame, en
» l'an del Incarnation Nostre Seigneur Jhésu-Crist mil
ccc et l le second jour dou mois de may. »

L'index des testaments nous montre que cette fon-
dation devait dater de l'année 1328; mais le testament
de Jacques Cauwe ne se retrouve plus dans le paquet
de cette année.

2. Anniès li Blonde et Jehan Tourette, son second
mari, donnèrent à l'église Saint Piat 17 lb. 5 s. t.,
florins à le kayère, pour acheter rente afin de célébrer
annuellement un obit en la semaine de la Toussaint.
« Or est assavoir que cil denier sont mis et convertit
» à l'œuvre de le trésorie de Saint-Piat. »

Agnès la Blonde, veuve de Colart Coppinghe et
femme de Jean Tourette, testa en 1328 *le nuit Saint
Andrieu*.

Jean Tourette lui survécut jusqu'en 1346, après
avoir testé le 13 novembre 1345. Ce fut donc vers
cette époque que fut construite la trésorerie de Saint-
Piat.

3. Sire Jaquèmes Castaigne fonda un obit dans chaque paroisse de la ville, à célébrer le lendemain du jour des Cendres.

La famille Castagne était une des plus anciennes de Tournai; ses armoiries figurent sur la partie primitive de la torche des Damoiseaux. Jacques, prévôt de Tournai à plusieurs reprises de 1313 à 1322, testa pendant la nuit de Saint-Gilles de l'année 1327. Il avait été marié deux fois, et sa seconde femme était Méhaut dou Porck. Il cite dans son testament son fils Guillaume et son petit fils Hanekin Castagne. Il eut au moins deux filles, Marotain femme de Jehan de Grant-més, et Jeanne qui avait épousé Rogier de Maude. Jacques Castagne habitait sans doute la paroisse de Saint-Quentin, car c'est l'égliseur de cette paroisse qui fut chargé de l'administration de cette fondation.

4. « Sachent tout que cil qui seront proveurs des » poures de Saint-Pyat doibvent cescun an, le jour Saint » Francois en octobre, dore en avant faire canter » l'obyt signeur Jaquemon Dare et demisielle Bertris, » sa femme, et a dont dire messe de *Requiem* à notte. » Jaquemon, après avoir fixé les salaires de ceux qui prendraient part à cet obit, ajoute : « Item, ij lib. de » cyre en candeilles dont on fera xxiiij candelles; s'i » metteront en cascune candelle une maille. Lesquelles » xxiiij candelles, avoec les mailles ens mises, seront » cescun an offertes à leditte messe par xij poures » bourgeois; s'en offera cescun deux candelles. »

Jacques Dare (*ex matre* Crissenbien), bourgeois de Tournai, mourut en mai 1315, époque de l'approbation de son testament. Il avait épousé Biétris de Maubray, fille de sire Gossuin, grand prévôt de Tournai en 1277, laquelle vivait encore en 1322. Jacques en avait eu huit enfants.

5. Jean de Canfaing fonda trois obits à dire, le premier en la première semaine après les Rois, et les deux autres de quatre mois en quatre mois.

Nous retrouverons ce personnage sous les numéros 20 et 24.

6. Rasson de Ronais fonda un obit annuel à la date du 6 novembre. Il y consacre « un bonnier de franc » aleu gisant à Obisies ès rues derrière le fief de Flines. »

7. Colart le Kien, par acte du 4 novembre 1361, fonde une messe « à tous jours cescune sepmaine en la » capielle du Sépulchre en le glise Saint-Pyat. » Colart ajoute qu'el est le fondateur de cette chapelle.

8. Le même Colart le Kien fonde encore en la même chapelle une autre messe par semaine pour le repos « de l'ame de luy, de Magne sa femme, de son père, » de sa mère et de tous ses enfants. »

Comme nous aurons lieu de le voir plus loin, la chapelle du Sépulcre disparut bientôt, et moins d'un siècle après prit le nom de chapelle d'Halsembergh.

9. Colars li Normans fonda un obit à perpétuité avec diacre, sous-diacre et chantre, par testament du 3 octobre 1365.

Le testament de Colart le Normand n'existe plus dans nos archives.

10. Jehan Bruniaus, corroyeur, et Jeanne du Postic, sa femme, fondent un obit à célébrer en la dernière semaine du mois d'août.

Jean Bruniaus testa en 1360, le 20 mars. Cet acte, peu curieux d'ailleurs, nous fournit les noms des quatre plus anciens chapelains de Saint-Piat à l'époque du testament, en faveur desquels étaient faits quelques petits legs; c'étaient sire Jaquemon dou Frasne, sire Simon Blanchard, sire Jehan Grimaud et sire Jehan dou Kien.

11. Jehan Blaffars et Jehanne Flamengh, sa femme,

donnent à l'église Saint-Piat une rente pour avoir leur obit « une fois en l'an à tous jours, c'est assavoir à » faire le premier joedi en apriès le jour de la Circon- » cision Nostre-Seigneur, c'on dist Jour de l'an. » Parmi les distributions à faire, nous remarquons : « Item, le » fossier, pour laver la lamme quant on fera l'obit, » 6 den.; itom, pour vj candelles pour alumer devant » les Sains, 12 den. » Le testament de Jean Blaffars date de 1372.

Il est curieux de remarquer l'appellation donnée dès 1372 au jour de la Circoncision. L'année ne commençait pourtant d'ordinaire qu'à Pâques. En était-il autrement à Tournai? C'est ce que le nom de *Jour de l'an* pourrait faire supposer. Ajoutons de plus que les deux calendriers, qui sont en tête de notre obituaire, débudent tous deux par le mois de janvier.

12. Fondation d'une messe par Katherine Willainne, veuve de Hans Platoul, de Pesk, le 14 novembre 1375.

Catherine Villain était fille de Jacques Villain, courtier, et de N.... Tricarde. Elle épousa, avant 1333, Jean Platoul, originaire du village de Pecq, et mourut avant le 18 avril 1377 ayant testé dès le 27 octobre 1361.

13. Maître Thomas de Biauvoir, curé de Saint-Piat, fonda deux obits. « Et trespassa lidis maistre Thumas, » dont Diex ayt l'ame, en l'an de grasce mil ccc lxxxj » le xxvj^e jour du mois de juillet, auquel jour on doit » canter le premier obit, et le second de ce jour en » demy an après, c'est assavoir lendemain de la Con- » vertion Saint-Pol en jenvier. »

14. Colart de le Hayne fonde un obit pour lui et Magne, sa femme, à célébrer le vendredi après la Procession de Tournai.

Colart de le Hayne, maître ferronnier, testa le 21 août



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» mais demorassent à leditte église pour parer ycelle
» en le manière acoustumée tant que durer poront. Et
» avœcq ce donna et laissa un aultre drap piers, ar-
» moyet de ses armes, pour parer le grant autel de
» laditte église. »

Sire Henri Prévost était fils de Jean, qui fut l'un des 31 Rois au fameux tournoi de 1331, et de Maroie de Maubrai. Henri, prévôt de Tournai, épousa en premières noces Catherine Villain, fille de sire Mikiel, changeur, et de Maigne Rikewart; devenu veuf, il épousa en secondes noces, avant le 12 novembre 1369, Jehanne Le Louchier, fille de Jacques et d'Isabelle le Muisit. Henri Prévôt mourut avant le 15 juillet 1386, date de l'emprise de son testament. Cet acte long et fort curieux confirme ce que notre obituaire rapporte des legs fais à l'église Saint-Piat; il nous fournit même un détail curieux sur la nature du drap qu'il donna pour orner le maître-autel de cette église : « Je
» donne, dit-il, à l'église Saint-Piat mes couvertures
» de cheval qui sont de drap, pour parer le grant
» autel d'icelle église. »

18. Fondation de quatre obits par Piéron de Waudripont et demoiselle Catherine le Muisie, sa femme. Ils donnent une rente de 50 sols « sur le maison et
» yretaige des capelains de Saint-Pyat et sur le maison
» et yretaige tout siérant, séant en le rue de Babylone
» à l'encontre le grant huis de l'église. »

Cette maison appartient encore à l'église Saint-Piat et continue, pensons-nous, à servir au logement du vicaire de cette paroisse. — Honorable homme sire Pières de Waudripont, le jeune, seigneur du Vieil-Eschevinage d'Esplechin, de la Louverie, de Lannoy et en Esquelmes, bourgeois de Tournai par relief du 9 juillet 1348, plusieurs fois membre de la Magistra-

ture de cette ville, était fils de Pierre, bourgeois de Tournai, et de Catherine de Sourlepont, sa première femme. Il mourut le 12 décembre 1390 et fut inhumé dans l'église des Récollets de Tournai. Il avait épousé, par contrat passé devant les échevins le 24 novembre 1357, Catherine le Muisit, morte avant le 8 mai 1403, fille de Pierre le Muisit, ancien magistrat de la ville, et sœur d'un autre Pierre.

19. Jehan de Reminghe, dit Nève, fonde un obit à perpétuité avec diacre, sous-diacre et chantre, en la première semaine de septembre.

Nous avons rencontré le testament daté de 1382 d'un certain Jean Nève; mais il ne nous est pas possible de déterminer si ce personnage est identique au nôtre.

20. Agnès du Hem, veuve de Jean de Camphain, fonde quatre obits à Saint-Piat.

Cette fondation date du 26 avril 1399. Agnès avait longtemps survécu à son mari, que nous avons déjà eu l'occasion de citer. (Voir au numéro 5 et plus loin au numéro 24.)

21. Marie Esquiéqueline, jadis femme de Jean de Lanson, fonde un obit perpétuel à la date du 25 novembre.

Marie Esquiéqueline testa le 11 novembre 1397 et mourut avant le 28 du même mois, date de l'emprise de son testament. Elle avait un frère, du nom de Jean, qui pourrait bien être celui que nous rencontrons plus loin sous le numéro 25. Quant à Jean de Lanson, bien que la rédaction de notre obituaire semble le faire mourir avant sa femme, il lui survécut environ deux ans et ne testa que le 26 juin 1399.

22. « Le xxvj^e jour d'octobre ou au prochain jour » d'ycelluy devant ou après que faire se polra bonne-

» ment, on célébrera l'obit de Jehan Crespin, dit
» l'Aisnet, liquelz ala de vie à trespas ou mois d'oc-
» tobre 1381. »

23. Marie Doulchette fonde six obits annuels; « c'est
» assavoir les v seront fait lendemain des v fiestes de
» Nostre-Dame ou le plus prochain jour après non
» empeschiet; et le vj^o sera fait en le sepmaine de le
» Trinitet, l'un des jours le plus compétent ad ce faire.
» Ce fu fait l'an mil ccc iiij^{xx} et xvij ou environ. »

Marie Doulchette testa le 28 juillet 1395. Dans cet acte, elle se dit fille de Jean, ancien gliseur de la paroisse Saint-Piat, et veuve de Grart Hottemant. Elle mourut avant le 7 septembre 1395, date de l'emprise de son testament. La fondation des six obits date donc probablement de l'année 1396; le rédacteur de l'obituaire ne semble d'ailleurs pas fixé exactement sur cette date.

24. « Mémore que demiselle Agniès du Hem, vaive
» de feu Jehan de Camphaing jadis fil de feu Thumas,
» a donnet à l'église parochial de Saint-Piat en Tour-
» nay, par denation et à fin de participer elle et feuwe
» demisielle Maigne du Hem, sa soer, jadis femme de
» feu Jacques Crissembien, et leurs prédicesseurs, as
» biens et dévotes oroison qui seront faittes et dittes
» en leditte église, j pers draps à manière de couvre-
» toir, armoyé tant des armes de feu Jaquemon du
» Hem, père desdittes soers, comme des armes dudit
» feu Jaque Crissembien, par telle manière que dores
» en avant, d'an en an, tous les temps de Quaresme
» durant, ycelluy draps devra yestre mis audevant de
» l'ymage du Crucifix de laditte église. Et aussi devera
» yestre mis et employés à parer l'église as jours des
» festes et solemnités que on fera d'an en an en ycelle
» église tant que ledit draps pora durer. Lequel don

» fu fait le xxviiij^e jour du mois de septembre l'an de
» grasce mil ccc iiij^{xx} et xvj. »

Nous avons déjà vu figurer Jean de Camphaing et Agnès du Hem sous les numéros 5 et 20 de cet obituaire. L'acte que nous reproduisons ici complète les quelques renseignements que nous avons donnés. — Remarquons un ancien usage liturgique, encore maintenu dans plusieurs diocèses de France : la croix triomphale était voilée pendant la durée entière du Quarême.

25. Jehan Eskicquelin, par testament du 15 septembre 1400, fonde deux obits perpétuels, l'un le lendemain du Jour de l'An, et l'autre le lendemain du jour Saint-Pierre.

Notre obituaire commet ici une légère erreur ; le 15 septembre est la date de l'emprise du testament ; celui-ci avait été fait le 11 du même mois. Jean Esquierquelin, qui se qualifie tanneur, était sans doute le frère de Marie que nous avons rencontrée au numéro 21. Il était veuf ; mais nous ne connaissons pas le nom de sa femme, dont il n'avait eu qu'une fille Jeanne, qui était elle-même veuve, depuis peu de jours, de Jacques de Braibant, célèbre tailleur d'images tournaisien. Jean Esquierquelin donna par testament à la confrérie de Notre-Dame « 100 s. t. pour con-
» verter et accater, le plus tost que on pora après men
» trespas, une cloque de métal siervant à sonner
» pour ladite confrérie, et aussi 100 s. pour accater
» un pale pour mettre et servir sur les corps. »

26. Sire Ernoul de Waudripont, le jour de la Toussaint 1414, donne cent sols de rente à la confrérie de Notre-Dame à charge de célébrer un obit annuel.

Honorable homme sire Ernoul de Waudripont, bourgeois de Tournai par relief du 13 janvier 1381,

fit partie du Magistrat de la ville à de fréquentes reprises de 1388 à 1434. Né vers 1361 du mariage de sire Pierre de Waudripont, que nous avons déjà rencontré au numéro 18, et de Catherine le Muisit, il mourut le 12 décembre 1442 et fut inhumé dans l'église du couvent des Récollets de Tournai. Il avait épousé, vers 1381, Marie Villain, née vers 1366 et morte le 6 octobre 1421, fille de Jean, bourgeois de Tournai, et de Marguerite de Gauraing. Nous retrouverons plus loin notre Ernoul, qui fut l'un des grands bienfaiteurs de Saint Piat.

27. Fondation, en l'an 1400, de trois obits perpétuels par Gérard Lanwilleur, Jacquemart de le Rue dit de Bruielle, et Jehan Clau.

De ces trois fondateurs, dont les testaments existent aux archives, il en est deux sur lesquels nous n'avons que peu de renseignements. Gérard Lanwilleur testa le 13 août 1400 ; il cite sa femme Marguerite dont il n'eut pas d'enfant, et son frère Jean Lanwilleur qui fut en partie son héritier. L'emprise de ce testament eut lieu le 20 août 1400. — Jean Clau, qui ne paraît pas avoir été marié, testa le 20 septembre 1400, jour probable de sa mort, car son testament fut emprisé le 22 du même mois. — Quant à Jacquemart de le Rue dit de Bruielle, il était fils de Piérart et veuf de la fille de Pierre Vivien. Une phrase de son testament, emprisé le 8 octobre 1400, permet de supposer qu'il exerçait la profession d'escrinier : « Si quitte tout le reste que » devoir on me puet des v sièges fais par my devant le » sépulture Jaque Dère. » Ajoutons qu'un escrinier du même nom, Ostelart de Bruielles, qui pourrait bien être de la même famille, travaillait en 1452 à l'église de Saint-Nicolas et y faisait le « grant eschin » qui surmontait le jubé.

28. Jehanne Parente, veuve de feu Jacques de Lespierre, fonda 4 obits pour Jean Parent, son père, Catherine le Ponterielle, sa mère, maître Jean Parent, son frère jadis chanoine de Tournai, et sire Jacques de Lespierre, prêtre, son fils.

Jeanne Parent, dont la filiation nous est connue par l'acte même de fondation, testa le 22 décembre 1401. Elle mourut avant le mois d'avril 1405, époque à laquelle l'église de Saint-Piat entra en possession de ce qu'elle lui avait légué pour les quatre obits.

29. Jehanne Poppine, veuve de Jehan de Waudripont, fonde deux obits pour elle-même et pour son premier mari. Son fils Jacques Polès en fonde un troisième après le décès de sa mère.

Jeanne Poppine avait épousé en premières noces Nikaises Polès, dont elle eut le fils cité dans l'acte de fondation qui nous occupe. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Jehan de Waudripont, bourgeois de Tournai par serment du 23 mai 1337, fils de Guillaume et de N... dou Porch. Jeanne Poppine mourut veuve pour la seconde fois avant le 27 août 1394, jour de l'approbation de son testament.

30. Jakèmes d'Escamaing, graveur de lames, et Izabiel Volcarde, sa femme, fondent un obit à célébrer en la première semaine de septembre. « Pour lequel » obit faire et ordener, les exécuteurs desdits deffuncts » donnèrent et laissèrent à l'église Saint-Piat, en l'an » mil iiij^e et vij, en l'avancement de faire une croix » d'argent pour laditte église, la somme de xxix lb. t. »

Dans le travail que nous avons publié en collaboration avec M. L. Cloquet sur les artistes tournaisiens, nous avons eu l'occasion de citer le nom de Jacques d'Escamaing, graveur de lames, qui s'installait dans une maison proche de l'Escaut à la date du 23 mai

1371. Il mourut en 1399 et sa femme en 1403. La liquidation de leur succession dût être assez longue puisque ce ne fut, nous dit notre obituaire, qu'en 1407 que les exécuteurs de leur testament mirent l'église en possession de leur legs.

31. Fondation d'un obit par Willaume de Grandméz et Jehanne Dere, sa femme, en la seconde semaine de septembre. « Et est assavoir que ledit feu de Grandméz » donna et laissa à ycelle église premièrement xxxvj l. » tourn. de commenchement pour faire ung aigle faisant estapliel aux coristes ou cœr d'ycelle église, et » ordonna d'escripture, du rieulaige et de notte ung » grés qui est et appartient à ladite église. Item et » oussi il nota tout sus l'ung des noefs antifoniers » d'icelle église. »

Jeanne Dere, veuve de Guillaume de Grantméz, testa le 3 octobre 1438 et mourut avant le 22 août 1440, date de l'emprise de son testament. Nous ne savons quand était mort son mari ; mais il est probable qu'il l'était depuis longtemps, car le lutrin-aigle qu'il donna à l'église de Saint-Piat et qui y existe encore, porte la date de 1404. Si nous comprenons bien la dernière phrase de la fondation relatée plus haut, Guillaume de Grantméz devait être musicien ou tout au moins écrivain et calligraphe, peut-être même relieur s'il faut lui attribuer le graduel légué à l'église.

32. Sire Ernouls de Waudripont, par testament du 24 octobre 1436, fonda douze messes chantées annuelles en l'église Saint-Piat. Ce testament fut transcrit à l'obituaire le 21 octobre 1441.

Nous avons déjà rencontré sire Ernoul de Waudripont au paragraphe 26 de notre obituaire ; nous le retrouverons encore au paragraphe 62. La note biographique que nous lui avons consacrée plus haut est



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

veut que le surplus du revenu de la fondation soit employé « en la distribution et advancement des pois » que on donne aux poures de ladite église et paroche » au temps des Advens. »

Béatrix Villain, fille de Jean et de Catherine Hokette, sa seconde femme, épousa en 1348 Jehan de Leuze, bourgeois de Tournai par relief du 24 septembre 1348, échevin de ladite ville en 1351, fils de Jehan et de N... Davelin, sa première femme.

35. Jehan Ridoul, mercier, fonde pour lui et pour Jeanne de Chaumelis, sa première femme, un obit perpétuel. Cette fondation fut faite, le 14 mai 1411, avec l'assentiment de Jeanne de Bernes, sa seconde femme. On lit dans l'acte de fondation : « Et avœc sera payet » aux gliseurs de ladite église, pour et en l'advancement du vin qui est but et dispenset pour les » bonnes gens paroschiens d'icelle paroche qui se » acuménient chacun an au terme de Pasques communaux, iij s. t. »

Le seul renseignement que nous puissions ajouter à ceux fournis par l'acte de fondation qui nous occupe, est que Jeanne de Bernes, seconde femme de Jean Ridoul, mourut veuve en 1440, ayant testé l'année précédente.

36. Jehanne Le Louchier, veuve de sire Henry Prévost, par testament du 29 novembre 1412, fait diverses fondations en faveur des pauvres et de l'église de Saint-Piat. « Les proviseurs desdits poures Saint-Piat seront tenus de faire mettre deux candelles de » chire, pesant une livre chacune, continuellement » depuis le jour du trespas d'icelle feu demiselle » Jehanne Le Louchier, à perpétuité, audevant du » Sacrement de ladite église Saint-Piat, et que pour » mettre deux petis bacins à chacun lés dudit Sacre-

» ment..... Les exécuteurs d'icelle demiselle ont fait
» mettre et ordonner deux petis angles d'arain sur le
» tabernacle de le Gésine Nostre-Dame qui est au grant
» autel d'icelle église, l'un desdis angles à un lés de
» le simbole et l'autre à l'autre pour ce que il y scéent
» mieux que lesdits bachins n'eussent peu faire. »

Nous avons déjà dit, au paragraphe 17, ce que le comte du Chastel nous apprend sur Jeanne Le Louchier.

37. Catherine Mouton, veuve de Jean Villain, fonde un obit perpétuel, par testament du 4 février 1404.

Catherine Mouton, fille de Jacques et de Marguerite Villain, épousa, avant 1342, Jean Villain, crassier, bourgeois de Tournai par relief du 27 octobre 1327, fils de Colart. Jean était veuf de Catherine Domeris, et mourut avant le mois de décembre 1360.

38. « Chi après s'ensieut le devise et ordennance de
» l'obit que noble homme monseigneur Robert de
» Mortaigne, dit d'Espierre, chevalier, seigneur de
» Cavrines, mary et espeux de madame Jehanne Le
» Louchier, fille de feu Jaques Le Louchier qui fu filz
» de feu seigneur Gossain Le Louchier, et Jaques Le
» Louchier, frère germain de ladite dame et filz dudit
» feu Jaques, ont ordonné estre fait et célébré en ladite
» église Saint-Piat, pour les ames dudit feu Jacques
» Le Louchier et de feue demiselle Marie Buée, sa
» femme, chacun an en la première sepmaine de
» septembre. »

Robert de Mortagne, chevalier, seigneur de Cavrines, Linselle, Blaton, etc., était fils de Gérard et de Marie Warisonne. Il mourut le 6 décembre 1419 et fut inhumé en l'église de l'abbaye Saint-Martin. Il avait épousé Jeanne Le Louchier, veuve de Jean Wettin. Celle-ci testa le 26 mars 1438 et mourut en 1441. — Quant à Jacques Le Louchier, second fondateur de cet

obit, il était seigneur de la Hugerie, et mourut avant le 19 décembre 1418, date de l'emprise de son testament. Il avait épousé Ansne de Buillemont, morte après le 27 septembre 1442, fille de Rogier et de Marie de Hellemmes.

39. Agnès Poppine, veuve de Jean le Wantier, fonde un obit perpétuel à célébrer le lendemain du Jour des Rois. Pour l'exécution de cette fondation, elle donne a l'église de Saint-Piat « 10 lb. t. de rente » héritable et perpétuelle que elle avoit situéz et assis » sur le maison des cambges de ladite ville, où est ad » présent le bretesque sur le Grant Marchié, où on a » coustume de faire les cris et publications. »

40. Willaume de Noyers fonde un obit perpétuel, par testament du 7 juin 1396. « Item et avoec ce ordonna » ledit feu Willame que li pourveur des poures de » ledite paroce soient tenus de baillier chacun an, au » jour de Noël, un lot de vin pour donner à boire aux » boines parochiens de ledite paroche qui s'acume- » nieront. »

Nous avons déjà rencontré, au paragraphe 35, une fondation analogue.

41. Fondation de deux obits par Gilles Tacquet, pauvriseur de Saint-Piat, et Méhaut Fauvielle, sa femme. « Et à cescune fois ara six candeilles de chire » alumées, de deux deniers la piéche, dont les trois » seront offertes à l'offrande par le choriste, diacque » et soubs-diacque reviestis ausdites messes, et les » deux aultres demoront alumées sur le grant autel, » et le vj^e pardevant le tabliel que ledit Gilles Tacquet » et sa femme entendent à faire et mettre deseure leur » tombe et sépulture où le mémore et représentation » de eulx deux sera pointe et figuré. En récompence » de ceste fondation, les parochiens ont accordé audit

» Gilles Tacquet une place à l'entrée du portal de
» ladite église à le droite main, ou lieu et place où
» fons de ladite église soloient estre paravant que ilz
» fuissent muéz en le cappelle Saint-Pierre en ycelle
» église, sans y mettre lame pour le sépulture de luy
» et de sadite femme ; et accordé aussi que ledit Gilles
» Tacquet et sadite femme puissent faire mettre ou
» mur dudit portal, as opposite de leur dite sépulture,
» ung tabliel de pierre, encassé oudit mur, ouquel sera
» pointe et figurée l'image de Nostre-Dame et aussi
» leurs deux personages. »

Lotart ou Gilles Tacquet, époux de Mahaut Fauvielle, mourut durant la nuit de la Saint-Michel 1417. Dans son testament, il parle de ses frères Jean et Wilmet, et de sa sœur Sandre Tacquette, femme de Colard de Vuecht. Ce testament fut empris le 4 octobre 1417.

42. Fondation d'un obit, à célébrer perpétuellement le 5 mars, par Jean le Muisit et Jeanne Vilaine, sa femme.

Jehan le Muisit, fils de sire Pierre, mourut avant 1386. Sa femme Jeanne Villain, qui vivait encore au commencement du XV^e siècle, était fille de sire Mikiel Villain et de Maigne Rikewart ; elle était donc sœur de Catherine Villain, femme de sire Henry Prévost, que nous avons rencontrée au paragraphe 17.

43. « Sacent tout que Hughe Pietdavaine et sa
» femme ont donnet à le confrarie de Nostre-Dame de
» Saint-Piat une palle de drap d'or bordet de samit
» tour à tour, et quelz palles sera mis sur les corps des
» confrères et consœers trespasés quant on les portera
» en terre.... » à charge d'un obit. Cette fondation fut
« escripte et registrée el mesel de la dite église l'an
mil iiij^e et xix le ix^e jour du mois de février. »

Nous navons pu retrouver le testament de Hugues Piédavaine ; mais nous le croyons père de Gilles que nous rencontrerons plus loin (n° 59) et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ailleurs. — La fondation que nous venons de relater nous apprend un usage curieux : c'est l'emploi fait par une confrérie d'un drap d'or pour recouvrir le cercueil, aux inhumations. Ce n'était pas là, pensons-nous, une coutume générale.

44. Sire Eustache Hocquet, prêtre et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Piat, fonda un obit à célébrer le 24 août de chaque année.

45. Le 4 juin 1442, Haquinet Cuvelette fonde un obit à célébrer chaque année le 5 août.

46. Gilles du Busquel et Méhaut le Prouvost, sa femme, fondent un obit perpétuel à la date du 18 août. — Cette fondation date de 1437.

47. Piat de le Motte, par testament du 3 août 1418, fonda deux obits : le premier, à la date du 22 juillet, pour Pierre de le Motte et Izabiel Fiefvée, ses père et mère ; le second, à la date du 28 janvier, pour lui-même et ses deux femmes, Marguerite Petit et Jehanne de Clermès.

L'acte de fondation que nous venons de relater établit complètement l'identité du donateur. Ajoutons que sa seconde femme, Jeanne de Clermès, était fille de Thomas et de Jeanne de Maude.

48. Sire Pierre Cotriel, chevalier, fonda huit obits à célébrer tant en l'église Saint-Piat qu'aux Frères Mineurs. Il ordonne : « Et si offeront à cescun desdis » obis, le diacque et soubs-diacque et coriste, cascuns » un pain et un denier tournois. »

Pierre Cotriel, fils de Jean et de Marguerite Desplechin, fut d'abord cambgeur, puis sergent d'armes du Roi de France. Il releva la bourgeoisie de Tournai

le 10 avril 1404, après son mariage, en 1403, avec Isabelle de Waudripont, fille de Jacques et de Méhaut du Mès. Il devint huissier d'armes du Roi de France, fut armé chevalier et périt à Azincourt, le 25 octobre 1415. Sa veuve convola, avant 1417, avec Roland du Gardin, écuyer.

49. « L'an mil iiij^e et xxvj le xxvj^e jour du mois » d'aoust, trespassa sire Jehan Joveniel, prebtre, capelain perpétuel des haultes fourmes en l'église de » Tournay, liquelz donna à l'église parochial de Saint- » Piat en Tournay xxviij escus d'or du cuing du Roy » pour acquérir rente héritable » à charge d'un obit à célébrer perpétuellement au 1^{er} octobre de chaque année.

50. Fondation d'un obit perpétuel à la date du 20 décembre, pour Jehan le Kien, fils de Diérin, et pour Agnès Danclare, sa femme, « liquelz Jehan trespassa le xx^e jour de décembre l'an mil iiij^e et xxviij. » Item encore doivent et sont tenus les gliseurs de » ladite église de faire faire, tous les dimanches de » l'an à perpétuité, en ladite église, une messe du » tamps..... et aussi faire, à l'issue de ladite messe, » l'iauwe bénite en la manière que il est acoustumé de » yestre faite, au matin devant le cloque des ouvriers » ou environ, selonc le saison. »

Agnès Danclare, veuve de Jean le Kien, obtint d'être inhumée dans la chapelle du Sépulcre à l'église Saint-Piat. Elle mourut avant le 24 mars 1430, date de l'empire de son testament.

51. Jean Buridan et Maigne de Crespelaines, dite Hanielles, sa femme, fondent un obit perpétuel à célébrer à la date du 10 juin.

Maigne de Crespelaines, dite Hanielles, veuve de Jean Buridan, mourut en 1431. Parmi les legs de son

testament nous relevons celui-ci : elle donne à l'église des religieux de Saint-François « deux serviettes de » le fachon de Rains pour servir au grant autel. »

52. Fondation de deux obits par Pierre Herrenc et demoiselle Laurence, femme de feu Jean Varlet, dit Hacquart. Ce fut fait et passé le 15 septembre 1435 à la requête dudit Herrenc.

Le 2 août 1434 fut approuvé à Tournai le testament de Laurence Blariel, veuve de Jean le Varlet, dit Haccart. Sa fille unique, Jeanne, avait épousé Pierre Herrenc qui, après avoir testé le 16 août 1437, mourut veuf avant le 27 septembre 1438, date de l'empire de son testament.

53. « Mémore de deux obis de feu sire Michiel le » Maire, dit de Gand, qui trespassa le premier jour » de march l'an mil iiij^e xlvj, qui gist en sa cappelle du » Saint-Sépulcre de ceste église de Saint-Piat, ou » aussi demiselle Agniès Ghadebert, qui fu espeuse, » debvra après son trespas estre enterrée sans pour ce » riens payer, fors de lever et raser le lame audit » enterrement. » Cette fondation sera exécutée « des » deniers venant des appors, profis et oblations de » ladite cappelle, pour ce qu'il avoit en son vivant » ycelle cappelle fait édifyer, et aussi y donné calice, » messel et aultres ornemens, et tout de ses deniers. »

Sire Miquiel le Maire, dit de Gand, fondateur de laiton en la rue Merdenchon, jura la bourgeoisie de Tournai en 1406, fut doyen des fondeurs en 1424 et maire des eswardeurs en 1425. Il mourut le 2 mars 1446. Nous avons longuement parlé de cet artiste dans le premier volume des *Etudes sur l'art à Tournai* que nous avons publié avec M. L. Cloquet. Ajoutons que, le 10 février 1446, il avait testé conjointement avec sa femme Agnès Ghadebiert. Dans cet acte, les testateurs



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



qu'à présent de la déterminer. Pourtant nous la place-
rions volontiers en 1430 et en voici la raison. Un pas-
sage des Consaulx nous avait beaucoup surpris lors de
nos recherches sur les artistes tournaisiens. On sait
combien, au moyen-âge, chaque corps de métier tenait
à ses privilèges particuliers; et l'empiétement d'un
métier sur un autre était formellement interdit. Or
nous lisons au registre des Consaulx, sous la date du
13 février 1431 : « Des 28 livres que demande sire
» Michel de Gand pour quatre grosses pierres et trois
» appas servans à la Croix saint Marcq, que la ville
» doit payer pour sa part. — Accordé que la ville paye
» ladite somme. » Michel de Gand était fondeur de
laiton, et à ce titre n'avait rien à faire dans le métier
des tailleurs de pierre; mais nous verrions volontiers
dans cette fourniture faite à la ville la livraison d'un
excédant des matériaux employés à la construction de
sa chapelle.

54. « Jacques de Flines, dit Capelle, exposa asdis
» eschevins que il estoit vray que feu demisielle Je-
» henne de Lobbes, vesve de feu Colart de le Hainne,
» sa belle-mère, avoit en son vivant donné et laissiet
» à ladite église Saint-Piat 10 s. t. de rente » à charge
d'un obit annuel.

Jacques de Flines, dit Capielle, fut exécuteur testa-
mentaire de sa belle-mère Jeanne de Lobbes dont le
testament fut emprisé le 6 juillet 1431. Il était fils de
Michel et de Maigne de Menin, dite Le Loutre. Michel
de Flines, dit Capielle, testa le 16 septembre 1400.
Nous extrayons de cet acte ce passage curieux : « Et
» avœcq ce, voel et ordonne estre faicte et assise, aux
» despens de mesdis biens, une ymage entaillié de
» Saint Miquiel au devant dudit autel (de l'église des
» Frères Mineurs); et qu'il y ait deux tabliaux de bos

» ou de pierre, esquelz je, madite femme et nos enfans
» soient pourtrais, moy et mes fils à l'un lés et ma
» femme et ses filles à l'autre lés... Item, ordonné soit
» que, audevant de l'image du Crucéfi de ladite église
» Saint-Piat, ait ung bacin pendant où il est acoutumé
» de avoir une candeille de chire. » Michel de Flines
mourut avant le 22 octobre 1400, date de l'emprise de
son testament.

53. Sire Jean Voet, jadis chapelain des hautes formes et de Saint-Piat, fonde un obit annuel.

56. « En l'onneur de Dieu, de la Vierge Marie et
» de monsieur Saint Piat, Estiévene Preudomme et
» Alis de Quarmon, son espeuze, en leur vivant don-
» nèrent à l'église Saint Piat en Tournay, pour Dieu
» et en aumosne, l'image de Saint Estienne, martir,
» et le benoitier de laiton estant dessoubz ycelle ymage,
» à durer illec perpétuellement, pesant cent iiij^{xx} et
» xvj livres, servant ycelui benoitier à faire de l'eau
» bénite cascun dimenche.... par condition que ledit
» benoitier sera à tousiours, mes deux fois l'an, escu-
» réz et nettoiés as frais et despens d'icelle église
» comme sont les coulombes, candeller et eggles de
» laiton d'ycelle, ainsi que on a acoustuméz, c'est assa-
» voir à Pasques et à la Saint Remi. Ce fu fait et
» accordé, présens le curé, capellains, gliseurs et par-
» ties des parochiens de ladite église Saint-Piat, l'an
» mil iiij^e et xlvj le xxj^e jour d'aoust. » Lesdits époux
fondent en même temps un obit; entre autres charges,
« lesdits gliseurs seront tenus de acheter tous les ans
» quattres rasières de carbon de harchon pour cauffer
» les pures gens, pour commenchie à faire ledit feu
» depuis le xij^e jour de novembre jusques au xv^e jour
» de février. »

Etienne Preud'homme, aumucheur, fils de Jean,

acheta la bourgeoisie de Tournai le 15 juin 1429. Il mourut en 1480 et fut inhumé devant le bénitier de cuivre qu'il avait donné à l'église Saint-Piat. Près de lui reposait sa femme, Alis de Quarmon, morte en 1483, dont il avait eu douze enfants.

57. Fondation de quatre obits par Jacquemon de Gallés.

Jacquemart de Gallais testa le 8 septembre 1445. Il « donne à Nostre Dame de Saint-Piat une crois d'argent petite à tout petites pieres et de pluisseurs » reliquaires encassés devens; et à l'autel Saint-Pyat » un petit candeler de keuvre pour servir à l'autel » et aux messes. » Jacquemart mourut avant le 15 septembre de la même année, date de l'emprise de son testament.

58. Sire Marcq Villain fonde une *messe à notte* qui sera célébrée chaque année au 13 août par le plus ancien chapelain de Saint-Piat. Il stipule que « le curé, » les chapelains et les clerks estant en abit aront » cescun une miche telle comme de l'abbie Saint » Martin. »

Sire Marc Villain, bourgeois de Tournai par relief du 24 juillet 1391, était fils de Jean, dit le Cras, et de Catherine Mouton, sa seconde femme. Il fit fréquemment partie de la magistrature tournaisienne de 1391 à 1423. Il mourut sans alliance le 29 août 1427 et fut enterré deux jours après dans l'église de Saint-Piat. « Du côté de l'épître se voit un ancien mausolée abrité » sous une arcade profonde, dont le fond est percé de » deux petites fenêtres ornées de vitraux modernes. La » table de pierre qui s'étend sous l'arcade portait autre- » fois l'effigie en cuivre de Marc Villain: c'était une » statue couchée d'un personnage vêtu d'une longue » robe, les mains jointes, la tête sur un coussin sous

» un dais (1). » Marc Villain fut le premier fondateur du chauffage des pauvres dans l'église.

59. Gilles Piédavaine, marchand, fonde quatre obits pour lui et pour Catherine Caulet, sa femme; il veut également qu'il soit dit à perpétuité quatre messes par semaine, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi en la chapelle Saint-Jacques à Saint-Piat.

Gilles Piédavaine, fils de Hugues, mourut le 30 octobre 1432, et sa femme Catherine Caulet le 8 juillet 1437. Ils furent, sinon les fondateurs, du moins les bienfaiteurs de la chapelle de Saint-Jacques. Nous avons déjà eu lieu, dans une note relative au mobilier de cette chapelle, de parler de ces fondateurs et d'analyser le testament de Gilles (2). Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet.

60. Jacques de Hellemmes fonde deux obits à Saint-Piat, « lesquelz deux obis se doivent faire cascun an » perpétuellement; c'est assavoir li premiers se fera le » xvj^e jour du mois de décembre, liquel sera pour les » ames dudit Jacques de Hellemmes et de demiselle » Catherine Buridan, sa femme; et li second obis se » fera le premier jour du mois de juillet pour les ames » de Henry de Hellemmes et de demiselle Marie Vil- » lain, père et mère dudit Jacques. »

Henri de Hellemmes, bourgeois de Tournai, fils de Willaume et da Maigne Hokette, épousa, avant 1362, Marie ou Maigne Villain, fille de Jean et de Catherine Mouton. Marie mourut veuve avant le 31 juillet 1409. Des six enfants qu'elle eut de son mariage, l'un d'eux, Jacques, fut le fondateur des obits dont nous venons de parler. Jacques de Hellemmes, veuf de Catherine

(1) L. Cloquet, *Tournai et Tournaisis*, p. 267.

(2) *Bull. de la Soc. hist.*, t. XXI, p. 120.

Buridan testa le 3 décembre 1451. « Je laisse et donne, » dit-il, à Marcq, men fil, tout ce qui appartient à me » capielle, c'est assavoir calice, mesel, aournemens et » autres choses servans à ladite capielle... Et sera tenu » ledit Marcq de faire faire une lemme pour my, bor- » dée de laitton autour, à ung escu armoyé de mes » armes. » En outre de ce fils, Jacques avait une fille, Catherine de Hellemmes qui était, en 1451, veuve de Jean Coppet. — Dans son testament, Jacques de Hellemmes parle de sa chapelle. Le comte du Mortier, dans ses *Monuments tournaisiens*, lui attribue la fondation de celle du Sépulcre Nous pensons avoir démontré son erreur dans notre article sur Michel le Maire, dit de Gand.

61. Fondation d'un obit pour les âmes de Pierre de Morcourt et d'Agnès Le Douche, sa femme. Ce fut fait l'an 1437 le 7^e jour d'août.

Agnès Le Douche, femme de Piérart de Morcourt, testa le 18 août 1400, et mourut avant le 13 juin 1401, date de l'emprise de son testament. La fondation reprise à notre obituaire est sans doute dûe à ses enfants.

62. « Le v^e jour de septembre l'an mil iiij^e et xxxiiij, » sur la remontrance faite par honorable homme » sage sire Ernoul de Waudripont pardevant les paro- » chyens de la paroche Saint-Piat en Tournay lors » assamblés en ladite église pour pluseurs affaires » touchans et regardans ycelle, que la table entaillié, » pointe et dorée par le manière qu'elle est, estans » mise et posée à l'autel du coer de ladite église pour » le décorement d'icelle en l'onneur et révérence de » Dieu et du service divin que on y fait, lui avoit » cousté, qu'il avoit payée de ses propres deniers, la » somme de deux cens et quatre vings couronnes d'or

» ou plus, en requérant à eulx dévotement que, pour
» mémore de lui après son trespas, pour ycelle valoir
» et convertir au salut de son ame, qui leur volsisse
» accorder et ottroyer que ladite église fuist tenue et
» chargié, de ce jour en avant, faire dire chacun an
» perpétuellement ou mois d'aoust, ouquel mois en celuy
» an mil iiij^e et xxxiiij ladite table fu donnée et assize
» audit coer, un obit tout pour la fourme et manière
» que on fait et que l'on a devisé l'obyt de feu seigneur
» Piéron de Waudripont, son père.... Item, et le
» xx^e jour du mois d'aoust ensuivant, l'an mil iiij^e et
» xxxvj, ledit sire Ernoul de Waudripont comparans
» pardevant les parochyens de ladite paroche en ladite
» église et assamblés en la manière acoustumée, re-
» monstra que, ou Quaresme paravant qui avoit estet
» l'an mil iiij^e et xxxv, il avoit donné à ladite église de
» Saint-Piat, pour décorer ycelle et servir au service
» divin, ung candelabre de laiton qui estoit et est assis
» au cuer de ledite église, lequel sert à mettre le
» chierge de chire que on bénist à Pasques, qui lui
» avoit cousté la somme de xx couronnes d'or et plus.
» Item et aussi que, oudit an mil iiij^e et xxxvj, il avoit
» donnet à ladite église Saint-Piat, pour servir au ser-
» vice divin en ycelle, deux cappes de blanc damas
» estoffées as orfrois fais d'or de Cypre, ordonnées et
» fourmées aux ymages des apostèles, armoyés de ses
» armes, et doublées, faites et façonnées comme elles
» sont en le trésorie de ladite église, qui coustèrent
» la somme de cent couronnes d'or ou plus. » Pour
ces dons, il demande un second obit à dire en sep-
tembre, ce qui lui fut accordé.

63. « Pardevant les eschevins de la ville et cité de
» Tournay sont venus et comparus sire Jehan de
» Morcourt, tant en son nom comme tuteur des enfants

» de deffunct Gontier de Morcourt son frère, et demi-
» sielle Jehanne de Morcourt, vesve de feu Simon du
» Gardin, soer dudit sire Jehan, d'une part, et les
» égliseurs de Saint-Piat. » Ils fondent deux obits
perpétuels à célébrer au maître autel, et deux messes
basses par semaine à dire « à l'autel Nostre-Dame
» emprès l'huis du coer. »

L'original de cette fondation, faite le 12 février 1441, existe aux archives communales. Cet acte nous apprend que Jean, Gontier et Jeanne de Morcourt étaient enfants de Gontier et de Maigne des Ablens.

64. Fondation de deux obits par Jaque Monnette, fille d'Ernoul et veuve de Jacquemart Bosquet. Cet fondation fut faite le 9 août 1443.

Jacques ou Jacqueline Monnette testa en 1450 et mourut avant le 13 août de cette année.

65. Jehan Carpriel fonde quatre obits à Saint-Piat aux dates des 27 février, 7 juin, 22 octobre et 12 décembre, et treize messes annuelles dans l'église des Frères Mineurs, qui seront payées par les égliseurs de Saint-Piat.

Jehan Carpriel, époux de Philippe d'Escamaing (au paragraphe 69 nous trouverons la même dame prénommée Jacques), testa le 11 mai 1441. Nous extrayons de cet acte le passage le plus curieux : « Sy
» donne et laisse à ladite église des Frères Mineurs
» douze ymages d'alebastre que on trouvera en ma
» maison, environ d'un piet de long, en fourme de
» douze apposteles, et encores deux ymages d'alebastre
» ung peu plus grandes en fourme de couronnement. »

66. « Chi après s'ensieult la déclaration, ordon-
» nances et fondation de quatre obits fondés par
» deffunct Mikiel de Hornut, jadis prévost de Tournay
» et bourgeois d'icelle cité, pour yceulx canter et célé-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

fonde deux obits au 7 août et au 7 janvier. Cet acte est du 31 mars 1456.

Le testament de ce curé de Saint-Piat n'existe pas dans nos archives ; la juridiction de l'échevinage n'exerçait pas d'ordinaire de contrôle sur les testaments des membres du clergé.

69. Demoiselle Jacque d'Escamaing, femme de Jehan Carpriel, fonde un obit à célébrer annuellement le 22 juillet. Ce fut fait le 19 mai 1457.

Nous avons parlé de ces personnages au paragraphe 65. Rappelons que, dans le testament de Jehan Carpriel, la demoiselle d'Escamaing est prénommée Philippe, tandis qu'elle est appelée Jacque dans notre obituaire. Un acte de 1442 nous apprend qu'elle avait épousé en secondes noces Roland de le Croix.

70. Jean des Limons fonde deux obits pour lui et pour Catherine du Molin, sa femme, aux 9 juillet et 9 décembre.

Jean fut enterré à Saint-Piat le 9 juillet 1457.

Le testament de Jean des Limons fut fait le 31 août 1453, au moment où il allait partir pour un voyage. Nous ne relevons dans cet acte qu'une seule mention curieuse : « Je donne à madame l'abbesse du Sauchoy » la somme de trois couronnes d'or pour employer à » sa volenté en aucun joyel. » Ce legs lui mérita un obit dans cette abbaye ; et il est inscrit à la date du 9 juillet dans son obituaire.

71. Jehan d'Espaing fonde une messe tous les samedis de l'année en la chapelle Saint-Nicolas, et un obit à la date du 10 septembre. « Ce fu fait et escript » le xx^e jour du mois d'octobre l'an mil iiij^e et lx, et » ledit jour du mois de septembre mil iiij^e et lix tres- » passa ledit fondateur. »

72. Fondation d'un obit par Maigne Furette. « Et

» se fera ledit obyt cascun an perpétuellement et à tousiours, commenchant ycelui faire le xxij^e jour du mois de march l'an mil iiij^e lxj. »

73. « Chi après s'ensieult le devise et ordonnances d'un obyt annuel que sire Jacques Le Louchier, cui Dieux pardoinst, ordonna par son testament et ordonnance de darraine volenté estre fait et célébré en l'église Saint-Piat en Tournay chacun an perpétuellement et à tous jours lendemain du jour Sainte-Crois en septembre, en le capelle de Halseberghe qu'on dist anchienement le Sépulcre..... Et le fossier ara xij d. t. par condition qu'il sera tenu de faire semonse le jour devant que on fera ledit obit aux confrères de Jhérusalem, demorant en ladite ville, qu'ilz soient audit obit, si leur plaist. Et pour ce faire je laisse et donne à yceux confrères, par condition qu'ilz soient quatre du mains, la somme de x s. t. pour aller disner ensamble; et s'ils n'estoient que deux ou trois, je voel qu'ilz n'ayent chacun que ij s. vj d.... Ce fu fait l'an mil iiij^e lx et deux le xvj^e jour du mois d'octobre; et le fondateur trespassa l'an mil iiij^e et lxj. »

Jacques Le Louchier, seigneur de Courcelles-lès-Lens et de Constantin, fils de Jaquemon et de Marie Villain, racheta pour trois couronnes d'or, le 29 décembre 1430, la bourgeoisie de Tournai qu'il avait perdue pour absence de la ville. Successivement juré, échevin et prévôt de Tournai, ce fut en cette dernière qualité qu'il fut envoyé, en 1433, en mission vers les ducs de Bourgogne et de Brabant. Il devint ensuite lieutenant du bailli de Tournai et Tournaisis, mourut le 24 juillet 1461, et fut inhumé dans l'église des Récollets de Tournai. Il épousa en premières noces Loyse de Calonne, morte le 25 mai 1422, fille de

Jehan, chevalier, et de Jehanne Crocquevillain ; et en secondes noces Gertrude de Sars, morte le 19 juin 1480, fille de Guillaume, chevalier, et de Marie de Jauche, dite de Mastaing.

74. Maître Michel de Brugelettes, prêtre, jadis curé de Saint-Piat et en son temps chanoine de Notre-Dame, fonde un obit à célébrer à perpétuité le 15 octobre. Ce fut fait le 24 septembre 1465.

75. Fondation de deux obits par Jacquemart Belin et Jeanne des Wastines, sa femme.

Jeanne des Wastines, veuve de Jacquemart Belin, testa le 19 février 1460. Dans cet acte, elle désigne ses deux enfants : Jacquelotte, son fils, qui n'était pas encore marié, et Jeanne Beline, sa fille, qui avait épousé Grard de Belleval. Jeanne des Wastines mourut peu après, car son testament fut empris le 23 avril 1461 après Pâques.

76. « L'an mil iiij^e lxxvij, Jean Matelin, marchand, » demorant en le parosche Saint-Piat en Tournay, » ordonna estre fait et célébré chacun an perpétuellement un obyt à diacque, subs-diacque et coriste en » l'église dudit Saint-Piat, pour luy et pour demiselle » Jehanne du Castelet, sa femme. Et trespassa ledite » demiselle le xj^e jour d'octobre en l'an dessusdit. »

Jean Matelin, marchand, avait épousé Péronne Clobourse qui testa le 28 février 1498, étant veuve depuis longtemps. Elle-même mourut avant le 15 avril 1499, date de l'emprise de son testament.

77. « Déclaration, ordonnance et fondation de un obit fondé perpétuellement par deffunct sire Jehan » Villain, en son temps prévost de Tournay et bourgeois d'icelle cité, pour ycelui canter et célébrer perpétuellement pour les ames de lui et de demiselle » Marie de Clermès, sa femme. »

Sire Jehan Villain, écuyer, seigneur des deux Boucharderies, de Jollain, etc., fils de Jehan et de Jehenne de Launais, n'ayant pas relevé son droit de bourgeoisie endéans l'an de son mariage, la racheta le 2 janvier 1433. Magistrat de Tournai de 1430 à 1459, il mourut dans cette ville en 1472. Il avait épousé, vers 1431, Marie de Clermès, morte le 3 juin 1468, fille de Rogier et de Catherine Bourgois.

78. Fondation d'un obit, au 16 novembre, par Izabiel Dimenche. Et laditte deffuncte trespassa le xvj^e jour de novembre l'an mil iiij. lxxvij.

Le 15 novembre 1467 testa Isabielle Dimenche, dite le Lombard, veuve de Ramaige de Maulde, fils bâtard de Mahieu. Nous ne savons de qui elle-même était fille. Parmi les legs de son testament, nous relevons le suivant : « Je donne à Nostre-Dame de ledite » église Saint-Piat men bon abit fouré de menu vair » affiné. »

79. Obit pour Jaspert Dutoit, à célébrer « le plus » prochain jour que faire se polra bonnement après » les octaves du Noël. »

Jaspert Dutoit, marchand cirier, testa le 21 août 1467 et mourut avant le 24 décembre suivant.

80. Fondation d'un obit au 15 septembre par sire Robert Delefosse, « en son tamps capellain de le » capielle Saint-Pol en l'église Saint-Piat. » Cette fondation est de 1473.

81. « Chi après s'ensieult la devise et ordonnance » de une messe de madame Sainte-Génevier, annuelle » et perpétuelle, que ont fondet honnourables et sages » personnes Quintin Dare, en son tamps bourgeois de » Tournay, et demoiselle Catherine de Waudripont, » sa femme, en le capelle de le Magdalaine, où ladite » sainte est posée et assize, en l'église Saint-Piat

» oudit Tournay, pour canter ladite messe au jour de
» ladite sainte à l'honneur d'elle, en priant Dieu pour
» leurs ames. Lequel Quintin trespassa le xvij^e jour
» du mois de march l'an mil iiij^e lxxix ; et ladite demoi-
» selle Caterine trespassa le iiij^e jour de septembre l'an
» mil iiij^e lxxvij. Et premiers, a ordonné ledit Quintin
» que, le nuit de ladite sainte après vespres, soit fait
» procèssion en ladite capelle en cantant ung respons,
» le verset et *Gloria* ; et puis soit canté devant ladite
» sainte *Magnificat*, une antienne à ce servans, et
» puis l'orison et *Benedicamus* ; et au revenir au cuer,
» une antienne à le volenté du coriste.... Item, en le
» fin de complies, lesdits curé, cappelains et clers se
» transporteront sur le tombe desdits Quintin et sa
» femme en disant les psaulmes de *Miserere* et *De pro-*
» *fundis* et puis la collecte de *Fidelium*.... Item avœc
» ce, que devant l'image de ladite sainte soit mis une
» candelle de cyre pesant une livre, laquelle sera
» alumée le nuit et le jour de ladite sainte, ledit
» office se faisant ; et le demorant d'icelle candelle ser-
» vira à ardoir devant ycelle sainte aux jours solen-
» nels.... Item, et lendemain à l'heure du grant messe
» sera dît et célébré une messe solennelle de ladite
» sainte à diacque, sub-diacque et coriste revestus des
» noirs ornemens ; et en fin d'icelle messe le curé vestu
» de une noire cappe, avœcque le diacque, sub-diacque
» et coriste se transporteront sur ladite tombe en
» disant, comme dessus est devisé, lesdits psaulmes de
» *Miserere* et *De profundis* avœc le collecte, et puis
» aspergier de l'yauwe bénite sur ladite tombe, sur
» laquelle y ara deux candelles de cyre ardans durant
» ladite messe et suffrage, et pareillement deux sur
» l'autel. »

Quentin Dare, bourgeois de Tournai par relief du

1^{er} septembre 1455, était fils de Jean, seigneur d'Ogimont, et d'Agnès Bernard. Magistrat de Tournai en 1457-58, il testa le 28 mars 1467 et mourut le 17 mars 1469. Il avait épousé, vers 1454, Catherine de Waudripont, née en 1431, morte le 3 septembre 1467, fille de Jean et d'Agnès Crocquevillain.

82. « Chi après s'ensieult la déclaration et ordonnance et fondation de deux obits perpétuelz que deffunct Jehan de Clermès a ordonné par son testament estre dits et célébrés cascun an à tousiours en l'église paroschial Saint-Piat, c'est assavoir le premier au vij^e jour du mois de may, et l'autre au vij^e jour du mois de novembre, pour les âmes dudit deffunct et de demoiselle Caterine de Velaine, sa femme. »

Jehan de Clermès, bourgeois de Tournai par relief du 15 février 1414, était fils de sire Rogier et de Marie Bonine sa seconde femme. Il fut membre de la magistrature tournaisienne de 1415 à 1424. Ayant discontinué sa bourgeoisie en demeurant plus d'un an et un jour hors de la ville, il la racheta le 23 avril 1443. Il épousa Catherine de Velaine, morte le 6 janvier 1464, fille de Copart. Jehan testa le 22 octobre 1473. Quant à la fondation qui nous occupe, notre obituaire la fixe au 9 février 1474, date postérieure au décès de Jean de Clermès.

83. « Chi après s'ensieult la déclaration, devise et ordonnance de deux obis, vigilles à trois lichons, commendasse et messe à diacque, sub-diacque et coriste, que fist et ordonna par son testament et ordonnances de darenier volenté defuncte demoiselle Agniès Bernard, en son temps femme et espeuze de honorable homme Jehan Dare, qui Dieu pardoinst, estre fais et célébrés cascun an à tousiours pour les

» ames de sondit feu mary et demoiselle, en l'église
» Saint-Piat en Tournay, aux jours cy-après déclarés,
» c'est assavoir au xxij^e jour d'aoust pour l'ame dudit
» Jehan Dare, et au xij^e d'apvril pour ladite demoi-
» selle Angnièz Bernard. »

Jehan Dare, seigneur d'Ogimont, que nous avons déjà cité au paragraphe 81, était fils de Jean et de Marguerite Crissembien. Bourgeois de Tournai par relief du 2 mai 1424, il fit partie de la magistrature tournaisienne de 1424 à 1449. Il mourut avant 1455, après avoir épousé, vers 1424, Agnès Bernard, née vers 1405, morte le 13 avril 1479, fille de Michel, changeur, et de Quinte Vilain.

84. Maître Pierre Thomas, en son temps curé de Saint-Piat, donne à l'église cent écus pour la fondation d'un obit à célébrer le 14 septembre de chaque année. Cette fondation fut faite en 1477.

85. « S'ensieult la devise et ordonnance faite par
» honnorable homme feu sire Simon de Saint-Jenoix,
» bourgeois de Tournay, de quatre messes la sepmaine,
» ung obit et aultres cozes salutaires pour le salut de
» son ame, de demoiselle Marie de Goy, son espeuse.
» Premiers, ledit feu a ordonné que cescune sepmaine
» à perpétuité, à l'autel de la Magdelaine en l'église
» Saint-Piat, après matines soient célébrées quatre
» messes, la première le dimenche du temps, le ij^e le
» lundi pour les trespasés, le iij^e le vendredi de la
» Passion, et la iiij^e le sabmedi de Nostre-Dame, à
» cascune desquelles messes, après l'offertore, sera
» ditte la psalme de *De profundis* et une orison en
» priant pour toutes les ames des trespasés et ledit
» deffunct.... Item que, depuis le jour de Pasques au
» jour del Ascention, soit chascun jour chanté par
» ledit curé, cappellains et clers, devant l'image de la



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Nous avons déjà eu l'occasion, au paragraphe 60, de citer le nom de Marc de Hellemmes à propos d'une fondation faite par ses parents. Ajoutons, pour ce qui le concerne personnellement, qu'il testa le 10 avril 1479 et mourut avant le 14 du même mois. Il était veuf d'Agnès Coppette, et en secondes noces de Catherine du Mortier, fille de sire Jérôme et d'Anne Tuepain, dite Petit.

88. Obit de Pietre Belle et de sa femme Marguerite Bracque, au 17 septembre. Ce fut fait et passé le xxij^e jour de mars l'an mil iiij^c iiij^{xx} et quatre avant Pasques.

Pietre Belle testa le 14 septembre 1484 et mourut avant le 18 du même mois. Entre autres legs, nous remarquons le suivant : « Item, en l'avancement des orgheues de ladite église, iiij lb. t. »

89. Obit d'Ernoul Fuselier, au 7 mars. Remise des fonds pour cet obit, par Ghuy Fuselier, frère dudit Ernoul, le 12 octobre 1485.

Arnoul Fuselier testa le 24 septembre 1485, veille de sa mort.

90. Maître Hughe du Pryer, chanoine de l'église Notre-Dame, fonde un obit pour Jehan du Pryer et Marguerite Couttiel, ses père et mère. Cette fondation est du 29 septembre 1485.

91. Fondation de deux obits par Ernoul Parsis.

Maigne Sauvage, veuve d'Arnoul Parsis, testa le 9 juin 1452; elle mourut avant le 18 mars 1453, date de l'emprise de son testament.

92. Obit de Bertris d'Escamaing, le lendemain de la Sainte-Catherine. Cette fondation est du 28 novembre 1442.

Nous avons déjà eu l'occasion de citer plusisurs membres de la famille d'Escamaing, qui habitait la

paroisse Saint-Piat; mais aucun document ne nous permet d'identifier notre Bertris.

93. Fondation d'un obit pour Jean Le Douch et Catherine Fuiant, sa femme.

94. Obit de Catherine Patoul.

Catherine Patoul, femme de Michel Manche, testa le 15 juin 1470. Son héritière fut Jeanne Patoul, sa sœur.

95. « Sachent tout que sire Jehan Planquielle, curé » de l'église Saint-Piat en Tournay, maistre Nicole » Repus et Jehan Danstain ou nom et comme exécuteur du testament de feu demiselle Aelis Repus, en » son temps vesve de feu Guillaume Lefebvre, fondeur » de layton, ont achetet à Jacques le Voirrier, des » deniers venant d'icelle exécution, pour et au prouffit » de ladite église, vingt et un sols et un cappon de » rente, » à charge de faire chanter un obit annuel. » Ce fu fait et passé pardevant les eschevins de Saint- » Brixe et du Bruille le iiij^e jour du mois de juing » l'an mil iiij^e iiij^{xx} et noef, dont les noms s'ensuivent : » Gille de Loyacourt (*sic*), Jehan Villain, Jehan de » Lespine, Jehan Génévière le josne, Nicolas de Hurtebize fils Jehan, Jehan Joseph le fils et Loys » Gisdalle. »

Guillaume Lefebvre, fondeur de laiton et sous-doyen du métier, acheta la bourgeoisie de Tournai le 22 février 1439. Il fut eswardeur de Saint-Brice en 1456. Le premier juillet 1476 fut empris le testament de Guillaume Lefebvre, dit le Fondeur, fait le 13 juin précédent. Il avait épousé Aelis Repus, morte en 1483, fille de Jean. Guillaume n'avait eu qu'une fille, Marguerite, qui, dès 1476, était veuve de Jean Lefèvre et habitait Valenciennes. Pour ce qui concerne la vie et les travaux de notre grand fondeur tournaisien, nous

renvoyons à ce que nous en avons déjà dit au premier volume de nos *Etudes sur l'art à Tournai*.

96. « Sacent tous que Jaquemart de le Folie, dit
» Cousin, en son temps serviteur et varlet du mestier
» des bonnetiers en la ville de Tournay, a donné,
» cédé, werpi et clamé quicte à tousiours et héritable-
» ment à Piérart Escaillet, proviseur des poures de le
» paroische Saint-Piat, » à la charge de faire chanter
un obit « chacun an à tousiours en ladite église, le
» xiiij^e jour du mois de juing.... en la chappelle Saint-
» Pierre, où gist ledit fondateur Ainsi fait et passé
» pardevant les eschevins de Saint-Brixe et du Bruille
» le deuxiesme jour d'aoust l'an mil iiij^e iiij^{xx} et unze..»

97. « C'est la devise et ordonnance de deux messes
» et obis que feu Adrien Daniel et Nicaïse de Gand,
» sa femme, en son temps tisserant et marchand de
» toilles, a ordonné estre chantéz et célébréz chacun
» an, le premier d'iceulx le x^e jour du mois d'avril, et
» le second le x^e du mois d'octobre..... Considérant
» les affaires de ladite église à cause des grans ouvraiges
» tant de couverture, machonnerie, nouveaulx aorne-
» mens de blancq damas et aultres choses nécessaires
» que les gliseurs avoient fait faire pour le bien et
» décoration de l'église, ésquelz ouvraiges ilz ne
» scavoient bonnement payer ne satisfaire sans char-
» gier ladite église, » les exécuteurs testamentaires
d'Adrien Daniel employent à ces dépenses les deniers
de sa fondation.

98. « C'est la devise et ordonnance de deux obys
» fondés par honnorable homme sire Guillaume de
» Clermès, escuier, prévost de la ville de Tournay,
» pour le salut des ames de deffunctz noble homme
» sire Simon de Clermès, en son temps bourgeois et
» prévost de ladicte ville de Tournay, et demoiselle

» Quinte Darre, sa femme, en leur tamps père et mère
» audit sire Guillème. » Les diacre, sous-diacre et
choriste seront « vestus et aournéz des tournicqueaux
» et chappes de velours noir donnéz à ladicte église
» par ledit sire Guillème. Ce fut faict et passé le dix
» septiesme de juing l'an de grasce mil chincq cens
» et deux. »

99. Le même de Clermès fonde « des heures en jour
» et messes solennelles à perpétuité pour les festes et
» solennitéz de la Visitation de la glorieuse Vierge
» Marie, et translation de monseigneur Saint-Piat, et
» aussy pour la feste solennelle qui se célébrera chacun
» an dores en avant de monseigneur Saint-Gabriel. Ce
» fut faict et passé le v^e jour de febvrier l'an mil cincq
» cens et vingt. »

100. « S'ensuyt aultre fondation, devise et ordon-
» nance conditionnée pareillement par le susdit hono-
» rable et noble homme sire Guillème de Clermès,
» escuyer, de pluseurs fondations aux charges, devises
» et conditions qui s'ensuivent. Premiers, que les
» maistres de la confrarie Nostre-Dame du coer en
» l'église Saint-Pyat seront tenus dores en avant faire
» chanter et célébrer en icelle église trois obitz ès
» jours qui s'ensuivent. Le premier se fera pour l'âme
» de damoiselle Marie du Mortier, sa feue espeuze...
» Le second obit se fera pour le salut de l'âme dudict
» fondateur... Et le lendemain du second obit, se fera
» ung aultre obit pour les ames des enffans, parens et
» bienfaicteurs dudict fondateur. » En considération de
ces fondations, on lui accorde : « Premièrement que
» l'ymaige d'argent de la Vierge Marie, pesante trois
» marcqs quatre onches et treize estrelins, laquelle il
» a donné pour la décoration d'icelle église, avecq une
» croix d'argent, pesante deux onches et treize estre-

» lins, au milieu de laquelle, soubz ung béricle, est ung
» Agnus Dei couchié et attachié sur ung coussin cou-
» vert de velour rouge, sera mise et posée par le grand
» clercq de ladite église sur le grand autel durant les
» trois obitz dessusdits... Davantaige luy a esté accordé
» que les enffans de son filz Loys de Clermès joyront,
» leurs vies duranttes et sy longhement qu'ilz seront
» résidens et demorans en ladite paroche, du siège
» estant en ladicte chappelle de la Magdaleine, lequel
» il a faict faire par ci-devant à ses despens. Et sy
» ont lesdits parochiens accordé, et pour le temps
» advenir accordent audict Loys de Clermès et sa
» femme avoir les sépultures de leurs corps en la-
» dicte chappelle de le Magdeleine, se ilz le requiè-
» rent... Ce fut faict au mois de novembre de l'an
» mil v° xxxix. »

Nous avons déjà eu l'occasion, dans les pages précédentes, de citer un grand nombre de membres de la famille de Clermès. En voici un nouveau, qui fait de grandes fondations à Saint-Piat. Comme pour ses ancêtres, nous analyserons ce qu'en dit le comte du Chastel dans ses *Généalogies tournaisiennes*, que confirment les trois paragraphes que nous venons de reproduire. Guillaume de Clermès, seigneur de Marcq, fils de sire Simon et de Quinte Dare, releva la bourgeoisie de Tournai le 23 avril 1488. Magistrat de la ville à plusieurs reprises, il vivait encore en 1550. Il avait épousé Marie du Mortier, fille de Louis et d'Agnès de Guignies ; Marie était morte avant le mois de novembre 1539. Leur fils unique, Louis de Clermès, dont parle la dernière fondation, épousa en premières noces Philippote de Thiant, fille de Jean et de Colle de Haynin de Louvignies ; c'est cette première femme qui est aussi reprise à notre obituaire. Louis épousa en

secondes noces, le 28 avril 1544, Barbe Destrayelles, dite de Mouchin, veuve de Jehan le Boucq, dit de Carnin.

101. Fondation de deux obits par « vénérable et » discret maistre Simon Barat, prebtre, chappellain » des haultes fourmes en l'église Nostre-Dame, à estre » dictz et célébréz en l'église Saint-Pyat..... si comme » l'un desdictz obytz la veille Saint-Simon et Saint- » Jude vers la fin du mois d'octobre ; et l'autre le len- » demain de Sainte-Croix, quatrième jour de may..... » Ce fut faict, passé et recongnu le sixième jour de » febvrier l'an mil cinq cens trente nœuf. »

102. « S'ensuyt aultre devise et ordonnance de deux » messes chantées et deux obitz à vigilles et trois » lichons, petites commendaces et messe fondées par » feu honorable homme maistre Jehan de Wymes, » docteur en médecines, et mademoiselle Marie de le » Ryne, sa femme, par leur testament faict conjointe- » ment, à faire dores en avant chacun an en la chap- » pelle de madame Sainte-Ursèle et de Saint-Erasme, » par eulx ordonnée en l'église de Saint-Pyat..... » S'ensuyt la déclaration des jours de pardons pour » ceulx et celles quy, contrictz et repentans, visiteront » et donneront de leurs biens au prouffit de l'église en » la chappelle de Saint-Erasme et des Onze mil » vierges, ordonnée par monsieur maistre Jehan de » Wismes et mademoiselle Marie de le Ryne, sa » femme, à Saint-Pyat. Et premiers, » Le jour de la Nativité de Nostre-Seigneur, » Le jour de madame Sainte-Agnès, » Le jour de l'Assumption de la Vierge Marie, » Le jour de Saint-Pyat, nostre patron, » Le jour des Onze mil Vierges. »

Le premier mai 1497, testa Jean de Wysmes, doc-

teur en médecine, mort avant le 3 juin 1498. Cet acte curieux, dans lequel il donne l'inventaire des livres qu'il lègue à la bibliothèque du Chapitre, a donné lieu à la publication, par Frédéric Hennebert, d'un travail paru au tome iv des Mémoires de notre Société. — En 1513 mourait Marie de le Ryne, veuve de Jean de Wysmes. Nous extrayons de son testament quelques passages intéressants : « Je donne à ladite chappelle » (de Saint Erasme) un calice, une platine et louchette » servant audit calice. Item, je donne à ladite chappelle » deux bourses de corporal, l'une de rouge velours » bordée de perles et de boutons d'or. Item, je donne » à ladite chappelle deux casules, l'une de noir damas » bordée de rouge velours pour servir les haulx jours, » l'autre casule de bourgette ; item, deux aulbes, deux » amictes estelées samblables. Item, je donne à ladite » chappelle six nappes bénites, deux chandelers, un » platelet, deux petis pochons d'estain et le clocquette. » Item, je laisse aussy à ladite chappelle le pulpitre » pour sus agenoullier, un coffret bardé de fer pour » enfermer le calice et les aournemens de ladite chap- » pelle. » Nous devons encore relever, dans le même acte, ce passage qui concerne un frère de son mari : « A frère Jacques de Wismes, père abbé du Gardinet, » 12 lb. fl. »

103. Fondation par Clare Petit, dit Leureux, veuve de feu Barthélemieu Robert, d'un obit « pour l'ame » dudit feu Berthelemieu et de ladite demiselle Clare » fondateresse, et de Hacquinet leur filz. Et alla de vie » à trespas ladite demiselle Clare, le xxj^e jour de » septembre, *anno xv^oxxxiiij.*

Claire Petit, veuve de Barthélemy Robert, avait fait son testament le 28 juillet 1528.

104. Fondation par Péronne Tasse, veuve de Pierre



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Haquinet le Marchant et de Marie, femme de François Cocquiel, dit le Merchier, fils de Caron et de Jeanne Havet, sa première femme.

108. « Ordonnance de deux obitz par an fondés en » l'église Saint-Pyat par feu Jehan Tasse, l'un pour » son ame lequel se doibt faire chacun an le sixième » jour du mois de juillet, et l'autre pour l'âme de demi- » selle Jehenne Béringhe, sa feue femme, lequel se » doibt faire le sixième jour du mois de novembre. Ce » fut fait et passé le dixième jour du mois d'octobre » l'an mil cinq cens vingt et quatre. »

109. Fondation de six obits fondés par Chrestienne Destables, veuve de feu Denis de le Cappelle, à célébrer le premier au 25 janvier, et les autres de deux mois en deux mois.

Denis de le Cappelle, marchand, seigneur de le Bourde, fils de Bauduin et de Marguerite de Willy, releva la bourgeoisie de Tournai le 24 décembre 1468 et fut échevin de la ville en 1486. Il testa le 8 juin 1504 et mourut le 16 du même mois. Il avait épousé Chrétienne Destables, née à Cologne, fille de Thomas, marchand de vin, et de Marguerite de le Croix. Chrétienne, qui habitait en la rue Merdenchon, testa le 23 novembre 1523 et mourut avant le 28 du même mois. Nous relevons ce legs de son testament : « A » maistre Jehan Guennefitte, mon chappellain et par » ci-devant lieutenant de Saint-Piat, ung tabliau où il » y a figuré ung Dieu en croix. »

110. Fondation d'un obit par Jehan Moriau.

Il existait à l'époque de notre fondation deux frères du nom de Jean Moreau. Ils étaient fils de Philippe. Jean Moreau l'aîné, comme il s'intitule dans son testament, mourut sans enfant avant le 25 septembre 1545. Son frère, qui était laboureur au faubourg Saint-

Martin, mourut avant le 11 février 1546. Il avait épousé en premières noces Jehenne Raficquiel, dont il eut Jean et Martin Moreau ; et en secondes noces Isabeau Le Brun, qui lui survécut.

111. Martin Lozevel et Philippe de Montigny, sa femme, fondent un obit au 16 juillet de chaque année.

Philippe de Montigny, veuve de Nicolas de Belles, greffier des doyens et sous-doyens, épousa Martin Lozevel, lequel était mort avant le 5 juillet 1534, date de la fondation qui nous occupe. Philippine de Montigny mourut avant le 26 janvier 1542, époque de l'emprise de son testament.

112. Jehan Le Louchier, écuyer, seigneur de Courcelles et de Constantin, fonde trois obits pour lui-même, « pour Michielle Bernard, ma femme, laquelle gist et »
» repose illecq (aux Frères Mineurs), pour les ames »
» de mes père et mère et bons amys trespasés, en »
» l'église Saint-Pyat où je suis. Ce fut faict et passé »
» devant les eschevins de Tournay l'an mil iiij^e iiij^{xx} xiiij »
» le treizième jour du mois d'aoust. »

Jehan Le Louchier, écuyer, seigneur de Courcelles, Constantin, Ainières, était fils de Jacques et de Gertrude de Sars, que nous avons déjà vus figurer au paragraphe 73. Jean mourut le 6 août 1494. Il avait épousé Michelle Bernard, fille de Marc, prévôt de Tournai, et de Catherine de Saint-Genois.

113. Obit pour Marguerite du Tronquoy. — Cette fondation est du 24 septembre 1538.

114. Thomas Samson, fondeur de laiton, et Barbe Gobault, sa femme, fondent un obit. « Et fut ce faict »
» l'an mil cinq cens quarante et sept. Et trespassa »
» ledit Thomas Samson le xxvij^e jour du moys de jan- »
» vier an xv^e xlvij. Et Barbe, sa femme, trespassa le »
» xxvj^e jour de mars ensuivant audit an. »

115. Arnoul Charlepin, prêtre, en son temps chapelain de l'église Saint-Piat, fonde un obit au 13 février. Cette fondation est du 2 août 1545.

Par un acte de transport de biens opéré le 5 janvier 1533, nous voyons qu'Arnoul Charlepin, prêtre, était fils de Jean et de Quinte de Torcoing, tous deux décédés à cette date.

116. « S'ensuyt ci-après l'ordonnance de la fondation de la glorieuse Transfiguration de Nostre-Seigneur Jésus-Crist, que l'on est tenu faire et solemniser en ceste église paroichiale de Saint-Pyat par chacun an, le sixiesme d'aoust, fondée par deffuncte damoiselle Jacqueline de Rocques, en son vivant vesve de feu Arnould Bernard, tant pour les heures canoniales, procession, messe solennelle et sermon. »

Jacqueline d'Antoing, dite de Rocques, dame du Mont, était fille de Gislebert et de Jeanne de Saint Pierre Maisnil, dite de Hingettes. Elle avait épousé Arnould Bernard, seigneur d'Esquelmes, de Beaudignies, etc., fils de Jean et de Jeanne de Waudripont. Arnould acheta la terre de Florent le 7 juillet 1483, et celle de Taintignies en 1484. Jacqueline de Rocques mourut veuve avant le 4 novembre 1528.

117. « Extraict du testament de deffunctè damoiselle Marie de le Reyne, vesve de feu monsieur maistre Jehan de Wysmes, faict et ordonné le xvij^e jour de décembre l'an mil v^e et dix.

» Item, je voel et ordonne une haulte messe à notes, à diacre, soubdiacre et coriste et à orghes, sonneur et batteleur, quy se fera et solennisera chacun an perpétuellement et à tousiours en l'église Saint-Pyat en la chappelle de monseigneur Saint-Erasme, le jour Sainte-Agniès qui eschiet le xxj^e de janvier.

» Item, je vœuil et ordonne messe solennelle du

» Saint-Sacrement en ladite église de Saint-Pyat estre
» chantée et célébrée perpétuellement chacune sept-
» maine au jour du jœdy, du matin environ noefz
» heures, à diacre, soubdiacre, choriste et as orghes.
» Et vœuil que les sonneurs et batteleurs soient tenus
» sonner et batteler chacun merquedy à l'heure de
» complies une lasche, et le jœdy ensuivant, demye
» heure avant ladite messe, aussy une lasche, et per-
» pétuellement la séquence comme on est accoustumé
» de sonner pour messes solennelles. En après je vœulx
» et ordonne que, durant ladite messe, ladite église
» sera tenue de mettre et livrer sur l'autel deux chan-
» deilles de cyre, pesantes chacune deux livres, et
» ardantes sur ledit autel jusques à la fin desdites
» messes; et à l'heure de l'Élévation dudit Saint Sacre-
» ment, que on allume ung flambeau, lequel demora
» ardant jusques à tant que ledit Saint Sacrement soit
» remis et posé en son lieu. Et vœuil aussy que, à
» ladite Elévation, que le coustre avecq le petit clercq
» soient tenus de chanter et entonner *O salutaris hostia*,
» et le curet ou son lieutenant soit tenu, en la fin de
» chacune messe, de dire le psalme *De profundis* et les
» collectes pour les trespasés. »

Nous avons déjà parlé, au paragraphe 102, de notre fondatrice et de son mari. Nous y renvoyons le lecteur.

118. Sire Nicaise Jonesse, prêtre habitué en l'église cathédrale de Notre-Dame, et résident en la paroisse de Saint Piat, fonde « un obit anniversaire à estre dict,
» chanté et célébré à tousiours en ycelle église, pour le
» salut des ames de luy, ses feuz père et mère et de
» tous ses bons amys décédéz, lequel se debvera
» chanter et célébrer annuellement le vingt troisième
» jour de novembre. »

119. Fondation d'un obit par honorable homme sire Bauldart du Bar, jadis second prévôt de la ville de Tournai.

Bauduin du Bar, jadis prévôt de Tournai et paroissien de Saint-Piat, mourut avant le 27 octobre 1522, date de l'emprise de son testament. Dans cet acte, il parle de ses femmes; il fut donc marié au moins deux fois; mais il ne désigne le nom d'aucune d'elles. Il paraît être mort sans postérité, tous ses legs s'adressant à des parents éloignés. Un seul passage de ce testament mérite d'être relevé : « Je eslis ma sépulture » en la chimentière Saint Piat devant le Gardin » d'Olivet, et que il soit clauwet ung tablet audit » Gardin, se commenchant *Avete*, etc. »

120. « S'ensuyt l'ordonnance faicte pour la célébration de la feste annuelle de la confraternité du Très » saint Sacrement de l'autel, laquelle se doibt célébrer » le troisième dimence après la feste dudit Saint- » Sacrement.

» Premièrement, les clerqz, fossiers et aultres serviteurs de l'église Saint-Pyat doibvent honnestement » parer ladicte église, devant vespres, de tapisseries » et des draps et joyaulx d'icelle, et de verdure » dedens le cœur et dehors, comme à la feste dudit » Saint-Sacrement.

» Item, le sabmedy à l'heure de midy, on battélera » les cloches en continuant tout ledit jour et le dimence » ensuivant; et seront aussy toutes les heures sonnées, » comme à ladite feste.

» Item, durant le sonnaige des premières vespres, » le curet, dedens la trésorie, préparera le grand reliquaire et fiertre, et mettera reposer en icelluy le » très digne Sacrement; et se allumera le luminaire » de l'église et les sept cierges de la confraternité.

» Après tout le sonnaige finis, tout le clergié de
» ladicte église sortira en chappes, de la thrésorie, et
» le curet portera le Saint-Sacrement reposer sur le
» grand autel; et marcheront devant les enffants
» revestus, deux pour les chandelliers et deux pour
» l'enchens, lesquelz, après le anthienne *Sapientia*
» chantée, diront le verset *Panem celi*; et le curet,
» après avoir faict la bénédiction sur le peuple, dira
» la collecte *Deus qui nobis*.

» Item, après ce se commencheront les vespres
» solennelles à orghes et enchens à *Magnificat*, les-
» quelles se chanteront du Saint-Sacrement, n'est que
» les festes de Saint-Barnabé, Saint-Jehan, Saint-
» Pierre et Saint-Paul, et de la Visitation de Nostre-
» Dame eschéent audit jour; et adoncq se feroit seulle-
» ment commémoration *De Sacramento*, mais l'hymne
» des heures seroit *O Salutaris*, excepté aussy que à
» *Magnificat* il n'y aura point de division, mais il y
» aura enchens, et ne sera point chanté *Gloria* à
» chacun respons.

» Item, durant les complies se sonneront matines,
» lesquelles se chanteront après complies, pour les-
» quelles on prendra aulcunes lichons abrégées de
» la légende du Saint-Sacrement.

» Item, le lendemain on battélera de bon matin, puis
» on sonnera prime par quelque bonne espace pour la
» commenchie environ six heures.

» Item, durant ledit temps aulcuns confrères ad ce
» ordonné se tiendront en la chappelle de Halsberghe
» pour recepvoir les confraries et les entrées des con-
» frères et consceurs ausquelz sera donné à chacun une
» verghe et ung blason du Saint-Sacrement.

» Item, après prime, tierce et sexte chantées, on
» fera la bénédiction et aspersion de l'eauwe.

» Item, incontinent après se commença la messe
» et se chantera le plus solennellement que faire se
» pourra, durant laquelle les jeunes filles, accoustrées
» simplement de blans linges, viendront apporter leurs
» verges par connestableries, et les présenteront dévo-
» tement au Saint-Sacrement, et demoreront jusques
» en fin de la messe.

» Item, pour l'élévation du Saint-Sacrement se
» allumeront les flambeaux de la confraternité avecq
» autres particuliers des confrères, lesquels flambeaux
» se tiendront jusques en fin de la messe devant le
» grand autel par douze jeunes enfants. Et après la
» messe se distribueront à douze confrères pour estre
» portés par iceulx, si c'est leur plaisir, devant le
» Saint-Sacrement durant la procession.

» Item, la messe chantée, le curet mettera et fera
» tenir fermement ledit grand reliquiaire avecq le
» Saint-Sacrement sur la chivière ad ce ordonnée,
» laquelle se portera par ledit curé pardevant et l'ancien
» chappellain suyvant, accoustrés des plus riches
» accoustremens et chasubles de ladite église. Au
» costé desquelz seront quatre enfants revestus hones-
» tement, deux pour les chandeliers et deux pour
» l'enchentz. Et le ciel se portera pardessus ledit
» Saint-Sacrement par les plus anciens et notables
» personnes de la paroiche ou de la confraternité.

» Item, à la procession marcheront premier les
» jeunes filles selon leurs connestableries, portant
» leurs chierges en bon ordre, desquelles le sergent
» de la paroche aura le cerge. Mais le cerge des gens
» d'église se portera entre iceulx devant le Saint-
» Sacrement; et après les cierges dessusdits marche-
» ront les religieux, autrement du couvent de monsei-
» gneur Saint-Franchois, accoustrés des aornemens



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» Item, immédiatement ladite collecte finée, les
» deux coristes commenceront à chanter (*submissâ*
» *voce*) les psaulmes de *Miserere mei Deus* et *De pro-*
» *fundis*, et le curé dira la collecte *Pro defunctis* ad ce
» servante, pryant Dieu nostre créateur pour le salut
» de l'ame de feue noble dame madame Marguerite
» de Luxembourg, en son temps douayère de Haynyn,
» au moyen de laquelle a esté et est cette dévotte con-
» fraternité érigée et instituée à l'honneur de Dieu et
» au salut des fidèles chrestiens confrères et consœurs
» d'icelle, et aussy pour et à l'intention de noble damoi-
» selle Anne de Mérodes, dite de Frentz, laquelle a
» faict faire et donner le ciel rond endessous lequel
» se porte annuellement à la grande procession le
» Saint-Sacrement à descouvert.

» Item, ledit jour après disner et avant vespres, les
» cierges offertz et donnéz au Saint-Sacrement seront
» portéz en hault et mis sur le lichener en orde selon
» proportion et grandeur d'iceulx, pour estre alluméz
» devant le Saint-Sacrement, précipuellement durant
» les messes de chacun mois quy se célébreront en
» l'honneur dudit Saint-Sacrement, outre ce, se bon
» semble, és festes plus solennelles.

» Item, ledit jour après disner, les vespres se chan-
» teront du Saint-Sacrement, comme dessus; et quand
» l'office sera tout achevé, le curet revestus d'une
» chappe se mettera à genoulx devant l'autel; durant
» ce, le grand clercq entonnera *Verbum caro panem*
» *verum*; et quand on chantera *Sit et benedictio*, le
» curé fera la bénédiction sur le peuple avecq le
» Saint-Sacrement estant encoire au reliquiaire ou
» remis ent la cybole pour tyrer en hault sur l'autel.
» Et après que les enffantz auront chanté *Panem celi*
» *dedit eis*, il dira la collecte *Deus qui nobis*. Ce

» pendant se retyrera la Sainte-Cibole en sa place
» accoustumée.

» Dieu, par sa grace, nous doit bien encommen-
» chier, continuer et parachever à son honneur et à
» nostre salut. *Amen.* »

Monsieur L. Cloquet, dans une curieuse note sur le
Culte du très saint Sacrement, publiée au tome XIX de
nos Mémoires, a parlé de la procession de Saint-Piat ;
nous y renvoyons le lecteur.

121. « Vénérable, saige et discret monseigneur
» maistre Louys Féable, docteur en la sainte théo-
» logie, chanoine et hostelier en l'église cathédrale
» Nostre-Dame d'icelle ville et cité, » fonde un obit.
Les pauvresseurs doivent « distribuer, le mesme jour
» que ce célébrera ladite messe ou obit, treize robes
» de drap noir, contenant chacune d'icelles quatre
» alnes de la valeur de vingt pattars chacune alne,
» pour raccoustrer et rhabillier treize paoures hommes
» de ladite paroche. »

Louys Féable, natif de la paroisse Saint-Brice, était
fils d'Yvon et de Catherine Gobart. Nous ne possédons
aucun autre renseignement sur lui ; seulement nous
savons qu'il était déjà chanoine et hôtelier lorsque,
le 8 mai 1552, il faisait en faveur des pauvres de Saint-
Brice une fondation semblable à celle qu'indique notre
obituaire.

122. « Fondation pyeuse faicte et ordonnée par
» vénérable et discret seigneur maistre Anthoine de
» Beuffremez, prebtre et chanoine de l'église Nostre-
» Dame, » d'un obit annuel à Saint-Piat.

Antoine de Bauffremez, chanoine de Notre-Dame à
Tournai, était fils de Jean, seigneur du Fresnoy, et
de Catherine de le Lacherie, dite de Waziers. Antoine
mourut le 4 avril 1598, après avoir fondé des bour-

ses importantes pour les études et la bienfaisance.

123. « Déclaration, devise et ordonnance d'ung
» obyt fondé par Pasquiers du Gardin quy se fera,
» chantera et célébrera dorenavant annuellement la
» semaigne après le Toussaint. »

Pasquier du Gardin, qui semble n'avoir pas été marié, mourut avant le 16 août 1564, date de l'emprise de son testament. Tous ses legs à ses parents s'adressent à des individus d'Audenarde et de Bruxelles. Nous ne citerons que celui-ci : « Je donne à Jehanne Witreberghue, *painctresse*, quatre livres flandres. »

124. « Déclaration, devise et ordonnance d'ung
» obyt fondé par damoiselle Madeline Bonnière,
» vesve de feu Pierre de Wadripont, lequel se debvera
» chanter et célébrer annuellement le xxvij^e jour de
» mars. » Le curé sera tenu de « dire le psalme de
» *De profundis*, en la fin de la messe, sur la tombe de
» ladite deffuncte quy est devant l'autel de la Vierge
» Marye. »

Madeleine Bonnière mourut avant le 28 mars 1568, époque à laquelle fut empris son testament. Elle était veuve de Pierre de Waudripont, écuyer, fils de Jean et de Waudru le Fébure, sa seconde femme. Pierre mourut à Tournai, en la paroisse Saint-Piat, le 27 janvier 1560, ayant testé le 8 décembre précédent.

125. Fondation par messire Jacques de Coudenhove, chevalier, d'un obit annuel au mois de mars.

Jacques van Coudenhove, seigneur de Tongerlé, de Lusbeke, etc., créé chevalier par lettres du 5 novembre 1581, était fils de Jean, écuyer, seigneur de Gentbrugge, et de Marie van Amerongen, sa première femme. Jacques mourut à Tournai en 1594, après avoir épousé, par contrat du 2 janvier 1583, Jeanne du Quesnoi,

dame du Locron, dont nous trouverons les parents au paragraphe suivant.

126. Fondation par dame Liévine Betz, veuve du seigneur de Le Loire, d'un obit annuel à célébrer au mois de janvier.

Livine Bette, morte vers 1559, était fille d'Adrien, chevalier, seigneur d'Autreppe, de Schellebelle, bailli de Termonde, et de Jacqueline Verdière de Warvane. Elle avait épousé Antoine du Quesnoi, écuyer, seigneur de Le Loire, du Locron, etc., fils d'Antoine et de Jeanne de Hames, dite de Bonnières. Nous avons vu paraître leur fille au paragraphe précédent.

127. « Le vingt troisième jour d'octobre l'an mil
» cinq cens soixante dix sept, comparut pardevant
» tabellions royaulx ordonnés en ceste ville, sire Pierre
» de Hornut, escuyer, seigneur de Smerpont, con-
» seiller civil du Roy nostre sire et garde du seel
» ordinaire, tant en son propre et privé nom que au
» nom et soy faisant et portant fort en ceste partie
» de damoiselle Marye de Hornut, sa sœur, » à l'effet
de fonder en l'église Saint-Piat deux obits dont l'un
se célébrera le lendemain de l'octave du Saint-Sacrement.

Pierre de Hornut, écuyer, seigneur du Ponthois, de Smerpont, etc., fils de Simon et de Gertrude Le Louchier, acheta la bourgeoisie de Tournai le 29 mai 1551. Il fit, à plusieurs reprises, partie du magistrat de Tournai. Pierre épousa Isabeau Grenut, fille de Jacques et d'Isabeau le Flamen. — Quant à Marie de Hornut, sœur de Pierre, elle ne figure pas dans les *Notices généalogiques* du comte P. A. du Chastel.

128. Le 30 octobre 1587, Mathis de Beaumont, prêtre, fonde un obit à célébrer annuellement le 17 septembre.

Une demoiselle de Beaumont avait épousé Pasquier

de le Barre, l'auteur des mémoires relatifs aux troubles religieux de Tournai en 1565. Serait-ce une sœur de notre Mathis?

129. « Ordonnance de l'obit damoiselle Agnès de le
» Hamaide, au 17 octobre. Ce fut fait le xvij^e d'octobre
» 1581. »

Agnès de la Hamaide, fille de Michel, seigneur de Luchin, épousa Jehan du Fresnoy, écuyer, seigneur de Thun, fils de Jacques et de Marie Lanstiers. Agnès était déjà veuve lorsque, le 16 février 1536, elle fit une donation à ses nièces, filles de Gérard Regnault et de Noëlle de la Hamaide. Elle mourut avant le 16 octobre 1542, date de l'emprise de son testament.

130. Honorable homme Jacques Daubechies, en son vivant greffier criminel, fonde un obit. Ce fut fait et passé le 25^e jour de janvier 1588.

Jacques Daubechies, fils de Gilles, fut greffier criminel de Tournai. Il mourut sans alliance avant le 9 avril 1584. Nous retrouverons son frère et ses neveux au paragraphe 160.

131. Jean Carlier, prêtre, chanoine de la cathédrale de Tournai, fonde deux obits, l'un pour honorable homme Antoine Carlier, son père, et l'autre pour Jacqueline du Priet, sa mère. Il nomme pour exécuteur testamentaire son frère François Carlier, seigneur de Rasoncamp. Cette fondation fut enregistrée le 22 juin 1584.

132. « Fondation de feu noble homme Gérard Ber-
» nard, en son vivant seigneur de Luchin, d'un obit
» lequel se célébrera par chacun an à tousiours le
» xxvj^e ou xxvij^e novembre, avecq quatre chandeilles
» assavoir deux sur l'autel et deux sur la tombe... Ce
» fut faict et passé le 15 juillet 1589. »

Gérard Bernard, seigneur de Luchin, second prévôt

de Tournai en 1578, mort avant le 25 novembre 1586, était fils de Simon et de Jeanne de Landas. Il avait épousé Marie Villain, dame de Bettignies et de Jollain en partie, morte le 4 octobre 1584, fille de Jean et de Catherine Cottrel.

133. « Fondation damoiselle Catherine d'Ocoche, » vesve de feu le seigneur Jacques de Licquerke, » enterrée en la chappelle de Saint-Nicolas, pour » laquelle monsieur de Stercque, conseiller et commis » des finances des Archiducqs, a donné certains biens. » Fondation enregistrée le 28 mai 1604.

Malgré de nombreuses recherches, je n'ai pu trouver ce qu'était cette Catherine d'Ocoche, veuve de Jacques de Liedekerke; pourtant le texte de la fondation permet de supposer qu'elle était sœur d'Isabelle d'Ocoche, qui avait épousé Henri Stercke, chevalier, receveur général des domaines et finances sous Charles-Quint en 1539, trésorier de l'ordre de la Toison d'Or en 1541. Catherine étant sans doute morte sans enfants, aura eu pour héritier le fils de sa sœur, Henri Sterke, qui avait épousé Quinte Sersanders. — Quant à Jacques de Liedekerke, ce pourrait bien être un membre de la famille Villain de Gand, qui posséda la seigneurie de Liedekerke et en porta parfois le nom. Il serait alors petit-fils de Collard, seigneur de Liedekerke et de Lombeke; n'ayant pas eu d'enfant, il sera resté inconnu aux généalogistes.

134. Fondation d'un obit par Gilles Centmars, dit le Merchier, prêtre, grand vicaire de l'église Notre-Dame. Ce fut fait le 20 septembre 1527.

135. Fondation d'un obit par sire Jehan Cottrel, écuyer, seigneur d'Espain.

Jehan Cottrel, écuyer, seigneur d'Espaing, de le Motte, etc., était fils de Denis et de Madeleine de

Polinchove. Il mourut à Tournai, paroisse Saint-Piat, avant le 5 avril 1589, après avoir épousé Ourse Bernard, morte en juillet de la même année, fille de Michel, écuyer, seigneur d'Esquelmes, et d'Antoinette de Croix, dite de Drumez. Ils n'eurent pas d'enfant de leur mariage.

136. « Fondation de honorable personne maistre
» Jacques Plateau, jadis receveur de ceste église, d'un
» obit par chacun an. Lequel obit se dira tousiours le
» xix^e d'apvril, jour de son trespas advenu en la ville
» de Beaumont en l'an mil six cens et huict. »

Jacques Plateau fut membre de la magistrature tournaisienne de 1591 à 1594. Il avait épousé, le 15 janvier 1577, Jehenne Liébart, fille de Jehan, greffier de la ville, et de Marie du Chambge. Jeanne testa le 25 août 1617, laissant un fils, Pierre Plateau.

137. Fondation d'un obit en janvier pour feu Pierre de Wattripont, écuyer, seigneur du Foresteau. Les deniers en furent fournis par sa veuve, Catherine le Vaillant, le 8 mai 1599.

Catherine le Vaillant était fille de Jehan, écuyer, seigneur des Walles, et de Catherine de Waudripont, dame du Foresteau. Le testament de Catherine le Vaillant fut approuvé le 18 septembre 1624.

138. « Fondation de deffuncte damoiselle Anne Le
» Brun, vesve de Léon Petit, escuyer, seigneur de
» Béthomé, d'ung obit chascun an... Et se célèbre
» ledit obit le ix^e de septembre. »

Léon Petit, écuyer, seigneur de Béthomez, bourgeois de Tournai le 5 juin 1544, était fils de Pierre et de Marie de Gand, sa seconde femme. Il mourut en 1558, ayant épousé en premières noces N. Blotin, et en secondes noces Anne Le Brun, dont le testament fut empris le 9 septembre 1593.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Il mourut le 24 mars 1612, et fut inhumé en la chapelle de Sainte-Geneviève à la cathédrale. Charles de Ladeuze créa des bourses d'étude et fit divers legs à la cathédrale. C'est à lui que l'on doit la fondation de la chapelle de Saint-Pierre, qui consistait en un autel élevé au-dessus de la porte qui conduisait à la salle du chapitre; cet autel fut construit en 1609.

143. Agnès le Roy, veuve de François Carlier, bourgeois, seigneur de Rasoncamp, fonde un obit à célébrer au mois de septembre.

Le testament d'Agnès le Roy fut emprisé le 10 septembre 1607. Nous lisons dans cet acte : « Je donne à » la chappelle de Halzemberghe, fondée à l'église » Saint-Piat, douze livres flandres pour une fois à l'advancement des drapz d'autel... Je désire estre ensepulturé en la chappelle Sainte-Barbe de ladite paroche, en laquelle est inhumé ledit deffunct mon mary » et pluseurs de nos parens. »

144. Maître Barthélemy Liébart, conseiller de la ville de Tournai, fonde un obit annuel au 26 avril.

Nous avons déjà rencontré, au paragraphe 139, Barthélemy Liébart, époux de Barbe du Bois; et nous avons dit quels étaient ces personnages.

145. Honorable homme Marcq du Sart, greffier civil, fonde un obit anniversaire pour sa femme Marguerite Carlier, au 31 décembre, et un second pour lui-même et ses parents.

146. Guillemette de la Chapelle, femme de Marcq du Sart, fonde un obit annuel au 20 août.

Marc du Sart, d'abord procureur fiscal, charge qu'il occupait encore le 5 novembre 1604, puis greffier civil de Tournai, avait épousé en premières noces Marguerite Carlier, dont il eut plusieurs enfants. Il épousa en secondes noces, le 14 avril 1600, Guillemette de la

Chapelle, veuve de Hugues du Rieu, et fille de Bau-
duin, seigneur du Roseau, et de Agnès du Bosquel, sa
première femme. Guillemette testa le 16 décembre
1621 et mourut avant le 22 août 1629.

147. Maître Nicolas Robert, prêtre, chanoine de la
collégiale de Saint-Hermès à Renaix, fonde deux obits,
l'un au 13 juillet, anniversaire du décès du fondateur,
et l'autre en septembre.

Nicolas Robert, chanoine de Renaix, était natif de
Tournai, et mourut dans cette ville avant le 17 juillet
1614, date de l'emprise de son testament. Nous trou-
vons dans cet acte qu'il veut « faire enterrer et ensé-
» pulturer mon corps, sy possible est, en l'église parois-
» siale de Saint-Pyat, lieu de ma naissance et sépulture
» de mes feuz père et mère, au milieu de la chapelle
» Nostre-Dame d'Haulsenberghe, à l'opposite près de
» la muraille.

» ... Item, contre la muraille dudict endroit, y soit
» dressé ung beau tableau ou épitafe en pierre taillée
» ou pour le moings en bois pinct... Je donne et laisse
» à ladite église de Renay le tableau estant sur mon
» buffet, représentant Nostre-Seigneur portant sa
» croix, auquel y sera mis ung cul de lampe ou certain
» pied pour y mettre quelque escreteau. »

148. Germain du Chastelet et Marguerite, sa sœur,
fondent deux obits à célébrer en fin d'août.

Marguerite du Chastelet testa le 18 août 1626; elle
fait mention de son frère Germain du Chastelet, mort
déjà à cette époque. Elle-même mourut dans les pre-
miers mois de l'année 1627.

149. Fondation de l'obit de Nicolas Robert, qui se
célèbre en fin de mars.

Nous ne savons s'il s'agit ici du chanoine de Saint-
Hermès, que nous avons rencontré précédemment, ou

de son oncle, paroissien de Saint-Piat, qui était mort en 1611. Nous inclinons plutôt pour ce dernier, la qualification de *Maître* ne lui étant pas donnée dans l'obituaire.

150. « Fondation d'ung obit de deffuncte damoiselle » Jenne Ricouart, qui se célèbre au mois de may. »

Jeanne de Ricouart mourut à Tournai avant le 21 mai 1612. Ses exécuteurs testamentaires comparurent, le 9 février 1615, devant les échevins pour réaliser la fondation de son obit. — Jeanne Ricouart était femme divorcée de Jacques Ginchot, et avait fondé un petit hospice pour six filles, en la rue des Paniers.

151. Obit de madame de Le Loire, au mois de janvier.

Anne van Coudenhove, dame de Munte, était fille de Jean, écuyer, seigneur de Gentbrugge, et de Jacqueline Triest, sa seconde femme. Elle épousa Jean du Quesnoi, chevalier, seigneur de Le Loire, mort à Tournai le 29 novembre 1627, fils d'Antoine et de Livine Bette. Anne mourut à Tournai avant le 11 décembre 1654, époque de l'approbation de son testament.

152. Fondation d'un obit pour Odolf Michiel, à célébrer en janvier.

Odolf Michiel, paroissien de Saint-Piat, avait épousé Marie Plaisant, qui testa étant veuve. « Je veux et » ordonne, dit-elle dans cet acte, que mes filles » auront, durant leurs vies, à décorer l'autel dudit » Saint-Nicolas ; et qu'après leur décès tous les orne- » ments servans audit authel demeurent et apper- » tiennent au prouffict de laditte cappelle pour déco- » ration d'icelle. » Ce testament fut emprisé le 21 mars 1625.

153. Eleuthère Hespel et Marguerite Robert, sa femme, fondent un obit annuel au 2 octobre.

Le 26 avril 1600 fut reçu par les échevins de Tournai le testament conjonctif d'Eleuthère Hespel et de sa femme, Marguerite Robert, fille de Simon, grand bailli de Menin, et d'Olivette Cocquiel, dit le Merchier. Eleuthère avait eu de son mariage, entre autres enfants, Jacqueline et Olive Hespel (cette dernière, femme de Jean Richart), qui fondèrent un asile à Tournai.

154. Honorable homme Nicolas Reverseur fonde un obit annuel au mois d'août.

Barbe Rieulin, veuve d'honorable homme Nicolas Reverseur, testa le 30 mai 1642, « désirant mon corps » estre enterré en la chapelle des fonds de l'église » Saint-Pyat, proche de mon feu mary. » Elle mourut avant le 13 février 1645, époque de l'approbation de son testament. Elle avait eu, de son mariage, damp Laurent Reverseur, religieux en l'abbaye de Hasnon.

155. Fondation d'un obit en juin par Jean Inglebert.

Jean Inglebert, marchand tanneur, avait épousé N. du Pret, sœur de Jaspert, et en eut une fille morte avant lui. Dans son testament, approuvé le 26 février 1657, il demande à « estre enterré et ensépulturé en » la chimentière de Saint-Piat devant l'épitaphe de » Jean du Pret (sans doute le père de sa femme), » proche de ma feue femme et de ma fille Franchoise.... » Item, je donne à mon beau-frère Jaspert du Pret » une grande vaselle d'argent provenant de l'hoirie » de maditte feue femme, et ung petit baston d'escaille » tortu venant des Indes. »

156. Fondation d'un obit au mois d'août par Jeanne Houdequin.

157. Madeleine Théart fonde un obit perpétuel à célébrer le 8 mai.

Madeleine Théart mourut avant le 9 mai 1620, époque de l'approbation de son testament. Elle avait fait de nombreuses fondations, dont nous retrouvons la trace dans les actes d'exécution de ses dernières volontés. Ainsi le 5 novembre 1605, on délivre aux religieuses d'Arcte-vie les deniers nécessaires pour la fondation d'un obit; le 29 novembre 1621, même fondation aux Cordeliers. A la même date, on remet 150 florins carolus à l'école dominicale de la rue Madame la Sénéchal. Enfin le 8 février 1622, les égliseurs de Saint-Piat reçoivent les sommes nécessaires à la célébration de l'obit fondé par Madeleine Théart.

158. Honorable homme Philippe Cœenne et Jeanne de Hurtebise, sa femme, fondent un obit à dire à la fin de mai. Cette fondation fut enregistrée le 14 novembre 1623.

159. Messire Louys Allegambe, chevalier, seigneur de Basenghien, fonde un obit au mois d'août.

Voici comment s'exprime le *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas* au sujet de notre personnage :
« Louis Alegambe, seigneur du Hamel, de Cauche-
» vacque, d'Engelmarez et de Mortagne, fils de Quintin
» et de Marie de le Cambe, dit Ganthois, prit nais-
» sance le 24 juin 1545. Il devint seigneur de Basin-
» ghien par la donation que lui en fit Matthias de le
» Cambe, son oncle maternel, par acte passé devant
» Simon Cuvillon et Pierre du Triez, notaires, le
» 16 août 1572. Il fut Second-prévôt de Tournai en
» 1576, 1577, 1581, 1582, 1583, Grand-prévôt de
» la même ville en 1586, 1587, 1592, 1598, 1599,
» 1600, bailli et châtelain de Lille et de Phalempin

» en Flandres par lettres de Henri IV, roi de France,
» données au camp devant Espernay le 27 juillet
» 1592, armé Chevalier par l'archiduc Albert à la
» Joyeuse entrée de ce prince en la ville de Tournai
» le 6 février 1600; et fait Grand-Bailli-Portatif de
» Hainaut par lettres des archiducs Albert et Isabelle
» du 22 décembre 1605. Il mourut en l'abbaye de
» Saint-Amand d'apoplexie au mois d'août 1617, à
» 72 ans, et fut enterré dans l'église de cette abbaye
» à côté de la chapelle de Notre-Dame de Montaigu.
» Il avait épousé 1^o par contrat du 12 mai 1574
» Isabeau de Croix, morte le 6 janvier 1584, fille de
» Pierre de Croix, seigneur de la Fresnoye, et de
» Marguerite de la Ruelle, dame de le Court et del
» Vigne; 2^o par contrat du 11 février 1585, Livine
» Snouck, dame de Variseele, veuve de Louis Blondel,
» seigneur des Hautbois, née le 29 juillet 1556, morte
» au château de Wéz le 24 mars 1609, fille unique
» de Livin Snouck et de Marguerite Petrins. »

160. « Extraict du testament Guislain Dobechies,
» filz de feu Jehan Daubechies, paroissien de Saint-
» Piat, approuvé pardevant les mayeur et eschevins
» de Tournay le 17^o jour d'aoust 1616. — Item, je
» donne à mon frère Gilles Daubechies la somme de
» cent florins carolus par an, sa vie durant seulement,
» à condition telle que, après son trespas advenu,
» ladite rente de cent florins retournera au proufit de
» l'église paroissiale monseigneur Saint-Piat en avan-
» chement de la fondation des petites vespres du
» Saint-Sacrement qui se feront tous les dimanches à
» perpétuité. »

Un certain Gilles Daubechies, dont nous ignorons
l'alliance, avait eu trois fils : Jean, dont nous allons
parler, Gilles et Jacques, greffier criminel, que nous

avons rencontré au paragraphe 130. Jean Daubechies fut marié deux fois ; de sa première femme il eut Guislain et Gilles qui sont repris à la fondation qui nous occupe ; de sa seconde femme, Denise de La Grange, il n'eut qu'une fille appelée Jeanne. Jean testa le 15 février 1579 et mourut avant le 23 du même mois. Des deux fils de Jean, l'un, Guislain, ne fut pas marié et mourut le 16 août 1616, le jour même qu'il avait fait son testament : c'est l'auteur de notre fondation. Quant à Gilles Daubechies, frère de Guislain et bénéficiaire viager de la rente de cent florins, il avait épousé Jeanne Lesur, morte veuve avant le 27 juin 1639. Elle avait eu un fils, Michel Daubechies, prêtre et religieux franciscain à Tournai.

161. Fondation d'un obit par feu madame de Beudegnies, qui se célébrera au mois de mars.

Isabeau de Hornut, dame de Smerpont, fille de Pierre, écuyer, seigneur du Ponthois, et d'Isabeau Grenut, mourut à Tournai, paroisse Saint-Jacques, le 5 juillet 1611. Elle avait épousé dans la même paroisse, le 9 juin 1572, Philippe Bernard, écuyer, seigneur de Baudignies, lieutenant des archers de la garde de Philippe II, baptisé le 20 juin 1546, mort le 31 mai 1612, fils de Michel, écuyer, et de Marie Savary de Warcoing.

162. Fondation de deux obits pour les âmes de feu monseigneur Dennetières, seigneur de Harlebois, et de damoiselle « Franchoise Vandenbergue, sa compaigne, lesquelz se doibvent célébrer scavoir l'obit dudit seigneur le lendemain de la feste Saint-Martin, et celuy de ladite dame le iij^e du mois d'apvril. »

Jean Dennetières, chevalier par lettres-patentes du 10 mars 1620, seigneur de Harlebois, conseiller et maître extraordinaire à la Chambre des Comptes à



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



âgée de 71 ans. Elle mourut avant le 2 septembre 1626, date de l'approbation de son testament. Probablement elle était tante et marraine d'une autre Jeanne de Hurtebise, que nous avons rencontrée au paragraphe 158, et qui était femme de Philippe Cœenne.

166. Olivier Houdequin fonde un obit annuel à célébrer au 16 mars.

167. « Fondation d'ung obit qui se doibt faire et » célébrer annuellement en l'église Saint-Piat pour le » repos des âmes des feuz honorable homme Denis » Fruictier, en son vivant eschevin de Tournay, et » demoiselle Marguerite Le Clercq, sa première femme, » le vingt uniesme jour du mois de juing. »

Marguerite Le Clercq, femme de Denis Fruictier, marchand, testa le 17 décembre 1615, et demanda à être enterrée « à la chapelle Sainte-Barbe de l'église » Saint-Piat où nous avons fait poser une table d'hos- » tel. » Nous retrouverons plus loin Denis Fruictier et sa seconde femme.

168. Fondation de l'obit d'honorable homme Daniel van Linth, en son vivant par diverses fois juré de cette ville et receveur de cette église et des pauvres, lequel se doit célébrer vers la fin de novembre.

Daniel van Linth, fils de Pierre et de Marie van Gisberek, mourut avant le 2 décembre 1626. Nous ne connaissons pas le nom de sa femme, dont il avait eu trois enfants, Gérard, Catherine et Pierre. Nous relevons dans son testament ce passage qui nous indique le lieu de sa naissance : « Item, at ordonné et légaté » pour une table d'autel que l'on fera et dressera en » l'église paroissiale de Merchtem, jurisdiction de » Bruxelles, dont il est natif, où sera dépinct l'Assomp- » tion Nostre-Dame, la somme de trois cent florins. »

169. Fondation de l'obit de feu demoiselle Isabeau

van den Bossce, veuve de feu honorable homme Denys Fruictier, et auparavant de Martin Portois. Cet obit doit se célébrer le 18 février.

Isabeau van den Bosch, veuve avant le 14 octobre 1620 de Martin Portois, épousa en secondes noces Denis Fruictier, veuf lui-même de Marguerite Le Clercq (voir n° 167). Elle devint veuve pour la seconde fois avant le 27 juin 1633, date de l'approbation du testament de Denis Fruictier. Isabeau testa le 18 avril 1635 et mourut avant le 20 février 1636.

170. Anne Desprets, veuve de Pierre de le Croix, fonde un obit au 18 avril. Cette fondation fut réalisée le 4 avril 1639.

Anne Desprets, veuve de Pierre Delcroix, comme il est écrit dans son testament, mourut avant le 23 avril 1638 (sans doute le 18), date de l'emprise de son testament.

171. « Fondation de l'obit de damoysselle Héline de » le Motte, vesve de Nicaise Monnart, à perpétuité à » dire et chanter en l'église paroissiale Saint-Piat par » ordonnance de son testament présenté aux esche- » vins le v^e de décembre mil six cens trente cinq... En » iceluy obit at ordonné que soyent revestues treize » pauvres, chacun de trois ausnes de drap bleu vail- » lable trente patars l'aulne.... Pardessus ce at en » outre fondé quatre fois par an les petites vespres » fondées aux quatres festes et solennités de Nostre- » Dame, scavoir en mars le jour de l'Annonciation, en » aoust l'Assomption, en septembre la Nativité, en » décembre la Conception, pour les chanter vers le soir » selon qu'elle les souloit faire dire de son vivant. »

Hélène de le Motte, veuve de Nicaise Monnart, mourut avant le 5 décembre 1635, date de l'approbation de son testament. Dans cet acte elle disait : « Je

» veux et ordonne que soit posée une épitapheen ladite
» église Saint-Piat en tel lieu et de telle valeur que
» mes exécuteurs trouveront convenir. »

172. Le 5 juin 1643, Gilles Errembault, greffier de l'échevinage de Tournai, agissant au nom des enfants mineurs de messire Pierre Dennetières, chevalier, seigneur de la Grisonnery, Montpinchon, etc., à sa mort l'un des prévôts de la ville, et de dame Marie de la Fosse, dit Pitem, sa femme, et à ce autorisé par leur grand'mère Jeanne Bernard, veuve du sieur de Rober-sart l'aîné, fonda un obit avec récitation du *De profundis* sur la tombe des défunts, qui était placée en la chapelle Sainte-Barbe à Saint-Piat.

Pierre d'Ennetières, chevalier, seigneur de la Grusonnerie, échevin, juré et prévôt de Tournai, était fils de Charles, écuyer, seigneur du Doncq, et de Guillemette du Bois de Geersfontaine. Il mourut à Tournai le 30 avril 1639. Pierre avait épousé, le 16 mai 1623, Marie de la Fosse, dit Pithem, née le 8 avril 1593, morte le 13 avril 1643, fille de Jean, seigneur de Robersart, et de Jeanne Bernard, sa seconde femme. Celle-ci était fille de Guillaume, écuyer, gouverneur de Damme, et de Marie Wyts de Berentode, et mourut le 25 février 1648. Jeanne fut la seconde femme de Jean de la Fosse, dit Pitthem, seigneur de Robersart, fils d'Antoine et de Catherine Dare.

173. « Le cinquiesme jour de juillet 1634, messire
» Henry Dorsanfin, chevalier, seigneur de Maton, du
» conseil de guerre de Sa Majesté, et dame Iolente de
» Pennin, fille de feu messire Philippe de Pennin,
» vivant chevalier, baron de Rasin-court, etc., désirans
» exécuter la volonté faicte de bouche par icelluy sieur
» baron de Rasin-court, quy estoit que, peu après sa
» mort, fut chanté et célébré en l'église Saint-Piat

» deux obits tant pour l'âme dudit sieur baron que
» pour celle de feu madame Marguerite de Saint-
» Genois, sa compaigne, ensamble une messe de
» Nostre-Dame tous les sabmedis de l'an à l'honneur
» des Sept-Douleurs en la chappelle Nostre-Dame
» d'Halzemberghe... Ladite dame Iolente de Pennin,
» dame d'Orsenphain, par testament passé en la ville
» de Lille, a donné, pour faire couronne tant au petit
» Jésus que Nostre-Dame d'Alsenberghe à Saint-Piat,
» ses bagues et joyaulx qu'elle délaissoit à son trespas,
» dont a esté faicte deux belles couronnes ausdites
» imaiges, et icelles d'argent en partie doré. 1638. »

Philippe de Penin, chevalier, baron de Rasincourt, (*ex matre* de Saint-Aubin), mourut en la paroisse de Saint-Piat le 13 janvier 1630. Il avait épousé Marguerite de Saint-Genois, morte le 11 février 1618, fille de Nicolas, écuyer, seigneur de Grandbreucq, et d'Amelberghe Favrel, sa première femme. De son mariage, Philippe de Penin avait eu une fille unique : Iolente de Penin, dame de Rasincourt, avait épousé, avant 1618, Henri d'Orsanfin, chevalier, seigneur de Maton. Ils furent les auteurs de la fondation qui nous occupe.

174. « Le seiziesme de décembre 1643, noble dame
» Anne de Failly, vesve de feu messire Henry de
» Preudhomme, dit d'Annaples, vivant chevalier, sei-
» gneur de Laoultre, Cocquignies, etc., a fondé à
» perpétuité ung obit en ceste église et paroisse de
» Saint-Piat, tant pour son ame que pour celles de
» sondit mary et de son fils unicq, » inhumés dans la
» chapelle de Saint-Nicolas. Cette fondation est faite à
» charge « d'entretenir les trois voirières de laditte cha-
» pelle Saint-Nicolas, et remettre et poser les armoiries
» y estantes, sy elles venoient à estre rompues ou

» gastées, ensamble faire nettoier tous les deux ans
» la lampe d'argent donnée à la susdite église, comme
» semblablement tous les ans la lame de cuivre en
» forme d'épitaphe contre la muraille de ladite cha-
» pelle.... Laquelle dame fondatrice at ordonné ledit
» obit estre faict ung an après le jour de son trespas,
» quy fut le dix huictiesme jour de may mil six cent
» quarante quatre. »

Henri de Preudhomme, dit d'Annapes, chevalier, seigneur de Cocquignies, fils de Jean, seigneur d'Ailly, et de Antoinette Grenet, vicomtesse de Nieuport, mourut le 19 juillet 1634. Il avait épousé Anne de Failly, morte le 18 mai 1644, fille de Jacques et de Catherine d'Anneux. De ce mariage naquit un fils unique, mort jeune.

175. « Fondation d'ung obit annuel pour feux Quintin
» Le Luytre et Nicole Vrancx, sa femme, au 20 octobre.
» Lequel obit, pour la première fois, a esté chanté
» le 20^e d'octobre 1646. »

Quentin Le Luytre, marchand détaillieur de draps, avait épousé Nicole Vrancx, fille de Gilles, sergent des échevins, et de Marie Frighem. Les deniers de la fondation dont nous parlons furent versés par Catherine, Isabelle et Anne-Marie Le Luytre, sœurs, qui étaient sans doute filles des fondateurs.

176. Jean Le Leu fonde une messe basse à célébrer en avril.

Jehan Le Leu, ou Le Loup, avait épousé en l'église Saint-Jacques, le 6 juin 1584, Catherine Liébart, la cadette, fille de Nicolas, conseiller de l'échevinage de Tournai, et de Madeleine de Cambry.

177. « Fondation d'un obit pour monsieur Jean
» Liébart, pasteur de cette paroisse de Saint-Piat,
» décédé le treiziesme jour du mois de juin de l'an

» seize cent quarante six ; lequel après avoir faict le
» debvoir d'ung vray pasteur en cette paroisse par
» l'espace de vingt six ans, et en son vivant faict bastir
» le grand autel au chœur de ladite église et donné
» l'enrichissement de marbre de Gennes, et ordonné
» de faire une peinture advenante audit ouvrage,
» laquelle debvoit représenter le Baptesme de Nostre
» Seigneur Jésus-Christ (à cause que le susdit maistre
» autel est dédié à la Très Sainte Trinité), laquelle n'a
» estéée achevée à cause de la négligence du peintre
» qu'il avoit choisi avant sa morte et aussi à cause de
» la morte du peintre survenue quelque temps après
» (ce qui se peut veoir par les comptes de l'église,
» 1648), a par son testament donné en oultre tout son
» bien à cette église et aux pauvres de la paroisse. »

Jean Liébart, prêtre, curé de Froidmont, puis de Froyennes et de Saint-Piat, baptisé le 10 avril 1584, était fils de Michel, marchand et bourgeois de Tournai, et de Marie Dewismes, sa seconde femme.

178. « Monsieur Jan Dogimont, successeur immédiate audit Liébart, décédé le 23 de novembre de l'an sèze cent quarante six, aiant quité la cure de Saint-Léger, où il estoit doyen de chrestieneté du dixtrict d'Helchin-wallon, pour estre pasteur de Saint-Piat, et n'aïant esté que chincq mois, a donné à ladite église iiij^o livres flandres pour son obit. Mais comme l'argent lors excédoit le cry du roy, et qu'il avoit esté peu de temps pasteur, ses parents représentèrent à messieurs les doyen et chapitre et aussi aux notables de cette paroisse de compter 400 livres au pris alors courant, qu'il ne revenoit au cry du roy à 300 livres. » Cette transaction fut acceptée le 17 décembre 1648.

179. « Fondation d'un obit pour l'âme de feue Anne

» Wymesse, vivante l'une des six filles fondées à
» Saint-Piat par feu demoiselle Jeanne de Richouart,
» qui se doibt célébrer au mois de may le lendemain de
» l'obit de ladite Jeanne de Richouart » Cet obit fut,
pour la première fois, célébré le 20 mai 1654.

Anne Wymesse, fille libre de condition, paroissienne de Saint-Piat, testa le 16 septembre 1650. Elle était fille de feu Antoine Wymesse.

180. « Extraict du testament et ordonnance de dernière volonté de feu honorable homme Hiérosme Gilles, vivant paroissien de Saint-Piat, approuvé par messieurs les mayeur et eschevins de Tournay le deuxiesme de septembre seize cent cinquante deux :
» Item, je donne à treize pauvres de la susdite paroisse de Saint-Piat une rente de trente sept florins dix patars par an, à charge et condition que, aussy d'an en an à perpétuité, ils seront tenus de faire dire en ladite église une messe pour le salut de mon âme à pareil jour que je trespasserai. »

Jérôme Gilles, brasseur et capitaine d'une compagnie bourgeoise, comme on le lit sur son épitaphe, mourut à Tournai le 12 avril 1649, après avoir fondé l'asyle des *Deux veuves*, qui subsiste encore. Il avait épousé en premières noces Barbe Hughes, dont il eut une fille unique, Barbe Gilles, femme d'Antoine Opalfens. Jérôme épousa en secondes noces, le 2 mai 1615, Agnès de Villers, veuve de Guillaume Bourla, morte le 15 janvier 1641. De ce second mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres Jean, brasseur, mort le 21 août 1656, et Marie, femme d'Olivier du Préz.

181. Par testament approuvé le 29 décembre 1623, Suzanne Théart fonde un obit annuel. Cette fondation ne reçut son exécution que le 26 septembre 1656.

Suzanne Théart, fille de feu Guillaume, testa le



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» tuité deux messes par sepmaine en l'église paroissiale de Saint-Piat, scavoir les lundys et vendredys (ausquelz on peut dire la messe) avec un *De profundis* sur la tombe tant dudit Deswatines que celuy de ladite demoiselle Adrienne Francquette (après son trespas), posé l'un contre l'autre devant l'autel de Nostre-Dame de Consolation en ladite église, et au costé gauche du siège prédicatoire. »

Lorsqu'elle épousa Antoine Deswatines, Adrienne Francquette était veuve de Simon Noghet, dont elle avait une fille non mariée, appelée Adrienne Noghet.

184. « Extrait du testament de feu honorable homme Jean Coppin, en son vivant massart et receveur général de la ville de Tournay, approuvé par messieurs les eschevins l'unziesme jour d'octobre seize cent chincquante six : Item, à l'église paroissiale de Saint-Piat, là où je désire estre enterré, sera posé un épitaphe fait de tailliure ou peinture, s'il n'estoit fait auparavant, à quelque place proche mon tombeau, de la Visitation de la Vierge à Sainte-Elisabeth, ou bien de Nostre-Dame des Sept Douleurs. » Il fonde les petites vêpres de la Passion avec le *Stabat mater*, à dire chaque premier vendredi du mois.

Jean Coppin, massart et receveur général de Tournai, échevin et juré à diverses reprises de 1614 à 1649, épousa en premières noces Jeanne Mido, veuve de Jean du Quesne, et en secondes noces, le 25 mai 1617, Catherine de Steenwerper, morte le 12 juin 1656, fille de Guillaume, procureur général de la ville, et de Barbe van Bouchout.

185. « Est à noter que l'an seize cent soixante trois le treiziesme jour de septembre est trespasé maistre Jean Le Luytre, prebtre en la paroisse Nostre-Dame, en la rue dite La Loucherie sur le Marché-

» au-bure de cette ville de Tournay proche la rue de la
» Teste d'or. Iceluy, par son testament, après quelques
» légats, a donné tout son bien (qu'estoit fort grand)
» à tous les pauvres prenans enseigne aux douze
» paroisses de cette ville, à charge que les pauvriseurs
» de chacune des douze paroisses fairont chanter à
» chascune paroisse tous les ans un obit pour son âme
» et ses parents, le jour anniversaire de son trespas. »

Jean Le Luytre, chapelain de Notre-Dame, fils de Jaspard et frère de Jérôme, aussi chapelain, testa le 13 septembre 1660. Il fonda deux asyles qui subsistent encore, l'un dans sa propre maison, et l'autre en la rue Blandinoise.

186. Maître Jean-Baptiste Geolle, prêtre, chapelain en l'église Saint-Piat, fonde un obit anniversaire à célébrer à perpétuité.

Jean-Baptiste Geolle testa le 20 juin 1671, et mourut avant le 29 juillet suivant.

187. « Scacent tous qui ces escripts voyront ou
» oyront que damoiselle Barbe Liébart, vesve d'hon-
» norable homme Louys de Bargibant, en son temps
» massart et recepveur général de la ville de Tournay,
» aiant, par grande dévotion au très saint Sacrement
» de l'autel, en son vivant, l'espace de vingt sept
» années, faict chanter solennellement en l'église de
» Saint-Piat, sur le soir (pour y inviter le monde à
» deuement rendre grâce à Dieu des bénéfices receu le
» loing de la journée, et se disposer à recepvoir la
» bénédiction du Saint Sacrement avant se reposer),
» les petites vespres à l'honneur du très saint, très
» auguste et très adorable Sacrement de l'autel, tous
» les jeudys de chascune semaine. »

Honorable homme Louis de Bargibant, massart et receveur général de Tournai, fils de François, bour-

geois, et de Guillemette de la Haye, sa première femme, acheta la bourgeoisie en 1607, et fut juré de 1611 à 1624. Il épousa en premières noces, en 1597, Catherine Zivert, fille de Louis et d'Anne de Bary; et en secondes noces, le 15 septembre 1618, Barbe Liébart, morte le 21 janvier 1667, fille de Pierre et de Jeanne Houvenars. Louis de Bargibant était mort depuis le 25 mars 1634.

188. Du 2 mars 1670. Fondation des petites vêpres du premier et du troisième lundis de chaque mois, par maître Nicolas Sellier, pasteur de Saint-Piat.

189. Nicolas Caniot et Marie-Françoise Laurent, sa femme, fondent une messe basse annuelle au 7 septembre.

Nicolas Caniot, fils de Salomon et d'Aldegonde Brongnier, testa le 21 juin 1669 et mourut le 7 septembre suivant. Il avait épousé Marie-Françoise Laurent, fille de Gilles et de Jeanne Gossuin.

190. Maître Pierre Grou, prêtre, régent du séminaire, fonde un obit.

191. Honorable homme Quentin Havet, bourgeois de Tournai, fonde pour lui-même et pour Marguerite Mouton, sa feuë femme, un obit anniversaire à perpétuité.

Quentin Havet, fils de Roland et de Marie du Moulin, acheta la bourgeoisie de Tournai en 1618, et fut de la magistrature de cette ville de 1618 à 1645. Il mourut le 14 mai 1655, ayant épousé en octobre 1613 Marguerite Mouton, morte le 22 avril 1668, fille de François et de Marie Willocqueau.

192. Messire Robert d'Aubermont, chantre et chanoine de l'église de Saint-Bavon à Gand, en qualité d'héritier de Barbe de Preys, veuve de Charles d'Aubermont, chevalier, seigneur du Quesnoy, Desplanc-

ques, fonde un obit perpétuel. Par testament, Barbe de Preys avait « ordonné deux flambeaux qui se devront » porter à tousiours devant le Saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades. »

Charles d'Aubermont, chevalier, seigneur du Quesnoy, des Plancques, etc., fils d'Antoine, écuyer, et de Geneviève Despars, naquit à Hollain le 10 décembre 1564. Il acheta la bourgeoisie de Tournai pour 12 liv. flandres, en 1605. Le 16 janvier 1596, il avait épousé Barbe de Preys, morte le 2 avril 1654, fille de Denis et de Jeanne Savary. De ce mariage naquit, entre autres enfants, Robert d'Aubermont, chanoine de Saint-Bavon et auteur de la fondation que rapporte notre obituaire.

Ici se termine la liste des fondations faites en l'église de Saint-Piat. Les quelques feuillets qui suivent furent utilisés par l'un des curés de cette paroisse, Michel Regnier, pour y consigner les principaux faits de son administration. Nous rencontrons là les nombreuses contestations qu'il soutint contre les religieuses de l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste, contre les religieux du Château-l'Abbaye relativement à leur refuge, contre les Récollets, les Augustins, etc. Mais tout cela est peu intéressant. Pourtant au milieu de ces conflits, nous rencontrons une note bonne à relever et que nous transcrivons textuellement :

« Mémoire qu'en juin 1693, on abbatit le jubé ou » docsalle du cœur de cette paroisse, après proposition » faite au chappitre de la Cathédrale par les pasteur » et égliseurs ; et qu'alors les buffets ou sièges des » égliseurs et pauvriseurs furent mis au commence- » ment dudit cœur et en la place dudit jubé abbatu, en

» absence du pasteur et sans participation dudit cha-
» pitre, au lieu qu'auparavant et de tout temps lesdits
» buffets estoient hors du cœur, comme ils sont encore
» en toutes les autres paroisses de Tournay. »

Un second document curieux que nous rencontrons plus loin, c'est la relation du jubilé de Saint-Piat. Nous pensons aussi devoir le reproduire intégralement.

« Mémoire à perpétuité de la fête très solemnelle
» avec octave qu'on a fait en cette paroisse le 1^{er} d'oc-
» tobre 1699 à l'occasion du jubilé de quatorze cens
» ans du martyre de Saint-Piat, premier pasteur,
» apôtre et patron de toute la Flandre et en particulier
» de la ville de Tournay.

» La veille, après vèpres, messieurs les vénérables
» doyen et chapitre de la Cathédrale sont venu pro-
» cessionnellement faire la station dans cette paroisse
» (quoyqu'il faisoit une grosse pluye), pour y honorer
» le lieu où ce grand saint a subi le martyre en 299.
» Et le premier jour ils ont venu de même chanter la
» messe solemnelle en absence de monseigneur l'Evê-
» que qui avoit promis d'y officier en cas qu'il fût au
» diocèse; à laquelle messe monsieur le commandant
» de la place, en absence du gouverneur, messieurs les
» consaux et les doyens et soûdoyens en robe y assis-
» tèrent, les premiers au chœur et les seconds en la
» grande nef, et ensuite tous, le flambeau en mains, à
» la procession qui se fit après ladite messe par lesdits
» sieurs de chapitre par quelques rues de la paroisse.

» Chaque jour de l'octave on chanta les matines et
» au moins deux messes solemnelles, la première du
» jour et la seconde votive, le plus souvent en musique;
» les vèpres à trois heures, suivies tousjours par le
» panégyrique dudit saintfait par huit des plus célèbres
» pasteurs de Tournay, de Lille et du diocèse; et on

» finissoit l'office chaque jour par un salut solennèle
» en musique, et par la bénédiction du Saint-Sacre-
» ment qui étoit seulement exposé pendant cette der-
» nière office. Lesdittes messes ont été chantées, tantôt
» par mèsseurs les pasteurs, les grands vicaires, les
» chapelains de haute et de basse forme, les grands et
» petits clerqs de la ville, et tantôt par le clergé de
» cette paroisse, où ont assisté une seconde fois mes-
» sieurs les consaux et doyens.

» Le 7^o jour de l'octave, messieurs du chapitre don-
» nèrent une relique dudit saint à cettedite paroisse,
» après qu'elle avoit été demandée avec toutes les ins-
» tances possibles par le clergé et notables d'icelle
» paroisse. Et lesdits sieurs de chapitre l'ayant mise
» entre les mains du sieur Michel Regnier, pasteur,
» ce dernier la fit approuver, le même jour, par mon-
» sieur Le Brun, vicaire général de monseigneur Cail-
» lebot de la Salle, évêque de Tournay. Et le lende-
» main, dernier jour de l'octave, on l'exposa en ladite
» paroisse à la vénération des peuples; laquelle fut
» baisée de plus de neuf mils personnes le matin, et
» ensuite enfermée dans un très beau buste d'argent
» dudit saint, de la hauteur de quatre pieds, compris
» le piétement aussy d'argent, qui ont coûtéz près de
» trois mils florins; lesquels buste et piétement ledit
» pasteur a procuré tant par les deniers des notables
» paroissiens que des siens. En sorte que cette paroisse
» n'ayant pas eu de reliques dudit saint, mais seule-
» ment une image de bois, depuis 1400 ans de son
» martyre, elle se trouve maintenant honorée, à l'occa-
» sion de ce grand jubilé, d'un beau buste et d'un pié-
» tement d'argent, enrichie d'une relique très considé-
» rable comme étant une partie du cranne de la tête
» de ce saint apôtre, de la grandeur de la moitié d'un

» écu, et qui est le membre où il a souffert son
» martyre.

» L'église étoit très bien ornée et toute tapissée.
» On y fit cinq représentations du portrait, de cire, de
» la grandeur naturelle, qui regardoit l'histoire de ce
» saint patron : au chef autel, on y voyoit son mar-
» tyre ; et aux quatre côtés du chœur, 1° qu'il pré-
» choit, 2° qu'il baptisoit, 3° sa mission receue de
» Notre Saint Père le Pape, et 4° la charité pour les
» pauvres.

» Ladite église y a été tellement fréquentée que,
» plusieurs jours de l'octave, on ne pouvoit y entrer
» à cause du grand monde, quoyqu'on eût mis plu-
» sieurs fois des soldats de garde pour empêcher
» l'entrée aux enfans et aux autres qui pourroient
» causer du désordre ; et même le premier et dernier
» jours, à peine pouvoit-on aborder les rues voisines
» de cette église à raison de l'affluence du peuple.

» Le dehors de ladite église étoit aussy bien orné,
» y ayant au grand portail un arche de triomphe, et
» un autre, de la hauteur de 40 pieds et de la largeur
» de toute la rue de Saint-Piat, près du Puis-l'eau,
» qui est l'entrée de cette paroisse. On fit aussy un
» théâtre, tenant la Croix dudit saint, où ce grand
» apôtre y étant décapité il sortoit du sommet de sa
» tête une fontaine par plus de 20 tuyaux et veines, ce
» qu'il fut bien inventé et dévôt.

» On fit des feux de joye, des fusées et baguettes,
» pendant le soir de trois jours, scavoir le premier, le
» dimanche et le dernier de l'octave ; et l'on mit des
» lanternes allumées et puis des falots tout à l'entour
» du cimetièrre ; ce qui étoit beau à voir, et s'est passé
» sans aucun désordre. Le clergé, les religieux et les
» peuples ont fait paraitre dans cette octave une grande



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



de Saint-Léger et doyen de chrétienté d'Helchin.

Pierre Goudeman, institué pasteur le 24 décembre 1646, est mort de la peste le 4 novembre 1668. Il avait été pasteur de Lincelles et de la Madeleine à Tournai.

Mathias Sellier, institué pasteur le 19 novembre 1668, est mort le 24 novembre 1689. Il avait été pasteur de Froimont et de Saint-Pierre à Tournai.

François Quarantelivres, institué pasteur le 31 janvier 1690, est mort le 16 décembre 1692. Il avait été pasteur d'Yvregnie (Evregnies).

Michel Regnier, licencié en théologie, institué pasteur le 15 avril 1693.

Charles-François de Gryse prit possession en 1704.

Jean-François Le Rouge fut institué pasteur et prit possession de la cure de Saint-Piat le 17 juin 1713, après en avoir été deux ans vice-pasteur. Il mourut le 6 avril 1736.

Gille-Ferdinand Dubus a été institué pasteur en 1738 à la Saint-Jehan, et sortit par concours pour être pasteur à Saint-Léger le 8 mai 1754

Et par le même concours, maître Guillaume de Lattre a été mis en possession de ladite cure. Pendant son règne, l'image de Notre-Dame d'Alzemberghe a été faite, et l'église entière plafonnée et plattrée en chaux de Mave.

Lorsqu'au XVII^e siècle l'église et une notable portion de la paroisse de Sainte-Catherine disparurent pour faire place à la nouvelle citadelle, le restant de cette paroisse fut annexé à celle de Saint-Piat; en même temps on remit au clergé de cette dernière

église les archives et autres documents qui appartenaient à Sainte-Catherine. C'est ainsi que l'obituaire de cette paroisse suivit le sort de celui de Saint-Piat et fait actuellement partie de nos archives communales. Après que le curé Regnier eût rempli le registre que nous venons d'analyser, des notes relatives à son administration, l'obituaire de Sainte-Catherine servit à l'un de ses successeurs, pour le même usage. Nous pensons donc pouvoir joindre ici un document intéressant pour la paroisse de Saint-Piat, et que nous extrayons de l'obituaire de Sainte-Catherine.

Réglement de messire Michel Regnier, prêtre et chanoine de Tournay, qui veut estre observés par les enfans de chœur qu'il a établi le 15 de may 1701 pour la paroisse de Saint-Piat à Tournay et qu'il a fondé par son testament du 24 d'octobre 1708, leur donnant quatre rentes de deux cent vingt neuf florins par chacun an, faisant cinq milles cinq cent florins en capital, laquelle somme est suffisante tant qu'ils demeureront dans l'école du Saint-Esprit ou avec leurs parens.

1° Ils seront tousiours au nombre de quatre, catholiques romains, de légitime mariage, bien faits de corps et d'esprit, et surtout en qui on remarquera de la piété et de la modestie.

2° Trois devront estre nays de ladite paroisse, et le quatrième sera de la ville de Lille, ou, en défaut, de celle de Tournay.

3° Ils ne pourront jamais demeurer ailleurs que dans ladite paroisse.

4° Ils ne pourront aussi jamais être reçûs dans ces quatre places avant l'âge de sept ans accomplis, et ne continueront jamais après la quinzième année de leur âge ; et ils scauront un peu lire auparavant.

5° Ils devront avoir bonne voix pour estre reçûs ; et

à ce dessein on demandera l'avis des chappelains et des clercqs de la paroisse.

6° Ils seront vestus de couleur violette, à scavoir d'une casaque avec un petit colet rond de toile, et dans l'église un surplis sur une robe jusqu'aux talons aussi violette, avec un haut colet, de la même étoffe, qui leur couvrira les oreilles, comme ils ont tousiours été.

7° Ils seront rasés deux fois par an, scavoir quelques jours avant la feste de Pâques et de Saint-Piat.

8° Ils se perfectionneront à lire et à escrire à l'école charitable du Saint-Esprit ou à quelques bons maîtres ; et pour le chant, ils s'instruiront les uns les autres pour les choses ordinaires ; et on espère que quelqu'un de la paroisse leur apprendra le reste du chant par charité, comme on a fait jusqu'à présent.

9° Ils apprendront tous un métier, ce que j'aime mieux qu'ils fassent que d'aller aux études ; si cependant quelques-uns auroient beaucoup d'inclinations et d'aptitude, ils le pourront faire au collège de Saint-Paul et non ailleurs ; mais s'ils ne se maintiennent pas dans les premières places de l'école, je veux absolument qu'on les quitte au plutôt des études pour leur apprendre un métier.

10° Ils assisteront a tout office chanté de la paroisse et tous les jours aux messes et aux petites vespres chantées, comme aussi aux matines et quand on porte le viatique ; mais quand il y aura plusieurs messes chantées, il suffira qu'ils assistent à celle du pasteur ou à la principale messe, à moins que deux messes soient fort solennelles. On pourra aussi les dispenser de la messe, à raison des études, les jours ouvrables et quand il n'y a point de service complet ou de six flambeaux ou une messe fort solennelle.

11° Il y aura un desdits choraux qui sera semainié



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

paroisse qui a gage pour les enseigner, seroit fort convenable pour y faire demeurer ces quatre choraux, ce qui n'empescheroit point ladite école ; au contraire ce seroit un moïen de la maintenir davantage. C'est à ce que je prie messieurs les notables de tenir la main.

16° Je supplie très humblement toutes personnes d'aider cette fondation que je fais pour le bien de cette paroisse où j'ay été pasteur, et le soulagement des quatre pauvres garçons, et de ne jamais permettre que l'on déroge à aucun de ce présent règlement que je veux être exécuté de point en point.

Fait, escrit et signé de ma main ce vingt-cinquième d'octobre mil sept cent huit. — (Signé) M. Regnier.



TABLE DES FONDATIONS.

(Les nombres qui accompagnent les noms sont ceux des numéros d'ordre des fondations.)

Allegambe, 159.	Carpriel, 65, 69.
As Ognons, 68.	Castaigne, 3.
Aubermont (d'), 192.	Castelet (du), 76
Bar (du), 119.	Caulet, 59.
Barat, 101.	Caulière, 15
Bargibant, 187.	Cauwe, 1.
Beaudegnies (de), 161.	Centmars, 134.
Beauffremetz (de), 122.	Chapelle (de la), 146.
Beaumont (de), 128.	Charlepin, 115.'
Belin, 75.	Chastelet (du), 148.
Belle, 88.	Chaumelis (de), 35.
Béringhe, 108.	Clau, 27.
Bernard, 83, 112, 116, 132.	Clermès (de), 47, 77, 82, 86, 98, 99, 100.
Bernes (de), 35.	Cocquiel, 107.
Bette, 126.	Coenne, 158.
Biauvoir (de), 13.	Coppin, 184.
Blaffars, 11.	Cotriel, 48.
Bois (du), 139.	Cottrel, 135.
Bonnière, 124.	Coudenhove (de), 125, 151.
Bosch (van den), 169.	Cousin, 163.
Bosquet, 64.	Couttiel, 90.
Bouton, 140.	Crespelaines (de), 51.
Bracque, 88.	Crespin, 22.
Brugelettes (de), 74.	Croix (de le), 170.
Bruniaus, 10.	Danclare, 50.
Buridan, 51, 60.	Daniel, 97.
Busquel (du), 46.	Dare, 4, 81, 83, 98.
Camphaing (de), 16, 20.	Daubechies, 130, 160.
Canfaing (de), 5.	Delefosse, 80.
Caniot, 189.	Dere, 31.
Capelle (de le), 109.	Desprets, 170.
Carlier, 131, 143, 145.	

Destables, 109.
Deswatines, 183.
Dimenche, 78.
Dogimont, 178.
Doulchette, 23.
Dutoit, 79.
Ennetières (d'), 162, 172.
Escamaing (d'), 30, 69, 92.
Espaing (d'), 71.
Esquiéqueline, 21, 25.
Faily (de), 174.
Fauvielle, 41.
Féable, 121.
Fiefvée, 47.
Flameng, 11.
Flines (de), 54.
Folie (de le), 96.
Fosse (de le), 172.
Foucart, 67.
Francquette, 183.
Fruictier, 167, 169.
Fuiant, 93.
Furette, 72.
Fuselier, 89.
Gallais (de), 57.
Gand (de), 97.
Gardin (du), 63, 123.
Geolle, 186.
Ghadebert, 53.
Gilles, 180.
Gobault, 114.
Goy (de), 85.
Grandmés (de), 31.
Grou, 190.
Haccart, 86.
Hamaide (de la), 129.
Haveron (du), 33.
Havet, 191.
Haye de Maude (de le), 106.
Hayne (de le), 14, 54.
Hellemmes (de), 60, 87.
Hem (du), 20, 24.
Herrenc, 52.
Herreguet, 107.

Hespel, 153, 164.
Hocquet, 44
Hornut (de), 66, 127, 161.
Houdequin, 156, 166.
Hurtebise (de), 158, 165.
Inglebert, 155.
Jonesse, 118.
Joveniel, 49.
Ladeuze (de), 142.
Landas (de), 106.
Lanson (de), 21.
Lanwilleur, 27.
Laurent, 189.
Le Brun, 138.
Le Clercq, 167.
Le Douch, 61, 93.
Lefebvre, 95.
Le Kien, 7, 8, 50.
Le Leu, 176.
Le Louchier, 36, 38, 73, 112.
Le Luytre, 175, 185.
Le Maire, 53.
Le Marchant, 107.
Le Muisis, 18, 42.
Le Prouvost, 46.
Le Roy, 143.
Lespierre (de), 28.
Lestrée (de), 140.
Leuze (de), 34.
Le Varlet, 52.
Le Wantier, 39.
Li Blonde, 2.
Liébart, 139, 144, 177, 187.
Liedequerque (de), 133.
Limons (des), 70.
Li Normans, 9.
Linth (van), 168.
Lobbes (de), 54.
Lozevel, 111.
Martin, 182.
Matelin, 76.
Michiel, 152.
Molin (du), 70.
Monnart, 171.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



SÉANCE DU 13 JUIN 1889.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'académie royale de Belgique, 3^e série, t. xvii, n^o 4.

2. Société royale belge de géographie. Bulletin. t. xiii, n^o 2.

3. Messenger des sciences historiques. 1889, 1^{re} liv.

4. Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. 5^e série, t. i.

5. Publications de la section historique de l'institut du Luxembourg. Vol. 50. 1889.

6. Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie, t. xvi.

7. Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin. Nouvelle série, 149^e livr.

8. Documents et rapports de la société paléontologique de Charleroi, t. xv.

9. La question franque devant le congrès de Charleroi, par D. A. Van Bastelar.

Il est donné lecture d'une circulaire de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique relative au 5^e congrès, qui aura lieu à Anvers et en

Zélande au mois de septembre prochain. — La Société nomme comme délégué pour l'y représenter, M. Eugène Soil, secrétaire.

M. le Trésorier rend le compte de sa gestion en 1888. Il est approuvé.

M. Cloquet communique quelques détails au sujet d'un tableau attribué à Roger Van der Weyden, représentant la *Messe de saint Grégoire*.

M. de la Grange donne lecture d'une note sur l'emploi des verges, dans l'enseignement, dans les termes suivants :

A PROPOS DES VERGES DANS L'ENSEIGNEMENT.

On sait le rôle que jouaient autrefois les verges dans l'éducation des enfants. C'était le bois de Breuse qui avait le privilège, à Tournai, de fournir ces importants instruments; mais ce privilège était une pure condescendance des magistrats. Ceux-ci étaient même si jaloux de leurs droits qu'ils exigèrent de l'Ecolâtre, en 1449, des lettres de non-préjudice par lesquelles il reconnaissait que la tolérance de la ville ne créait aucun droit pour lui de récolter à Breuse les précieux auxiliaires de ses fonctions. Ces lettres, aujourd'hui dépouillées du sceau de l'Ecolâtre, existent dans nos archives communales; ce sont elles que nous allons transcrire :

« Sachent tous que je, Richard Bonhomme, licencié
» en loys et décrets, chanoine et escolastre de l'église
» de Tournay, cognois et confesse que ce que messei-

» gneurs prévostz, juréz, eschevins et eswardeurs de
» ladite ville ont souffert et sueffrent les Primetiers de
» le grant escolle joingnant l'église Nostre-Dame aler
» quérir et quellir de la ramille des boules ou bos de
» Breuse à faire des verges pour instruire, doctriner
» et castier les estudians d'icelle escolle par ayant
» signet de l'un des prévostz de ladite ville à chacun
» fois qu'il y vont et iront, est de grace qu'il ont accor-
» dée de ce faire et pour tel temps qu'il leur plaira
» tant seulement, par condition que pour ce souffrir et
» laisser faire on ne puist acquérir aucun droit, pos-
» session ne saisine sur lesdits bos contre ne au pré-
» judice de ladite ville. En témoing de ce Je, Richard
» Bonhomme dessus nommé, ay signé ces présentes
» de men sinne manuel, et scellées de men scel, qui
» furent faites le mardy xvj^o de mars l'an mil cccc et
» quarante neuf. R. Bonhomme. »

Remarquons un passage de cet acte qui confirme le dire du chanoine Cousin : l'école du chapitre joignait à la cathédrale. L'historien de Tournai avait déterminé ainsi la place qu'occupait cette école : « Si est-il qu'ils
» (les chanoines) ont anciennement eu un cloistre com-
» mun et réfectoire, l'un pour les leçons, escholes et
» autres exercices appartenant à leur estat, l'autre
» pour y prendre leur repas en gens d'église modéré-
» ment, en silence et avec lecture de choses saintes...
» Or le lieu qui servoit jadis de réfectoire est mainte-
» nant converty et employé en greniers, qui sont par
» dessus l'escole au costé septentrional du cloistre (1). »
Ce ne fut que vers 1615 que les chanoines Laurent et Ladeuse, ayant acheté une maison en la rue Saint-Martin, y transférèrent les Primetiers.

(1) Cousin, *Histoire de Tournai*, t. iv, pp. 64 et 65.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

publication, à la suite de la communication faite par le même membre à la séance de janvier 1888.

M. Maquest signale l'existence d'une table très détaillée de l'ouvrage de Bozière, *Tournai ancien et moderne*, dressée par M. Albert de le Vingne, récemment décédé. Cette table est restée à l'état de manuscrit, il serait vivement désirable qu'elle fut imprimée.

DOCUMENTS RELATIFS

A QUELQUES ANCIENS MONUMENTS DE TOURNAI.

Les principaux monuments anciens de Tournai ont eu leurs historiens. Notre superbe cathédrale a été longuement décrite dans la savante monographie de Lemaistre d'Anstaing ; et après les études complémentaires que les Voisin, les Renard, les du Mortier, les Peeters ont consacrés à ce monument, il ne reste que peu de chose à en dire. Plus récemment l'un de nos érudits confrères a étudié avec un soin minutieux plusieurs de nos remarquables églises ; et nous formons le vœu qu'il n'arrête pas là ses études dans cette voie. Les *Bulletins de la Société historique* ont reproduit le compte de construction du Beffroi communal, auquel une plaquette a été consacrée par Léop. Michel. Les *Etudes sur l'art à Tournai*, que nous avons publiées en collaboration avec M. L. Cloquet, ont également fait connaître une foule d'autres monuments qui établissent l'ancienne splendeur de Tournai.

Nous n'avons pas le projet de revenir sur ces sujets épuisés, que notre incompétence en matière architec-

turale ne nous permet d'ailleurs pas d'aborder. Pourtant il nous est arrivé, au cours de longues investigations dans les archives de la ville, de rencontrer un certain nombre de documents relatifs à des monuments aujourd'hui détruits, et spécialement des contrats de construction. Ces matériaux sont, pensons-nous, de nature à intéresser l'archéologue et l'historien.

Notre but, dans cette brochure, est donc de faire connaître des documents pour la plupart inédits, et de grouper en quelques paragraphes tout ce qui peut être relatif à des monuments secondaires dont les dernières traces ont disparu. Nous espérons de la sorte, tout en restant dans notre compétence, faciliter la tâche de celui qui voudrait écrire l'histoire monumentaire de Tournai. Il ne faut chercher dans ces pages que ce que nous avons voulu y mettre, c'est-à-dire des matériaux et non une histoire descriptive complète.

I. — LA HALLE DES DOYENS DES ARTS ET MÉTIERS.

L'appellation de *Halle neuve* donnée à la Halle des doyens dans les comptes communaux de 1396, permet de faire remonter jusque vers le milieu du XIV^e siècle la construction de ce monument. Ce ne fut du reste qu'en 1360 que la Chambre des métiers obtint de Jean-le-Bon, roi de France, sa reconnaissance légale, il est donc probable que ce fut à cette époque qu'elle eut une résidence définitive

« La salle d'assemblée de nos puissantes corporations, dit Bozière (1), se trouvait au bas de la rue du Parc et reposait sur deux voûtes surbaissées, qui

(1) *Tournai ancien et moderne*, p. 310.

» donnaient passage pour arriver de la Grand'Place
» aux *Hallettes* et à l'ancien hôtel-de-ville. » Nous
avons donné ailleurs (1) quelques détails sur cet ancien
monument qu'un incendie devait dévaster vers la fin
du XVI^e siècle. Une construction nouvelle remplaça
en 1597 celle que le feu avait détruite ; et un dessin de
Sanderus, dont la reproduction, due au talent des
frères Vasseur, orne l'œuvre de Bozière, nous montre
l'aspect de sa façade extérieure.

Cette vue est-elle d'une exactitude parfaite, nous ne
le pensons pas ; et un plan que nous avons rencontré
récemment dans un dossier relatif à des restaurations
faites en 1742 à la Halle des arts et métiers, nous
permet de supposer que l'ensemble de la construction
avait plus de légèreté et de sveltesse que ne le ferait
supposer le dessin de Sanderus. Les voûtes surbaissées
qui servaient de passage sous la Halle reposaient en
effet, non pas sur un épais massif de maçonnerie, mais
sur des piliers de pierre que nous voyons dans la
planche ci-jointe et que signale un devis cité plus loin.

Passons maintenant aux documents que nous avons
retrouvés : ils sont en petit nombre ; ainsi le registre
des Consaulx de 1742 est muet sur cette affaire ; le
Journal des prévôts et jurés n'en dit rien non plus,
bien que le travail entrepris aux Halles l'ait été sur
l'ordre de ces magistrats. Les commis aux bâtiments
ne furent pas consultés lors de cette reconstruction ; du
moins leur Journal ne mentionne aucune délibération
à ce sujet. Mais le Registre aux délibérations de la
Chambre des arts et métiers nous montre que, dès le
10 décembre 1741, les Doyens se préoccupaient de
modifier leur Halle. A cette date « ils autorisent mes-

(1) *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. xx, p. 56.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





» sieurs du petit banc à effet de faire faire le balcon,
» ainsi qu'ils le trouvoient convenir. » Ce balcon fut
placé à la façade extérieure vers le Beffroi et existe
encore au local actuel des Crêches.

A la date du 12 mars 1742, le même registre nous
fait connaître une délibération plus importante, que
nous transcrivons intégralement : « Sur ce qu'il auroit
» été représenté à la compagnie qu'il conviendrait
» d'examiner s'il ne seroit point à propos de placer la
» chapelle de cette Chambre dans un autre endroit que
» celui où elle a été jusques à présent, on a été d'as-
» sens d'autoriser messieurs du petit banc à cet effet.
» — Les sieurs Debeugne et Ferrier aiant demandé
» paiement du balcon de cette Chambre qu'ils avoient
» fait en conséquence de leur entreprise, on a été
» d'assens d'ordonner aux sieurs boursiers de l'acquit-
» ter suivant le prix convenu, lequel montoit à la
» somme de 63 florins. » Enfin le 23 avril suivant,
Marc-Antoine Le Rouge, maître peintre, obtint aussi
le paiement de la dorure qu'il avait faite à ce balcon.

Ces divers travaux ne concernaient que la façade
extérieure de la Halle; mais la première partie de la
délibération du 12 mars 1742 nous montre que des
modifications plus importantes furent faites à cette
époque. La chapelle de la Halle des métiers fut trans-
portée sur la cour intérieure, vers la Halle des Con-
saulx, du côté où notre plan nous présente deux
fenêtres en ogives. Ce changement amena une recons-
truction complète de la façade intérieure; et les doyens
dressèrent à cette occasion un cahier des charges que
nous avons rencontré dans la liasse 744 des pièces
diverses de nos Archives communales. En voici le
texte :

« Devises et conditions que devront observer les

» entrepreneurs pour la construction de la façade de
» la Chambre des arts et métiers, du côté de l'hôtel
» de ville, conformément au plan et profil ci-joint :

» Lesdits entrepreneurs seront obligé de démolir
» toute la façade, comme de même les arcades et
» colonne de pierre qui fait le soutien d'icelles, dont
» lesdits seront tenus de faire en neuf la colonne de
» pierre sur la même hauteur figuré par le plan,
» comme aussi faire les arcades de neuf en aspenier
» ou trait en moulette; l'un ou l'autre de ces deux
» façons au choix de monsieur le mayeur des finances
» de cette ville, ou autre préposé à cet effet.

» Suyvant quoy lesdites arcades seront construites
» de pierres de dix-huit pouces d'épaisseur sur la hau-
» teur de quatorze pouces, taillé à deux faces, dessous
» et devant, de taille ordinaire, sur lesquels sera mise
» une entretoise de bois de chesne à vif arret, sans
» caplure ni obeun (?), de huit à dix pouces sur la
» longueur qui se trouvera.

» De suite toute ladite muraille sera construite de
» deux bricques d'épaisseur, entremêlé de pierre de
» taille et bricques, tel qu'il s'avoit figuré sur le plan;
» et les fenestres en nombre de quatre seront conformes
» à celles du côté du Beffroid, sur les mêmes largeur
» et hauteur.

» L'on figurera une fausse fenestre, qui fera la cin-
» quième, du côté des grefs; et y pratiqueront, en
» dedans où la hauteur permettra, une fenestre ouvrante
» ou levante; de même les autres quatre qui seront
» faites en neuf conformément à celles du côté du
» Beffroid, sur le même dessein et les mêmes posi-
» tions, de bois et vitres de France, en petit bois,
» conformes à celles avant dites.

» Remettront lesdits entrepreneurs les cartouches



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» point autrement prévu au présent acte, à leurs frais
» et despens ; et rétabliront aussi à leurs frais tout ce
» qu'à l'occasion du démolissement et construction
» dudit bâtiment se trouveroit gatté ou endommagé
» tant à ladite chambre, plat fond, qu'au bâtiment et
» couvertures adjugeantes, avant qu'ils puissent exiger
» paiement de leurs entreprises.

» Lesdits s'obligeront de faire et de relever ledit
» bâtiment et plancher endéans le terme de trois mois
» du jour du passément ; manquant à la présente con-
» dition, chaque jour de retardement diminuera le prix
» de leur entreprise d'un écu à couronnes, que mondit
» sieur mayeur des finances retiendra sur ledit prix
» adjugé, ou sera en droit de mettre d'autres ouvriers
» leurs frais et dépens.

» Bien entendu que les vieux matériaux seront au
» profit des entrepreneurs ; et ne pourront emploïer
» aucuns vieux matériaux à ladite entreprise sans la
» connoissance de la personne préposée à ce sujet. »

Ce fut à Antoine Payen, maître charpentier, que ce travail fut adjugé, le 22 juin 1742, pour le prix de 830 florins, qui fut payé à sa veuve au mois de septembre suivant, comme nous le montrent les comptes d'ouvrages du semestre d'avril à septembre 1742.

II. — LA CHAPELLE DES DOYENS (1614).

En parlant dans le chapitre précédent de travaux qui furent exécutés en 1742 à la Halle des arts et métiers, nous avons eu l'occasion de signaler le transfert, d'un côté à l'autre de cette Halle, de la chapelle qui y existait. C'est en 1614 que cette portion du monument avait été construite et aménagée. Ses dimensions

étaient peu considérables, comme nous le montre une délibération des Consaulx, à la date du 12 juin de cette année :

« De monsieur le maïeur des finanches Laurin qui a
» remonstré que, nonobstant la résolution de messieurs
» les Consaulx de bastir la chapelle des Doïens de sept
» piedz endedens œuvre, l'aïant communiqué pour son
» apaisement à aulcuns architectques estrangiers, y
» jointz ceulx de ceste ville, ils ont trouvé la chose
» impossible pour le dangier qu'il y auroit d'emporter
» le pignon de ladite Halle, ains que l'œuvre ne deb-
» voit estre, pour l'assurance d'icelle, que de cinq
» piedz et demy ou environ en longueur et de sept
» piedz en largeur. — On ordonne audit sieur maïeur
» de faire bastir laditte chapelle suyvant l'advis par lui
» prins, qui est de cinq piedz et demy en longueur et
» de sept en largeur. »

Le compte de ce travail existe dans nos archives communales. Nous allons l'analyser et en extraire les passages les plus importants pour la description du monument et de son ameublement intérieur, tout en lui laissant sa forme qui consiste à signaler les paiements au fur et à mesure qu'ils furent effectués. Notre plan consiste en effet à fournir uniquement des documents authentiques, et non à écrire l'histoire descriptive des monuments. Le registre porte en tête :

« Compte et estat que Anthoine de Prisme, rejecteur
» et commis aux ouvraiges de la ville et cité de Tour-
» nay, faict et rend à vous messieurs les mayeur et
» commis aux finanches de ladicte ville à cause des
» mises par luy payées et soustenues pour l'érection et
» ouvraiges de la chappelle des Doyens, bastye et
» édifiée par ordonnance de messieurs les Consaulx
» pardedans l'encloture de ces Halles, servant pour y

» célébrer la sainte messe, comme particulièrement
» sera cy après déclaré, et ce depuis le premier jour
» de juing mil six cens et quatorze jusques et comprins
» le jour et datte de la cloture de ces présents comptes,
» le tout à livres et solz flandres, si comme vingt solz
» pour la livre et douze deniers pour sol, ainsy et par
» la manière qui s'ensuit :

» *14 Juin 1614.* — A Simon Roze, marchand bric-
» queteur, pour avoir vendu et livré, pour le bastiment
» de ladicte chappelle, le nombre de deux milz bric-
» ques, au pris de noëuf livres chacun, a esté payé
» 18 lb.

» *30 Juin.* — A Isaacq Hydeux, tailleur de pierres,
» pour avoir, avecq son ouvrier, besoigné en la grange
» des Engiens à tailler des compartimens aux six
» courbes du cul de lampe de dessoubz de la chappelle
» de messieurs les Doyens, comme aussy le boult dudit
» cul de lampe entretailé à poire avecq agensissement,
» en quoy ilz ont employéz asscavoir ledit Isaacq cinq
» jours et ung quart à rate de soixante solz chacun,
» porte quinze livres quinze solz ; et par son ouvrier,
» quatre jours et trois quartz à quarante solz le jour,
» porte noëuf livres dix solz, font 25 lb. 5 s.

» A Jean Clincquart, rocquetier, pour avoir besoigné
» avecq ung ouvrier à agrapper plusieurs pierres pour
» la chappelle des Doyens, en quoy a esté employé six
» jours, si comme par ledict Clincquart trois jours à
» rate de trente solz le jour, porte quatre livres dix
» solz ; et par son ouvrier, aussy trois jours à vingte
» six solz chacun, porte soixante dix huict solz, font et
» icy 8 lb. 8 s.

» A Quintin Rat, machon, pour avoir, avecq ses
» ouvriers et mannouvriers, besoigné vingt jours au
» bastiment de la chappelle des Doyens, asscavoir par



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» moder ladicte chappelle, employé treize jours et ung
» quart, asscavoir par ledict Clinquart six jours à
» rate de trente solz chascun, porte nœuf livres; et
» par son ouvrier sept jours et ung quart à vingte six
» solz le jour, porte nœuf livres huict solz six deniers,
» font ensamble et icy 18 lb. 8 s. 6 d.

» *27 Septembre.* — A Lucq Ségart, painctre, pour
» avoir peinct le dessoubz de ladicte chappelle des
» Doyens en forme de pierres et bricques, le tout faict
» à l'huile, de marchié faict, porte seize livres; et pour
» avoir painct et dorré la croix et les plombs servant
» d'enrichissement sur la chappelle desdits Doyens, le
» tout faict à l'huile, porte quinze livres; font et icy
» 31 lb.

» A Jacques Courtecuisse, charpentier, pour avoir
» faict pour ladicte chappelle quatre sommiers de seize
» piedz de loing chacun, de nœuf et unze pochs, à
» quinze solz cinq deniers obole le pied, porte 49 lb.
» 10 s. »

Suit une longue énumération des planches, gîtes et autres pièces de bois; il y en eut pour 494 lb. 3 s. 9 d.

« A Josse de Bloire, escrignier, pour avoir faict et
» composé le cul de lampe de la chappelle des Doyens
» de huict piedz de large, six piedz boutant dehors, à
» cinq pans, et avoir livré le lambrouchement, de
» l'architrabe au sommier, allentour, et le molleure au
» dessoubz, porte quatre vingtz seize livres; item, pour
» avoir faict la cloture de la chappelle des Doyens, de
» nœuf piedz de hault et environ huit piedz de large,
» avecq coulombes, tournes, penneaux à boche d'ung
» poch avecq une poincte au mittan, et à la frize de
» grande cartouze et plancher, porte quatre vingtz
» seize livres; item, livré l'autel de ladicte chappelle,
» de sept piedz et demy de large, trois piedz de pro-

» fond, quatre piedz de hault, assamblé à coing, faict
» conforme à la chappelle, à garderobbe à deux huis,
» deux fonds, pour y mettre les aornemens, et le
» deseure d'asselles d'un poch, porte cinquante livres;
» item, livré le passet devant l'autel, de même lon-
» gueur, de trois piedz de large, d'asselles d'un poch,
» porte dix livres; item, pour ung pulpitre servant à
» dire la messe sur l'autel, porte trente deux solz; et
» pour bierre venant de la bastille, donné à ses ouvriers
» et au tailleur d'imaiges, porte cinquante solz; font
» ensamble 256 lb. 2 s.

» A Olivier du Pret, marchand, pour avoir vendu et
» livré deux milz escailles verde Martinfosse, porte
» quarante sept livres; et pour avoir livré encoire
» demy cent d'escailles verde Martinfosse, porte vingt
» trois solz 6 deniers; font 48 lb. 3 s. 6 d.

» A maistre Ambroise Pippart, febvre et serrurier,
» pour avoir faict et livré pour ladicte chappelle plu-
» sieurs parties ascavoir : pour avoir faict quatre
» estriéz de large fer plat servant aux sommiers du
» cul de lampe de la chappelle, ensamble avoir faict
» deux équars pour l'assemblaige dudit cul de lampe,
» de deux piedz de loing chacun équar, pesant en-
» samble quatre vingtz sept livres à quatre solz la
» livre, porte dix sept livres huict solz; item, pour
» avoir faict une piéche de fer de barreau plat, de
» quatre piedz de loing, avecq quatre piéches de fer
» sauldéz dessus pour tenir à la devanture du cul de
» lampe les quatre sommiers d'assemblaige, pesant
» quarante livres audit pris de quatre solz chacune
» livre, porte huict livres; item, faict quatre équars de
» barreau plat, de deux piedz et demye de loing chacun
» équar, avecq des retours de demy pied de loing,
» pour clouer dessus les sommiers dudit cul de lampe,

» pesant ensamble soixante douze livres à quatre solz
» la livre, porte quatorze livres huict solz; item, faict
» dix chevilles à poinctes, de sept pochs et de huict
» pochs chacune cheville, pour attacher les courbes et
» suportz dudict cul de lampe au bourdon et au som-
» mier, à sept solz la piéche, porte soixante dix solz;
» item, faict huict équars de barreau plat pour garan-
» dir les envilles des courbes dudict cul de lampe,
» pesant ensamble quarante cinq livres et demye à
» quatre solz la livre, porte neuf livres deux solz;
» item, pour avoir faict huict agrappes de barreau plat
» avecq deux crocquetz au boult pour plommer en
» pierres, pour tenir dessus les sommiers du cul de
» lampe la première corniche de machonnerie de ladicte
» chappelle, pesant ensamble dix neuf livres et demye
» à quatre solz la livre, porte soixante seize solz;
» item, faict deux estriéz, de trois piedz de loing ou
» environ chascun, pour tenir deux annilles à deux
» sommiers dessoubz ladicte chappelle, pesant vingte
» ugne livres à quatre solz la livre, porte quatre livres
» quatre solz; item, pour avoir faict huict agrappes de
» barreau plat avecq des crocquetz au boult pour plom-
» mer en pierres, pour pendre les huis de la chappelle,
» pesant ensamble vingte sept livres à quatre solz la
» livre, porte cinq livres huict solz; item, pour avoir
» faict une cheville de barreau quarret, d'ung pied de
» loing, à poincte d'ung costé pour taper dedens le
» bourdon dudict cul de lampe, avec ung trou par
» l'autre costé pour mettre une platte clef pour pendre
» le cul de lampe en aire, qu'on avoit soyé, et faict une
» platte clef pour l'estraindre, porte vingte quatre solz;
» item, faict quatre chevilles à poinctes, servantes aux
» courbes dudict cul de lampe, et avoir livré les testes,
» à huict solz la piéche, porte trente deux solz; item,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» cun, pour clouer pardedens le comble allendroict des
» envillements, et les avoir attaché, à dix solz la
» piéche, porte soixante solz; revenantes ensamble
» lesdictes parties à cent dix nœuf livres huict solz, ce
» qui a esté réduit, du consentement dudict maistre
» Ambroise, à la somme de 112 lb.

» *17 janvier 1615.* — A Quintin Rat, machon, pour
» plusieurs bons debvoirs faictz par luy et ses ouvriers
» pour l'expédition de ladicte chappelle, pour leur
» récréer, porte 30 s.

» *31 janvier 1615.* — A la vesve Pierre Staple,
» pottière, pour avoir vendu et livré, pour ladicte
» chappelle des Doyens, deux cens de carreaux et deux
» cens de bricquettes, porte 13 lb. 4 s.

» *28 février.* — A Pierre de le Lis, rocqueteur,
» pour les parties de pierres par luy livrées pour la-
» dicte chappelle comme s'ensuit, asscavoir : livré
» trois cours de cornix contenant soixante dix sept
» piedz et demy à trente solz le pied, porte cent seize
» livres cinq solz; item, pour dix huict coings conte-
» nant deux piedz et demy et deux pochs chacun, font
» quarante huict piedz trois pochs et, à raison qu'il
» tierche, porte soixante douze piedz quatre pochs et
» demy à six solz six deniers le pied, porte vingt
» trois livres dix solz six deniers; item, livré aultres
» dix huict coings de deux piedz et trois quartz chas-
» cun, font quarante nœuf piedz et demy, revient à
» soixante quatorze pieds et ung quart en tierchant,
» audict pris, porte vingt quatre livres deux solz sept
» deniers oboles; item, pour trois tables dessoubz les
» verrières, de six piedz et demy chacun, font dix
» nœuf piedz et demy audict pris, porte six livres six
» solz nœuf deniers; item, livré six coings de desseure,
» contenant en mesure quatorze piedz au mesme pris,

» porte quatre livres unze solz; item, livré les vaul-
» sures des cincq verrières, contenant soixante deux
» piedz à cause qu'il tierche à raison des mollures à
» six solz six deniers le pied, porte vingt livres trois
» solz; desquelz les deux, pour n'avoir peu estre la
» chappelle sy grande pour le dangier, sont demouréz
» en la maison des Engiens; item, livré douze havetz
» pour l'huis de la chappelle, de quatre piedz trois
» quartz chacun, font cinquante sept piedz audict
» pris, porte dix huict livres dix solz six deniers; item,
» pour quatorze aultres havetz de cincq piedz quatre
» pochs chascun, font soixante quinze piedz audict
» pris, porte vingte quatre livres sept solz six deniers;
» item, livré une grande pierre faisant le seuil, conte-
» nant quinze piedz audict pris, porte quatre livres dix
» sept solz six deniers; estant lesdites pierres taillées
» dedens comme dehors. »

Le comptable explique longuement comment la taille et les moulures de ces pierres n'avaient pas permis de les mesurer avec une exactitude parfaite; mais comme on avait été satisfait du travail, on ne marchanda pas avec le maître roquetier, et on solda son état s'élevant à 268 livres 19 solz 7 deniers.

« A Pierre Bourgeois, voiriéreur, pour avoir mis
» en nouveau plomb, à la chappelle des Doyens, trois
» voirières contenant vingte ung pieds, venant de
» Quintin Rat, machon, à cincq solz le pied, porte
» 5 lb. 5 s.

» 18 mai. — A Josse de Bloire, escrignier, pour
» avoir fait deux oratoires, l'ung pour le grand doyen
» et l'autre pour le second grand, pour eulx mettre à
» genoux, avecq les marchepiedz, porte douze livres;
» item, livré la table d'autel pour la chappelle des
» Doyens, de marché fait, porte trente six livres;

» item, pour avoir lambrouché ladicte chappelle avecq
» ung rond au mictan, et avoir fermé les huis de ladicte
» chappelle d'asselles d'un poch, porte dix huit livres ;
» font ensemble et icy 66 lb.

» A icelluy maistre Ambroise Pippart, febvre et
» serrurier, pour avoir faict deux paires de pentures,
» jointures pour une table d'autel en la Halle des
» Doyens, à vingt solz la paire, porte quarante solz ;
» et faict un plat verrou à ressort, garny sur platine,
» pour ladicte table d'autel, porte quinze solz ; font
» ensemble et icy 55 s.

» A Quintin Rat, pour avoir vendu et livré les trois
» voirières de la chappelle des Doyens, contenant
» vingte ung piedz à rate de cinq solz chacun, porte
» 5 lb. 5 s. »

Il est probable, à en juger par le prix qu'elles coûtèrent, que les verrières de la nouvelle chapelle des Doyens étaient simplement blanches. Ce n'était sans doute là qu'un travail provisoire ; car les vitraux de l'ancienne Halle des Doyens reproduisaient les blasons des divers corps de métiers, comme le montre le passage suivant du compte d'ouvrages de 1487 :

« A Colart de Loye, voirier, pour avoir mis jus et sus
» et remis à point l'un des panneaulx des verrières de
» la Halle des Doyens, portant fourme de la banière
» des cappelliers, a esté payé 5 s. »

Plus tard on décora de peintures historiées les murs de cette chapelle ; et nous lisons au compte d'ouvrages de 1719 la mention suivante :

« Au nommé Duvivier, tant pour avoir paint à l'huile
» les pillets et les marbres de la chappelle des Doyens
» que la muraille de laditte chappelle et la vie de Saint-
» Anthoine et autres saints, payé 80 lb. 12 s. »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» longtemps en place : on les supprima en 1635 (1). »

Ce n'est pas à la Halle aux draps que devaient être placées nos statues, mais bien *au devant de la Halle de ceste ville*, c'est-à-dire à la Halle des Consaulx, comme le disent les délibérations des 9 novembre 1619 et 17 mars 1620.

Cette parenthèse fermée, revenons à l'histoire de nos statues telle que la raconte le registre aux délibérations des consaulx.

La Halle des Consaulx, située au pied de la Tour des Six, fut construite vers 1234 (2). Nous avons indiqué ailleurs quelques-uns des nombreux travaux qui y furent exécutés dans le cours des xv^e et xvi^e siècles. « Sa façade fut notablement remaniée au xvii^e siècle, » alors qu'on éleva au devant de la Halle l'escalier » monumental à double rampe, abrité sous un péristyle (3). » Le plan primitif de ces montées fut dressé par Abraham Hideux et Nicolas Blarret, et soumis aux Consaulx en 1603. Ce plan ayant été adopté, on résolut de mettre le travail en adjudication, malgré les instantes réclamations d'Abraham Hideux qui faisait valoir que, étant l'auteur du projet, cette mise en adjudication nuirait à sa réputation en le faisant supposer incapable de l'exécuter. On passa outre, et ce fut Quentin Rat qui resta chargé du travail. Il s'associa Pierre Taverne, du moins pour la taille des pierres et d'autres parties accessoires. Le 10 février 1604, Rat réclama des Consaulx un second exemplaire *du patron et des devises* de son marché.

D'après le plan primitif, diverses statues devaient

(1) Bozière. *Tournai ancien et moderne*, p. 343.

(2) Ibid., p. 299.

(3) *Mém. de la Soc. hist. et litt.*, t. xx, p. 52.

orner cette construction, et ce fut Vincent Biervliet qui traita de leur exécution avec Quentin Rat, comme nous le montre le passage suivant du Registre des prévôts et jurés :

« Du 24^e jour de septembre 1605. — Pardevant
» messeigneurs prévostz et juréz, sur le diférent meu
» entre Quentin Rat et Vinchant Vrelicq, touchant la
» facture et configuration des imaiges que ledit Bier-
» velich a comprins de faire aux montées de ces
» Halles, et sur la timpane deux couchans, et sur ung
» pied distal dessus ladite timpane une représentation
» de la Justice, ledit Biervelit a promis de faire,
» dresser, tailier et composer lesdites imaiges à la
» descharge dudit Quentin (1). »

Comme on le voit, des difficultés avaient surgi entre nos artistes pour l'exécution de leurs conventions. Quelle était la nature de ces contestations et d'où provenaient-elles ? Nous ne saurions le dire ; aucun document ne nous renseigne à cet égard. Nous avons lieu de croire que les discussions se renouvelèrent puisque, malgré sa promesse nouvelle, Biervliet ne donna pas suite à son contrat, et que le magistrat se chargea lui-même de poursuivre l'œuvre entreprise.

Du reste des modifications avaient été apportées au plan primitif, et le nombre des statues avait été augmenté : à la représentation de la Justice, placée au sommet du tympan des montées et aux deux dormans couchés sur les rampants du péristyle, on avait résolu d'ajouter deux lions posés sans doute au-dessus du double escalier, autant qu'on peut en juger par le plan que Bozière a publié de l'ancienne Halle des consaulx,

(1) *Mémoires de la Soc. hist. et litt.*, t. xx, p. 215.

et les statues d'Albert et d'Isabelle dressées au pied de ces escaliers.

C'est ici que se place la série des documents nouveaux que nous fournissent les registres aux délibérations des Consaulx. Ils ne réclament aucun commentaire; aussi nous bornerons-nous soit à les analyser soit à les reproduire intégralement, selon leur degré d'importance, en suivant l'ordre chronologique. Nous rencontrerons successivement un cahier des charges, une sorte de concours libre entre les artistes tournaisiens, enfin une expertise faite par des étrangers. Mais tout cela dura longtemps; on finit par atteindre presque aux derniers jours de l'archiduc Albert; et tout ce beau feu tomba, ne laissant place qu'aux demandes d'indemnités.

Dès l'année 1610, Albert du Bruisle, maître tailleur d'images à Lille, s'était offert aux Consaulx pour exécuter les effigies des Altesses; mais par délibération du 20 avril 1610, les magistrats avaient repoussé cette demande, réservant le travail à des artistes tournaisiens.

9 novembre 1619. — Michel Wattrigant, maître tailleur d'images, informe les Consaulx qu'il a dressé des modèles pour les statues des archiducs Albert et Isabelle qu'ils ont l'intention de dresser devant leur Halle; il demande qu'on décide si elles seront en bronze ou en pierre d'Ecaussines. — « On est d'assens » faire faire deux images de bronches, soit d'icy ou » de Malines; item, deux dormans aux costés, de » pierres d'Escaussines, avec l'image de la Justice; » chargeans monsieur le mayeur des finanches pour » s'informer de la coustume et en faire rapport à mes- » sieurs les Consaulx. »

9 janvier 1620. — Sur le rapport du mayeur des finances qui déclare que les statues en bronze coûte-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» leur prouffict lesdites deux effigies après que le fon-
» deur en aura faict sa besongne; pour la Justice, dor-
» mans et léons, cincq cent florins, livrans la pierre,
» ou, sy mieux semble ausdits Consaulx, ilz pouront
» le tout faire priser et estimer par gens eulx en ce
» congnoissans, et seront quictes payant le pris de la
» prisée; et sy lesdites piéches ou aulcunes d'icelles
» n'estoient deument faictes et représentées, mesmes
» les effigies de leurs Altèzes, suivant les pourtraicts à
» eulx délivrés, ladite ville ne sera tenue les prendre;
» ains sera quicte, payant le pris de la pierre seule-
» ment. Les effigies de leurs Altèzes debvront estre
» faictes et rendues prestes à délivrer au fondeur pour
» le jour de Pentecouste prochain; et le sourplus
» debvra estre faict, posé et assis pour la Procession
» de ceste ville prochain. Et a esté accordé aux femmes
» desdits ouvriers pour esplingues trente florins. Et ne
» seront advanchié ausditz ouvriers aultres deniers
» que pour les pierres. » Ce devis fut approuvé, et le
mayer des finances autorisé à en signer le contrat.

14 avril 1620. — Celui-ci fait part que, sauf ratifi-
cation des Consaulx, il a traité avec Waultre de Saint
Hubert, fondeur de laiton demeurant à Saint-Piat,
pour la fonte des effigies des Archiducs, à raison de
27 gros par livre de métal employé; il demande de
pouvoir se porter garant pour l'achat de ce métal
envers les fondeurs de Lille et de Valenciennes. Les
magistrats approuvent sa conduite et donnent les auto-
risations nécessaires.

12 mai 1620. — Les maquettes des statues étant
achevées, on ordonne de les mettre provisoirement en
place, affin de juger de l'effet qu'elles feront, avant de
les livrer au fondeur.

19 mai 1620. — « Du mayeur des finances quy a

» représenté le faict des statues et ymaiges de leurs
» Altèzes jà posées au devant de ces Halles. — On
» est d'assens d'ordonner aux tailleurs de au plustot
» achever l'ouvraige suivant leur contract, pour le
» visiter par gens congnoissans. Et que, pour ce faire,
» soit mandé l'ingéniaire quy a faict dresser la maison
» de ville d'Ath au plus tost. »

Le même jour, Michel Wattrigant réclame une indemnité pour les modèles de statues qu'il a faits ; il base sa demande sur ce qu'elles ont été refusées comme trop petites et non pas pour leur peu de mérite artistique. — « D'autant qu'il n'a eu charge de messei-
» gneurs ny de leurs officiers, on rejecte sa requeste. »

30 juin 1620. — Nouvelle réclamation, cette fois de la part du fondeur. Il a fait provision de bronze à Douai, et voudrait en être payé. D'autre part, l'engagement qu'il a pris envers les Consaulx ne lui permet pas d'entreprendre d'autres travaux ; il voudrait être indemnisé de ce chômage forcé. — « On est d'assens
» de mander au plustot maistre Hans, demeurant au
» Parcq de la Court en Bruxelles, duquel Son Altèze
» a tenu propos lorsqu'il a esté question de parler de
» la forme de sa représentation et de la princesse, et
» d'en escrire à Monfort pour l'induire de venir en
» ceste ville pour adviser de la forme desdites repré-
» sentations et de la fonte d'icelles. »

28 juillet 1620. — « Le conseiller Cambry, par ses
» lettres, advertit messieurs que maistre Hans, scul-
» teur et fondeur, se trouvera en ceste ville au plus
» tard deans dix à douze jours. »

14 août 1620. — « Sur ce que le jour d'hier seroit
» arrivé en ceste ville maistre Gaspart de Deurque-
» lestin, fondeur de leurs Altèzes, naguaires mandé
» par messieurs les Consaulx pour les adviser sur le

» faict de la fonte des statues et représentations de
» leursdites Altèzes, et s'estans messieurs les chiefz
» assembléz; après ledit maistre Gaspart avoir veu les
» statues posées au devant de ces Halles, icellui pour
» advis a dict et déclaré ausdictz chiefz les causes et
» raisons pour quoy lesdites statues ne sont à recep-
» voir ny admectre, et dont du recœuil la copie s'ensuit,
» pour de quoy faire foy lesdits seigneurs Consaulx ilz
» ont esté assembléz.

» Maistre Gaspar de Deurquelestin, fondeur de
» leurs Altèzes Sérénissimes, comparant pardevant
» messieurs les chiefz des Consaulx, leur a dict et
» déclaré que, aiant veu et bien considéré par diverses
» fois les statues et effigies de leursdites Altèzes placées
» contre les pilastres à la devanture des Halles de
» ladite ville, a trouvé icelles mal faictes et mal
» placées par ce qu'elles sont trop haultes d'ung pied
» chacune; secondement, qu'elles sont trop minces et
» estroictes, et que les vestemens doibvent estre plus
» eslargy et aussy plus loing pour le regard de la
» princesse, en sorte que l'on ne voye que les boutz
» des pietz; tierchement, qu'elles ne représentent
» aucunement le naturel de leursdites Altèzes Séré-
» nissimes. Mal placées, par ce qu'il ne convient
» qu'elles soient adossées contre les platz pilastres,
» ains en séparées de environ six pochs et plus sy
» faire se pœult. A quel effect (par ce que le pied d'estal
» de pierre quy est au bas des pilastres est peu sail-
» lant), il convient d'y faire ung pied d'estal au bas
» des effigies, et de fonte comme lesdites effigies, quy
» saillera demy pied ou plus que ledit pied d'estal de
» pierre; auquel pied d'estal de cuivre y aura une
» keue massive de six pochs de large et de quatre
» pochs d'espès, que l'on fera traverser le plat pilastre



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



1^{er} septembre 1620. — Pendant ce temps, un sculpteur, dont le nom est malheureusement resté en blanc dans le registre, avait exécuté en albâtre de nouvelles statues de l'Archiduc et de l'Infante. Il les fit présenter aux Consaulx qui l'engagèrent à les garder encore quelque temps pour connaître leur réponse définitive.

15 septembre 1620. — « Du conseiller Cambry quy » a faict rapport de ce que le procureur Maurissens » en court luy a escript touchant l'intention de l'ouvrier » pour les patrons et modelles des effigies de leurs » Altèzes Sérénissimes, et de la somme qu'il prétend » pour icelles tailler en pierre d'Avesne. — On autho- » rise ledit conseiller Cambry de sonder l'intention » absolue dudit ouvrier, voire de luy faire offre » jusques à six cent florins, sans en arrester le marchié » jusques à ce que messieurs les Consaulx adverty luy » en envoyent leur résolution. »

Ces pourparlers avec l'artiste bruxellois aboutirent-ils ? Nous avons lieu de supposer que non, puisqu'il n'en est plus question dans les registres des Consaulx. Nulle part on ne voit qu'on ait mené à terme l'exécution de l'important travail qui nous occupe. Mais comme nous le disions plus haut, il s'éleva de ce chef des réclamations. Waultre de Saint-Hubert, le fondeur tournaisien (1) avec lequel on avait traité, était venu à mourir ; et sa veuve, Jeanne van Orcq, s'adressa aux Consaulx, à la date du 19 janvier 1621, pour réclamer

(1) Bien qu'établi à Tournai par suite de son mariage, Waultre de Saint-Hubert était originaire de Dinant. Le 23 septembre 1613, il s'était adressé aux Consaulx pour obtenir l'autorisation d'être reçu franc maître à Tournai et d'achever les travaux entrepris par Guillaume van Orcq chez lequel il travaillait. — Le baron Ferd. del Marmol, dans son *Histoire de Dinant*, cite à la page 30 deux chandeliers de cuivre signés du nom de « Saint-Hubert. »

une indemnité : si son mari n'a pu exécuter le travail qui lui avait été confié, il n'y a eu aucune faute de sa part ; il a refusé d'autres ouvrages pour se tenir toujours prêt à entreprendre la fonte des statues et a fait pour cela de grandes provisions de matériaux. Du reste elle même s'est assurée du concours d'un homme expert (1) qui l'aidera à mener l'entreprise à bonne fin, si on décide d'y donner suite. On lui accorda, à titre d'indemnité, tout ce que son mari avait reçu d'avance pour l'acquisition du métal.

C'est la dernière trace que nous ayons rencontrée des pourparlers au sujet des effigies en bronze d'Albert et d'Isabelle. Nous nous croyons donc en droit de répéter ce que nous disions au début de ce chapitre, qu'elles ne furent jamais exécutées. Ajoutons pourtant que les maquettes qui avaient été posées au mois de mai 1620, comme nous l'avons dit plus haut, étaient restées en place ; mais le caractère provisoire de ce travail, et sans doute aussi la mauvaise qualité des matériaux employés avaient amené leur prompt détérioration, comme nous le montre une dernière délibération des Consaulx.

13 novembre 1635. — « Du procureur de la ville

(1) Cet ouvrier, dont je n'ai pu retrouver le nom, avait exécuté déjà d'importants ouvrages. Ainsi je retrouve dans les *Pièces à l'appui du compte de 1622* et à la date du 20 mai, le document suivant. *Payment à Maximilien Hovine, de 18 lb. fl. pour « à nostre charge et requeste, » soy estre transporté au vilaigne de Pecq avecq le statuaire de Son » Altèze revoir et visiter les représentations de bronze, en l'église dudit » lieu, du feu seigneur dudit Pecq et de madame sa compaigne, pour » scavoir sy l'œuvre et besongne d'icelles représentations estoit sy bien » et deument faicte que pour hazarder, à l'ouvrier quy les adresse en » ceste ville, la fonte et besongne, que offre emprendre ledit ouvrier, » des représentations et statues de Leurs Altèzes sur les molles que » ledit statuaire a besongné et amené d'Anvers en ceste ville -*

» qui a représenté que les deux effigies ou statues
» représentans leurs Altèzes Sérénissimes, poséz au
» devant de ces Halles, sont si diffigurées et mal
» faictes qu'elles donnent plustôt occasion de risée au
» monde que d'embellissement, pourquoy plusieurs
» jugent qu'on les debvroit oster. Sur quoy il plaira à
» vos seigneuries de résouldre, et sy elles trouveront
» bon de placer prestement aultres effigies en leurs
» places ou de patienter quelque temps. — On est
» d'assens de les faire oster et faire mettre et poser au
» conclave ceux estans à la grange de ceste ville. »

Peut-être faut-il reconnaître, dans les mots qui terminent cette délibération, une allusion aux statues d'albâtre qui avaient été présentées aux Consaulx le 1^{er} septembre 1620, et que ceux-ci avaient paru apprécier puisqu'ils avaient engagé le sculpteur à les conserver jusqu'à plus ample examen.

Quant à l'exécution de la délibération du 13 novembre 1635, il fallut encore attendre 10 ans; et ce ne fut qu'en 1645 que les statues d'Albert et d'Isabelle furent placées au conclave des prévôts et jurés, sur des sous-bassements sculptés par Hubert Abert :

« A Hubert Abert, tailleur d'imaiges, pour avoir
» taillé les piedz de stalle des figures de leurs Altèzes
» Sérénissimes Albert et Isabel, de glorieuse mémoire,
» posées au conclave de messeigneurs les prévostz et
» juréz, 60 lb. » (C. d'ouv. de 1645).

Ces statues suivant l'usage, étaient recouvertes de peinture : « A Pitre Vander Mœulle, pintre, pour avoir
» blanchi et albatré les effigies de Son Altèze Albert
» et de la Sérénissime Infante, posé au conclave des
» Halles, 72 lb. » (C. gén. de 1645).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

détail toutes les péripéties de cette construction ; on peut lire son récit dans les *Mémoires d'eschevin de Tournay* qu'a publiés notre Société (1). Notre but n'étant pas de faire l'histoire complète de la Halle aux draps, mais de publier des documents inédits sur quelques monuments de notre ville, nous laisserons de côté ce qui regarde le corps principal du bâtiment pour ne nous occuper que des galeries, qui entourent sa cour centrale, et de la montée d'accès qui s'élevait derrière ces galeries.

Ce ne fut qu'en 1616, peu après la mort de Quentin Rat, que les Consaulx décidèrent la construction de ces annexes et qu'ils dressèrent le cahier des charges que nous allons reproduire tel qu'il existe dans le registre de leurs délibérations à la date du 18 novembre 1616.

« Déclaration de la devise pour faire les bastimens
» des gaileries à quatre pans en la carure et encloture
» de la plaine de la Halle du Marchié que messeigneurs
» les Consaulx de la ville et cité de Tournay entendent
» faire ériger audit lieu, pour le fait de la machon-
» nerie, ancraiges, comme aussy les couvertures d'ar-
» doizes, plomb, que conviendra avoir pour ladite
» couverture, le tout conformément au plan terrestre,
» modelle et patron pour ce dresséz comme il sera dit.
» Premiers, premièrement quy ledit entrepreneur sera
» tenu de faire les fouyces, emmenant les terres, faire
» fondations tout à l'entour de pierres communes à la
» haulteur des terres pour asseoir ung apas dessus de
» pierres de tailes dudit Tournay, de deux piedz de
» large et six pauchs d'espéz.

» Item, sera tenu ledit entrepreneur de livrer vingt

(1) *Mem. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. v, passim.

» huit coulomnes, plaintes, bazes et capiteaux de pierres
» d'Escauchines, de la longueur et grosseur comme
» est contenu par ladicte modelle et relief. Sy aura sur
» lesdictes colomnes, de l'une à l'autre, vaulsures tirées
» sur ung demy ron, et seront arazées pardessus de la
» mesme pierre d'Escaussine à la haulteur pour y
» asseoir une architrave tablette, servante de frize,
» avecq une corniche sur la dicte frize qui servira
» d'apoye, à l'espesseur de la muraille quy aura ung
» pied, le tout de l'ordre doricque. Bien entendu que,
» endedans l'œuvre, à l'endroit des cassis croiséz, entre
» deux rebras, y aura renforcement d'apoye.

» Item, sera tenu faire sur ladicte corniche cinquante
» six cassis de fenestres, croisées avecq double croi-
» sillons. Les premières estauficques auront trois
» piedz et demy de hault; les ij^e et iij^e, deux piedz ung
» quart chacun; les rabas seront en forme de platz
» pilastres avecq bazes et capiteaulx molant lesdicts
» rabas, estauficques et croisillons, d'un rond entre
» deux caretz.

» Item, sur lesdictes fenestres s'assira une archi-
» trave, frizes enrichies de foëilaiges, les pieds d'estal
» avecq pointe de diamant avecq corniche pardessus,
» comme se void par ladicte modelle, de l'ordre
» ionicque.

» Item, au loing de ladicte corniche se pozera ung
» noghe carret de plomb, le fronteau ageanché de
» peinture, pour jecter les eauwes aux quatre coings
» de l'œuvre par le moïen d'un noghe à buze despen-
» dans ausdits coings jusques aux capiteaux des
» colomnes, où y aura ung queutre pour jecter lesdites
» eauwes arrivées du bastiment; et par hault y aura
» aux emboschures desdites buzes des pates d'araignes
» de fer pour empescher que riens de gros ne tombe

» dans lesdites buzes, qui y retiendront le cours des
» eaux.

» Item, sera aussy tenu de desmolir le viéze muraille
» estant sur le derrière de ladite plaine, défaisant la
» porte dudit derrière nouvellement faite, le redresser
» et reffaire avecq la muraille pour le redresser à ligne
» droite de ce qu'est encommenchié, aiant à son proffit
» les matériaux, rehaulchant les trois pans de mu-
» railles, estans présentement, à la haulteur de xxij
» piedz ou environ, selon que l'œuvre le requerra, à
» l'espesseur de celles estans présentement, avecq
» pierres communes.

» Item, pardessus lesdits trois pans de murailles se
» assira ung encomblement et chimagement servant
» de souveronde massive, de pierre de taile de Tour-
» nay, prest à asseoir la plate du comble.

» Item, sera tenu l'empreneur du wausser lesdits
» quatre pans de gaileries à la longueur et largeur
» conforme à la plateforme à croix d'ogyve et formerés
» de pierres d'Escaussines, remplissant les parquaux
» d'une brique boutiche.

» Item, seront pavées lesdites gaileries par bas
» avecq quareaux de pierres de Brabant blan entre-
» meslées de pietres de pierres de Tournay.

» Item, se paveront les planchiers par hault, scavoir
» l'un sur les vaussures et l'autre sur le planquaige
» des greniers, avecq briquettes de potier, remplissant
» les ames des vaulsures et faisant au grenier une
» argilière dessoubz lesdites briquettes.

» Item, l'empreneur livrera toutes bricques, caulch,
» cendre, sablon que conviendra avoir pour lesdits
» ouvraiges; aussy sera tenu le tout platrer, pour-
» jecter tant par bas comme par hault, suyvant que
» l'œuvre le requerra.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» sant pour l'œuvre; le tout de pierres de tailles au
» dehors, avecq vaulsure corespondant à la porte qui
» est et sera embas et audesoubs dudit parvis, lesquelz
» parvis et montées auront la largeur de six pieds pour
» le moings.

» Item, l'empreneur sera aussy tenu livrer à ses
» despens tous chintres, hourdaiges, cordaiges, en-
» giens; aussy sera subgect à toutes voitures qui se
» polront faire et engendrer pour lesdits ouvraiges,
» comme sera subgect à païer les impos qui se paient,
» tant pour entrer que pour sortir, au proffit du prinche.

» Item, sera tenu l'empreneur de l'œuvre parsemer
» le thoy desdites gaileries de fenestres flamenghes en
» nombre tel qui est représenté par la modelle, celles
» d'embas ouvertes et une close entre deux, et celles
» d'en hault muettes, avecq festissures de plomb, pein-
» tures et heuzes de cuyvre dorentées dans ung bourdon
» de bois de telle grosseur et grandeur que l'œuvre le
» requerra, et ce du costé de la plaine et quarure de
» dedens.

» Bien entendu que, du costé de la maison du
» greffier de la ville, debvra estre assy ung plain nogue
» comme dessus l'encomblement de la muraille, pour
» faire deschendre les eauwes sur le derrière vers le
» Rodhuit.

» Et sera tenu l'empreneur, au thoy desdites gaileries
» regardant la maison dudit greffier et celui de la
» rulette du Rodhuyt et aussy sur le retour du der-
» rière, y faire à chacun pan de thoy trois fenestres
» samblables à celles du dedens, mais peu plus grandes
» asscavoir d'un tiers. »

L'importance de ce travail attira de nombreux entre-
preneurs; il en vint de Gand et de Valenciennes. Ceux
de ces deux villes s'étaient constitués en deux groupes.

Le registre des Consaulx nous fait connaître les diverses péripéties de cette adjudication qui se faisait, suivant l'usage, au rabais. Le 18 novembre 1616, l'entreprise des galeries fut mise à prix pour 36000 florins par Nicolas Bouvier et Jean Dailly. Il n'y eut pas moins de 111 sous-enchères offertes par Simon Dailly, Gérard Spelbault (de Gand), Gérard Helbrancq (de Valenciennes), Robert de Jumont, Alard de Hotelz, Simon Dallenchon, Josse Garin, Jean le Brun, Josse Caudrelier et Isaac Housem. Le lendemain le travail fut définitivement adjugé à Gérard Spelbault *et sa compagnie* pour la somme de 17950 florins carolus de 20 patars. L'énorme rabais obtenu prouve l'utilité de ce système.

Malgré le soin avec lequel avait été dressé le cahier des charges, certaines modifications furent apportées au plan primitif; et ce fut le maître maçon Pierre de Wilde qui fut chargé de ces travaux accessoires. Nous avons retrouvé, au numéro 1041 des cartons *varia*, la note qu'il présenta à cette occasion. Un seul détail mérite d'être relevé : « Comme pour faire les fenestres » des galleryes esgalles, selon qu'est institué par le » modèle, auroit convenu audict maistre machon » mettre deux tabernacles de pierre au deseure des » dites deux portes pour y mettre deux imaiges, » il réclama 500 livres; mais Isaac Hideux et Pierre Taverne chargés de la vérification du travail le taxèrent à 300 livres, qui lui furent payées.

Le rabais considérable qui avait été fait avait nui sans doute à la bonté des matériaux employés. Toujours est-il que dès 1634 quelques réparations durent être effectuées à nos galeries, et le compte d'ouvrages de cette année nous montre qu'il fallut payer 84 lb. 7 s. « à Abraham Taverne, rocquetier, pour avoir besongné

» à tailler pluseurs pierres de coulombe pour les poser
» soubz les galleries de le Halle. »

En même temps qu'on décidait l'érection des galleries de la Halle aux draps, les consaulx avaient résolu de faire construire un escalier à double rampe, adossé au corps principal du bâtiment. Ce travail avait été prévu dans le devis cité plus haut; mais alors sans doute on n'avait pas songé à l'éclairage de cette montée, et ce ne fut qu'après l'adjudication de la construction qu'on s'aperçut des difficultés, inhérentes à la situation même de ces escaliers, de leur donner un jour suffisant. J'ai rencontré dans le registre des consaulx, à la date du 13 mars 1617, un curieux rapport sur cette question; je le transcris textuellement :

« Du rapport du seigneur de Haultpont, grand pré-
» vost, que sivant la charge à lui donnée par nous
» Consaulx de prendre advis du Père Remy, capuchin,
» sur le dressement d'une nouvelle montée pour les
» halles du Marchié sans rompre ny offenser le quarré
» des gaileries, se faire se pooit, il auroit communiqué
» avecq icellui Père Remy, lequel auroit advisé divers
» moiens. Toutesfois il n'en trouvoit aucun lequel
» n'aporta quelques difficultés ausdites gaileries, l'un
» plus l'autre moins; et lui auroit dit que pour faire
» lesdites montées dans l'enclos du grand corps de
» logis, il n'y trouvoit aucun moïen de le faire aultre-
» ment qu'elles n'ont esté faites, ne fust en rompant la
» quarure de la grande salle d'en hault et en prenant
» sur icelle. Auroit aussi déclaré audit seigneur de
» Haultpont que le model à lui monstré, que avoient
» fait les ouvriers de Gand aïans emprins l'érection
» des gaileries, ne lui plaisoit aucunement par ce qu'il
» emprenoit sur la quarure de la plaine et ofensoit la
» beaulté des gaileries, voire les ofusqueroit en tout,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

mettait à l'approbation des consaulx. Quelques passages méritent d'être relevés :

« Premiers, se érigerá un nouveau mur huit piedz
» arière du grand corps de logis..... Bien entendu que
» au meilieu dudit mur par bas y aura aussy une porte
» de samblable pierre qu'il y a au mur dudit grand
» édifice et de meisme largeur et haulteur pour entrer
» en la plaine desdites gaileries et y adosser les vaul-
» sures d'icelles. Se érigerá ledit mur, pour le regard
» des fondemens, de pierre commune, de telle largeur
» et profondeur que l'œuvre et la plaiche requièrent; et
» le mur hors terre s'y fera de brique et chaulx et
» d'espesseur de deux briques. Se fera ladite montée
» de pierres de Tournay, les apas d'une piéche et
» cimaigés, ung parvis au meilieu. Se fera une fenestre
» dans ledit mur à l'endroit dudit parvis pour donner
» des veues et au plus habondantes à ladite montée,
» et ce de pierre d'Escauchines.... Lesdites montées
» se feront massives par bas à la haulteur de cinq
» ou six appas, et de là en avant pour soustenir les-
» dites montées se dresseront des vaulsures d'une
» brique boutiche alans d'un coin à l'autre en mon-
» tans vers le parvis d'en hault, lequel parvis se fera
» avecq gistaiges, asselles, argilières et pavement de
» bricquettes. »

Le travail dont nous venons de parler dura assez longtemps, ou bien l'état des finances de la ville ne permit pas de régler de suite la dépense. Toujours est-il que ce n'est qu'au compte d'ouvrages de 1644 que je rencontre l'intéressante mention que je transcris : « A
» Pierre Spicq, peintre, pour avoir faict ung patron
» d'un parvis avec les montées et capiteau de la halle
» du Marché du costé du Rodhuy, payé 5 lb. »

Le même compte nous montre que ce chapiteau

était en bois et qu'il fut sculpté par Hubert Abert. Nous reproduisons les textes qui décrivent ce travail.

« A maistre Hubert Abert, tailleur d'imaiges, pour
» avoir taillé en bois le capiteau deseure la montée
» derrière la Halle du Marché, a esté payé 56 lb.

» A maistre Hubert Abert, tailleur d'imaiges, pour
» avoir taillé une frise allentour du capiteau deseure
» la montée de ladite Halle, a esté payé 48 lb. »

V. — MAISON ATTENANTE A LA HALLE AUX DRAPS.

A la séance du 12 février 1885, notre collègue M. Maquest communiquait à la Société historique une petite notice dans laquelle il analysait une portion du contrat relatif à la construction d'une maison située sur la Grand'Place de Tournai; mais son principal objectif était d'indiquer le mode employé à cette époque dans les adjudications de travaux pour la ville. Notre but, dans cette brochure, étant de signaler quelques-uns de nos anciens monuments et de traiter cette question au point de vue de l'architecte, nous venons donner une partie du texte du contrat d'après lequel le travail fut entrepris.

Cette construction devait se composer de deux parties, l'une en façade sur la Place, l'autre en arrière et prenant jour sur une cour intérieure. La première portion, seule destinée à être en vue, présentait un certain cachet architectural; aussi nous bornerons-nous à reproduire la partie du contrat qui la concerne. Cela d'ailleurs suffira à faire connaître le mode des constructions civiles du début du XVII^e siècle.

« On vous faict scavoir que messeigneurs les chiefz
» des Consaulx de la ville et cité de Tournay exposent

» et mont au raval l'érection de certaine maison et
» édifice publique sur le Grand Marchié de ceste ville,
» joindant le nouvel édifice de la Halle dudit lieu,
» suyvant le model, plan, devises et conditions cou-
» chées par escript et dont se fera présentement lecture,
» pour passer le jour de demain entre les deux à trois
» heures de l'après-disner au mort de la chandaille
» alumée.

» Premiers, l'entrepreneur qui ledit ouvraige em-
» prendra sera tenu faire et ériger la devanture avecq
» les deux premiers estaiges de treize piedz de hault
» chacun, le troisième de unze piedz, de pierre d'Escau-
» chines. L'apoye se fera de ladicte pierre avecq sou-
» bassement, pied de stal, tablettes, molures raudissant
» sur lesdits piedz de stal, et tablettes servant pour
» ladite apoye, les rebas des fenestres en forme de
» platz pilastres tant au premier, deuzième et troisième
» estaige avecq archissemens de arquitraves, soubasse-
» ment, frizes et arquitraves, de poye, frize, corniches
» à chacun desdits estaiges, le tout de l'ordre doricque
» et ionicque.

» Item, se fera ung pegnon aussy de ladicte pierre
» d'Escauchines, avecq volust, deux fenestres croisiéz
» et deux bastardes y aïans deux miroirs, deux com-
» partimens, ung oval endesoubz la timpane, trois cours
» de corniche, deux coupes, timpane, pieds de stal
» avecq boulle pardessus, le tout conformément au
» model pour ce dressé.

» Item, sera tenu de faire la devanture, du costé de
» la court, avecq trois estaiges à la haulteur du devant,
» avec soubassement de pierres de taille de Tournay et
» pardessus de une bricque et demy d'espès, pour y
» enter des cassis de bois avecq liste de ladite pierre
» raudissant pardessoubz et dessus lesdits cassis, avecq



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» avecq six entretoises de treize et de sept pauch, à la
» meisme longueur.

» Item, livrer toutes gistes de quatre pauch carret
» embauchis au réz des sommiers, de dix pauch d'ung
» poing milieu à l'autre; scavoir le planquaige de la
» salette par hault se couvrira de foëiles de forest au
» loing des gistes, pour par ledit entrepreneur paver
» d'asselles de forest pardessus. La ij^e planche se cou-
» vrira d'asselles d'un pauch au loing des gistes pour
» par l'entrepreneur paver de bricquettes. Le tout à vif
» arrest planes, dresser comme à tel œuvre apertient.
» Et le iij^e desdits planquaiges se clouront les asselles
» du loing des gistes pour paver comme dessus.

» Item, se fera deux grandz huis, si comme ung
» coupe pour l'entrée de la maison et l'autre pour
» l'entrée de la cave, comme aussy six fenestres pour
» l'estaige par bas, le tout assamblé à anguelet.

» Item, quatorse aultres fenestres pour le troisième
» estaige et pignon, le tout d'asselles de bois de forest,
» comme à tel œuvre est requis.

» Item, sera tenu faire ung cassy pour la salette du
» léz de la court, de cinq formes de treilles et dix
» formes de verrière, comme aussy ung semblable pour
» la chambre par hault; ausquelz cassis y aura à chas-
» cun ung sommier de quatorse et noef pauch, avecq
» les posteaux de cinq et six pauch, les costéz et poyes
» de quatorze et cinq pauch, le tout mollé, planné et
» assamblé à anguelet.

» Item, ung aultre cassy pour le iij^e estaige se fera
» de cinq formes de fenestres et cinq luquetz. Le
» sommier de dessus aura quatorse et sept pauch; les
» costéz et poyes, de xiiij et cinq; les poteaux, de six
» et cinq pauch. Deux aultres cassis pour le pignon,
» l'un de quatre fenestres et quatre lucquetz, et l'autre

» de deux fenestres bastardes; le tout de bois de cassy
» ordinaire, en faisant les fenestres et lhuquet comme
» l'œuvre le requiert.

» Item, se fera une montée à vys pour servir aux
» trois estaigés, de trois piedz et demy de large ou
» environ, avecq le bourdon de huit pauch en dia-
» mettre, les pas de deux pauch d'espès, et renfermer
» ladite montée de bouraige ou fœillet, planer, dresser
» les deux premiers estaiges, et pour l'entrée et con-
» duite desdits estaiges trois huys.

» Item, sera tenu de posteler tous les ressens tant
» par bas que par hault. Les poteaux auront quatre
» pauch et demy quarret avecq les seules justéz des
» huisseries pour faire la séparation de la salette sur
» le devant, ouvroid, allée et des chambres par hault,
» en livrant les huis comme sera requis audit ouvrage,
» faire ung cassy d'huis avecq forme de verrière par-
» dessus pour entrer en la court.

» Item, gister, paver, planner les deux planquaiges
» des deux salettes par bas d'asselles de forest avecq
» cassy assamblé à anguelet servant pour enclore les
» pavemens des estres, et comme semblablement pour
» les deux des chambres par hault, de cinq et quatre
» pauch; le tout acomoder comme dessus.

» Item, l'entrepreneur sera tenu faire et livrer pour
» quatre doubles contrelouis les plates des deux costéz
» du comble; et auront unze et cinq pauch les combles
» jambes de noef et sept par bas et huit et six par hault,
» les bauwines de noef et sept pauch avec loiens poin-
» tice éwillés à deux costéz et pochart; les premières
» ventrières auront six et cinq pauch, les deuxième
» de cinq et quatre pauch; les droites gambes soubz
» quiéviron de six et cinq montans, fieste, loiens de
» quatre pauch quaret; les combles auront quatre

» pauch quaret par bas et trois pauch par hault. Sy
» fera sur ledit comble deux fenestres flamengues.

» Item, sera tenu livrer pour ledit ouvraige deux
» plains nogues à deux costéz du comble, et ung qua-
» ret pour recoëilir les eauwes desdites nogues.

» Item, se fera ung apenty, du léz de la court, de la
» largeur de la devanture, livrant tous bois, carpen-
» taige, asselles, escailles, cloux et ung demy ron
» nogue pour recoëiler les eauwes.

» Item, se livrera par l'entrepreneur tous plombs en
» table pour couvrir lesdites nogues, avec bacq et
» buzes pour conduire les eauwes en la citerne.

» Item, sera encoires tenu livrer asselles de chesnes
» d'un pouch pour later ledit comble, toutes ardoizes,
» cloux, faichon, festissures de plomb paint noir et
» blan, ensamble tout plomb batu servant aux quesnet
» et fenestres dudit comble.

» Item, livrera l'entrepreneur toutes ancras, bar-
» reaux, hetz de pennes, agrappes, estriéz, pentures,
» verroux, crampons, cherqueles, serrures, clef et
» aultrement, comme toutes les sortes de cloux qu'il
» conviendra avoir pour tout ledit bastiment. »

Nous avons dit plus haut qu'en arrière de la cons-
truction, que nous venons de décrire, s'étendait une
petite cour au fond de laquelle s'élevait un second
bâtiment d'une aussi grande importance que celui en
façade sur la Place. Nous ne transcrivons pas la por-
tion du contrat qui le concerne ; les termes employés
sont analogues à ceux que l'on vient de lire et n'offri-
raient plus d'intérêt. D'ailleurs la position même que
devait occuper cette construction ne permettait de lui
donner aucun cachet monumental.

Le travail d'édification de ces deux corps de logis ne
donna lieu qu'à une seule adjudication, dont nous trans-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» seigneurs ont ordonné de faire faire en la Halle des
» eschevins de Saint-Brixe et du Bruille, tant pour
» l'usaige et commodité desdits eschevins de Saint-
» Brixe comme pour le conchierge de ladite Halle,
» asscavoir une chambre de retraicte, salette par bas,
» cave, boutellerye, monté à vis, grenier, comptoir et
» aultres choses, selon la forme et manière exprimée
» au long au recœl des devises dudit marché dont lec-
» ture se fera promptement; lesquels édifices debvront
» estre fais en totallité selon lesdites devises bien et
» suffissamment, endedens le jour de Saint-Remi pro-
» chain venant, que l'on dira xv^e lxiiij. »

A la suite de cette annonce, le magistrat fit donner lecture d'un cahier de charges qui n'occupe pas moins de quatorze pages du registre que nous avons sous les yeux. Comme d'ordinaire cet acte entre dans les plus minutieux détails non seulement de la construction, mais encore sur le choix, la qualité et les dimensions des matériaux à employer. Nous avons déjà eu l'occasion, dans les paragraphes précédents, de montrer ce qu'étaient les contrats passés par la ville; nous ne reproduirons donc ici que les articles les plus importants et qui sont nécessaires pour se faire une idée du monument dont nous parlons. Après avoir ordonné de démolir les portions de la Halle qu'on devait modifier, le contrat ajoute :

« Item, icelluy entrepreneur sera tenu faire, eslever
» et construire en la place dudit vieu édifice ung
» aultre neuf corps de logis, lequel sera appliqué à
» messieurs les eschevins de Saint-Brixe, de vingt
» huyt piedz de long et xviiij piedz de large dedens
» œuvre, ou environ; et endessous sera tenu faire
» eageur certaine cave vaussée de quatorze piedz de
» long et sept piedz de large ou environ, et paver

» icelle cave de pierre de planquaige..., la montée à
» telle largeur que le démontre le plan.

» Item, et pardessus icelle cave, eslèvera certain
» refen à la largeur de sept piedz et demy arrière du
» mur de la salle de messeigneurs les eschevins, avecq
» ung retour pardessus ladite montée à escœur retour-
» nant après le double reba entre deux huisseries jus-
» ques au premier plancher, d'une brique d'espès,
» qui sera applicqué à boutellerye; auquel refen sera
» assis ung cassis d'huys avec ung aultre cassis et cou-
» lombe de bois...

» Item, et au retour d'icelle édifice faire ung pignon
» de pierre commune de ung pied et demy d'espès et y
» nourir ung contrecœur et ettre de tieullotz, paver
» ladite cuisine de pierre de planquaige à boinne et
» commodieuse pente, y asseoir une pièche de noghe
» servant à conduire les eauwes d'icelle cuisine en la
» court.

» Item, plus sera tenu ledit entrepreneur, pour la
» cheminée de ladite cuisine, faire et asseoir ung man-
» teau de bois de vingt piedz de long, de noef pauchs
» d'espès et de vingt pauchs de hault, ayant annilz
» pardessus, à chascun boulz deseure, de deux piedz
» de long et de sept pauchs de hault; et pardessus
» icelluy manteau, eslever à chascun boulz vassure
» avecq la muraille de devant pareillement vaussée, et
» le tout eslever jusques au premier planchier. »

Suivent plusieurs paragraphes relatifs à la qualité
et aux dimensions des bois et autres matériaux à em-
ployer à la construction de ce plancher; puis le con-
trat continue :

« Item, endessus ledit planchier, eslever ung encu-
» vement de deux piedz et demy de hault, d'une brique
» et demie d'espès, et pardessus une souveronde massy

» de brique semée de corbeaux quaré de deux piedz
» et demy entre lesdits corbeaux et deux bricques de
» loing; et pardessus icelles souverondes eslever une
» fenestre flamenghe à la largeur, et gardant le plan
» des fenestres croisés endessus, entresemée comme
» dessus, une estauficque au milieu, de quatre piedz
» de hault, estoffé de corbeaux, saliettes simples, tables
» et créteaux, saliettes à esles, ensamble les jouées et
» souverondes massis.

» Item, plus sera tenu ledit entrepreneur ériger,
» tenant ledit noef corps et en la place qu'il est démons-
» tré par le patron, une toureille servant à montée à
» vys, tant pour servir en la nouvelle chambre, grenier
» endessus, que au premier grenier dessus la Halle,
» de buyt piedz et demy. quaréz endedans œuvre saulf
» ung coing qui sera couppé en glacy, comme le montre
» ledit plan; et icelluy glacy et coing se conduisant
» en la forme que dessus jusques à trois piedz près de
» la souveronde, que lors se recœillera par culz de
» lampe au quarré. Laquelle toureille sera fondée de
» telle fondation que l'œuvre le requiert; et endessus
» icelle fondation le eslever allentour de ourdons et
» soubassement de pierre de taille à la hauteur et
» racordant après le soubassement de ladicte cuisine;
» en laquelle toureille se érigera certaine uisserie
» d'une brique et demie d'espès, de trois piedz et
» demy de large, entresemée de havetz endessoubz le
» soubassement, avecq tables; et en ladite huisserie,
» ung huis faict d'asselles de forest, comme l'œuvre le
» requiert. »

Cet important travail fut mis en adjudication le dimanche 12 mars 1563, et entamé à 1460 livres tournois par Léon Hovinne. Les enchères mises par Jean Bernard, Jean Gargant, Jacques Hennebert, Jacques



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



VII. — LES FIOLES DU BEFFROI.

Nous n'entreprendrons pas de décrire le Beffroi de Tournai. Plusieurs auteurs ont déjà traité la question de cet important monument civil, le plus ancien de sa sorte qui existe en Belgique. Le compte de sa construction a été analysé dans nos Bulletins ; et l'on peut y suivre jour par jour et jusque dans ses plus minutieux détails le travail de l'architecte et des ouvriers. Mais il est probable que la qualité des matériaux employés laissa beaucoup à désirer ; car moins de cinquante ans après la grande restauration nécessitée par l'incendie de 1391, les quatre tourelles d'angle menaçaient déjà ruine, et les Consaulx décidèrent que les *fiolles* devaient être démolies pour être refaites à nouveau. Ce travail dura plusieurs années et nécessita la passation de différents contrats. Comme tous quatre se ressemblent, nous nous bornerons à reproduire celui qui est consigné dans le *Registre aux publications* à la date du 1^{er} décembre 1444.

« On vous fait assavoir que les recepteurs de la ville
» et cité de Tournay, du commandement et par l'ordon-
» nance de messeigneurs les Consaulx de laditte ville,
» ont marchandé en tasque, par rabaisse de paumées,
» à Anthonne Marchet, maistre machon d'icelle ville,
» de deffaire, rédifier et remachoner de nouvel une
» des iiij fiolles du Beffroy de laditte ville, qui est au
» léz vers le rue Saint-Martin à l'encontre de le Halle
» des Doyens, et ung pan de crestiaux à arcques et
» clères voyes servans à laditte fiolle, et délivrer toutes
» estoffes pour laditte œvre selon le contenu et ordon-

» nance déclarée en la devise et get sur ce fait mis
» par escript, qui est tel qui s'ensieut.

» C'est la devise pour rédiffier de nouvel une fiolle et
» un pan d'orbevoye au Belfroy de Tournay.

» Et premiers, convient ung tas d'encorblement, et
» dessus l'encorblement ung tas qui sera chimaisiet au
» lit dessoubz et au demy ront ce qui saulra hors de se
» machenerie au lit deseure; seront ly deux tas d'autel
» espesseur, et nient menre, que chus qui y siet; et se
» porteront autant de sallie; et sera l'encorblement de
» iiij piés de list ou environ. Et le tas du chimaisement
» sera si long que dessus le plus plat pan endroit de
» sen esrestier qui est ront. Les pierres dessusdites
» seront si longues que pour bouter demy piet en le
» machenerie du Belfroy, et les jointures de ce lentau-
» lement seront faites après leurs trous affin que
» soient aussy bien loyez en le tour l'une contre l'autre;
» et ne pourra estre l'entaulement qui est chimaisiet,
» à l'endroit de sen amortissement, que de quatre piéz
» du plus.

» Item, et dessus l'entaulement y aura iiij tas d'our-
» don parpan, dont ly trois tas aront chacun ung piet
» de hault, et le quatrième xij pos; et en celli ourdon
» y seront refais les arquees d'autel fachen que ceulx
» qui y sont en présent; et dessus les quatre tas y sera
» une liste de vj pos d'espès et d'autel mollure que le
» noef; et dessus celle liste y ara crestiaux redefyéz
» d'autel grandeur que sont ceulx qui y sont à présent;
» et y ara sur chacun crestiel une pierre portant enca-
» pronnement à tout ung boucheau deseure, sallant
» pardeseure et pardehors deux pos ou environ, qui
» s'abatera au lit dessous contre l'abatut qui vient par
» deseure; et seront ly crétiel d'otant plus hault que
» l'encapronnement portera de haulteur d'un piet à

» xij pos, et asserra en les fiers qui sont servant aux
» crétiaux et contre la tour, pour reloyer ensemble
» audessoubz les caprons.

» Item, convient des piléz de ij piéz et demy de par-
» pain ou environ, et s'aront le grosseur de vingt à
» xix pos en ceue, et seront au ront pardedens et en
» tieste aussi gros que poront estre pour les arque
» qui sont au jour, et porteront li piler qui sont main-
» tenant à par eulx l'ourdon parpain des arque et le
» liste d'autel haulteur qui sont à présent; et porteront
» le darrain tas des pierres iiij pos de sallie sur les
» deux costéz et dessus, les debouts dedens crues en
» rondant venant en ung taullen au lit deseure de
» iiij pos et demy.

» Item, les pilers dessusdits porteront plus de lon-
» gnesche l'un comme l'autre, pour ce qui convient
» warder le place et l'alée; et se y ara quatre pilers
» desoubz.

» Item, les pierres qui seront sur les pilers aront
» vj pos d'espès, esbochiet juste espesse, et seront si
» longues que pour entrer ung petit en le tour; et aront
» de vij à viij piéz de long; et sera, ces couvretures
» sur quoy li amortissement se commence, de trois
» pièches ou de iiij du plus; et audeseure y siet une
» liste de six pos de hault, ung chimaisement desoubz,
» ronde deseure, et reloyera en le tour comme les
» pierres de dessoubz.

» Item, dessus le liste dessusdite se commenchera
» l'amortissement d'autel facion que celi qui y siet à
» présent, portant de tas à aultre, sur chascun esres-
» tier, se creste oussi bonnes que celles qui sont ou
» ont esté; et se reloyra en l'amortissement, de iiij, ung
» ou plus en le tour et de l'amortissement; et se n'y
» ara sus chacun pan que une jointure; et quant se



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» le piévoie sus le coupe de le grande jossure; et se
» deffera en le grant esretier de le vièse machenerie
» qui se doibt reffaire de ront ourdon, comme dessus
» est dit.

» Item, les macheneries dessusdittes deffaittes, com-
» menchera on à remachener premier le tas d'encor-
» blement; et sur l'encorblement, le chimaisement; et
» dessus le chimaisement, iiij tas d'ourdon parpain, en
» quoy les arque sont fais; et les pillers, et les cou-
» vretures dessus les pillers; et le liste deseure; et
» dessus le liste assir sen amortissement; et dessus
» le liste des plas pans assir ses crétaux; et toutes pier-
» res de taille assir si près qu'il appertenra; et tout
» reloyer le noef au viéz, et ressanier ainsi qu'il appar-
» tient à l'œuvre.

» Item, li ouvriers qui de ceste œuvre marchandera
» sera tenu de livrer pierre de taille, mortier de
» iiij fais de cauch ens ou baniel de savelon taillant
» et de deffaire toutes les macheneries, et d'assir tous
» bareaux et agrappes, 'et de pourgetter et de faire
» mener les groises où les recepteurs l'ordonneront,
» et de faire l'œuvre, comme dessus est dit, bien et
» loïalement et en le veue de ouvriers à ce congnois-
» sans, s'il plect à messieurs les recepteurs à les y
» appeller, et de aidier à mettre le personnage jus
» et sus.

» Item, messieurs les recepteurs seront tenu de
» livrer fier et plonc tout partout où mestier sera, et
» nouviel personnage s'il en convient; et délivrer cor-
» des, engiens et hourt fait pour deffaire et reffaire les
» macheneries, et de faire, telle comme il appertenra,
» voie et place pour accomplir l'œuvre dessus. »

Le dimanche premier décembre 1443, on mit ce tra-
vail en adjudication. « Ce présent marché demoura

» audit maistre Anthonne Marchet au pris qu'il en
» avoit marchandé et qu'il l'avoit mis à pris, pour
» ladite somme de ij^o et xl livres tournois, ung denier
» à Dieu et deux paumées, qui monte, lesdites deux
» paumées rabatues, à la somme de ij^o et xxxviij livres
» tournois. »

Conformément au dernier article du contrat que nous venons de reproduire, il incombait à la ville non seulement de dresser les échafaudages nécessaires au travail, mais encore de livrer la place entièrement libre afin d'éviter tout accident. Dans le but de sauvegarder leur responsabilité, les magistrats firent publier l'ordonnance suivante : « Qu'il ne soit personne aucune
» de quelque estat, eage ou condition qu'il soit, qui,
» de maintenant en avant, s'aproche, voist ou soit
» empriès le Belfroy de Tournay si près que, par
» l'ouvraige que la ville fait faire, il y puist avoir quel-
» que fortune ou accident de mort, mutillation, affo-
» lure ou aultre blécheure comment que ce soit à cause
» dudit ouvrage, fors à ses périlz, fortune et aven-
» tures ; et que, se aucune chose en avenoit, celui ou
» ceulx non aroient aucun raston, et se non cherroient
» pour ce les ouvriers en aucune amende vers justice
» ne partie bléchiée.

» Et que ceulx ou celles qui ont en garde où gou-
» verne jones et petis enffans ne les sueffrent appro-
» chier ledit hourt et ouvraige, ne faire quelque ordure,
» de jour ne de nuit, emprès ne devant le choer dudit
» Belfroy, ne ailleurs emprès icellui Bielfroy, sur peine
» d'en estre bany et pugny à la discrétion de mesdits
» seigneurs prévostz et juréz. »

Chacune des quatre fiolles du Beffroi était surmon-
tée d'une statue. Une restauration récente a donné à
ces personnages le costume de quatre anciens serments

de la ville. Cette restitution a été souvent critiquée; et il faut avouer que, malgré le mérite artistique de ces statues, il eût mieux valu se reporter aux documents anciens et rétablir ce que nos ancêtres avaient fait. Il est vrai d'ajouter que, si l'on avait exécuté les projets des critiques, l'œuvre n'eût pas été meilleure. Ce ne sont pas en effet les représentations des anciens destructeurs de Tournai, qui couronnaient les tourelles de notre Beffroi, mais des personnages dont la description complète se trouve dans nos comptes communaux. C'est là qu'il fallait chercher les modèles de l'œuvre nouvelle; et c'est de là que nous avons extrait les documents que nous avons publiés dans nos *Etudes sur l'art à Tournai*. Nous ne reproduirons donc ici que ce qui concerne celle de ces statues qui surmontait la fiolle dont nous venons de suivre la reconstruction. Elle était due au ciseau de Pierre Tuscap :

« A Piérart Tuscap, tailleur de pierre, pour avoir
» fait, tailliet et livré ung personnage de blanche pierre
» en fourme de sergant, armé de harnas de gambe, de
» haubert, de jaque et de journade, tenant en une de
» ses mains une targe où il y a une tieste de lyon, con-
» tenant ix pieds et ung poch de loncq, assis et servant
» sur le thube d'une des fiolles du Beffroy, a esté
» payé 21 lb.

» A Arnoul Liétart, pour avoir fait et livré ung
» chappiel d'errain sarasinois à une houppe, bordé de
» fin quevial, contenant quatre piés de tour, servant et
» assis sur la tieste du personnage en fourme de ser-
» gant, 100 s. »

Deux articles du compte d'ouvrages de l'année 1444 nous montrent le soin que l'on prenait pour la consolidation de ces énormes statues, et la manière dont on les avait ancrées :



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



VIII. — LE PORTAIL DE SAINT-QUENTIN.

Bozière, dans son ouvrage que nous aurons souvent l'occasion de citer, reproduit un curieux dessin, dont l'original appartenait à la fabrique de l'église de Saint-Quentin : c'est une vue perspective de la portion de la Place du côté de l'église. Cette vue, exécutée en 1647, nous montre la façade de Saint-Quentin précédée d'une petite maison qui occupait l'espace compris entre la porte même de l'église et l'alignement actuel des bâtiments de la Grand'Place. Disparue sans doute au siècle dernier, cette petite construction datait de la première moitié du XIV^e siècle. Le contrat pour son édification a été récemment retrouvé dans nos archives par M. P. Maquest qui a bien voulu nous en laisser la primeur pour le petit travail que nous préparions ; qu'il en reçoive ici nos remerciements.

Au dos du parchemin que nous allons transcrire, on lit *C'est le portail de Saint-Quentin*. Le mot *portail* signifie littéralement *façade*, la partie du bâtiment où est la grande porte ; notre acte confirme bien ce sens.

« Sacent tout ke maistres Jakèmes de Saint-Omer a
» markandet à signeurs de le paroffe Saint-Quentin
» de faire un portal à le glize Saint-Quentin en le
» manière que s'ensuit. Premiers, doit faire ij masières
» à cescun lés de l'uisserie, une de loin ourdon parpain
» paret as dens dehors de xij pos d'espens et de v piés
» de haut, pau plus pau mains ; et au devens de celi
» ourdon aloyet j siège de xiiij pos de let et si haut
» que il apperteinra, au dehors de le parchon de le
» cambrete ; et à cescun lés de l'uisserie, j piler
» beulket, et en cheli beu semet de rosetes, et au

» devant havetet là u li huis pendront; et à cescun
» debout de cheli œuvre un demi piler suiwant as
» autres ij, ensi rosetés que li autre de l'uisserie; et
» entredens ches pilers, à cescun lés, une suele de
» vij pos de larghe et espesse à l'avanant; et sur
» ches iiij pilers une pasne aussi grosse u plus, et
» entredens viestut de coulombes ouvrées sur l'areste
» de iij pos de gros et iiij pos entredens coulombes et
» les huisseries suiwant à l'autre œuvre; et sus cheli
» pasne viestue de pendans de le grosse d'estanchons
» de xxiiij piés, et entredens si drut que, de moyen à
» autre, piet et demi; et sur l'uisserie ij esnoeres; et
» sur ces esnoeres j comble d'autel bos viestut de
» courbes, de cauchons, de doubliaus et d'ogives, et
» une boine clef; et cheli vote clore bien et nettement
» d'ais de Danemarch refenduwes; et cheli clef et les
» ogives poindre et dorer si avant que il appertenra;
» et au let deviers Colart le Muisit et à l'autre lés
» deviers le cambrete, clore à ronde vosure bien et
» nettement après le doubliel; et une parchon de cheli
» portal et j huis, là u li consaus de le paroffe vorra,
» clos d'ais de Danemarche desous le puiée, et deseure
» de coulombes ensi que cheles devant seront; et ches
» pendans et le comble latter de boines lattes de rivage
» u de touniaus de Saint-Jehan; et couvrir de tuile
» blanke et noir losenghié; et pardevant cheli comble,
» une fausse couple bien ouvrée et entallié ensi que il
» appert de pourtraiture en j parkemin; et les croches
» plommées devens et dehors et bien saudées juskes à
» le nachiele de le wimbierghe; et à cescun lés de
» Saint-Quentin j angelot entailliet ensi que Saint-
» Quentin sera, que est pourtrais en le fausse couple;
» et audessous de cheli soubronde, à cescun lés de le
» fausse couple, j avant pis de planke bien ploumet

» dehors et dedens pour recevoir les euwes des
» achintes; et à cescun debout une gargoulete de
» plonc qui gietra et portra les euwes à cauchie; et
» sur cheli fausse couple, j espi de plonc selonc le
» quantité de le couple; et au devens de cheli achinte,
» iiij baus monant de le pasnes qui entreront ou pignon
» dou moustier, et pardeseure une filière retenue sur
» corbiaus, bien retenue par fier en le moyenne des
» pendans; et ches filières, ches baus boins et souf-
» fissans aussi gros que les pasnes et les pilers à ij lés
» de l'uisserie, si grans que boins consaus se portera,
» et livrer ij greiyeaus. Et toute cheli œvre bien et
» souffissaument ouvrée et faire ensi que chi dessus
» est deviset, dépoint, emprint par dit d'ouvriers, et
» le clef en le main. Et tout chesti ouvrage bien et
» souffissaument avoir fait et livret tout sus devens le
» jour Saint-Remi prochain venant, et tout ensi que
» en chest escrit est deviset et contenu, a li dis maistres
» Jakèmes enconvent de faire bien et loiaument, et en
» a assenet à li et au sien à conques a et ara partout.
» Là fu Jehans li Flamens comme voirs-jurés, et
» Jehans Walegrappe comme autres hommes qui con-
» vent les parties; et si furent les parties à cest escrit
» livrer. Et pour che que mémore en soit, si est chis
» escrits fais en trois parties, de quoy Jehans li Fla-
» mens, comme voirs-jurés, warde le première; Mahius
» li Flamens, pour le glize, le secunde; et li dis
» maistres Jakèmes de Saint-Omer, le tierche. Che fu
» fait l'an m. ccc et xxxvij, le venredi après le fieste
» Saint-Barnabé. »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

détails sur un monument aujourd'hui disparu, nous paraît mériter d'être reproduite intégralement.

« Je soussigné déclare, en tant que la chose peut me
» toucher, de consentir que le jubé de l'église de
» Saint-Quentin à Tournay soit démoly, à condition
» néanmoins que les marguilliers, suivant leurs offres,
» feront défaire, avec soin et en sorte qu'elles ne soient
» pas brisées, les pierres sculptées contenant les figu-
» res de mes parens à genoux avec celles de leurs
» patrons et les armoiries de ma famille qui sont dans
» la face extérieure dudit jubé à la droite de la porte
» d'entrée du cœur, et qu'ils feront placer les mêmes
» pierres dans la face intérieure du gros pilier du
» même cotté, au lieu marqué A. I. dans le plan en
» profil cy-joint, et à condition aussy qu'ils feront faire
» un procès-verbal juridique de l'état actuel dudit jubé
» en y faisant mention du chiffre 1591 qui se trouve
» dans la face intérieure pour marquer l'année en
» laquelle il a cy-devant esté réparée, et de la trans-
» lation qui sera faite desdites pierres, au dessous
» desquelles il sera mis une petite inscription portant
» qu'elles sont au même état qu'elles étoient au jubé.
» Fait à Douày, le 23 mars 1736. Signé C. J. de
» Pollinchove. »

Ici s'arrêtent les documents que nous avons rencontrés dans les archives de l'état à Tournai; mais une visite à l'église de Saint-Quentin nous permettra de constater que la requête des notables de la paroisse obtint le succès qu'ils en espéraient, et qu'en 1739 on procéda à l'enlèvement du jubé sous les conditions qu'avait imposées le président de Pollinchove. En effet contre le pilier de droite à l'entrée du chœur, on voit un monument représentant quatre personnages agenouillés et leurs blasons : c'est ce qui reste de l'ancien

jubé. Au-dessous pour se conformer aux conditions imposées, on traça l'inscription suivante :

HAEC MONUM : PIÆ AC NOBIL : FAMILI : DE
POLLINCHOUË IN FRONTES DEI AN : M DXCI
POSITA, ILLO DESTRUCTO HIC REPONI CURAVERUNT
ÆDITUI HUIUS ECCLESIAË ANNO MDCCXXXIX.

Les quatre écussons qui accompagnent les personnages de notre monument et qui appartiennent aux familles *de Pollinchove, du Pont, de Vischere* et *Varlot*, permettent d'établir à quels généreux donateurs était dûe la construction du jubé de Saint-Quentin. Voici du reste ce que les *Généalogies tournaisiennes* de M. le Comte P. A. du Chastel nous apprennent sur eux.

Pierre de Pollinchove, bourgeois-marchand, seigneur du Porcq (à Blandain), mort à Tournai avant le 27 septembre 1610, avait épousé *Françoise du Pont*, dont il eut deux fils.

1° *Nicolas de Pollinchove*, marchand drapier, membre du magistrat de Tournai de 1585 à 1613. Il épousa *Antoinette Varlot* dont il eut plusieurs enfants. C'est de lui que descendait le premier président au Parlement de Douai, Charles-Joseph, dont nous avons reproduit plus haut la lettre.

2° *Pierre de Pollinchove*, licencié-ès-lois, mort le 9 avril 1632, qui avait épousé en premières noces *Marie de Viscre* ou *de Visscher*, dont il n'eut pas d'enfant.

Ce sont ces trois personnages, qui firent construire en 1591 le monument dont nous avons parlé. Quant au sculpteur qui l'exécuta, nous ne possédons aucun document qui nous permette de le désigner; peut-être l'examen des archives paroissiales fournirait-il le moyen de signer ce travail.

X. — LA CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS,
A L'ÉGLISE SAINT-JACQUES.

Monsieur Louis Cloquet, dans sa *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques*, signale la chapelle de Saint-Nicolas comme fondée au commencement du XV^e siècle par Collard d'Avesnes. Il y rencontra d'intéressantes peintures décoratives dont nous croyons devoir reproduire la description dûe à la plume si compétente de M. J. Helbig.

« De toutes les parties de l'église Saint-Jacques,
» celle qui offrait les restes les plus intéressants et les
» moins incomplets, c'est assurément la chapelle du
» transept méridional, consacrée aujourd'hui au très
» Saint-Sacrement. De ce petit sanctuaire tout entier,
» les voûtes, les parois et le soubassement où se trou-
» vent des pierres sépulcrales aussi finement ciselées
» par la main du tailleur d'images que délicatement
» ornées par la main du doreur et du peintre, toutes
» les parties étaient décorées de peintures exécutées
» avec un grand soin.

» Cette décoration paraissait appartenir à la pre-
» mière moitié du XV^e siècle, et sous beaucoup de
» rapports, comme dessin et comme coloration, rappe-
» lait les miniatures des manuscrits du Nord de la
» France et du Hainaut.

» La voûte a été décorée avec beaucoup de richesse ;
» un chœur d'anges jouant de tous les instruments de
» musique en usage au XV^e siècle, se détache, groupés
» par trois dans chaque triangle, sur le fond azuré des
» voûtes. Ils sont au nombre de vingt-quatre ; ils
» jouent du luth, de la harpe, de la flûte double et



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» blaient former une sorte d'arbre généalogique ; mais
» tout cela était bien oblitéré déjà (1). »

Ce sont ces peintures remarquables dont j'ai eu l'heureuse chance de retrouver les auteurs. Leurs noms se trouvent inscrits dans le compte d'exécution testamentaire de Collard d'Avesnes. Bien que ce document ait été publié dans la *Revue de l'art chrétien* (année 1888), nous estimons qu'il présente assez d'intérêt pour figurer également dans nos Bulletins ; nous n'hésitons donc pas à donner le chapitre entier de ce compte qui est relatif à la chapelle de Saint-Nicolas.

Extraits du compte d'exécution testamentaire de Collard d'Avesnes, rendu en 1405.

Item, s'ensuivent autres mises faites et payées par lesdis exécuteurs pour cause de la perfection de le cappielle Saint Nicollay en leditte église Saint Jacques, que ledit deffunct, par sondit testament, avoit ordonné estre parfaite aux despens de ses biens et autrement.

C'est assavoir,

Pour despens fais par lesdis exécuteurs en l'ostel dudit Jaques Davesne avæcques Jehan Bourlique, Jehan Lepot, Jehan Lefèvre, et pluseurs autres machons quant on marchanda à eux pour faire le macenerie de leditte cappielle, pour le carité de leditte marchandise, iij lb. v s.

Item, à eux pour avoir fait ledicte macenerie par marchié à eux fait, parmy l'amendement qui leur fu baillié pour ouvrage qu'il avoient plus fait en ledicte machenerie que devisé ne leur avoit esté par accord fait à eux, vj vij lb.

Item, fu despendu avæcq lesdis machons et autres ouvriers au jour que on assist le premier calliel de ledicte macenerie lxxij s. ix d.

Item, pour autres despens fais avæcq lesdis machons à un disner qui se fist en le maison dudit Simon Plantich, quant lesdis exécuteurs fissent accord avæcq lesdis machons de ce que il

(1) *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques à Tournay*, pp. 146-148.

avoient en ledicte macenerie fait plus d'ouvrage que devisé ne leur avoit esté, xl s.

Item, à maistre Collart Calliel, carpentier, pour l'ouvrage de carpenterie par lui fait en leditte cappielle par marchié fait à lui, parmi l'amendement qu'il eult pour ce qu'il fu trouvé par ouvriers que l'ouvrage de carpenterie dont il avoit marchandé et qu'il avoit fait en leditte cappielle estoit millieur que faire ne devoit, en tout xxix lb. v s.

Item, fu donné par courtoisie pour boire aux varlés dudit maistre Collart à un jour du blancq jeudi qu'il voloient cesser œuvre, adfin qu'il ouvrassent, ij s. v d.

Item, à Collin Perchevault, serviteur dudit Jaques Davesne, pour son salaire d'avoir, à le requeste desdis exécuteurs, alé avæcq Jehan Duhaveron, machon, en le ville de Vallenchiennes acheter des briques pour faire le vosure de ledicte cappielle, parmy ses despens ou dit voiage, viiij s. iiij d.

Item, fu ballié et délivré audit Bourlique, pour ballier et délivrer au clercq de cappitle de Tournay pour un viés autel qui fu rostés de devant Saint Nicollay en ledicte église Saint Jaques, ij s. v d.

Item, à un pointre pour avoir pourtrait et figuré le personne dudit deffunct pour mettre en une des vérières de ledicte cappielle, v s.

Item, à Jenois, roquetier, pour pluseurs pieres par lui livrées tant en calliaux, parpains de seulement de iiij pieres lesquels ont esté employés en machonnerie en ledicte capielle, pour ce par marchié à lui fait, xx lb. x s.

Item, à Jaques Fournier, piremant, pour sa paine et salaire d'avoir quierquié à le rocque de Calonne lesdis calliaux, pieres et parpains en se nef, et ce admené et desquierquié au rivage de le Taille-piere, v s.

Item, à Mahieu, le corbiseur, pour sa paine et dessierte desdis calliaux, parpains et pieres avoir mis hors de ledicte nef, et ent quierquié partie sour son car et les avoir admenés en ledicte église, vij s. ij d.

Item, à Jehan Fuiet, pour son salaire d'avoir aussy prins et quierquié desdits calliaux, parpains audit rivage de la Taille-piere, et yceux avoir admenés et desquierquiés en ledicte église pour employer en ledicte cappielle, vij s. iiij d.

Item, à lui pour son salaire d'avoir admené sur une esclenne, depuis ledicte Taille pierre jusques à ledicte cappielle, les dessusdictes .iiij pieres, vij s. iiij d.

Item, à Jehan Senault, navieur, pour avoir admené en se nef,

de le roque d'Antoing jusques en ledicte Taille-piere, iiij pieres qui furent employés en ledicte cappielle, viij s. vj d.

Item, audit pointre pour avoir doré ij coulombes et deux angèles servans à l'autel de ledicte cappielle, pour ce par marchié à lui fait, parmy les estoffes qu'il livra pour ce faire, en tout, viij lb. x s.

Item, à Jehan Moriel, clauweteur, pour ij^c et iiij quartrons de claux par lui livrés, lesquels furent mis et employés à faire et clouwer ij huis servans à ledicte cappielle, xv s.

Item, audit Jehan Deflines pour viij lb. d'olle par lui livrés, qui fu mis et employés à oindre et encraisier les pillers, fuelles et autres choses de bos servans autour de ledicte cappielle, et pour sa paine de ce avoir oint, encrassié, v s. iiij d.

Item, à le vesve de le Fosse et au varlet Estalufferiel, baneleurs, pour v baniaux d'argille par eux livrés et admenés en ledicte cappielle, lesquels furent espars aval le terre de ledicte cappielle pour y assir ouvrement pluseurs lames estans en ledicte cappielle, à gros et demy chacun baniel, sont iiij s. vj d.

Item, à Baudet le Bouchier, manouvrier, pour sa paine et salaire d'avoir, par j jour et demy, admené groise en ledicte cappielle pour ycelle ouvrer, iiij s. viij d.

Item, à Martin Hédiart, carpentier, pour avoir livré et fait iiij cassis de bos servans au devant des vérières de ledicte cappielle, l s.

Item, à Loizet, tendeur d'oziaux, pour sa dessierte d'avoir fait et trellié de fil d'arcaz lesdis cassis, pour warder lesdictes vérières des grés que on y poroit faire, l s.

Item, audit Jaquemart Fourniez pour une caudrelée de noir pooit, lequel fu employé et aloué à porter lesdis cassis, vj s.

Item, à Ollivier Dupret, clauweteur, pour xij^c et demy de claux atache par lui livrés, qui furent mis et employés à clouwer et atachier ledit fil d'arcaz auxdis cassis, à xj gros le millier, sont viij s. vj d.

Item, à Clais, le hugier, pour sa dessierte d'avoir fait et livré j marche-piet de bos servans au piet de l'autel de ledicte cappielle, viij s. vj d.

Item, à Gilliart Pietdavaine, merchier, pour xlij lb. de fil d'arcaz qui fu mis et employé à trellier lesdis cassis servans au devant desdictes verrières, à viij blancs le livre, sont vij lb.

Item, à un machon pour sa journée et dessierte d'avoir deffait le soullement de pierre de ledicte cappielle pour rebouter les lames priés du coer de ledicte église, et pour ycelles lames rebouter et rassir, ij s. v d.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Item, à Jehan Davredoing, plommier, pour ij livres et demye de ploncq à lui prins, qui furent aloués à atachier lesdis crampons, à vj d. le livre, sont xv d.

Item, pour l'accat de un trulliez de bos qui fu mis en ledicte cappielle pour pendre une tonnelle, v d.

Item, pour l'accat de une quicaudaine de keuvre et une kaine pour pendre ycelle quicaudaine, qui furent mis en ledicte cappielle pour y laver les mains, xv s.

Item, a esté payé et despendu par lesdis exécuteurs à l'encontre de messeigneurs doyen et cappitle de l'église Nostre-Dame de Tournay, en un certain procès qu'ils ont eu contre lesdis de cappitle en le Court du Roy nostre sire à Maire, ad cause de l'autel de ledicte cappielle, tant en salaire d'avocat et procureur, comme ou salaire du clercq, actes, escriptures et autres exploits de le Court qu'il leur a convenu lever et avoir, en tout iiij lb. xj s.

Item, à Collart Bachin, escringnier, pour son salaire d'avoir fait et livré un appentich qui est mis au dezeure de l'uis de ledicte cappielle au les viers l'attre de Saint-Jaques, parmy le bos qu'il livra pour ce faire, par marchié xlij s.

Item, à Jaques Quetelare pour son salaire d'avoir fait deux traux ès cassies du mur de ledicte cappielle pour assir l'esquielle dudit appentich, xxix d.

Item, à Jehan Parent pour avoir livrot lumineux de chire en ledicte cappielle le jour du Noël mil iiij^c et trois et le jour de Pasques ensivant mil iiij^c et quatre, lequel lumineux fu mis en ledicte cappielle pour le solempnité desdictes ij journées, xij s. j d.

Item, à Jehan Deleplanque, sierurier, pour avoir fait et livré d'ouvrage pluseurs verghes, sierures, pentures et crampons qui ont esté mis et employés à ledicte cappielle, tant autour de l'autel d'icelle cappielle comme as vérières et en pluseurs autres lieux, ix lb. x s.

Item, est vray que lesdis exécuteurs ont ballié et délivré, de le vassielle d'argent dudit deffunct, iiij marcs une onche xvij estrelins pour faire et ordonner le calisse que ledict deffunct avoit ordonné estre fait pour ledicte cappielle, lequel Jaques Lenet a fait et crdonné ycelli calisse, le platine, ij nacielles et une louce d'argent qui sont mis en ledicte cappielle, et auquel Jaques Lenet a esté payé, tant pour le fachon de ce comme pour une once et xij estrelins d'argent que lesdis juiiaux pesèrent plus que on ne li avoit livré d'argent, en tout vij lb. iiij s. ij d.

Item, à Jaques de Maubray, cambgeur, pour l'accat, à lui fait

par lesdis exécuteurs, de v florins d'or, appellés Moutons de Franche, qui furent employés à dorer lesdis calisse et platine, à lxiiij blans du Roy pour chacun florin, sont vij lb. iiij s. vij d.

Item, à Huart Dasonleville pour avoir fait bénir ledit calisse et platine, ij s. v d.

Item, à monseigneur l'évesque de Tournay ou à son commis pour avoir béni l'autel de ledicte cappielle et ycelle cappielle dédyé, ix lb. xiiij s.

Item, au curé de ledicte église Saint-Jaques, sire Piere Datre, Huart Dasonleville et autres priestres et clers pour leur salaire d'avoir aidé à bénir ledit autel et dédyer ledicte cappielle, x s.

Item, audit Jehan Deflines, cloqueman de ledicte église Saint-Jaques, pour j baniel de savelon par lui livré, qui fu espars en ledicte cappielle au jour que ycelle fu dédyé, x s.

Item, à maistre Jaques Chamboach, pour son salaire et dessierte d'avoir fait et ordonné unes lettres par lesquelles appert Jehan de Lansson et Jehan de Moussin, gliseurs de ledicte église Saint-Jaques, avoir recongneu à avoir receu desdis exécuteurs lesdis calisse, platine, nachielle et louche, x s.

Item, audit Jehan de Flines pour avoir livré une livre de candelles de chire qui furent alumées à ledicte cappielle devant la croix, le jour de le dédicasse de ledicte cappielle, iiij s.

Item, audit Jehan Paret et Jehan Parent pour avoir renouvelé le luminaire de ledicte cappielle au jour que le déducasse fu ordonnée en ycelle, xij s. j d.

Item, à le vesve de feu Jehan de Bauwegnies pour iiij aunes de toile par elle livrées, qui sont employés à couvrir les nappes sur ledit autel, v s.

Item, à Jehan le Pot, machon, et à deux manouvriers pour avoir réparé et remis en estat le autel de Saint-Nicollay en ledicte église, lequel avoit nagaires esté rompus et deffais par ledit Jehan Bourlique et autres machons lors ouvrans en ledicte cappielle, tant par leur ouvrage et salaire en ce desservi comme pour cauch et savelon ad ce employé, xvlij s. ix d.

Item, à Loys, le pointre, pour avoir point plusieurs croix au mur en ledicte cappielle, quant ycelle fu dédyé, liij s. vij d.

Item, à Piérart de le Vingne, aussy pointre, pour avoir point toute ledicte cappielle par marchié fait à lui, et pour le amendement qu'il li a esté fais pour ce qu'il avoit fait l'ouvrage meilleur et plus notable que devisé ne lui avoit esté, trouvé par ouvriers ad ce congnessans, parmy les estoffes et couleurs qu'il livra pour ce faire, en tout xliij lb. x s.

Item, à Jehan Dauchy, le fil, pour avoir mis par escript, en

deux parties, le marchié et devise de le pointure de ledicte cappielle, ij s. v d.

Item, à Henry, le pointre, pour avoir devisé et ordonné les peintures et couleurs de quoy ledicte cappielle fu pointe, et pour en avoir fait un patron, x s.

Item, audit Jehan Parent pour un bachin par lui livré, qui est mis et siert au candelabre de ledicte cappielle, xv s. ix d.

Item, audit Jehan de le Planque pour avoir ordonné et fiéré ledit candelabre, xxxviij s. ij d.

Item, audit Clais, le escringnier, pour sa dessierte d'avoir fait un bicquet servans audit candelabre pour ycelle monter et avaler, parmy le bos qu'il livra pour ce faire, par marchié fait à lui, xij s. ij d.

Item, audit de le Planque pour avoir fait et livré pluseurs candelers de fier qui sont mis et assis autour des murs de ledicte cappielle, iiij lb. xvij s.

Item, aux varlés dudit de le Planque fu donné par courtoisie auboine pour avoir hasté et avanchié lesdis ouvrages, xxij d.

Item, ausdits seigneurs de Cappitle pour les despens par eux fais audit procès contre lesdits exécuteurs en ledicte Court du Roy nostre sire à Maire, ad cause dudit autel Saint-Nicollay, dont lesdis exécuteurs déchoirent, et èsquels despens ils furent condempnés, xiiij lb. v s. viij d. par. qui vallent en tournois xvij lb. xvj s. viij d. montans à xxxiiij gr. pour le lb., que lesdis exécuteurs en ont payé auxdis de Cappitle, xvij lb. xvij s. ij d.

Item, pour l'accat de un cappel de keuvre servans audit candelabre de ledicte cappielle, ij s. v d.

Item, audit de le Planque pour avoir fait et livré en ledicte cappielle pluseurs havés servant au devant des prophètes estans en ycelle, et pour avoir livré une clenque et une clef à ycelle cappielle, viij s. vj d.

Somme des mises, cxvj lb. ij s. ij d.

Item, comme ledit deffunct, par son testament, eüst volu et ordonné que, parmy le aide des pieres qui estoient tailliés pour faire le vossure de le cappielle dessusdicte, icelle vossure fu faite et accomplie de ses biens, et aussy les trois vérières, c'est assavoir la grande et les deux petites estans en ycelle cappielle, fuisent semblablement faites, à ses frais, de blancq voire, parmy que ymage de Saint Nicollay, le représentation de lui à j des lés, et son hachement et escu à l'autre lés, et volu que une lame fuist faite à double liste de letton et le demourant gravé en pierre, lesdis exécuteurs ont ce fait faire, ordonner et acomplir bien et



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» signeur Piéron, ont marcandet à Jehan Martin, car-
» pentier : c'est assavoir que lidis Jehans doit faire
» ens ou moustier des Frères Meneurs à Tournay une
» capiele joingnant le capiele Nostre-Dame là où li
» vaive siegneur Watier Gargate gist. Et poet et doit
» celle ditte capiele avoir xxj piet de pavé ou environ,
» xviiij piés de bauch ou environ; et aront ches courbes
» v pos de let, et li kiéviron v pos de gros en loel; et
» sera chelée de ais de Danemarche, et lambourcée
» entre ij couples une. Et doit lidis Jehans livrer une
» boine verrière aussi souffissans comme celle est de
» le capiele Nostre-Dame dessus ditte, et faire ens
» autant d'ymagenerie que on y vora faire, et tele que
» on li vora faire, aussi souffissans que celle est de le
» capiele Nostre-Dame dessus ditte. Et fera ledis
» Jehans une boine crois au deseure dehuers leditte
» capiele, liquele crois sera de fier et de plonck, aussi
» souffissans que celle est de le capiele Nostre-Dame
» dessus ditte. Item, doit lidis Jehans faire à celi
» capiele une boine closure en ij sens, lesqueles clo-
» sures seront en le moyene des ij pilers et joingnant
» au mur, aussi souffissans que les closures des autres
» capieles eutour sont. Item, doit lidis Jehans faire
» en cheli capiele j autel et une péchine et les prime-
» tières de pierre aussi souffissans que nie sont les voi-
» sines d'encosté. Et quant les lames, qui en leditte
» capiele sont, seront remuées et rassises, lidis Jehans
» doit entre lesdittes lames paver et tout le remanant
» de le capiele de boin pavement blanck et noir, en le
» manière que les autres capieles sont pavées. Item,
» doit lidis Jehans toute leditte capiele later de boine
» latte de rivage, et couvrir de boine tuvville, et faire
» le pingnon devant de brike, et couvrir le costerech
» d'escaille, et mettre j boin noghe et souffissant, aussi

» souffissant que li noghé des autres capieles sont.
» Item, doit lidis Jehans livrer pierre, fier, plonck,
» kauch, savelon, tieule, brique et tout che que il y
» faudra. Item, doit lidis Jehans livrer taules d'autel,
» les costères, verghes des ghourdines et auvvelines
» au deseure des costères, et le taule d'autel faire
» poindre et ymaginer de teles ymaginees que on vora,
» aussi souffissans que les autres ymaginees des taules
» d'encosté sont, et toutes les couleurs à olle et les
» dyadismes d'or, et toute le capiele poindre de tele
» peinture et armoierie aussi souffissans que niest le
» capiele sieigneur Jehan Wettin. Item, se lidit exécu-
» teur avoient ouvliet à escrire en ces devises aucune
» cose qui appartenist à celi capiele, tant que elle fuist
» faite et parfaite si le doit lidis Jehans parfaire aussi
» souffissaument que niest le capiele Nostre-Dame
» dessus ditte, exepté le peinture des masières qui est
» à olle, sans avoir riens d'amendement sauf che que
» il ne doit mie livrer les aournemens qui appartiennent
» à l'autel pour dire messe..... »

Le surplus du contrat traite du prix qui avait été fixé pour l'exécution du travail dont je m'occupe ici. Le texte complet en a été publié dans mes *Études sur l'art à Tournai*; il m'a paru qu'il suffisait d'en reproduire ce qui était utile à mon sujet. Comme on vient de le voir, Jean Martin avait entrepris la construction et l'aménagement de toute la chapelle. La fourniture des ornements et vases sacrés restait à la charge des exécuteurs testamentaires de Piéron Boinenfant. Le compte qu'ils rendirent, en 1345, de leur exécution, nous donnera une idée complète de ce qu'était au XIV^e siècle une chapelle funéraire.

« Chi apriès s'ensuit chou que li cappielle que a fait faire as
» Frères Meneurs a coustet, si qu'il appert par les parties,

- » Premiers, pour le carittet de le markandisse que on fist à
» Jehan Martin pour leditte cappielle, xxx s.
- » Item, pour v los de vin despendus à le maison Colart de Saint-
» Amant au faire le giet de l'ordenanche de leditte cappielle, à
» xij den. le lot, v s. v d.
- » Item, payet à Jehan Martin pour l'ouvrage de leditte cappielle
» faire et toute l'estoffe à sen frait, lij florins à l'escut, les xx flo-
» rins à xvij s. le pièche, et les xxxij à xvij s. vj d. le pièche,
» montent xlv lb.
- » Item, pour le salaire de chiaus qui remuèrent le lamme
» doudit signeur Piéron pour chou qu'il emprissent le péril sour
» yauls, et pour autres lames remuer, xl s.
- » Item, à deux pièches de bos pour laditte lame aseurer, à
» iiij escuçons refaire sour laditte lame qui estoient perdut, pour
» le lame escurer et laver, et pluseurs autres choses qui ne sont
» mies à nommer s'on ne wet, xl s. vj d.
- » Item, à mestre Jehan de Marvis, à mestre Jehan de Cantin
» et à Jehan Le Taintenier, pour aler vir se li ouvrages et li
» estoffe que Jehan Martins devoit faire et livrer à leditte cap-
» pielle estoit faicte et livrée ausi souffissans qu'il le devoit faire
» et k'il en avoit markandet, iij s.
- » Item, à une autre fie que mestres Jehan de Marvis, mestre
» Jehan de Cantin et uns autres carpentiers que Jehan Martins
» y mena pour vir ledit ouvrage, se dissent que les lattes et
» les cauchures n'estoient mies souffissans, se les fist on oster,
» iij s.
- » Item, à mestre Jehan de Marvis qui depuis y fu avœch les
» testamenteurs, xv d.
- » Item, à Vredière pour sen salaire d'escire le giet de l'orde-
» nanche de l'œuvre de leditte cappielle, coppier et faire plus-
» seurs autres escriptures, vij s. vj d.
- » Somme des parties dessus dittes, lj lb. x s. viij d.
- » Chi apriés s'ensuit li coustenghe des aournemens de l'autel
» et de cappielle dessus ditte :
- » Premiers, pour gausne drap et kanevach dont li auteuls est
» toudis couviers, vij s. vj d.
- » Item, pour nappes, touwelles pour l'ordenanche de l'autel,
» des gourdines, pour frienges, rubans et aniaus, xl s.
- » Item, pour toile de quoy on fist le sarrot, l'aube, l'amit, le
» corporal, xxvij s.
- » Item, pour le façon de ces dittes choses, x s.
- » Item, pour kamokas pour faire le cassure et les tassiaus,
» iiij lb. x s.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» maçonnerie de la hobette à faire au marché aux
» poissons, et widenge et emportement des terres, aux
» debvises et conditions suivantes :

» Premiers, l'entrepreneur sera tenu et obligé de
» wider les terres pour la cave, de vingt pieds de lon-
» gueur, quinze pieds de largeur et sept pieds de
» profondeur depuis le réz du pavé; et sera obligé de
» faire transporter lesdittes terres dans le vieil fosset
» du Becquerel ou Arsenal, le tout à la toise de France
» de six pieds cubes, faisant deux cens et seize pieds
» de roy.

» L'entrepreneur de laditte machonnerie debvra
» faire les murailles des fondemens de la cave, d'un
» pied trois quarts d'espaisseur, de pierres communes
» jusques à l'arrachement de la voûte qui sera faicte
» de bonnes bricques de geulle, et de mortier de cen-
» dre commune de ceste ville bien bastue et meslée en
» telle sorte qu'il n'y entre que deux benneaux de sable
» sur un de cendre.

» Le pavement de laditte cave se fera de pierres de
» planchage de ceste ville, assizes en mortier de cendres
» bastues.

» La voute d'icelle cave sera faite d'une bricque de
» gheulle et pourra estre de circonférence de cinq
» pieds, laissant des rayères et veues aux endroits qui
» seront désignés.

» Les murailles au-dessus de l'arachement de la
» voûte se continueront, jusques au-dessus du pavé de
» la chaussée de la rue, de pierres communes et de
» l'espaisseur comme dit est; la montée de la cave sera
» de pierre de table de sept poulces de haulteur et dix
» poulces de large.

» Le pavement de la place se fera de briquettes de
» ceste ville,

» L'élévation dudit bastiment se debvra faire de six
» hourdons d'un pied de hault jusques à l'appuy des
» fenestres, à la réserve de l'endroit pour monter à la
» place dudit bastiment, qui sera de quatre marches,
» chacune de sept poulces et demy de hault chimagé et
» d'un pied de marche.

» Et les murailles du contour devront estre d'une
» brique et demye d'espaisseur, le tout en suite de
» plan et profil reposant au greffe de ceste cour.

» Bien entendu que l'entrepreneur de laditte ma-
» chonnerie, pardessus la main d'œuvre, sera tenu et
» obligé de furnir à ses frais le sable, cendre, chaux,
» briques, pierres de taille et communes, briquettes
» et généralement tous aultres matériaux nécessai-
» res audit bastiment pour le regard de ladite ma-
» chonnerie, comme aussy tous outils pour faire sa
» besoigne.

» Sy debvra avoir achevé entièrement ledit ouvrage
» partout le my-octobre prochain, à péril que, ce terme
» escoulé, il sera effectué à ses doubles despens.
» Auquel temps la relivrance s'en debvra faire au juge-
» gement d'experts à salarier à communs frais. »

« L'on faict scavoir, par messieurs les chefs et con-
» seil de la ville de Tournai à ce autorisé de mes-
» sieurs les Consaulx, qu'ils exposent au rabais et
» moins disant la charpente nécessaire au bastiment à
» ériger au marché aux poissons pour servir de comp-
» toir, aux conditions suivantes :

» Premiers, l'entrepreneur d'icelle debvra y mettre
» la main et oster incontinent que le massonage le
» poudra permettre, et continuer avecq icelle appli-
» cation et diligence que les ouvrages le permettront.

» Les sommiers, combles et aultres bois par luy à
» livrer seront de chesne sié à vif arrest sans aubin,

» neu, esventure ny feu rouge, et au surplus propor-
» tionné pour leur longueur, haulteur et grosseur à ce
» qu'est démontré par le model.

» Laditte charpente sera deuement assemblé, mise
» en jeu et aultrement dressé selon les préceptes
» de l'art, à péril de réjection et de tous despens et
» interrestz.

» La relivrance et visite s'en feront au besoing par
» experts à dénommer de main commune et à salarier
» moictié par moictié.

» La demeure du présent se faict au cent pied de
» gitte, mesure de ceste ville, sans par l'entrepreneur
» pouvoir prendre aucun avantage; ayns se fera la
» supputation du cent pour cent et non plus. »

Le Minck, tel que nous l'indique le cahier des charges que nous venons de reproduire, était un édifice demi-circulaire, adossé aux maisons du quai. Il fut élevé en 1682 par le maître maçon Delewincq, comme le montre le procès-verbal d'adjudication des travaux :

« Le 1^{er} de septembre 1682 a esté exposé toute la
» maçonnerie, charpente, couverture d'escailles, chas-
» sis, portes, fenestres, vitres et toutes aultres choses,
» en telle sorte que pour l'avoir parfaict et achevé et à
» la clefs en main à la livrance, le tout selon les con-
» ditions que dessus et au dire d'experts. Aura l'en-
» tasmieur, au cas que le marché ne luy demeure, et
» que payera le dernier enchérisseur, quatre florins.

» Ledit marché a esté entasmé par maistre Josse
» Delewincq à sept cens florins.

» Le iiij^e ditto, demeuré au baston audit Delewincq
» audit pris. »

Ce ne fut que quelques années après que la dernière main fut mise à la construction du Minck, et les travaux de boiserie furent confiés à l'escrinier Michel



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

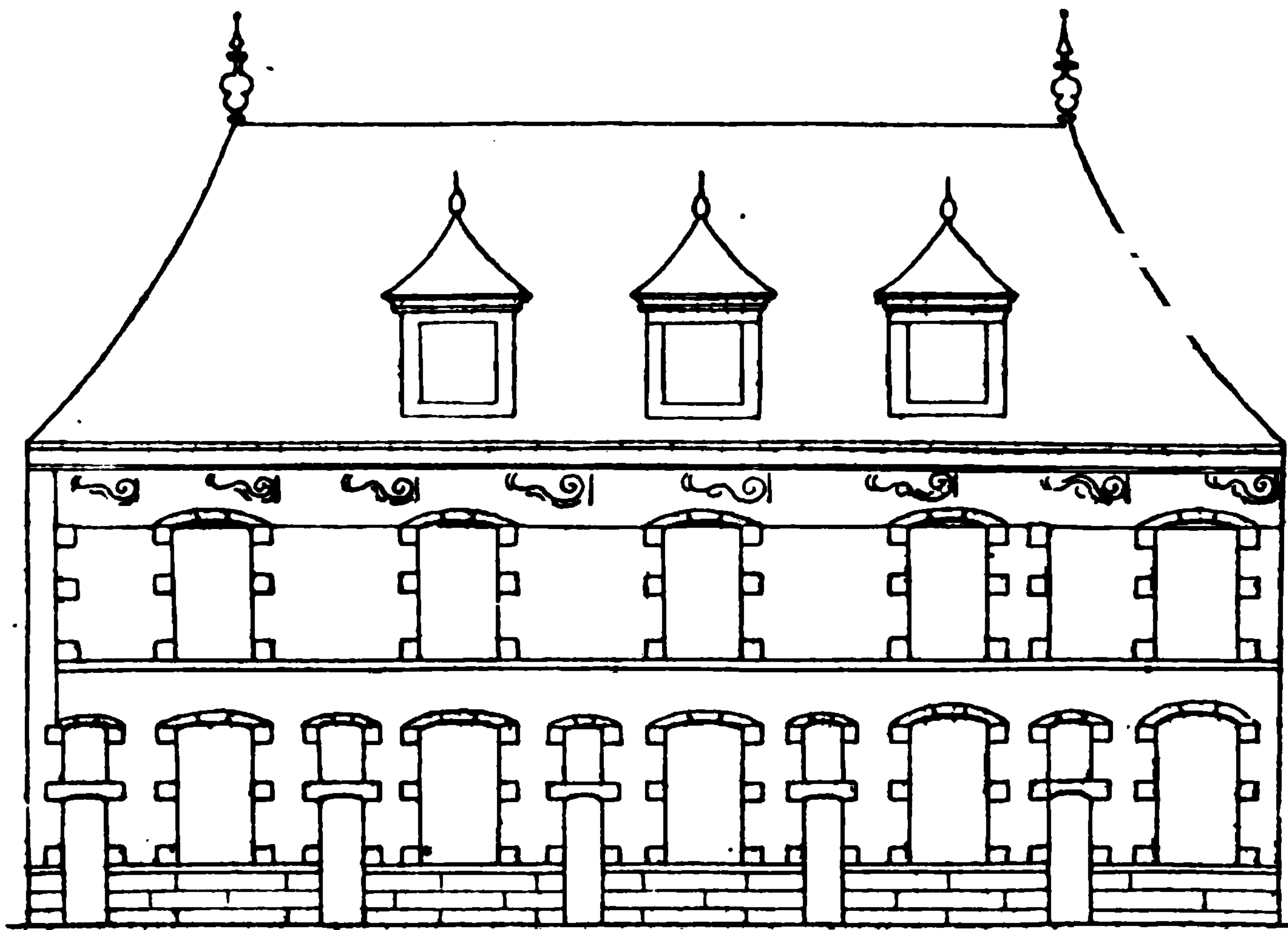
**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» desdits bastimens, édifices et ouvrages en dépendant
» sur pied des plan, profil et devis cy attachés sous
» A. B. (Le plan coté A est l'école communale actuelle
» de la rue Madame).



Maison des Jésuitesses.

» 2. Ausquels plan, profil et devis lesdits sieurs
» chefs n'entendent de s'astreindre sy précisément
» qu'ils ne les puissent changer, augmenter ou dimi-
» nuer selon qu'ils véront estre à faire pour le mieux,
» sans que, pour raison de ce, celuy à qui le présent
» marché demeurera puisse prétendre aucun supplé-
» ment, augmentation de prix ou dommages et intérestz.

» 3. L'ouverture et fossoiement de terres, soit pour
» jeter les fondements ou pour les caves, et générale-
» ment toutes widanges et transports de terres seront
» à la charge de l'adjudicataire du présent marché; et
» luy sera payé douze patars par chaque verges de
» terres; au moyen de quoy il sera tenu de mettre et

» unir lesdites terres dans le jardin desdites escolles
» aux endroictz qui luy seront marcquéz.

» 4. Ladite ouverture de terres se pourra faire pour
» fonder sur arcades, si bon semble ausdits sieurs chefs
» et conseil; auquel cas rien n'entrera en la mesure,
» que le maçonage des déz selon leur grosseur, pro-
» fondeur et largeur, sans y comprendre de wider.

» 5. Les fondemens desdits ouvrages et édifices se
» poseront sur bon fond reconnu tel par celuy qui sera
» à ce commis, et seront de telle espaisseur et avecq
» telle retraicte qu'il est marcqué et spécifié ausdits
» plan et debvises, s'il n'est autrement prescrit par
» lesdits commis ou par lesdits chefs et conseil.

» 6. Et seront lesdits fondemens, de bon gros libage
» ou moislons de pierre vive et commune de ceste
» ville de Tournay, assizes et rangées sur leur lict en
» bains de mortier flotant de bonne et vive cendre de
» chaux bien détrempe, battu et meslé parmy deux tiers
» de sable et un de cendre, ou plus de cendre s'il est
» besoing pour rendre le mortier bon au dire d'experts.

» 7. Pour recognoistre la profondeur desdits fon-
» demens ou déz, sera prise la mesure et tenu note de
» main commune de l'ouverture des terres pour en
» estre faict le calcul par celuy qui sera chargé de la
» mesure desdits ouvrages, laquelle se debvra faire à
» communs frais et par arpenteurs à ce choisis et
» dénommés de part et d'autre.

» 8. Les voutes des caves seront toutes d'une pièce
» à berceaux, des rondeur, hauteur et espaisseur dé-
» claréz ausdites debvises, et seront composées de
» bonnes bricques de gueulles ayant passées l'esgard et
» esté reconnues telles par les commis à ce, et de
» ciment de vive chaux bien conditionné comme dessus.

» 9. Et seront les mesmes voutes bien espaulées et

» arrassées de terres au dessus, par ledit adjudicataire,
» comme il appertendra.

» 10. Lequel adjudicataire devra tenir bonnes
» lesdites voutes l'espace d'un an, et icelles demeurer
» sur leurs traicts et arrondissement sans bosses, à
» peine de les deffaire et redresser deuement à ses
» despens.

» 11. Et se fera la mesure, à l'esgard desdites
» voutes, de la massonnerie simple, sans y comprendre
» le wide.

» 12. Les cheminées se prendront dans l'espaisseur
» des murailles d'entrefend ; si seront les cheminées,
» de la largeur spécifiée audit devis, et seront leurs
» cottéz ou jambages revestues de pierres de taille ; les
» manteaux seront sur chassis de bois.

» 13. La mesure desdites cheminées, de leurs
» tuyaux et qu'en dépend, se fera au pied courant sans
» aucun terraige ny autre avantage, ormis les jeux et
» wides qui sera hors l'espesseur des murailles d'entre-
» fend au dessus du manteau ; lequel manteau sera de
» brique de gueulle à tel haulteur du pavée qu'il est
» réglé audit devis.

» 14. Les contrecœurs desdites cheminées, dans la
» largeur de deux pieds sur trois de hauteur pardessus
» le pavement, sera faict de tuilleaux.

» 15. L'est desdites cheminées, dans la largeur de
» trois pieds sur deux de profondeur, sera faicte et
» pavée de bonnes bricquettes de ceste ville ; et pour
» lesdits contrecœurs et ettes, ne sera faict aucun
» compte ou mesure particulière, ains seront régléz et
» compris dans la mesure des murailles et pavemens,
» et régléz sur le mesme pied.

» 16. Les portes et fenestres des devantures ou
» frontispice desdits édifices et bastimens seront tous



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» verge de quatre cent pieds, parmy livrant toutes ma-
» tières, maindœuvre et autres choses à ce nécessaires.

» 21. Les pavemens tant des caves, chambres et
» greniers seront de matières spécifiées au devis; et
» sera pour la verge de vingt pieds quaréz (compris
» toute matière et maindœuvre) payé trente six florins.

» 22. Les bricques à employer ausdits édifices seront
» bien conditionnées, ayants passé l'esgard, et mouil-
» lées avant que d'estre mises en œuvre, à peine que
» l'ouvrage sera défaict et réparé aux despens de
» l'adjudicataire.

» 23. Le ciment de la massonnerie de bricques se
» fera d'un tiers de chaux sans rigaux et deux tiers de
» sable, bien extaint, battu et demeslé, pour rendre
» le ciment bon et vaillable au dire d'experts.

» 24. Le ciment de la massonnerie de pierre com-
» mune sera d'un tiers de cendre contre les deux
» autres de sable, bien estaint, conditionné, battu,
» meslé comme dessus.

» 25. Pourrat l'adjudicataire tirer de maistre Josse
» de Wincq toute la chaux et cendre, au prix de dix
» et cinq livres et demy flandres la croix.

» 26. Sera l'adjudicataire tenu de donner caution
» pour seureté de l'accomplissement de ce marché,
» toutes fois et quant il en sera requis; et en cas de
» défaut ou d'impuissance de la bailer, le marché sera
» repassé par folle renchère à son risque et fortune.

» 27. Ou l'une ou l'autre des parties ne se vou-
» droit tenir à la mesure ou calcul de l'arpenteur
» choisy comme est dit, elle poudra faire remesurer et
» recalculer un autre à ses despens; et au cas de dis-
» convenance, il sera choisy de main commune un
» surarpenteur.

» 28. Et faict à faict que l'arpenteur travaillera, on

» tiendra respectivement notice sur deux livres séparéz
» contre celuy de l'arpenteur, qui seront collationnéz
» le mesme jour que la mesure aura esté faicte.

» 29. Si l'adjudicataire trouvoit quelques pierres de
» tailles qui ne seroient pas bien taillées ou appro-
» priées à l'ouvrage, il les debvra rejeter et en
» advertir lesdits commis; et s'il venoit à les applic-
» quer avant qu'il y fut remédié, il sera obligé de les
» démettre et en remettre d'autres deuement taillées à
» ses propres frais et despens.

» 30. Le mesme adjudicataire sera tenu de reserrer
» les sommiers, cartouches, racats et gistes, et de
» faire les plats-bandes, soubages et moulures, sans
» en avoir aucune mesure à son prouffit autre que du
» pied courant de la simple muraille, ainsy qu'il est
» dit cy-dessus.

» 31. A l'érection desquels ouvrages, édifices et
» bastimens et qu'en dépend pour le regard de ladite
» maçonnerie, l'adjudicataire mettra la main incessa-
» ment et dès le lendemain de la demeuré du présent
» marché, avecq tel nombre d'ouvriers que l'import-
» tance de l'ouvrage le requerra, et en continuera
» l'ouvrage sans interruption avecq telle diligence que
» lesdits bastimens et édifices soient mis en estat de
» couverture partout le mois de septembre prochain,
» et entièrement voutéz, pavéz et platriés partout le
» mois de novembre prochain, à péril qu'en cas de
» deffaut il luy serat débatu cinq patars par verges
» sur toute ladite maçonnerie, ne soit que par force
» majeure il soit empesché de continuer lesdits ouvrages.

» 32. Et au cas qu'il ne feroit tous les debvoirs et
» diligences possibles à l'effet avant-dit, il sera libre
» et permis ausdits sieurs chefs et conseil d'y pour-
» veoir en augmentant le nombre d'ouvriers et four-

» nissant les matières nécessaires, aux despens dudit
» adjudicataire.

» 33. Toute et quelconque ladite maçonnerie, soit
» de bricques ou pierres communes, sera soumise et
» sujete à la visite d'experts qui seront à ce dénom-
» méz et choysys, pour en cas qu'elle ne soit deuement
» faicte suivant les règles de l'art et les conditions
» avant dittes estre défaictes et réparées aux despens
» dudit adjudicataire, ou bien la moins valu de l'ou-
» vrage estre déduicte sur le pris dudit présent marché
» par prisée ou au dire d'experts à choisir par lesdits
» sieurs chefs et conseil.

» 34. Il sera faict advance audit adjudicataire, à
» compte du pris de ladite massonnerie, de la somme
» de quinze cens florins.

» 35. Aura ledit adjudicataire, pour denier à Dieu
» de son marché, trois blans bois qui sont croissans
» dans la cour des Trouvéz près les Récollects, les-
» quels ledit adjudicataire fera abbattre et transporter
» à ses frais.

» 36. Debvra ledit adjudicataire faire bonnes toutes
» et quelsconques lesdits ouvrages de massonnerie et
» les garandir à ses risques et fortunes durant le
» terme d'un an à commencer du jour de la relivrance
» d'iceulx, qui s'en debvra faire ausdits sieurs chefs et
» conseil ou autres à ce commis de leur part, sito que
» lesdits ouvrages seront entièrement faicts et par-
» faicts, et que la mesure totale en aura esté faicte à
» l'assistance et intervention de tels experts qu'ils
» trouveront à propos, lesquels seront salariéz à com-
» muns frais.

» Ledit adjudicataire debvra démolir la muraille de
» derrière, en profitant des matériaux. »

Le 7 mai 1680, l'entreprise de tout ce travail fut



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» Les murailles d'entrefends se continueront sur
» brique et demye d'espaisseur jusques aux planchers
» des greniers; et le surplus, jusques aux faistes du
» comblage, n'aura qu'une brique d'espaisseur.

» Les cheminées se feront avec les entrefends, et se
» construiront en telle sorte qu'il ne reste qu'une
» brique d'espaisseur aux dosières desdites cheminées;
» les tuyaux desquelles seront eslevés à costé l'un de
» l'autre, audessus du manteau, afin qu'il avance
» moins dans les places.

» Les pavemens des caves seront de pierres de plan-
» cages de Tournay; ceux des chambres haut et bas et
» des greniers seront de bricquettes à lozangle.

» Le platrissage se fera de mortier tamisé avec du
» poil, et bien brousché en telle sorte qu'il ne reste
» aucune fente.

» Lesdites cheminées des places du premier estage
» se poseront à la distance de sept pieds de la muraille
» intérieure ou du fonds desdits bastimens le long de
» la ruelle; et auront lesdites cheminées cinq pieds
» de jour et six pieds de hauteur jusques au dessous
» de leurs manteaux; leurs jambages qui seront de
» pierres de taille auront neuf poulces d'espaisseur, le
» tout en telle sorte qu'entre lesdites cheminées et
» ladite muraille extérieure faisant le frontispice du
» bastiment qu'il reste quatre pieds et demy de distance.

» Les cheminées du 2^e estage n'auront que quatre
» pieds de jour sur quatre de hault jusques au dessous
» du manteau, lequel, aussy bien que des cheminées
» d'embas, sera assis sur un chassis de bon bois de
» chesnes de telle espaisseur et largeur que l'ouvrage
» le requerra.

» Les voutes desdites caves seront de trois pieds de
» chaque costé, de pierres communes, et le reste sera

» de bricques de gueulle bien conditionnées, de l'espes-
» seur d'une bricque sans plus, qui ne poudra rondir
» que quatre pieds.

» Ladite muraille intérieure, du costé de la ruelle,
» sera entièrement composée de pierres communes et de
» face d'un costé, bien choisies et assises sur leur lit ;
» et aura, depuis ses fondemens jusques au réz de pavé
» de ladite ruelle, deux pieds et demy d'espesseur, et le
» surplus, jusques au comblage, deux pieds, un quart
» moins. »

Les travaux accessoires, tels que fourniture des pierres de taille, construction de la charpente, couverture des toits, livraison des grosses ferrailles, fenêtres et vitrerie, donnèrent lieu à des marchés séparés qui forment le complément de notre dossier. Nous allons les faire connaître successivement.

Pierres de taille. — « On faict scavoir par mes-
» sieurs les chefs et conseil de la ville et cité de Tour-
» nay à ce authoriséz de messeigneurs les Consaulx de
» laditte ville, qu'ils exposent au rabais et moins disant
» la livrance des pierres de taille et maindœuvre
» d'icelle à employer à la construction des bastimens
» et édifices à ériger pendant la présente année 1680
» aux escolles des filles dites Jésuistresses, rue Madame
» paroisse de Saint-Piat, le tout aux debvis, charges
» et conditions suivantes, et en la forme que marque
» le profil d'iceux bastimens.

» Sera l'entrepreneur tenu et obligé de livrer bonnes
» pierres vives, prises sur leur lit, de nœuf poulces
» d'espesseur, autant d'hauteur, et d'un pied de lar-
» geur, pour les havets, coings, espaulement, vous-
» soirs, parpignes, clefs et soubasse; et les sueils,
» d'entre quatre et cinq poulces.

» Le tout de pierres épincées et bien équarries, qui

» se livreront sur l'ouvrage par ledit entrepreneur, si à
» temps et heure qu'il le requerra, à péril de tous dom-
» maiges et intérêts que ladite ville en pourra souffrir.

» Toutes lesquelles pierres et ouvrages seront sujets
» à la visite et examen des experts qui seront commis
» et députés de la part de messieurs les consaulx, pour
» en cas de n'avoir bien et deuement accompli les con-
» ditions advantdites estre réparées et mises en bon
» estat aux frais et despens de l'entrepreneur.

» Et seront tenus de donner caution de bien accom-
» plir le susdit marché, à péril qu'icelluy sera repassé
» de nouveau par folle renchère.

» Et sera payé, à mesure que le travail s'avancera,
» toutes les semaines telle somme de deniers que les
» sieurs commis jugeront raisonnable.

» Aura l'entasseur, au cas que le marché ne luy
» demeure, trois florins que payera le dernier enché-
» risseur. »

Deux tailleurs de pierre se présentèrent pour cette
fourniture : ce furent Jean Delmotte et Philippe Ser-
geant. Le premier resta adjudicataire au prix de 2
patars 3 liards le pied.

Charpente. — « On faict scavoir, de par messei-
» gneurs les chefs et conseil de la ville et cité de
» Tournay à ce autorisé de messeigneurs les Con-
» saulx de ladite ville, qu'ils exposent au rabais et
» moins disant la livrance, maindœuvre et dressement
» de la charpente nécessaire à l'érection des bastimens
» nouveaux que lesdits seigneurs chefs et conseil, en
» conséquence des ordres desdits seigneurs Consaulx,
» ont résolu de faire construire en la maison et escole
» de filles en la rue Madame à Saint-Piat, sur une
» ligne de 58 pieds de longueur, et de la largeur de
» 21 pieds et demy hors d'œuvre, de la consistance et



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» chefs ou à ceux qui seront commis à cet effect cito
» l'entier achèvement desdits édifices, pour, en cas de
» n'avoir dressé ladite charpente selon l'exigence de
» l'ouvrage, les règles et préceptes de l'art et suivant
» les devis et conditions icy mentionnées, estre réparéz
» et mis en deu et bon estat aux frais et despens de
» l'adjudicataire.

» Lequel en outre debvra dresser ladite charpente
» si tost que l'ouvrage sera en estat, et à mesure que
» la maçonnerie avancera, à péril, en cas de retarde-
» ment, de répondre des dommages et intérêts vers
» cette ville et le masson ayant entrepris les ouvrages
» de maçonnerie.

» Debvra ledit entrepreneur dresser la charpente de
» ladite couverture si tost l'érection du second estage,
» avec telle diligence et promptitude que les couvreurs
» puissent estre applicquéz dans toute l'estendue de
» ladite couverture partout le mois d'octobre prochain.

» La mesure d'icelle charpente sera faicte par un
» arpenteur qui sera à ce commis et député de main
» commune et salarié aussy à communs frais.

» Le présent marché se passera au cent de pieds de
gistes, de seize chevilles pour le pied. »

Mis à prix par Abel Martin, maître charpentier, au
prix de 10 florins les cent pieds, le travail de charpente
fut adjudgé, le 17 mai 1680, à Michel Sterlin, escrivier,
à 9 florins 7 patars et demi les cent pieds.

Couverture. — La toiture de l'école des Jésuitesses
devait être en tuilles « bonnes, léales et passantes
l'esgard, » et bien jointes par un mortier composé de
deux parts de sable contre une de chaux. Ce fut Maxi-
milien Briffaut, maître couvreur, qui resta adjudica-
taire de cette entreprise au prix de 27 florins 17 patars
et demi la verge.

Grosses ferrailles. — « Toutes les ancres et zéz de
» peines, estriés, bendes de cheminées et autres
» férailles seront de fer à la lime, livré au poids de la
» ville, de la grosseur et polcisson dont on conviendra
» et qui sera désigné. » Les autres articles de ce devis
ne concernent que l'obligation d'activer le travail et
de fournir caution. Entamée par Toussaint Mosnier
au prix de 3 liards la livre, l'entreprise de fourniture
des ferrailles fut accordée à Laurent Lescouf, maître
serrurier, pour 2 liards 1 denier.

Châssis. — Les châssis de menuiserie devaient être
en bois de chêne, la partie supérieure de forme légè-
rement arquée. Jean-François La Motte et Michel
Sterlin s'engagèrent à fournir les grands châssis pour
8 florins 2 patars la pièce, et les petits pour 7 florins
12 patars.

Vitrerie. — « Les verrières seront composées de
» verre commun carré, le plus beau et meilleur que
» se pourra rencontrer, mis en double plomb. » Un
seul verrier se présenta; ce fut Adrien-Louis Lescouf,
qui obtint l'entreprise moyennant 3 patars et demi le
pied carré.

La porte d'entrée de l'ancienne maison des Jésui-
tesses était surmontée d'une niche renfermant une
statue de la Vierge, qui sans doute fut remplacée lors
de la construction qui vient de nous occuper. Selon
l'usage du temps, cette statue était polychromée; et
la peinture venait d'en être renouvelée peu avant la
reconstruction. Nous lisons en effet dans les comptes
d'ouvrage de 1665 :

« A Anthoine de Berlaimont, peintre, pour avoir
» peinct et dorré une imaigne de Nostre-Dame avecq
» la niche, chapiteau et piedtement, avec des estoilles
» d'or deseur la robe de ladite imaigne estant au-dessus

» de la porte de la maison des Jésuistresses, a esté
» payé 16 lb. »

XIV. — CROIX SAINT-PIAT.

Au moyen-âge et jusque dans les temps modernes, les rues, les places et les carrefours étaient ornés de statues, de puits richement décorés ou de petits monuments qui rompaient la désespérante monotonie des constructions actuelles. Tournai possède encore quelques maisons anciennes dans la façade desquelles se retrouvent les bas-reliefs qui leur servaient d'enseigne. Mais nos places publiques ont perdu les monuments qui leur donnaient un cachet si pittoresque. Auprès de l'église Saint-Piat existait encore à la fin du siècle dernier une *Lanterne des morts* que décrit ainsi l'architecte Renard :

« On voyait autrefois près de l'église de Saint-Piat à
» Tournai, une pyramide que l'on appelait la *Croix Saint-*
» *Piat*. Ce petit monument était placé d'un côté dans
» l'alignement du mur actuel d'enceinte du cimetière,
» et de l'autre en dehors de l'alignement de la rue des
» Jésuites, qu'il dépassait d'à peu près un tiers de la
» largeur de cette rue. Il était de forme triangulaire
» et se composait d'un soubassement établi sur trois
» marches, et supportant trois niches ogivales trilo-
» bées couronnées de frontons ornés, lesquels servaient
» de base à une pyramide dont les arêtes étaient gar-
» nies de crochets ; cette pyramide se terminait par
» un fleuron crucifère et une croix. Les niches renfer-
» maient les statues colorées de la sainte Vierge, de
» saint Piat et de saint Eleuthère. Un pédicule en fer,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



elles avaient cinq pieds de hauteur ; ce n'étaient donc pas les petites statuettes que nous montre la même planche. Elles étaient dûes au ciseau de l'un de nos plus habiles sculpteurs, d'Abraham Hideux. Le compte de 1613 les décrit ainsi : « A Abraham Hideux, tailleur d'imaiges, pour avoir vendu et livré trois imaignes de pierres d'Avesnes, contenant en haulteur cinq piedz, et les pieds d'estalles, poséz contre la Croix Saint-Piat, savoir est Nostre-Dame, saint Piat et saint Eluthère, a esté payé 216 lb. » Ces statues furent polychromées, la même année, par Luc Ségart, pour le prix de 80 livres.

Exposées à de fréquentes détériorations, ces statues furent successivement réparées par Isaac Hideux, qui dès 1618 refaisait à l'une d'elles une main et la moitié d'une tête ; cette indication pourrait faire supposer que le travail s'appliquait à la statue de saint Piat ; on sait en effet que ce saint ne possède que la moitié de sa tête, la partie supérieure étant tenue dans les mains. Pierre Taverne y travaillait à son tour en 1626 ; cet artiste tirait même, en cette année, « les modelles pour trois capitaulx de la Croix Saint-Piat. » C'était en 1631 au tour d'Abraham Taverne de mettre la main à ces restaurations.

Après le travail important de réparation entrepris en 1626 par Pierre Taverne, Luc Ségart, maître peintre, *estoffa* et *illumina* de nouveau les statues pour le prix de 114 livres ; et en 1667 Antoine de Berlaimont, le père, dora la croix de saint Eleuthère.

Ce monument continua de subsister jusqu'à la fin du siècle dernier. En 1796, dit le manuscrit Doignon, lorsque parut le décret de la République française qui ordonnait d'anéantir « les figures des saints, vierges » et autres idoles exposées dans les rues, » on abattit

la croix Saint-Piat. Au-dessous on trouva un petit caveau vide dont les murs étaient peints en rouge.

C'est dans le voisinage de ce petit monument qu'existait une fontaine, disparue de nos jours et que le langage populaire avait baptisée d'un nom fort trivial. Cette fontaine était décorée d'une aigle que Marc-Antoine Le Rouge, maître peintre, fut chargé de colorer et de bronzer en 1718.

XV. — LE NEUF PONT (1458).

De nombreux ponts joignaient autrefois les deux rives de l'Escaut. L'un d'eux, qui portait le nom de *Pont de bois*, allait du Béquerel à la rue des Fossés en passant, sur la rive gauche, sous la *Portelette des monniers*. Une reconstruction, datant sans doute du XIV^e siècle, lui avait valu le nom de *Nœf pont*. Une portée trop grande nuisait à la solidité de l'œuvre, et en 1409 le magistrat ordonnait sa consolidation :

« A Jehan de Hurtebise et aultres pluseurs personnes
» demorans au Biecquieriel et environ le Nœf Pont,
» en avancement de faire pocharder et loyer l'espace
» dudit Nœf pont allans deseure le pire, lequel pour
» sa grande longheur et distanche qu'il a de unes
» estaches aux aultres, soustenant les sommiers sur
» lesquels les gistes de la dernière espase sont appoyées,
» s'eust peu effondrer et ployer par le millieu, et affin
» que ledit pont soit plus durable, pour ce 60 sols. »

Malgré le travail de consolidation que nous montre ce passage des comptes communaux, il fallut bientôt avoir recours à une reconstruction presque complète, que nous détaille le *registre aux publications* :

« Du jœdy xv^e jour de mars oudit an cinquante huit

» (1458). — On vous fait assavoir que les recepteurs
» de la ville et cité de Tournay, du commandement et
» par l'ordonnance de messeigneurs les Consaulx de
» ladite ville, ont marchandé en tasque et par rabaisse
» de paulmées à Grator Aubry, carpentier, de faire et
» carpenter de nouvel le Noef Pont séant sur le rivière
» d'Escault envers le Becquerel de l'un léz, et de l'autre
» vers le Portelette des Monniers, selon le contenu et
» ordonnance déclarée en la devise et get sur ce fait et
» mis par escript, qui contient ceste fourme.

» Premiers, que ledit pont a et comprend de xj à
» xij^{xx} piéz de long ou environ, et vij piéz et demy de
» plancaige; lequel sera estoffé de dix sommiers faisans
» juée, dont les estagues se eneswilleront èsdits som-
» miers; et seront lesdites estagues racourchies pour
» trouver et faire nouvelles eswilles.

» Item, y ara encores deux autres juées, lesquelles
» serviront aux bous dudit pont sur les murs; et aront
» lesdites juées dix piéz de long, lesquelles seront
» eneswilliés en ès loyens et en ès posteaulx; et lesdits
» posteaulx eneswilliés en ès juées et en ès poyes. Et
» seront les posteaulx desdites poyes loyés de pochars
» pardesoubz; et toutes les roilles de desoubz lesdites
» poyes seront eneswilliés en ès posteaulx et pochars
» de desoubz lesdites poyes.

» Item, toutes les gistes dudit pont, d'espace en
» espace, ont xx à xxj piéz de long; et celui de deseure
» le pire ara de xxix à xxx piéz de long; et celui de
» près le Becquerel, de xiiij piéz de cours de giste.

» Item, y ara encores dix juées, lesquelles seront
» embauchiés sur les gistes et loyées comme les autres.
» Et le juée qui porte audeseure du pire ara deux pos-
» teaux portans pomeaulx; lesquelles poyées se enes-
» willeront ens èsdits posteaulx; et à chacun postiel,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» de 21 deniers chacune voiture, sont 42 sols. »

Le milieu du pont devait être, d'après l'un des articles du contrat, orné de deux piliers surmontés de pommeaux. Cet embellissement si simple ne pouvait suffire à une époque où la moindre construction était richement décorée. Aussi dès 1486 on décidait de placer contre ces piliers deux statues dont on confiait l'exécution à un sculpteur du nom d'Herman, qui pourrait bien être Herman Van Roo, artiste auquel on dût, quelques années plus tard, d'importants travaux faits à la Cathédrale. Toujours est-il que nous lisons au compte de 1486 : « A ung appellé Herman, tailleur »
» d'ymaiges, pour avoir fait, taillié et ouvré ung »
» ymaige de Saint Christoffe et ung ymaige de Saint- »
» Victor, tout de bos, mis et assis ès deux maistres »
» posteaulx du milieu dudit Noef-Pont, pour la beaulté »
» et mémoire dudit ouvraige, payé 70 sols. »

Vers 1610, ce pont fort caduc, au dire de Phil. de Hurges, fut réparé provisoirement. Un peu plus tard on songea à le reconstruire en pierres : « A Pierre »
» Taverne, pour avoir faict ung model pour bastir ung »
» pont de pierre à la plache de cestuy de bois, payé »
» 8 lb. » (C. d'ouv. de 1628). On ne donna pas suite à ce projet, et bientôt il fallut interdire le passage sur ce pont à cause de son état de délabrement. On lit au registre des Consaulx, sous la date du 31 août 1677 :
« Le sieur procureur fiscal Le Blon at représenté qu'au »
» sujet du péril qu'il y avoit de passer sur le pont »
» de bois traversant la rivière d'Escaut, messieurs les »
» prévost et juréz avoient ordonné que le passage fut »
» bouché et fermé avec palisades et asselles, ce qu'au- »
» roit esté faict; mais depuis quelques jours enchà l'on »
» a tellement quictéz et rompus lesdites palisades et »
» autres bois que le passage en reste à présent ouvert.

» Et comme il pourroit pour ce arriver des inconvé-
» niens et malheurs aux passans et repassans ledit
» pont, qui se trouvoit en plusieurs endroicts rompus
» et insuffisans, il prioit vos seigneuries d'y pourveoir,
» soit en les faisant réfectionner ou autrement, comme
» elles trouveront convenir. — On est d'assens de faire
» faire les réparations requises. »

Les réparations faites en suite de cette délibération furent de peu d'importance, car le même registre porte à la date du 8 juillet 1681 : « Le procureur fiscal a
» représenté que le pont de bois scitué sur la rivière
» d'Escaut dans cette ville se trouve fort caducq et
» détérioré, en sorte qu'il y a grand péril pour les per-
» sonnes qui passent sur ledit pont, à quoy il convient
» prévenir. — On a esté d'assens de supprimer ledit
» pont et l'exposer à l'enchère pardevant messieurs
» les chefs et conseil. »

Un pétitionnement s'organisa contre cette suppression, et le 15 juillet suivant on exposa aux Consaulx la question de savoir s'ils maintenaient leur résolution :
« Des deux requestes des habitans voisins et des rues
» adjacentes et conduisantes au pont de bois sur la
» rivière d'Escault, decà et delà, disans que ce pont
» depuis temps immémorial a servy à un très grand
» abord et passage pour la commodité publique en
» telle sorte qu'à l'abolir lesdis habitans, et nommément
» les bouticliers, souffriront des très notables intérests
» et seront obligéz d'abandonner leurs demeures et
» habitations. D'aillieurs l'accès de la brasserie bour-
» geoise qui est contigüe en sera fort incommodé,
» l'abord du palais alongé notamment à l'esgard de cinq
» à six personnes de la Compagnie souveraine qui, par
» ce chemin, sont accoustuméz de s'y rendre plus sou-
» vent, deux fois pour le moins chaque jour, et de

» tous autres qui s'y rendent pour avoir justice. La
» beauté du quay, qui est un principal ornement de
» cette ville, en recevra beaucoup de deschet dans le
» retranchement de ses accès, comme aussy la ville
» dans la diminution du nombre de ses ponts; la ville
» de Gand comptante les siens, par forme de vanité,
» à nonante six grands et une infinité de petits, et celle
» de Bruges au nombre de deux cens ou environ, quand
» celle de Tournay, croyante en avoir trop de cinq,
» en fait desmolir un. On fait des rues nouvelles, des
» fontaines; on restablit les chaussées, et on s'estudie
» à embellir la ville par la police qu'on garde en la
» forme des bastimens; et en même temps on veut
» empescher la communication de ses parties, qui est
» l'âme de la société, du commerce et de la manufac-
» ture, la pluralité même des ponts dans une ville
» servans de facilité à la deffence, feux de meschefs.
» On fait des quais nouveaux, et on fait des cassa-
» tions de continuitéz. La pluspart de ces ouvrages
» cependant ne regardent que les particuliers, et on
» les veut entreprendre en même temps qu'on parle de
» desmolir ceux qui servent à la généralité dont (soubs
» correction) les magistrats doibvent estre jaloux puis-
» que les deniers publiques y ont leur principal affec-
» tation. Ce considéré, messeigneurs, il vous plaise,
» ayans esgard à l'utilité et commodité publique,
» ordonner qu'il y sera pourveu soit en laissant ledit
» pont de bois en son estat, soit par la construction
» d'un autre, ou enfin par telle autre manière que
» trouverez bon estre. »

On n'eut aucun égard à cette pétition, et le magis-
trat décida de supprimer le pont de bois. Mais ces
citations suffisient à montrer l'erreur de Bozière qui
marque la suppression de ce pont à l'année 1675.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



spécialement à la direction et à la surveillance de ce travail.

Malgré ses vastes dimensions, ce registre tout rempli de noms d'ouvriers ne saurait servir à donner une idée du travail entrepris en 1405, si l'on ne possédait de nombreux dessins représentant le Pont-à-l'Arche; aussi nous bornerons-nous à en extraire les rares passages curieux. On s'adressa à des maîtres étrangers à l'effet d'obtenir des plans, qui en définitif ne furent pas acceptés, mais qui pourtant servirent de guide à nos architectes locaux :

« A maistre Thomas Ladart, maistre machon de
» monseigneur de Hénau, maistre Noël Caudavaine,
» machon de la ville de Mons, et Jehan Pickait, aussi
» machon de la ville d'Ath, tant pour leurs journées,
» salaires et dessertes d'estre venus pardechà, à la
» requeste des commis pour et ou nom de la ville, véir
» et adviser le fait de l'ouvrage estant à faire au
» dessusdit pont, et pour savoir se ilz en volront mar-
» chander; lesquelz ouvriers, après leur visitacion par
» eulx sur ce faite, se partirent et enalèrent chargiéz
» d'en faire un giet pour le fait dudit ouvrage, et
» d'icellui raporter et en faire demande, laquelle
» chose ils firent; mais leur demande sembla ausdis
» commis trop grande et trop excerssive. Et pour ce,
» pour leur paine et salaire leur fu tous ensemble
» donné et païé par iceulx commis 9 couronnes de
» France, qui valent à le monnoie de ce compte 10 lb.
» 2 s. 6 d.

» Item, pour autres despens fais en la maison de
» Philippe de Bourghielle, l'un des commis dessus
» nommés, où furent avecq pluseurs maistres machons,
» carpentiers et autres qui avoient esté avecq lesdis
» commis et maistres estrangiers au fait de la visitacion

» et collation eue entre eulx pour le fait dudit ouvrage
» et des giéz sur ce fais et ordonnéz, et prins et extrait
» de chacun ce que milleur sembla, et sur ce fait et
» ordonné par escript un autre nouvel giet et tel que
» il fu conclud à faire et ordonner, pour ce 25 s. »

Ce fut le 10 juillet 1405 qu'on commença le travail par la démolition et l'enlèvement des pièces de bois, restes de l'ancien pont. Il fallut ensuite construire des *estagues*, sorte de barrage qui permettait de mettre à sec le lit de l'Escaut pour y construire les fondations des culées. Les différents payemens effectués sont inscrits à leur date dans notre registre; c'est aussi l'ordre que nous suivrons dans nos citations.

Le travail de construction proprement dit ne fut entamé que dans la quinzaine terminée le 24 octobre 1405, et débuta par les fondations de la culée de la rive droite : « A Jaques Quetelare, machon, pour 12
» journées par lui desservies durant ledit temps, tant
» à avoir ouvré au fait, rédification et ordonnance du
» dessusdit ouvrage comme à solliciter et conseiller à
» ordonner icellui ouvrage et les ouvriers ad ce ouvrans,
» au fuer de 6 sols pour jour, sont 72 s. »

Quetelare, à cette époque, travaillait à Bruges, peut-être en qualité d'expert; car certains documents publiés dans nos *Etudes sur l'art à Tournai*, nous montrent qu'il était parfois employé au dehors en cette qualité. Toujours est-il qu'il fallut aller le chercher en cette ville : « A Jehan Douchart, pour sa paine, salaire et
» despens d'avoir, du commandement et ordonnance
» desdis commis, alé en la ville de Bruges querre
» Jacques Quetelare, dessus nommé, pour venir par-
» dechà pour le fait dudit ouvrage, 10 s. »

Pendant la quinzaine du 23 octobre au 8 novembre 1405, on continua le même travail; et nos comptes

portent les mentions suivantes : « A maistre Colart
» Cailliel, carpentier de ladite ville, pour son salaire
» et desserte d'avoir faictes, livrées et ordonnées quatre
» molles d'aissielles de Danemarche qui servirent à
» taillier et ordonner les pierres des pointes des pillers
» dudit pont, d'amont et d'aval l'iauwe, pour ce,
» parmy le fachon de deux grandes esquerres ad ce
» servans, 12 s.

» Aux dessus dis machons, carpentiers, roquetiers,
» manouvriers et autres ouvriers au fait du dessusdit
» ouvrage, à eulx donné par courtoisie tant pour
» l'asseage du premier cailliel du dessusdit ouvrage
» comme pour le bienvenue païée à tous iceux ouvriers,
» que ils beurent ensemble comme en tel cas est acous-
» tumé, 100 s. »

Durant la même quinzaine on exécuta, dans les
fossés de la ville, des fouilles pour trouver les pierres,
« quelz ouvrages de roquetage furent depuis aban-
» donnéz à Jaquemart Baffois quant il marchanda et
» emprinst à faire et livrer en laditte roque les estoffes
» dudit pont. »

« A Jehan Durant, roquetier, pour huit journées par
» lui déservies, finans le samedi 8^e jour de novembre
» l'an 1405 à avoir ouvré et roqueté en la dessusdite
» roque et fosséz de la ville estant emprès la haute tour
» de Marvis, pour véir et savoir, comme dit est dessus,
» quelz pierres et estoffes on y poroit trouver pour le
» fait du dessusdit ouvrage, au fuer de 6 gros pour
» chacun jour, montant au tournois comme dessus,
» 29 s. 1 d. »

L'ouvrage fut suspendu à l'entrée de l'hiver pour
être repris au printemps suivant. Mais les eaux avaient
envahi les travaux, et il fallut rétablir les barrages ;
on n'y arriva qu'avec de grandes difficultés, tellement



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

» Pont Alarcq, au fuer de 22 den. le piet, sont 60 s.
» 6 d. »

Le cours d'eau dont il s'agit dans cet article était une dérivation de l'Escaut, destinée à faciliter le travail.

12 septembre — 8 octobre 1407. — « A Watelet
» Roquet, carpentier, pour 5 journées par lui desser-
» vies à avoir ouvré à faire et ordonner les chintres del
» arcure et montée faicte au dessusdit poncelet (sur la
» dérivation d'eau dans les fossés de la ville), et les
» avoir assis et depuis rostéz, sont 22 s. 6 d. »

11 octobre — 10 novembre 1407. — « A Jaquemart
» Baffois, machon de ladite ville, dessus nommé, pour
» 20 journées par lui déservies à avoir, comme dessus,
» ouvré et sollicité au fait dudit ouvrage et des ouvriers
» ad ce servans, à 5 sols pour jour, sont 100 s.

» A Willème Le Bouchier, roqueteur, pour 351 piet
» et demy de pierres d'ourdon par lui faites, vendues
» et livrées à prendre en se roque de Monpeullait, pour
» servir à le refection du werp au léz des Cauffours,
» au pris de 4 lb. 10 s. le cent, sont 15 lb. 16 s. 3 d.

» Au couvent des Frères Meneurs en ladite ville,
» pour trois lames à eulx acatées par lesdis commis,
» qui furent alouées et emploïées au fait de la fonda-
» cion du dessusdit piller, pour ce par marchié à eulx
» fait, 60 s. »

Un poste analogue se retrouve plus loin et porte sur la vente de 5 lames. La manie de destruction des anciennes pierres tombales remonte loin; car nous ne pouvons donner une autre interprétation au mot *lame*. Du reste le fait n'est pas isolé et la démolition d'une écluse à Gand, en 1864, a fait retrouver des pierres gravées utilisées dans ses fondations.

12-26 novembre 1407. — « A Mahieu de Hollaing

» et son compagnon, roqueteurs d'Antoing, pour 837
» piéz et demy de pas de puisoirs par eulx vendus pour
» le fait des dessusdis wers d'icellui pont, 50 lb. 5 s.

» A eux, pour 13 grandes lames par eulx, comme
» dessus, livrées audit lieu d'Antoing, les quatre de
» 8 piéz de muison, les autres quatre de sept piéz, et
» les autres chuincq de six piéz de muison, qui, comme
» dessus, servirent à la fondacion dudit ouvrage, pour
» ce par marchié fait, 20 lb.

» A eulx, pour 80 piéz de soubassement par eulx
» pareillement vendus et livrés, qui alouéz et employéz
» furent et ont esté au werp dudit pont vers les Pis-
» sonchiaulx, au pris de 22 den. le piet, sont 7 lb.
» 6 s. 8 d.

» A eulx pour 80 piéz d'entaulement qui pareille-
» ment ont servy pour le fait desdits wers, au pris de
» 2 s. 9 den. le piet, sont 11 lb.

» A Jaquemart Baffois, pour son salaire et desserte
» d'avoir, tant par lui comme autres ses compagnons,
» ouvriers et roqueteurs, fait, levé, roqueté, taillié et
» ordonné ès fosséz et roque de la ville 2800 piéz
» d'ourdon qui ont esté alouéz et employéz tant au fait
» et ordonnance des wers du dessusdit Pont Alarcq
» comme en tiestes des puisoirs dudit pont, d'un costé
» et d'autre, au fuer de 6 lb. le cent, sont 168 lb.

» A lui, pour 22 piéz demy et un quart de hauteur
» des pillers du dessusdit pont, par lui comme dessus
» fais, livrés, roquetéz et ordonnés en ladite roque et
» fosséz de la ville, au pris de 9 lb. le piet par marchié
» à lui fait, valent comme dessus 204 lb. 15 s. »

Durant cette même quinzaine, on posa la première pierre de la culée vers Saint-Jean, et les ouvriers reçurent une gratification de 110 sols.

» A Jehan Tuscap, ouvrier et tailleur de pierre,

» pour pluseurs paines et travaulx que il eubt par
» pluseurs journées, à la requeste desdis commis, à
» estre avecq pluseurs autres maistres ouvriers tant à
» avoir esté visiter et adviser à la manière et ordon-
» nance dudit pont comme à traire la fourme d'icellui,
» pour ce par appointment fait à lui, 20 s. »

Sur ces piliers de pierre on posa un tablier de bois qui servait de passage aux piétons seulement. Le chanoine Cousin dit qu'à ce pont de bois on en substitua en 1551 un autre de pierre qui fut emporté par les grandes eaux de 1581. Je n'ai rien rencontré touchant ce travail. Mais en 1616, sur les nombreuses réclamations des riverains, on dût songer à rétablir le Pont-à-l'Arche; et je lis au registre des consaulx, sous la date du 8 septembre 1616, la mention suivante :
« Sur ce que maistre Pierre Maneens, ingénieur
» d'Auldenarde, a esté mandé en consaulx pour enten-
» dre et oïr son advis sur l'érection et dressement du
» Pont-à-l'Arche, a déclaré qu'il fera une devise en
» papier endedens quatre jours, et la modelle en bois
» endedens douze jours. — On lui a déclaré que
» endedens quatre jours il ait à envoïer la devise en
» papier, et endedens douze jours la modelle en bois,
» le tout à trente piedz de large. »

Il s'agissait cette fois, comme le montre la largeur fixée, de construire un pont permettant le passage des chariots, ce qui n'existait pas précédemment. Le cahier des charges pour la construction fut dressé en conformité du plan de Pierre Maneens, et communiqué aux consaulx dans leur séance du 14 mars 1617. J'en extrais quelques passages qui permettront de se rendre compte de l'aspect extérieur du monument :

« Auparavant asseoir et encommenchier l'arcquere,
» sy assoiera ung encorblement sailant d'un pied,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» dité des bourgeois et des mannans d'icelle ville, et ce
» depuis le premier jour du mois d'octobre mil six cens
» dix sept jusques et comprins le dernier jour de mars
» 1618, » nous montre que, bien qu'adjudgé le 17 mars
1617 à Josse de Galle et Guillaume van Reyenschot,
maîtres maçons de Gand, pour le prix de 7960 florins,
l'exécution du travail fut confiée à Jacques Deswatines
et Josse Garin. Ce pont ne fut terminé qu'en 1620,
après de grandes difficultés.

Nous avons recueilli quelques indications sur ce
travail; les premières pierres des fondations portaient
une tour sculptée : « A Isaacq Hideux, tailleur de
» pierres, pour avoir livré pluseurs pierres blanches
» avecq des Tournay tailléz dessus, pour jeter les
» premières pierres des fondements du pont de l'Arche,
» 14 lb. 10 s. » (C. des Infectés de 1619).

Trois arches se dressaient sur la rivière, celle du
milieu plus large que les autres. Lorsqu'il fallut
construire la seconde, les maîtres maçons voulurent
modifier la construction et s'adressèrent au mayeur
des finances, qui en référa aux Consaulx. Le registre
aux délibérations de ces magistrats nous fournit les
documents suivants :

10 septembre 1619. — « De monsieur Du Chambge,
» maieur des finances, qui a remonstré le fait du
» Pont à l'Arche, exhibant la requeste des maistres
» machons suplians, pour les causes contenues, que la
» forme de la seconde vaussure soit gangée et ou lieu
» de commenchier les pierres par deux piedz et demy
» de hault jusques à ce qu'elles seroient faites égales
» d'un piet et demy aussi bien en hault que en bas. —
» On députe les commis aux ouvraiges du Pont à
» l'Arche pour communiquer ce fait aux ingéniaires
» des Jhésuistes pour en faire raport demain après

» disner à trois heures aux Consaulx et aux ouvriers
» de la ville. »

11 septembre 1619. — « De monsieur Du Chambge,
» maïeur des finanches, qui a proposé certain advis
» des machons pour le fait de l'érection du Pont à
» l'Arche, dont il a exhibé acte par escript, de laquelle
» mot après aultre la teneur s'ensuyt.

» Josse Caudrelier, Jacques Bruneau et Jehan Dele-
» croix, oïs et examinéz lequel des deux models qui leur
» ont estéz monstréz est plus fort pour l'œuvre, ont dit
» unanimement que, pour la fortesse, ilz les trouvent
» également bonnes ; mais ils jugent et leur samble que,
» la vaussure seconde alant et diminuant à ung pied
» par hault comme est porté par l'un des modelz, elle
» seroit en hault trop petite et trop minche ; et partant
» leur semble que, au lieu de la dimimuer par bas,
» seroit meilleur et se conformeroit mieulx à l'œuvre
» de tenir toute la seconde vaussure de pied et demy
» de haulteur comme est celle de la grande arche
» prochaine, saulf que les premiers fais, comme ser-
» vans de fondemens et soustien principal et ne se
» véïans à l'œil, demouroient comme ilz sont commen-
» chié d'asseoir ; mais affin que le coupe du pont ne
» monte plus hault que n'est porté par la devise, entre
» deux bans au loing de ladite coupe s'élévroit la haul-
» teur d'un pied seulement. Tesmoing leur seing cy
» mis le dixième de septembre 1619. Ainsy signé Jac-
» ques Bruneau, Josse Caudrelier, Jehan de le Croix.

» Auquel advis les quatre maïstres machons entre-
» preneurs du Pont-à-l'Arche, comparans pardevant
» monsieur le grand prévost et maïeur des finanches,
» se sont conforméz et ont promis de tenir le pont aussy
» bien en ceste fachon que en celle portée par le pre-
» mier contract, soubz et par l'obligation de leurs biens

» et héritaiges, comme ilz ont fait au premier contract,
» obligéz en forme. Ainsy stipulé le 10^e de septembre
» 1619, ayans aussi promis que pour ce subject du
» chambgement, s'il plaist à messieurs les Consaulx
» luy accorder, demandant aulcune récompense. —
» On se tient à ces advis, à charge de riens inover ny
» préjudicier au contract. »

Comme pour tous les monuments de cette époque, on décida de décorer le pont à l'Arche; et le registre des Consaulx nous montre ce qu'il fut décidé de faire. Nous lisons donc, à la date du 11 septembre 1619 :
« De monsieur le grand prévost qui propose si on ne
» trouveroit bon, en ung pont sy remarquable que le
» Pont à l'Arche, y mettre aulcunes armoiries signa-
» lées. — On est d'assens d'y mettre les armoiries du
» prinche, du gouverneur et de la ville. »

La reconstruction du pont à l'Arche avait nécessité la démolition d'une maison y attenante et qui appartenait à la ville. Il fallut la réédifier et le plan en fut dressé par Pierre Taverne. Ce travail donna lieu à un compte particulier, formé en 1621, et dont nous extrayons ce curieux paragraphe : « A Pierre Taverne,
» pour avoir faict ung model du bastiment, au petit
» pied, qu'on entend que cestuy qui l'at mis à pris le
» debvra dresser de la mesme forme au pied du Pont
» à l'Arche, 10 lb. »

La liasse n° 1021 des cartons *Varia* contient une expertise faite en 1773 de l'état du Pont à l'Arche. Bien que peu intéressant en lui-même, ce document nous décrit en partie le pont dont nous parlons; aussi pensons-nous devoir en extraire le passage suivant :

« Les soussignés experts charpentiers et massons,
» dénommés de messieurs du Magistrat de Tournay
» pour faire la visite du Pont aux Arches, à l'inter-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

XVII. — LE PONT-A-PONT.

Ce pont, le premier construit pour faire communiquer les deux rives de l'Escaut, existait, paraît-il, dès l'époque de la domination romaine. Avant le XIV^e siècle, « il y avait sur son emplacement, dit Bozière, un » pont de bois qui disparut en 1315, emporté par l'impétuosité du courant. Nos chroniqueurs affirment que » le pont de pierre qui le remplaça fut terminé dans » l'espace de trois mois. Cinq piles et deux culées soutenaient ses voûtes sous lesquelles les nefes légères » dont on se servait alors pour naviguer sur l'Escaut, » pouvaient aisément passer. »

Nous ne possédons aucun document authentique qui nous renseigne soit sur l'auteur du Pont-à-Pont, soit sur son architecture. Mais nous avons, au cours de nos recherches sur les artistes tournaisiens, rencontré la curieuse description d'un petit monument qu'on éleva en 1483 sur ce pont. Bien que ce document ait déjà été publié dans un précédent travail, nous pensons devoir le reproduire dans cette brochure, où sa place semble toute marquée.

Extrait du compte d'exécution testamentaire de Jehan Moriel, dit Chopeho, rendu en 1483.

« Aultres mises faictes et païées par lesdis exécuteurs pour et à cause de certain piller et épitaffe à » quatre ymaiges fait sur le Pont-à-Pont en laditte » ville, selon l'ordonnance et volenté dudit deffunct » testateur. — C'est assavoir :

» A Willeaume de Rosteleur, tailleur de pierre, pour avoir livré » toute le noire pierre de taille qui a esté employé oudit piller, a

- » esté païé, par marchié à lui fait, sept livres de gros, valent
» xlix lb. viij s. ij d.
- » A Grard, tailleur d'ymaiges, pour son salaire d'avoir taillié
» en blancque pierre quatre grans ymaiges de quatre piés et
» demy de hault chacun, c'est assavoir Saint Jehan, Saint Mi-
» chiel, Saint Brixe et Saint Eleuthère, mis audit épitaffe, et fait
» et livré le tabernacle de deseure, a esté payé, par marchié fait,
» noef livres douze sols de gros vallant lxvij lb. xv s. ij d.
- » A Jehan Legros, mairénier, pour son salaire d'avoir fait le
» hourdement pour assir et machonner ledit piller et aussi pour
» paindre les ymaiges et le couverture comme il est, et livré bos
» et cordes à ce nécessaire, a esté païé pour tout par marchié fait.
» lxx s. vij d.
- » A Haquinet, tailleur de pierre, pour son salaire d'avoir taillié
» en l'une des noires pierres desoubz l'ymaige de Saint Jehan,
» xiiij s. j d.
- » A maistre Gilles de Wervy, maistre machon de la ville, pour
» son salaire d'avoir machonné ledit piller, assis lesdis ymaiges
» et le tabernacle de pierre de deseure, et livré le mortier et
» manouvrier, a esté païé par marchié fait vij lb. xiiij d.
- » Au Quesne, tailleur de pierre, pour son salaire d'avoir, après
» ledit piller assis, fait sur les quatre arrestiers d'icelui quatre
» traux esquelz sont mis et jectéz à ploncq les quatre pillereaux
» de fer soustenans le couverture de ploncq dudit piller, a esté
» païé xj s. ix d.
- » A Cornille Parent, baneleur, pour son salaire d'avoir mené
» aux champs la groise procédant de l'œuvre et machonnerie dudit
» piller sur ledit Pont-à-Pont, et aultre groise venant de la mai-
» son dudit feu Jehan Chopeho en la rue Saint-Martin, a esté païé
» dix huit gros et demy, vallent x s. x d.
- » A Willaume Mautaillet, plommier, pour avoir livré sept cens
» trente trois livres de noef ploncq, et deux cens vingt huit livres
» de viés ploncq qui a esté employé à jecter à ploncq le grande
» verghe de fier estant au milieu du piller depuis la fondation
» jusques en hault en la couverture du tabernacle de deseure es
» quatre pillereaux de fer soustenans laditte couverture de ploncq
» de dessus ledit piller, comme pour les boches, gargouilles et
» heuses de laditte couverture, a esté païé, parmy le sauldure
» employé en laditte couverture, par compte fait ausdis execu-
» teurs, cinq livres quinze sols deux deniers de gros, valent
» xl lb. xij s. x d.
- » A ung broueteur, pour avoir de la maison dudit plommier
» mené sur sa brouette ledit ploncq en la Halle de laditte ville

» pour le peser, et depuis le mené au Pont-à-Pont pour le mettre
» en œvre, xxj d.

» A Gossart Plonckeroy, fèvre, pour avoir fait la grande ver-
» ghe de fer qui est au milieu dudit piller comme dit est, les
» quatre pillereaux de fier soustenans laditte couverture de
» ploncq, pluseurs cuignes de fer et aultres tiréz d'ouvraige de
» fier, pesans tous mil et cinquante noef livres de fier au pris de
» douse deniers le livre tout ouvré, monte sept livres dix solz
» de gros, vallent lij lb. xviiij s, ix d.

» A Jaquemart Froidure, peintre, pour son salaire d'avoir
» paint à oille les quatre ymaiges dudit piller, le tabernacle de
» pierre de deseure et le couverture de ploncq, et aussi lesdis
» quatre pillereaux de fier, et livré toutes les peintures et coul-
» leurs à ce servans, excepté l'or, a esté païé par marchié fait
» noef livres de gros, vallent lxiiij lb. x s. vj d.

» A Thomas Desfontaines, pour l'acat à lui fait de trois milliers
» de fin or qui a esté délivré audit paintre et employé en la dorure
» desdites ymaiges et ailleurs ou nécessité estoit, a esté païé, au
» pris de quatre solz de gros le cent, six livres de gros vallent
» xliij lb. vij s.

» A Robert, graveur de laicton, pour son salaire d'avoir faict et
» gravé en laicton ung tableau qui est mis audesoubz des ymaiges
» dessusdis, contenant le nom de celui qui a donné et fait faire ledit
» piller, icelui tableau doré de fin or, et le atachié audit piller
» d'agrappes de fer jectéz à ploncq, a esté païé pour tout vingt
» et ung sols de gros, vallent vij lb. viij s. ij d.

» Item, pour despens de bouches fais par lesdis exécuteurs à
» pluseurs fois en la compagnie desdis roquetiers, plommiers,
» fèvre, machon et peintre, en marchandant des ouvraiges des-
» susdis, a esté païé pour les caritez desdis marchiéz en la part
» de laditte exécution x lb. xv s. vij d. »

XVIII. — LES ANCIENNES PORTES DE LA VILLE.

La ville de Tournai « se monstre fort magnifique
» par dehors. Les murs sont aussi pleins de tourions,
» de sorte qu'on y comte jusques au nombre de 99 (1). »

(1) Loys Guicciardin. *Description de tous les Pays-Bas*. Amsterdam, 1625.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» a heu ci-devant quelque ymaige, messeigneurs les
» chiefz ont esté d'adviz remonstrer à messeigneurs
» les consaulx s'ilz ne trouveroient bon, pour abolir la
» mémoire des saccaigemens, y remettre ung aultre
» ymaige. — On ordonne de mettre en ladite plaiche
» vague ung ymaige de la représentation de sainte
» Marie Magdelaine. »

Porte Coquerelle. — Cette porte, appelée plus récemment porte de Lille, fut reconstruite en 1423 sous la direction du maître maçon Jean Le Fèvre :
« A Jehan Le Fèvre, maistre machon de la ville, pour
» cinq journées par lui desservies à avoir fait, ordonné
» et baillié les molles aux tailleurs pour le fait des
» estoffes de l'ouvrage de la porte Cocquerelle, payé
» 25 s. »

On plaça entre les deux tours de sa façade l'écusson de France : « A Philippe Voisin, pour avoir point
» ung escu de France couronné, et l'estoffé de bon or
» et asur, est assavoir : les trois fleurs de lis et le cou-
» ronne d'or, et le camp d'asur, tout à olle, lequel escu
» est mis au bollvercq de le porte Coquerel. » (C. d'ouv. de 1484.)

La porte était décorée d'une statue de la Vierge : « A
» Piérart Pantin, tailleur d'ymaige, pour avoir faict et
» formé ung ymaige de la Vierge Marie, de pierre blan-
» che, qui a esté mise entre deux tours de la dessusdite
» porte Coquerelle, payé 42 s. » (C. d'ouv. de 1514.)

Porte Saint-Martin. — Cette porte, située en haut de la rue du même nom, était, comme la précédente, percée entre deux tours que surmontaient des bannières de cuivre : « A Ansiel le Canonne, cauldrelier, pour
» six bannières d'airain loïées de fier, dont les quatre
» sont sur la nouvelle garite de la porte Saint Martin,
» 60 s. » (C. d'ouv. de 1398.)

« A Jehan de Vrenay, pointre, pour son salaire
» d'avoir repoint une chibolle où l'image de Nostre-
» Dame siet à la porte Saint-Martin, et point vj hoëses
» avec les fleurons, pumiaux et banières armoïées des
» armes du Roy et de Tournay, dont les deux à la
» porte Saint-Martin, payé 4 lb. » (Ibid.)

Cette statue de la Vierge fut remplacée, en 1472, par une autre de saint Nicolas : « De le requeste de le
» femme Pierre Desplanques pooir faire mettre ung
» ymaige de Saint Nicolay à le porte Saint Martin. —
» Les regetteurs sont recharchiéz aler véir l'imaige
» s'elle est de forme et grandeur compétent pour déco-
» rer le lieu. » (Consaulx du 6 octobre 1472.)

Cette statue elle-même fut plus tard remplacée par une de saint Martin : « A Lucq Ségart, painctre, pour
» avoir peinct et enrichy l'imaige Sainct-Martin hors
» de la porte Sainct-Martin, le tout faict à l'huile et
» or fin, en forme d'allebastre. » (C. d'ouv. de 1618.)

Porte Sainte-Catherine. — Cette porte, qui faisait partie de la seconde enceinte de la ville et ne disparut que lorsqu'on construisit la citadelle, était surmontée d'une image de la Vierge : « A Vinchant Biervliet,
» tailleur d'imaiges, pour avoir faict, taillé et livré
» ladite image de Nostre-Dame, posée à la vièse porte
» Sainte-Catherine, de six pieds de hault, 50 lb.

» A maistre Guillaume Robicquet, painctre, pour
» avoir painct, doré et agency l'imaige de Nostre-
» Dame posée à la vièse porte Sainte-Catherine,
» 24 lb. » (C. d'ouv. de 1613.)

Porte Marvis. — La décoration de cette porte était des plus simples ; elle consistait en un écusson en bois sculpté et polychromé. Nous constaterons par nos différents textes qu'il ne fut apporté de changement à cette décoration qu'au début du XVII^e siècle.

« A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir
» point, ordonné et doré ung escu d'asur à trois fleurs
» de lis d'or, et le couronne estant audeseure d'icelluy
» estoffé et ordonné d'or et d'asur, lequel escu est mis
» à le porte de Marvis, 55 s. (C. d'ouv. de 1426.)

» A Philippe Voisin, pour avoir point, doré et estoffé
» de bon or, asur et aultres coulleurs et estoffes à ce
» nécessaires, ung escut de France de bos, estant
» depiéché aux Engiens, lequel a esté mis et atachié
» au mur de la poyée de la porte Marvis pour l'empa-
» rement et décoration de ladite œvre, et sur ledit escut
» escript la datte d'icelle, 4 lb. 18 s. (C. d'ouv. de
» 1495.)

» A Jacques de Bachy, tailleur d'imaiges, pour son
» salaire d'avoir de son dit stil, rappoinctié l'escut des
» armes de Franche estant contre la porte de Marvis,
» 14 s. » (C. d'ouv. de 1519.)

Un siècle plus tard, on plaçait à la porte de Marvis
une statue de la Vierge : « A Lucq Ségart, pour avoir
» painct en forme d'allebastre l'imaige de Nostre-
» Dame de la porte de Marvys, le tout peinct à l'huile
» et bien agensy d'or, payé 30 lb. » (C. d'ouv. de 1614).

Porte Morel. — Elle était décorée de la statue de
Saint-Brice : « A Lucq Ségart, painctre, pour avoir
» peinct et enrichy l'imaige Saint-Brixie hors la porte
» Morel, le tout faict à l'huile et or fin en forme d'al-
» lebastre. » (C. d'ouv. de 1618.)

Fausse porte du Pont-à-l'Arche. — Nous avons dit,
dans un chapitre précédent, que l'ancienne Arche qui
s'élevait sur l'Escaut, faisait partie de la seconde
enceinte de la ville. Près de là et sur la rive droite
s'ouvrait une porte décorée de la statue de saint Jean.

« A Olivier Denneau, rocquetier, pour avoir esté
» empesché trois quarts de jour pour accommoder la



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

La ville de Tournai, suivant la chartre de commune de 1340, possédait la haute, la moyenne et la basse justice dans l'étendue de son territoire; et c'est aux prévôts qu'incombait le devoir d'exercer ces droits. Les bailles, telles que nous venons de les définir, étaient destinées à servir de barre de justice pour l'exercice de la basse justice; c'est là que se décidaient les questions de peu d'importance et que se tenaient les *plaids généraux*. D'ailleurs le passage suivant, que nous extrayons du compte général de 1650, justifie entièrement notre interprétation :

« A Jehan de la Hamaide, escuier, seigneur de la
» Gruerie, grand prévost, pour et à l'avancement
» d'une baille pour mectre devant sa maison, affin
» d'ouïr et entendre les causes sommières, a esté payé
» par ordonnance et quittance, 60 lb.

» A Nicolas Bernard, escuier, seigneur des Allœux,
» second prévost, luy a esté accordé pareille somme
» pour les mesmes raisons contenues en l'article pré-
» cédent, a esté payé 60 lb. »

Quant à la description d'une baille, les comptes d'ouvrages de la ville nous la fournissent de la façon la plus claire. Nous lisons à celui de 1499 : « A maistre
» Jehan Rousseau, dit le Gascon, charpentier de la
» ville, pour avoir fait, assamblé et assis une baille
» et pochars de bois audevant de la maison sire
» Nicolas Desfarvacques, à présent prévost, pour tenir
» ses jours ordinaires; item, fait et assis deseure
» ladicte baille ung appentich adfin de garder ledict
» prévost des eauwes du chiel. » Le compte de 1502 complète cette description : « A maistre Jehan Rous-
» seau, dit le Gascon, charpentier de la ville, pour
» avoir fait et assiz une baille de bois, furnie de pos-
» teaulx et pochars molléz, audevant de l'huys de sire

» Guillaume de Clermès, second prévost de ladite ville ;
» item, rassis et fait tout de noef ung grand long bancq
» de l'un des costéz de l'huys dudict prévost. »

Ici encore les goûts artistiques de nos ancêtres trouvaient moyen de se satisfaire. Les pochars de ces bailles étaient d'ordinaire sculptés, parfois même polychromés. Les sujets choisis pour cette décoration étaient des statues de saints, et l'on y faisait fréquemment figurer le patron du prévôt en exercice. Mais comme nous l'avons dit, ce décor devait être passager, et la baille s'enlevait à l'expiration de la magistrature de celui devant la maison duquel elle était plantée.

Nous groupons ici les rares mentions de ce genre d'ornementation de nos rues, en faisant remarquer qu'on les rencontre seulement pendant une période de 60 et quelques années, bien que la construction des bailles se reproduise chaque année. Il est donc probable qu'on laissait, à d'autres époques, à l'initiative privée le soin de les orner selon le goût de chaque prévôt.

1499. — « A maistre Jehan de Rosne, tailleur
» d'imaiges, pour avoir taillié deux figures de mar-
» mouséz en deux pochardeaulx, et iceulx mis et atta-
» chié à la baille de sire Nicolas Desfarvacques,
» prévost, payé 15 s. »

1502. — « A Hans van Halle, tailleur d'ymaiges,
» pour avoir tailliet et figuret les deux pochars souste-
» nans la baille de sire Guillaume de Clermès, second
» prévost, 14 s. »

1508. — « A Henry Luc, tailleur d'imaiges, pour
» avoir taillié les bracons et pochar de ladite baille du
» second prévost d'icelle ville, 20 s. »

1513. -- « A Cornille Rogier, tailleur d'ymaiges,
» pour avoir taillé les deux bracons de la baille nou-

» vellement faicte et assise au devant de la maison sire
» Michiel Joseph, second prévost, pour tenir les plais
» d'icellui, 29 s. 2 d. »

1517. — « A Pierrard Pantin, pour avoir taillié les
» pochars de la baille du prévost de la Commune,
» 35 s. »

1519. — « A Piérot de la Derrière, tailleur d'imai-
» ges, pour avoir taillié les deux poteaux de la
» baille faicte à l'encontre de la maison du prévost,
» 35 s. »

1522. — « A Jehan de le Vallée, tailleur d'imaiges,
» pour avoir taillié la baille plantée et mise au devant
» de la maison de sire Jehan de Touroult, prévost de
» la Commune, 23 s. 4 d. »

1525. — « A Jehan Daret, tailleur d'imaiges, pour
» avoir taillié les ymaiges des deux pochars de la baille
» mise et plantée au devant de la maison du prévost
» de la Commune, 40 s. »

1529. — « A Oste Daret, tailleur d'imaiges, pour
» avoir taillié deux ymaiges aux deux pochars de la
» baille de sire Gervais Cambry, prévost, 40 s. »

1531. — « A Pierre de Laddérière, tailleur
» d'imaiges, pour avoir tailliet les deux pochars de la
» baille faicte au devant de la maison de sire Jehan
» Cambry, à présent second prévost, des ymaiges de
» saint Jehan-Baptiste et de saint Pyath, 40 s. »

1538. — « A Jehan de le Vallée, tailleur d'immage,
» pour avoir taillié les deux bancques fais à la baille
» de sire Jehan de Maulde, prévost, et y faire une
» ymaige de saint Jehan-Baptiste et saint Jacques,
» 40 s. »

1551. — « A Rasse du Mont, peintre, pour cinq
» médalles par luy faictes et dorrées, mises et posées à
» la devanture de la maison du premier prévost, avecq



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



SÉANCE DU 8 AOUT 1889.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.*

2. *Messenger des sciences historiques*, 1889, 2^e livraison.

3. *Société royale belge de géographie*, année 1889, n^o 3.

Il offre à la compagnie un exemplaire d'un ouvrage dont il est l'auteur : *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai.* — Remercîments.

MM. de la Grange, d'Herbomez et du Chastel donnent lecture de notes sur une excursion faite le 1^{er} août, par quelques membres de la Société, au château de *Le Loire* à Sars et Rosières, sur la frontière française. — On en vote l'impression.

M. d'Herbomez lit encore une note sur la ferme du temple à Saint-Léger et sur le traité qui y fut conclu

en 1319 entre le comte de Flandre et le roi de France, représenté par le cardinal Gaucelin.

M. de la Grange ayant obtenu de nouveau la parole communique un contrat de 1295 relatif à la confection d'une lame funéraire, de pierre et de laiton, par un artiste tournaisien.

On décide l'impression de ces deux notes dans le *Bulletin* (1).

COMPTE-RENDU D'UNE EXCURSION AU CHATEAU DE LE LOIRE.

A la fin de la dernière séance de la Société historique, les membres présents décidèrent entre eux d'organiser une excursion dont le but fut fixé au château de Le Loire, situé entre Orchies et Saint-Amand. Bien qu'il fût placé en dehors de notre arrondissement, on fit choix de ce point qui devait offrir à notre examen un bien rare spécimen des constructions fortifiées du début du XV^e siècle. Notre collègue, monsieur A. d'Herbomez voulut bien se charger de nous dresser un petit itinéraire, et de s'entendre avec le propriétaire du château afin de nous en faciliter la visite complète.

Rendez-vous fut pris pour le jeudi 1^{er} août au train d'onze heures et demi qui devait nous conduire à Orchies; mais dans leur zèle de néophytes, quatre membres de la Société, MM. Desmazières, Soil, Ma-

(1) Voir pour la notice de M. de la Grange, la séance du 13 février 1890.

quest et le signataire de ces lignes, décidèrent de devancer l'heure du départ pour visiter l'église de Rumes. Ce monument qui date d'un siècle environ n'offre rien de remarquable, si ce n'est deux tombes des anciens seigneurs du village.

Ces mausolées en marbre noir présentent dans deux niches, en partie creusées dans l'épaisseur du mur et que surmontent des frontons *renaissance* armoriés, les effigies, presque de grandeur naturelle, des défunts. Dans la niche la plus rapprochée de la nef, sont couchés côte à côte Philippe de Beaufort, chambellan de Charles-Quint et grand bailli de Tournai et Tournaisis, mort en 1530, et Jeanne de Halewin, sa femme; plus près du chœur, ce sont Georges de Beaufort, fils des précédents, mort en 1558, et sa femme Marie de Berlaymont; entre ces derniers et vers les pieds des gisants, est leur fils mort en bas âge et dont le petit corps enveloppé de ses langes et de bandelettes entrecroisées fait songer aux momies égyptiennes. Ces monuments furent élevés en 1560 par les soins de Marie de Berlaymont. Le premier est fortement dégradé; mais l'état du second ne laisse pour ainsi dire rien à désirer. N'oublions pas, pour les amateurs d'art héraldique, de rappeler que sous la voûte qui recouvre chacun de ces mausolées sont gravés les écussons des huit quartiers de chacun des quatre défunts.

Pendant la visite de ces tombeaux, l'attention des excursionnistes fut attiré par une grisaille dans le genre de Sauvage, représentant le Christ en croix. En l'examinant de plus près, nous découvrîmes dans un angle du tableau la signature *E. J. Baillion* et la date 1781. L'œuvre de cet artiste, peu connu sans doute et dont nous ignorons le pays d'origine, nous a semblé ne pas être dénuée de mérite.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer


*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

brûlant, dans la douce perspective des 15 minutes de route; mais c'étaient des minutes de pays, qui se prolongèrent notablement sans pourtant décourager les excursionnistes. Disons d'ailleurs de suite qu'ils furent récompensés de leurs peines en approchant du but. La route d'Orchies à Saint-Amand, que nous suivions, se développe en ligne droite sur une longue étendue; c'est de cette route que nous découvrîmes le donjon que nous allions visiter. Il se présente de profil, et l'on peut ainsi à distance juger de l'effet des quatre tourelles qui flanquent ses angles.

Quelques pas encore et nous franchissons la porte de la première enceinte de l'ancienne forteresse. Là une gracieuse surprise nous attendait : le propriétaire du château, M. Henri Duthoit, avait hâté son retour de Paris dans le but de nous servir de guide dans la visite que nous projetions et nous faire les honneurs du domaine qu'il restaure avec amour. Nous ne pensons pouvoir mieux faire, pour décrire le château de Le Loire, que d'analyser l'article que lui a consacré M. Brassart dans ses *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies*.

Une allée plantée, partant du côté septentrionale de la route d'Orchies à Saint-Amand, donne accès au fossé de la première enceinte, sur lequel est jeté un pont en maçonnerie; puis on franchit une vaste porte, au fronton de laquelle une pierre blanche sculptée montre les écussons ovales et accolés du Quesnoy et de Belleforière, timbrés d'une couronne de marquis et supportés par deux griffons; c'est le blason du marquis et de la marquise de Castiaux (1), posé là entre 1694 et 1718.

(1) Le marquis de Castiaux était Charles-Liévin de Coudenhove, dit du-Quesnoy.



Lithographie de Vasseur frères à Tournai.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



de deux heaumes à l'antique affrontés ; le tout rangé. Encore au-dessus sont les deux écus, penchés, affrontés et timbrés d'un heaume, de *Lonuilers* (Longvillers), à la croix ancrée, et de *Toutencourt*, comme *Douriez*.

» Enfin au-dessus des blasons se termine l'inscription commémorative, sur une ligne ondulée : *Li ques f (u si) (1) res de toutes ces villes dont les armes sont cy et fist estorer ceste forteresse pour lamour et lonneur de fauconnerie. »*

Le tout est accosté de trois *leures* (2) posés aux trois angles du fronton.

Le donjon est de forme carrée et flanqué d'un avant-corps aussi carré, et aux angles, de quatre tourelles rondes ; il a sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages et grenier.

Le vestibule franchi, on se trouve dans la « salle » qui s'étend sur tout le carré de l'édifice, les tourelles servant de dégagement ; l'une d'elles, vers l'orient, conserve encore les traces d'une chapelle castrale que l'on est en train de rétablir. — Dans le sous-sol, aménagé pour les usages domestiques, nous remarquâmes de belles voûtes en brique et quelques carreaux de poterie émaillée, dont nous ne pûmes reconnaître les blasons.

Le premier étage, d'où la vue s'étend au loin sur le riche pays de Pevèle, comportait dès l'origine une division en un certain nombre de chambres, division

(1) Les lettres entre crochets sont supposées ; la manœuvre des bras du pont-levis a en effet brisé la pierre en ce lieu.

(2) *Leure* est un terme de fauconnerie, qui s'applique à un appareil, imitant de loin un oiseau, et destiné à dresser le faucon en le *leurant*. Ce pourrait bien être ce terme, un peu modifié, qui aurait formé le nom de notre rendez-vous de chasse.

qui semble être actuellement modifiée ; mais on a toutefois respecté la logette du guetteur, gardien du pont-levis. Au deuxième étage, on retrouve encore une grande salle occupant tout le carré du donjon, aux extrémités de laquelle on remarque deux grandes cheminées à l'antique, dont la partie inférieure du manteau est en chêne ; ce genre de cheminées se rencontre du reste sans exception dans tout le château. C'est à cet étage qu'on peut voir les détails de la charpente du toit des tourelles, détails qui varient à chacune d'elles. Nous fûmes frappés du soin apporté à toute cette partie de l'édifice, dont chaque détail se rapproche plus du travail de l'escrinier que de celui de charpentier.

Le grenier, où nous montâmes ensuite, nous fit voir les fâcheuses modifications apportées à la toiture ; au lieu d'être à deux versants dans le sens de la largeur du donjon, le toit primitif devait être double, les arêtes étant perpendiculaires à la façade ; cette disposition permettait aux gardes placés sur la plate-forme de l'avant-corps d'exercer une surveillance sur les derrières du donjon. Les quatre tourelles d'angle sont actuellement recouvertes de toits coniques. En fut-il toujours ainsi ? Je crois pouvoir émettre quelques doutes à cet égard : cette disposition en effet rendrait bien difficile l'emploi des machicoulis qui couronnent les tourelles.

Solidement construit en grès à sa base et au-dessus en briques d'une qualité irréprochable, cet intéressant monument est aujourd'hui l'objet d'une restauration à laquelle s'adonne le nouveau propriétaire, qui voulut bien nous guider lui-même dans toute cette visite et déploya à notre égard une exquise urbanité, dont M. le chanoine Huguet, au nom des excursionnistes, le remercia au moment du départ. Et nous-même nous

tenons à consigner ici l'expression de notre reconnaissance.

Vingt minutes de chemin nous conduisirent à la station de Rosult, où nous pûmes prendre un repos bien gagné avant de monter dans le train qui devait nous conduire à Saint-Amand.

Le trajet de Rosult à Saint-Amand est rapidement franchi. En arrivant en cette ville, nous faisons la rencontre de M. le comte du Chastel, qui était à notre recherche depuis le matin. On fait bon accueil à notre collègue, regrettant qu'il n'ait pas été là pour élucider les problèmes généalogiques qui s'étaient offerts à nous. Heureusement il voulut bien rédiger à ce sujet une note qu'avec l'autorisation de l'auteur nous analysons à la suite de ce compte-rendu.

Nous nous hâtons alors de profiter des quelques instants qui nous restent avant le départ pour Tournai, et nous allons jeter un coup d'œil sur le clocher de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, classé parmi les monuments historiques. Des vastes constructions de l'église, il ne reste plus qu'une travée en ruines adjacente à la tour qui surmontait le portail. Vu à distance, de la gare du chemin de fer, le dôme de ce clocher rappelle les monuments indiens ; et cette ressemblance m'était récemment confirmée par l'un de mes parents qui avait habité les Indes. Ce fut un tournaisien, Nicolas Dubois, 75^e abbé de Saint-Amand de 1621 à 1673, qui fit élever cette tour dans la première moitié du XVII^e siècle. De près, la masse nous en parut un peu lourde ; mais les décors en sont d'une richesse extrême. Il aurait fallu plus de temps que nous n'en avons pour étudier convenablement cette curieuse et rare construction, qui mériterait une visite plus complète. Nous ne fîmes aussi que jeter un coup d'œil sur



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Quand on a franchi la porte qui ferme la tour, on se trouve dans une avant-cour, basse-cour ou baille. Il y a peu d'années cette basse-cour montrait encore les bâtiments qu'on a coutume de rencontrer dans ses semblables, communs, écuries, logements des paysans, etc. Actuellement on n'y voit plus qu'un grand bâtiment tout moderne, présentant l'aspect d'une grange, et qui est destiné à des remises et à des écuries. Ce bâtiment s'appuie par une de ses extrémités sur la courtine dont nous avons parlé.

On franchit un pont de pierres et briques, refait sur les bases d'un pont plus ancien, pour passer de la basse-cour dans la cour. Le pont est jeté sur un fossé d'une largeur de 4 mètres environ. La crête intérieure de ce fossé a peut-être autrefois porté une haie, voire même un mur; il n'en reste plus trace. Mais quand on avait traversé la cour, encore aujourd'hui ornée de quelques dépendances sans intérêt, on se trouvait anciennement, je le crois, en face d'un mur dont il subsiste du reste quelques traces. Ce mur, formant la chemise du donjon, était construit à deux mètres environ en avant du fossé qui baigne directement les assises de ce donjon. Nous ne saurions dire à quel endroit la chemise était percée d'une porte, car ce qu'il en reste interdit même les hypothèses. Mais bien qu'on nous ait affirmé que les traces de cette chemise n'existaient que sur la partie antérieure du donjon, il est plus que probable qu'elle faisait tout le tour extérieur du fossé assez large qui entoure ce donjon.

On passe ce fossé sur un pont-levis qui n'offre rien de remarquable, et l'on arrive à la porte qui donne accès dans le donjon. Ce donjon est de forme rectangulaire, flanqué à ses quatre angles de quatre grosses tourelles rondes. Construit au commencement du XV^e siè-

cle, il présente bien l'aspect de forteresse des donjons de ce temps. Il est tout en briques, sauf dans ses assises, pour lesquelles on a employé le grès, et dans les encadrements de ses baies qui sont en pierre bleue. Il y a absence totale de décoration extérieure et les briques ont gardé leur couleur naturelle. Bien que le château de Le Loire ait été construit au milieu d'une plaine immense, où n'apparaît aucune hauteur même minime, son donjon n'a cependant pas été édifié sur une motte.

La porte d'entrée du donjon, amortie en plein-cintre, est surmontée d'une pierre bleue dans laquelle sont sculptées des armoiries et une inscription indiquant la date de la construction du château (1409). Dans le vestibule, à gauche de la porte d'entrée, est un petit escalier pris dans l'épaisseur du mur. Cet escalier mène au sous-sol, ou, plus exactement, au rez-de-chaussée, car c'est en réalité au premier étage que s'ouvre la porte d'entrée donnant sur le pont-levis. Les deux grandes pièces de ce rez-de-chaussée sont voûtées en berceau, mais les pièces ménagées dans les tourelles sont voûtées en coupole, d'un joli travail de maçonnerie. On a remarqué au rez-de-chaussée les meurtrières ébrasées, percées dans des murs en grès d'un mètre 75° d'épaisseur. Un puits s'ouvre dans le sol de ce rez-de-chaussée où il n'y a trace de l'orifice d'aucun souterrain.

Remontant au premier étage, on se trouve, après avoir traversé le petit vestibule qui fait suite au pont-levis, dans la *salle* ou grande salle, pièce de belles dimensions (7 mètres 50 sur 5 mètres environ), sur laquelle s'ouvrent quatre autres petites pièces rondes ménagées dans chacune des quatre tourelles. Cette grande salle est éclairée par des croisées refaites récemment. Il est probable que les fenêtres primitives

étaient loin d'avoir les dimensions qu'on a données aux baies actuelles. Il n'y a rien à dire de la décoration toute moderne de la Salle, objet des soins minutieux et intelligents du propriétaire actuel du château, M. Duthoit.

Un escalier en colimaçon, s'ouvrant à droite de la porte d'entrée dans le vestibule, mène aux étages supérieurs du donjon. Cet escalier, d'un accès peu commode, est établi dans une sorte de demi-tourelle en encorbellement, s'appuyant d'une part sur le mur du donjon, de l'autre sur l'avant-corps, de 2 ou 3 mètres d'avancée, dans lequel est pris, au premier étage, le vestibule d'entrée.

L'escalier aboutit au deuxième étage, aux chambres d'habitation. Tout cet étage a été profondément remanié dans ses dispositions intérieures. Nous n'y avons remarqué que *la prison*, ménagée dans l'avant-corps, au-dessus du vestibule.

Le troisième étage ne comporte qu'une grande salle, absolument semblable pour les dimensions à celle du premier, et primitivement destinée sans doute aux défenseurs du donjon. Dans chacune des deux tourelles opposées à la façade principale, on aperçoit, à cet étage, l'orifice d'un conduit descendant directement au fossé. Si l'un de ces conduits était celui d'une latrine, l'autre permettrait peut-être de puiser, du troisième étage, de l'eau dans le fossé du donjon.

Au-dessus du troisième étage est le grenier dans lequel on doit remarquer la charpente. Cette charpente a été modifiée, probablement au siècle dernier. A l'origine elle devait supporter deux toits à double versant, écoulant les eaux pluviales dans trois conduites parallèles disposées dans le sens de la profondeur du donjon. On a dénaturé complètement l'aspect de ce donjon.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Le rez-de-chaussée du donjon est voûté en berceau et les quatre tourelles du premier étage sont voûtées d'ogives; mais le voûtage de ces tourelles est probablement moderne. Les étages sont planchéiés.

En dépit des restaurations qui y ont été faites, le château de Le Loire présente encore très nettement l'aspect du château-fort des premières années du XV^e siècle. Ce sont, heureusement, les parties accessoires du château (la baille et la cour) qui ont subi les plus grosses transformations. Le donjon, ce qu'on appelle aujourd'hui le *château*, a au contraire été très respecté et n'étaient les dimensions un peu exagérées qu'on a données aux nouvelles croisées, n'était la forme dénaturée des toitures, n'était enfin la malencontreuse crête ornée de girouettes dont on a surmonté les toits, on se pourrait aisément figurer, en le regardant, qu'on est au XV^e siècle, devant le donjon d'un château du temps.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Août 1889.

ANALYSE DE LA NOTE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE,
COMMUNIQUÉE PAR M. LE COMTE DU CHASTEL.

L'examen attentif des armoiries qui se lisent aux voûtes des monuments de Philippe et de Georges de Beaufort, ainsi que la comparaison des inscriptions et des dates données par différents auteurs, montrent combien ceux-ci ont tort de se copier les uns les autres, sans aucun contrôle, surtout lorsque les monuments existent encore et sont facilement à la portée de tous.

Ainsi Hoverlant (1) transforme le *dernier décembre 1530*, qui était un *samedi*, en *dernier dimanche 1530*; et sous sa plume le nom de *Halewin* devient *Nallwain* (2).

Le même auteur est d'accord avec Bozière (3) et Goethals (4) pour dire que Georges de Beaufort est décédé le *6 mars 1558* (ce qui serait 1559 nouveau style), alors qu'il mourut le *6 mai 1558*.

Suivant la leçon de Bozière, notre collègue, M. L. Cloquet (5), fait mourir Philippe de Beaufort en 1550, alors que la date exacte du décès est le samedi 31 décembre 1530; et quelques lignes plus bas une fâcheuse coquille d'impression transforme le nom de la femme de ce gentilhomme en celui de *Halovin*.

Des fantaisies bien autrement bizarres se remarquent à la page xix de la préface de l'*Armorial de Tournai et du Tournaisis*, de Bozière, dans l'explication des planches; car outre la répétition de la date fautive de 1550, on y voit dans l'épithaphe de Philippe de Beaufort, que la femme de celui-ci était *fille aînée de A. N. D. E. Grégoire de Halwin*. Cette abondance de prénoms, au XVI^e siècle, a lieu de surprendre, surtout lorsque l'on sait que de ces cinq prénoms il n'en est pas un seul d'exact, et que le père de Jeanne de Halewin s'appelait messire Georges, seigneur de Halewin, Comines, etc.

Et plus bas, à la ligne 12 de la même page xix, Bozière, par excès de générosité, gratifie du prénom de *Barbe*, la femme de Georges de Beaufort Marie de Berlaymont.

(1) Hoverlant. *Essai chronologique*, t. LX, p. 197.

(2) Hoverlant. *Essai chronologique*, t. LX, p. 198.

(3) F. J. Bozière. *Souv. et légendes de l'ancien Tournaisis*. — *Rumes*.

(4) F. V. Goethals. *Archéologie des familles*, p. 2.

(5) L. Cloquet. *Tournai et Tournaisis*, p. 387.

Dans l'*Archéologie des familles*, au dessin de la voûte du tombeau de Georges de Beaufort, Goethals substitue le quartier de *Lannoy* à celui de *Halewyn* et *vice-versa*. Voici quels sont ces quartiers :

1° Philippe de Beaufort, mort le 31 décembre 1530.

Beaufort, Ollehain, Contay, Lully ;

Lannoy, Croy, Ligne, Abbeville.

2° Jeanne de Halewyn, morte le 27 août 1557.

Halewyn, Cappelle, Comines, Estouteville ;

Noircarmes, Joigny, Montmorency, Vilain.

3° Georges de Beaufort, mort le 6 mai 1558.

Beaufort, Contay, Lannoy, Ligne ;

Halewyn, Comines, Noircarmes, Montmorency.

4° Marie de Berlaymont, morte le.....

Berlaymont, Orley, Bérault, Prémillacq ;

Barbançon, Piennes, Berghes, Sevenberghe.

Passant à la seconde partie de l'excursion, monsieur le comte du Chastel veut bien nous fournir quelques renseignements inédits qui rectifient les erreurs commises jusqu'à ce jour par ceux qui se sont occupés de l'origine des *du Quesnoy*, seigneurs de Le Loire. Nous transcrivons sa note.

« La porte d'entrée du corps de logis est surmontée d'une grande pierre sculptée, ancienne et remarquable. On y voit des *loires* ou *leurres* de faucon, objets qui ont donné au château le nom qu'il porte encore. Ces loires sont accompagnés d'écussons chargés des armoiries de *Loys du Quesnoy*, fondateur de ce manoir, et de celles des quatre principales localités dont il fut seigneur.

Comme descendant des sires de Péruwelz en Hainaut par la branche cadette des seigneurs du Quesnoy-Sire-Gossuin à Braffe-lès-Péruwelz, Loys du Quesnoy portait *échiqueté d'or et de gueules de cinq tires de quatre points*. Quant aux seigneuries, c'étaient :



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tome II) (1) Jacques Muevin que je traduis librement :

En l'an 1319, le pape Jean XXII envoya en France son pénitencier Gaucelin, cardinal-prêtre du titre des saints Marcellin et Pierre. Ce légat avait pour mission de ménager la paix entre le roi de France et Robert comte de Flandre. Gaucelin vint à Tournai où il arriva le lundi 25 juin 1319, lendemain de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, et où il descendit à l'abbaye de Saint-Martin. De Tournai le cardinal se rendit à Saint-Léger, maison du Temple (dit Muevin, *loco citato* p. 458), sise à trois lieues de Tournai. C'est là, qu'avec l'aide de Dieu, il parvint à rétablir la paix entre les princes susdits, le jour de la fête de l'Assomption de Notre-Dame. La paix jurée et confirmée, le cardinal Gaucelin revint à Tournai où il fut reçu processionnellement, aux acclamations joyeuses de tous, tant clercs que laïques. Il quitta Tournai le mercredi 29 août 1319, jour de la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

Gilles le Muisit raconte la même chose dans sa chronique publiée dans le recueil que j'ai cité. D'après lui, c'est dans l'église paroissiale de Saint-Léger qu'auraient eu lieu les négociations entre le comte de Flandre et le cardinal Gaucelin. Et quand Gaucelin revint à Tournai, où il avait pris soin de faire savoir le succès diplomatique qu'il avait remporté, « *omnia collegia, dit le chroniqueur (loc. cit. p. 208) et personæ seculares quamplurimæ, tam viri quam mulieres, in ecclesia Beate Marie convenerunt, iveruntque sibi obviam cum nobili processione, honorifice, gaudentes et lætantes cum pulsatione omnium campanarum. Et convenit pene tota civitas gra-*

(1) Le *Recueil des chroniques de Flandre*, publié par M. le chanoine De Smet, fait partie de la *collection de chroniques belges inédites*.

tias Deo agens. » Cet enthousiasme des Tournaisiens du XIV^e siècle pour la paix est très compréhensible si l'on songe que, placés comme ils l'étaient à l'extrême frontière de la France, sur la limite du comté de Flandre, ils avaient plus que quiconque à souffrir de ces éternelles guerres de Flandre qui recommençaient sans cesse depuis plus de vingt ans.

C'est donc à Saint-Léger qu'a été discutée et jurée, le 15 août 1319, cette paix entre le roi de France et le comte de Flandre qu'on a quelquefois appelée *la paix de Tournay*. Ce fait affirmé par deux chroniqueurs aussi véridiques que l'étaient Le Muisit et Muevin, tous deux habitants de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai et tous deux contemporains, ce fait est hors de doute. Mais pourquoi avait-on choisi, pour y négocier un traité de paix, le petit village de Saint-Léger? Cela nos chroniqueurs ne le disent pas, et il nous faut supposer que la situation géographique de ce village, placé comme à cheval sur la frontière, d'une part, et de l'autre l'importance des bâtiments de la maison des Templiers à Saint-Léger, auront contribué à faire désigner ce lieu comme un endroit propice pour la réunion d'un grand nombre de personnages flamands et français.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Août 1889.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1889.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la réunion d'août est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les volumes qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière séance.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. xvii, n^o 6; t. xviii, n^{os} 7 et 8.

2. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. xliv.

3. Bulletin de la même Académie, 4^e série, n^{os} 17 à 21.

4. Annales de la Société archéologique de Namur, t. xviii, 2^e liv.

5. Annales de la société d'émulation de Bruges, 4^e série, t. x, n^o 4.

6. Société belge de géographie. Bulletin. 1889, n^o 9.

7. Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. xxi.

8. Bulletins de la même Société. Nouvelle série, 150^e liv.

9. Mémoires de la Société des antiquaires de la Picardie, 3^e sér. tome x.

10. Bulletin de la même Société... 1889, n^o 1.

11. Société d'agriculture... de Valenciennes, novembre 1888 à mars 1889.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



La Société archéologique de Bruxelles propose l'échange de ses publications avec les nôtres. — Accepté.

M. le Président entretient l'assemblée du musée de la Société et du local que lui a assigné le collège échevinal, à l'ancienne halle aux draps, à la suite des collections de la ville.

Il fait appel à la générosité et au zèle de tous les membres pour enrichir les collections de la Société.

Il est décidé que pour accroître l'importance de celles-ci, on acceptera *en dépôt* les objets que les membres ou des particuliers voudront bien confier pour un temps indéterminé.

M. le Secrétaire est chargé d'annoter dans un livre spécial les objets donnés et les objets prêtés à la Société pour son musée.

Plusieurs membres annoncent qu'ils sont disposés à prêter divers objets. — On décide de faire des démarches dans le même but, près des membres absents.

M. le Président communique une lettre de M. l'échevin des beaux-arts confiant au bureau de la Société, le soin d'installer et de classer le musée d'antiquités de la ville.

Aux membres du bureau, MM. de Nédonchel, Huguet, Desmazières, de la Grange et Soil, et sur la proposition de M. le Président, sont adjoints quatre membres de la Société pour former la commission organisatrice du musée. Ce sont MM. Cloquet, Maquest, de Formanoir et du Chastel.

M. d'Herbomez donne lecture de deux notes sur des

manuscrits relatifs à Tournai et au Tournaisis qui se trouvent déposés dans les bibliothèques royales de Bruxelles et de la Haye. — On en vote l'impression.

DE QUELQUES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.

Tout récemment, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, mon attention a été attirée par le savant conservateur M. Ruelens sur une suite de manuscrits relatifs à l'histoire de Tournai et du Tournaisis. Il n'y a pas longtemps que ces manuscrits sont à la Bibliothèque Royale. L'un vient de Bozière et a été acheté par M. Ruelens en 1887; les autres viennent de Gachard et font partie des collections données à la Bibliothèque Royale par la veuve de l'éminent archiviste du Royaume, au cours de l'année 1888. Ces manuscrits ont tous été classés dans la deuxième série qui est celle des manuscrits acquis depuis l'entrée en charge de M. Ruelens.

Celui qui vient de Bozière est coté II 827. Il est intitulé « Le Tournaisis historique et pittoresque », et renferme une suite de notices sur les villages du Tournaisis avec quelques dessins dûs à la plume de Bozière. Un certain nombre de ces notices ont été publiées autrefois dans *La Feuille de Tournai* qui les réimprime en ce moment. En outre de ces notices rédigées, le manuscrit renferme de nombreuses notes malheureusement prises sans aucun ordre; elles sont relatives surtout à des villages du Tournaisis; mais Bozière n'a pas négligé de relever certaines particularités relatives

à des localités autrefois jointes au Tournaisis et qui aujourd'hui en sont séparées, Mortagne et Saint-Amand par exemple. Notre manuscrit est daté comme suit, *in fine* : « 18 avril 1862, Vendredi-Saint. » Il doit être connu de toute personne qui s'occupe de l'histoire du Tournaisis ; car, bien qu'il ne renferme en somme rien de nouveau, Bozière y a condensé la science très réelle qu'il avait laborieusement acquise de l'histoire de cette petite province.

Les manuscrits qui, après la mort de Gachard, sont entrés à la Bibliothèque Royale par le don de sa veuve, sont très nombreux. Je ne m'occuperai que de ceux qui concernent Tournai et le Tournaisis. Ils sont au nombre de neuf et portent dans la série II les numéros 884 à 892. Tous ne sont pas d'égale importance, comme on va en juger, mais tous méritent l'examen.

Le ms. II 884 est intitulé : « Analyses des registres des Etats du Tournaisis. » Ce titre est incomplet ; car si notre manuscrit renferme bien des extraits des registres des Etats du Tournaisis à partir du 20 décembre 1581, il contient aussi des notes de toute sorte sur les points les plus divers de l'histoire de Tournai, sur la découverte du tombeau de Childéric d'après les registres des consaux de Tournai, sur les tribunaux de Tournai avant la révolution de la fin du siècle dernier, etc., etc. Le tout se termine par de forts extraits d'Hoverlant ! Gachard, qui était très jeune à l'époque où il recueillait ces notes, écrites, selon toute apparence, vers 1825, semblait alors attacher une certaine importance au fameux *Essai Chronologique*. Je suppose qu'avec le temps ses idées sur cette indigeste compilation ont dû se modifier profondément.

Le ms. II 885 est un Recueil de copies de pièces des archives des Etats du Tournaisis, de 1549 à 1785.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

curieuses concernant Poutrain et son Histoire de Tournai. Notre volume se termine par deux catalogues des manuscrits de la Bibliothèque Communale de Tournai. Tous deux paraissent dûs à Victor Definne qui cumulait les fonctions de bibliothécaire de la ville avec celles de professeur à l'athénée royal. Ces deux catalogues peuvent se dater de 1829.

Voici le titre du ms. II 889 : « Réflexions historiques et dogmatiques sur la persécution exercée contre le chapitre de l'église de Tournai sous la domination des États-Généraux des Provinces-Unies durant les années 1710, 1711, 1712 et suivantes... au sujet de la mise en possession des canonicats de cette église, recueillies par.... chanoine de Tournay ». Ce titre est assez explicite pour me dispenser d'entrer dans des détails sur ce manuscrit tout spécial, qui comporte environ 300 pages du format petit in-f°.

Le ms. II 890 est en deux gros volumes in-f°. C'est un « Recueil de pièces dont les originaux reposent aux archives du conseil de Tournay-Tournésis ». Les pièces du premier volume se rapportent aux années 1716 à 1772. Celles du second volume concernent 1773-1794.

Le ms. II 891 est beaucoup plus important. À vrai dire ce n'est pas un manuscrit, mais un exemplaire de l'Histoire de Tournai par Poutrain, interfolié et couvert de notes de la main de Gachard. J'ai remarqué la dissertation manuscrite sur la banlieue de Tournai qui se trouve sur les pages 3 à 5; celle des pages 194 et suiv. sur l'acquisition par la ville de Tournai du quartier des Chaux-fours et sur ses conséquences; celle des pages 197 et suiv. sur l'acquisition du Bruille par la ville; la note de la page 216 sur le ressort de Tournai au bailliage de Vermandois, etc. Gachard ayant toujours travaillé de préférence sur l'histoire des provinces belgiques

à partir de Charles-Quint, ses notes sur cette période de l'histoire sont beaucoup plus importantes, dans son exemplaire de Poutrain que celles sur la période antérieure au XVI^e siècle. Pour cette période ancienne il s'est borné, le plus souvent, à transcrire purement et simplement, sans aucun commentaire, des passages des chroniqueurs sur les feuillets intercalés. Froissart, Monstrelet, Commines notamment, ont été mis ainsi par lui à une forte contribution. Son exemplaire de Poutrain aujourd'hui à la Bibliothèque Royale n'en est pas moins intéressant à consulter.

Dans la série II le ms. 892 est le dernier de ceux qui, provenant de Gachard, concernent Tournai et le Tournaisis. Ce manuscrit contient des copies des rapports adressés par Gachard aux bourgmestre et échevins de Tournai sur les Archives de la ville de 1822 à 1826. Plusieurs de ces copies sont authentiquées par le bourgmestre Vandergracht, et suivies de la copie, également authentiquée, des résolutions prises par le Conseil communal en conséquence des rapports à lui adressés par Gachard. Celui-ci se proposait d'abord de continuer et de compléter Poutrain.

Bien que la phraséologie tienne dans les rapports de Gachard une place réellement excessive, on ne les lit cependant pas sans fruit. J'y ai trouvé (pièce 5 du ms. II 892) des détails sur l'inventaire des archives de Tournai auquel travaillait Gachard, et des fragments de cet inventaire. J'y ai remarqué aussi (pièce 10 du même ms.) la minute d'une lettre écrite de Tournai, le 23 juin 1825 à..., qui contient quelques bonnes observations sur le rôle joué par la ville de Tournai sous le règne des rois de France. Ces observations sont suivies d'une liste de 27 pièces importantes des archives de Tournai. On voit que ce manuscrit, encore qu'il

soit surtout intéressant pour l'histoire intérieure des archives de Tournai, l'est aussi, jusqu'à un certain point, pour l'histoire de la ville.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Octobre 1889.

NOTE SUR DEUX MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE.

Je savais qu'il y avait, à la Bibliothèque Royale de La Haye, deux manuscrits contenant des documents sur Tournai et le Tournaisis. Leur existence m'avait été révélée par la Notice sur les manuscrits de Gérard insérée dans le tome I^{er} (série I) des Bulletins de la Commission Royale d'histoire, page 348. Ils font, en effet, partie du lot de manuscrits achetés en 1824, par le Gouvernement des Pays-Bas, de G.-J. Gérard, de Bruxelles. J'ai profité, pour aller voir ces deux manuscrits, d'un court séjour que je viens de faire à La Haye, où le sympathique directeur de la Bibliothèque royale, M. Campbell, me les a fait communiquer avec l'aménité et la bienveillance dont il a le secret. Ils sont cotés aujourd'hui à La Haye 215³ et 215⁴.

Le premier de ces deux manuscrits, le 215³ est in-4°, comporte 174 pages, est sur papier et d'une écriture du XVII^e siècle. Il est intitulé : « Recueil de différents actes concernant la ville de Tournay. » Ces différents actes sont presque tous postérieurs au XV^e siècle. J'y ai remarqué les lettres données par Louis XII en juin 1508 au sujet du rachat des rentes à Tournai (p. 90) et les lettres de Charles VII, en date du 21 novembre



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



du baron Michel-Ange de Vuerden auquel M. le chanoine Huguet a consacré, dans le tome xv des Bulletins de notre Société historique et littéraire, pages 181 et suiv., une très remarquable Notice. La relation du voyage des députés de Tournai à Paris en juillet 1668 est longuement analysée dans cette notice de notre honorable vice-président, pages 196 et suiv.

Le reste du manuscrit 215⁴ de La Haye est rempli par une copie du mémoire de l'intendant Dugué de Bagnols sur la Flandre française. Ce mémoire est très connu et il y en a de nombreuses copies. Il s'y trouve, on le sait, un chapitre consacré à Tournai et au Tournaisis. Dans le ms. 215⁴, ce chapitre tournaisien occupe les folios 99^b-104^b.

Les ms. 215³ et 215⁴ ne sont pas les seuls qui concernent Tournai à la Bibliothèque Royale de La Haye. Et puisque j'ai l'occasion de parler de cette belle bibliothèque, j'en profite pour signaler les recueils d'épithètes qu'elle renferme. Parmi ces recueils, qui proviennent de Gérard comme les deux manuscrits que je viens de décrire, il en est, celui qui porte le numéro 259^{bis} notamment, qui intéressent tout spécialement notre région.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Octobre 1889.



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1889.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

M. le chanoine Delvigne, curé de Saint-Josse-ten-Nood, membre honoraire de la Société, honore la réunion de sa présence.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages suivants qui lui ont été adressés depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 4^e série, t. III, n^o 7

2. Compte rendu des Séances de la Commission royale d'histoire, 4^e série, t. XVI, 2^e bulletin.

3. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 27^e année, n^{os} 9 à 12 et 28^e année, n^o 1.

4. Messenger des Sciences historiques, année 1889, 3^e livraison.

5. Annales du cercle hutois des sciences et des beaux-arts, t. VIII, 2^e liv.

6. Province du Hainaut, rapport du directeur de la 1^{re} division des mines; et rapport sur l'état de l'agriculture en 1888.

7. Bulletin des antiquaires de Picardie, album archéologique, fascicules in-4^o, n^{os} 1, 2 et 3.

8. Nécrologe de l'église Saint-Jean (Saint-Bavon) à Gand, par Napoléon de Pauw. Gand, 1889.

M. le Trésorier annonce qu'en exécution de la délibération du mois dernier, il a envoyé au comité des Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie, la collection des *Mémoires*, sauf le tome 1^{er} et la collection des *Bulletins* sauf les tomes 1 à 5.

M. le général de Formanoir propose à la Société d'émettre un vœu pour la conservation de l'ancien Couvent des Célestines, plus anciennement le château des gouverneurs de Tournai, à la rue du Château, dont l'administration communale projette la démolition.

M. Louis Cloquet appuie fortement la proposition, elle est admise par l'assemblée et il est décidé qu'il sera adressé une lettre, dans ce sens, par le Bureau, à M. le Bourgmestre de Tournai.

M. d'Herbomez donne lecture de notes sur d'anciens manuscrits ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Martin et M. de la Grange lit une relation de l'excursion faite au château de M. le comte de Nédonchel à Boussu, par un groupe de membres de la Société. — On vote l'impression de ces deux communications.

**LES MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN
DE TOURNAI AUJOURD'HUI CONSERVÉS
A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.**

La Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai était justement célèbre. Elle renfermait une des plus riches collections de manuscrits que possé-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

compte, d'après les manuscrits de Bruxelles, des résultats que l'on obtiendrait d'une semblable étude (1).

Ces manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles qui viennent de Saint-Martin sont de deux sortes. Les uns, peu nombreux, sont arrivés à la Bibliothèque Royale par des voies très diverses; les autres, au nombre de plus de vingt, y sont entrés en une seule fois, par l'achat, fait en 1888 par le gouvernement belge, d'une forte partie des manuscrits délaissés par sir Thomas Phillips. Ces manuscrits provenant de Cheltenham ont été repris à Bruxelles sous les numéros 998 à 1023 de la série II. Mais je dois faire observer que l'origine *Martinienne* de quelques-uns d'entr'eux est pour moi douteuse. Par ce que sir Thomas Phillips leur attribuait, peut-être légèrement et sur le dire d'un libraire, cette origine, on la leur a attribuée aussi à la Bibliothèque Royale. Il me semble qu'il faudrait la discuter.

Ici je parlerai tout d'abord de ceux de ces manuscrits qui, provenant de Cheltenham, ne révèlent pas par des indices certains qu'ils ont fait autrefois partie de la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai. De ce nombre sont les ms II. 1001, 1004 et 1016. Je

(1) Le savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, M. Ruelens, prépare en ce moment un catalogue détaillé des manuscrits qu'il a eu la bonne fortune d'acheter à Cheltenham. Je suis assuré que M. Ruelens, en examinant de près ceux de ces manuscrits qui viennent de Saint-Martin y trouvera matière à d'abondantes remarques. Dans le présent travail, qui n'a en aucune façon la prétention d'être un catalogue, j'ai pu utiliser quelques-unes des observations pleines de sagacité de M. Ruelens et je le remercie d'avoir bien voulu me les communiquer. Je dois beaucoup aussi à M. E. Ouverleaux, de la Bibliothèque Royale. Il connaît mes sentiments de reconnaissance et de dévouement pour lui. Qu'il me permette de les lui exprimer à nouveau ici!

n'affirme pas qu'ils ne viennent pas de Saint-Martin; je dis qu'il ne me paraît pas possible d'affirmer qu'ils en viennent.

Les ms. II. 1001 est en deux volumes, in-4°, sur papier. C'est une chronique attribuée à Jean Zuallart qui fut mayeur d'Ath vers 1580. Les faits relatifs aux événements qui agitèrent les Pays-Bas dans la seconde moitié du XVI^e siècle y sont longuement rapportés. Si ce manuscrit, qui est du reste intéressant, a fait partie de la bibliothèque de notre abbaye, il n'y est, en tous cas, entré qu'après 1615, car le catalogue publié par Sanderus n'en fait pas mention.

Je crois aussi pouvoir contester l'origine Martinienne du ms. II. 1004 qui provient de Dufief et contient quelques notes relatives à l'histoire de Tournai.

Le ms. II. 1016 est une vie de Saint-Eloi du XV^e siècle avancé. Ce volume n'est pas repris dans le catalogue publié par Sanderus et ne porte aucune marque ancienne qui permette de dire qu'il a été dans la bibliothèque de Saint-Martin.

Venons maintenant aux manuscrits de Bruxelles provenant de Cheltenham et dont l'origine Martinienne me paraît hors de conteste.

Il y a d'abord le ms. II. 998. C'est un in-folio sur parchemin, écrit sur deux colonnes, sans pagination. On y voit quelques lettres ornées rehaussées de rouge et de vert. Ce ms. du XII^e siècle a conservé, assez mal, sa reliure du XV^e. On sait comment était disposé le titre sur la reliure des manuscrits de Saint-Martin

de Tournai. Lorsqu'on prenait en main l'un de ces manuscrits, avant de l'ouvrir on pouvait lire ce titre sur une bandelette de parchemin collée vers le haut d'un des plats de la reliure et recouverte d'une plaque de corne très fine et très transparente. Dans notre ms. II. 998 cette plaque de corne est brisée. Mais le titre est encore parfaitement lisible. *Radulphus super Leviticum*, nous dit-il. C'en est assez pour que nous croyions pouvoir identifier notre ms. avec celui qui dans le catalogue du XII^e siècle publié par M. Delisle est ainsi désigné : *Radulphus super Leviticum in uno volumine*, et porte le n^o 8. Dans le catalogue publié par Sanderus notre ms. portait la cote A. 7 et était désigné comme suit : *Radulphus Flaviacensis monachus super Leviticum*. Il s'agit en effet du commentaire sur le Lévitique de Raoul, bénédictin à Saint-Germer de Flaix vers le milieu du XII^e siècle. La plupart des ms. de Saint-Martin de Tournai portent, ordinairement *in fine*, et d'une main du XIV^e siècle, la formule *Servanti benedictio, Auferenti maledictio*, ou quelque autre du même genre. Je n'ai pas trouvé de formule analogue dans le ms. II. 998.

Voilà donc un manuscrit qui a été écrit dans la seconde moitié du XII^e siècle, qui à la fin de ce même XII^e siècle se trouvait à Tournai dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin, qui s'y trouvait encore en 1615 et qui, dans les premières années de notre siècle, a passé aux mains de sir Thomas Phillips pour revenir en Belgique en 1888, et trouver à la Bibliothèque Royale un abri qu'il faut espérer définitif. On aura, à propos des manuscrits dont nous allons parler, l'occasion de faire plus d'une fois les mêmes constatations.

Le ms. II. 999 est un in-folio sur parchemin, écrit



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



(882) et celle de la restauration (1096) de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Sur la feuille de garde finale, on trouve en outre, d'une main plus moderne que celle du ms., quelques notes très sommaires sur divers événements qui se sont passés à Tournai, notamment sur la commotion populaire de 1364. Il est très probable que notre ms. sort de la bibliothèque de Saint-Martin et qu'on peut l'identifier avec celui qui, dans le catalogue publié par Sanderus porte la cote A. 33 et la désignation suivante : *Passio Domini secundum quatuor Evangelistas — Tractatus de episcopatibus et archiepiscopatibus totius mundi.*

Le ms. II. 1002 est un in-folio sur parchemin, écrit en longues lignes, et comporte 145 feuillets. Ce ms. du XIII^e siècle a une reliure moderne. Il porte *in fine* la formule de malédiction ordinaire aux ms. de Saint-Martin. Notre ms. est intitulé : *S. Augustinus in Psalmos 1-50. — Orationes ad Beatam Virginem.* On observera qu'il est incomplet et ne commence qu'au milieu de la dissertation sur le psaume 5. Il est, je crois, possible de l'identifier avec le ms. qui, dans le catalogue publié par Sanderus, est coté B. 8 et désigné comme suit : *Expositio D. Augustini super Psalterium, a 1 psalmo usque ad 50. — Item quædam orationes seu meditationes B. Anselmi.*

Le ms. II. 1003 est un in-folio sur parchemin, écrit sur deux colonnes, et comporte 96 feuillets. Ce ms. du XII^e siècle a une reliure moderne. Au folio 1^b jolie lettre ornée. Sur ce même folio 1^b on lit : *Liber sancti Martini Torn. Servanti benedictio, Auferenti maledictio.* Le titre de notre ms. est : *Augustinus de verbis Domini super Mattheum, Lucam et Johannem.* Je ne pense pas qu'on puisse identifier ce ms. avec celui qui porte le n^o 24 dans le catalogue publié par M. Delisle ;

mais c'est sûrement le même que celui qui, dans le catalogue publié par Sanderus porte la cote B. 16 et une désignation absolument semblable au titre que je viens de transcrire.

Le ms. II. 1005 est un in-f^o sur parchemin, relié en trois volumes et écrit sur deux colonnes. On y voit de jolies lettres ornées. Ce ms. du XII^e siècle a une reliure moderne. Je ne sais à quel mobile a obéi sir Thomas Phillips lorsqu'il a fait relire notre ms. en trois volumes. Il n'en avait que deux dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin. Les catalogues anciens de cette bibliothèque nous l'apprennent. Voici ce qu'en dit le catalogue publié par M. Delisle, en décrivant comme suit le ms. auquel l'éminent éditeur a donné le n^o 22 : *Augustinus, De civitate Dei, in duobus voluminibus*. Le II. 1005 de Bruxelles s'identifie avec ce ms. Son premier volume a 250 pages et contient les treize premiers livres de la *Cité de Dieu*. Son second volume, aujourd'hui relié en deux tomes, comporte 76 + 230 pages et contient les livres quatorze à vingt-deux de l'œuvre de Saint-Augustin. D'après le catalogue publié par Sanderus, le ms. est toujours en deux volumes, qui portent les cotes B 14 et B 15, et sont ainsi décrits : *B 14; Augustini pars 1 de Civitate Dei continens 13 libros primos. B 15; Augustini pars 2 de Civitate Dei continens ultimos 9 libros*.

Le ms. II. 1006 est un in-f^o sur parchemin, écrit sur deux colonnes, et comporte 110 feuillets. Ce ms. du XII^e siècle a une reliure moderne. On lit sur le premier feuillet : *Liber Sancti-Martini Torn. in quo continentur prima pars Florum Psalterii. Servanti ergo veniat benedictio; tollenti anathema imploramus*. Notre ms. contient donc la première partie des *Flores Psalterii* de Letbert, qui fut chanoine de Saint-Pierre de Lille et

abbé de Saint-Ruf près Avignon dans les toutes premières années du XII^e siècle. On doit identifier le II. 1006 de Bruxelles avec la première moitié du ms. 115 de l'ancien catalogue publié par M. Delisle, et avec le B 31 du catalogue publié par Sanderus. *Prima pars Florum super Psalterium*, dit ce catalogue, *a s. memorie L. olim canonico Insulensi, postmodum S. Rufi abbate, etc.*

Le ms. II. 1007 est un in-f^o sur parchemin écrit sur deux colonnes. Ce ms. du XII^e siècle a conservé *en partie* sa reliure ancienne. Il n'est pas paginé. J'y ai remarqué quelques lettrines assez intéressantes. Il n'est pas douteux que ce ms. vient de Saint-Martin dont il porte l'ex-libris. Il s'identifie avec le ms. qui, dans l'ancien catalogue publié par M. Delisle, porte le n^o 116 et la désignation suivante : *Ysidorus Ethimologiarum in uno volumine*. Notre ms. correspond aussi au C 13 de l'ancien catalogue de Sanderus et contient en effet les Etymologies de saint Isidore, évêque de Séville.

Le ms. II. 1008 est un grand in-8^o sur parchemin écrit en longues lignes. Ce ms. du XII^e siècle n'est pas paginé; il a conservé sa reliure ancienne. Sous la plaque de corne appliquée sur le plat de cette vieille reliure, on lit : *Beda super actus apostolorum*. Mais notre ms. contient d'autres choses. *Iste liber continet Bedam super actus apostolorum*, dit la table des matières de la première page; *item Bedam de sanctis locis; item Ysidorus de mundo in V libris; item Jeronimum de hebraicis questionibus; item quandam narrationem de Sancto Martino; item descriptionem quarumdam urbium et regionum atque locorum qui in sacra scriptura continentur*. Cette table est exacte. Peut-on identifier notre ms. avec celui qui est ainsi



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tifier le ms. II. 1011 avec le 139 de l'ancien catalogue publié par M. Delisle et avec le ms. coté F. 48 dans Sanderus.

Le ms. II. 1012 est un in-f^o sur parchemin, écrit sur deux colonnes, non paginé. Il est du XIV^e siècle et a conservé sa reliure ancienne à la plaque de corne sous laquelle on lit : *Boecius glosatus*. Au f^o 1^b de ce ms. se voit une jolie miniature représentant Boèce assis devant un livre. Ce ms. est le même que celui que Sanderus désigne par la cote I. 2.

Le ms. II. 1013 est un missel qui provient certainement de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Il n'a rien de remarquable. Ses pages ne sont pas ornées. Il a conservé sa reliure ancienne avec restes de fermoirs.

Le ms. II. 1014 est un petit in-f^o sur parchemin, écrit sur deux colonnes. Ce ms. du XIII^e siècle comporte 55 feuillets. Sa reliure est moderne. Il contient des Commentaires sur les Petits Prophètes. Une note de la fin du volume nous apprend qu'il a été donné à l'église de Saint-Martin par Gautier, trésorier de l'église de Notre-Dame de Tournai. Sans nous permettre d'identifier notre ms. avec celui que Sanderus cote F. 28, cela nous amène à remarquer que ce ms. F. 28 de Sanderus a été comme le nôtre, donné à Saint-Martin par Gautier, chanoine et trésorier de Notre-Dame de Tournai. Quel était ce Gautier? Peut-être le même que Gautier de Marvis, plus connu à Tournai sous le nom de Walter de Marvis, ou que Gautier de Croix qui tous deux furent chanoines puis évêques de Tournai au XIII^e siècle, à une époque qui coïncide avec celle de la confection de notre manuscrit.

Le ms. II. 1015 est un petit in-f^o sur parchemin, écrit sur deux colonnes, non paginé. Il est du XI^e siècle et a conservé sa reliure ancienne à la plaque de corne

sous laquelle on lit : *Johannes Crisostomus super epistolam ad Hebreos*. Le catalogue publié par M. Delisle désigne exactement de la même manière le ms. 127 et n'ajoute que ces mots : *in uno volumine*. On remarque dans ce volume la jolie lettre M à la décoration violette qui occupe presque tout le verso du f° 2, et la traduction juxtalinéaire, du grec en latin, du *Pater Noster* qui est sur le f° 1^b. Le ms. II. 1015 peut s'identifier avec le E. 34 de Sanderus.

Le ms. II. 1017 est un petit in-f° sur parchemin, écrit partie en longues lignes et partie sur deux colonnes. Il a 49 feuillets non numérotés. C'est un ms. du XI^e siècle qui a conservé son ancienne reliure à la plaque de corne sous laquelle je lis : *Priscianus de constructionibus*. Le livre de Priscien de Césarée n'occupe cependant pas tout le ms. II. 1017. Il ne va que jusqu'au f° 39. Alors on trouve, écrit sur deux colonnes, le *Liber Donati grammatici de figuris* qui tient les f°s 39^b-42^b. Puis on revient, en 42^b à un livre du grammairien Priscien, le *Liber Prisciani de ponderibus* qui va jusqu'au f° 49, dernier de notre ms. Ce ms. s'identifie presque sûrement avec le second des deux ouvrages ainsi désignés sous le n° 161 dans l'ancien catalogue publié par M. Delisle : *Priscianus major et Priscianus de constructionibus, in duobus voluminibus*. Pouvons-nous dire que c'était le même que le K. 5 de Sanderus? C'est probable.

Le ms. II. 1018 est un traité d'astrologie, sur papier, écriture du XV^e siècle, reliure moderne. Je ne puis affirmer que ce ms. vient de Saint-Martin de Tournai. S'il a fait partie de la bibliothèque de cette abbaye, c'est peut-être le même que Sanderus a côté K. 6 et désigné par ces mots : *Liber astrologicus continens diversas tabulas*.

Le ms. II. 1019 est un in-f^o sur parchemin, écrit sur deux colonnes. Il a 130 feuillets d'une écriture du XII^e siècle. Sa reliure est moderne. C'est un beau manuscrit qui est évidemment le même que celui qui porte le n^o 133 dans l'ancien catalogue publié par M. Delisle. Dans ce catalogue il porte la désignation suivante : *Prima pars epistolarum Bernardi, et sermo exortatorius ad milites Templi, in uno volumine*. Je crois pouvoir identifier le ms. II. 1019 avec le B. 35 de Sanderus.

Le ms. II. 1020 est un in-f^o sur parchemin, écrit sur deux colonnes, non paginé. Il porte une reliure en veau plein, probablement du XVII^e siècle, sur le dos de laquelle on lit ce mot : *Hermannii*. On trouve en effet dans ce volume le texte de la chronique de l'abbé de Saint-Martin de Tournai connu sous le nom d'Hériman. Mais on y trouve autre chose, car le *De restauratione ecclesie Sancti-Martini Tornacensis* n'y occupe que les f^{os} 1-38^a, tandis que, de 38^b à 89^b est une Histoire abrégée des Juifs et de 90^a à 138^b, l'*Historia Britannica* de Geoffroy de Monmouth. Notre ms. portait dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips le n^o 11603 et l'on croit généralement que c'est lui qui a servi aux auteurs du Spicilège pour établir le texte qu'ils ont donné de la chronique d'Hériman. Dans tous les cas son origine Martinienne est indubitable car on lit *in fine* : *Liber sancti Martini Tornacensis. Servanti benedictio; auferenti maledictio. Amen, amen. Fiat, fiat*. De quelle époque est notre manuscrit? M. Rue-lens le croit du XIV^e siècle. Pour moi il est plus ancien; l'écriture du XIV^e siècle, c'est celle que je vois au f^o 38^a col. 2 où est une liste des abbés de Saint-Martin s'arrêtant à Gilles Le Muisit; ce n'est pas celle du corps même du manuscrit. J'hésite cependant à



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Le ms. II. 1021 est un in-folio sur parchemin, écrit sur deux colonnes, sans pagination. C'est un beau manuscrit en bon état de conservation. Il est du XII^e siècle et porte une reliure moderne. On y remarque quelques lettres ornées. Il vient certainement de Saint-Martin de Tournai et doit s'identifier avec le ms. 44 de l'ancien catalogue publié par M. Delisle, ainsi désigné dans ce catalogue : *Jheronimus super Jheremiam in uno volumine*. Je crois que le II. 1021 est le même que le C. 21 de Sanderus.

Le ms. II. 1022 est un in-folio sur parchemin écrit sur deux colonnes. Il n'est pas paginé et porte une reliure moderne en parchemin. Ce ms. du XI^e siècle est en fort bon état de conservation et renferme quelques jolies lettres ornées. Il porte les ex-libris ordinaires de l'abbaye de Saint-Martin et s'identifie avec le ms. 125 de l'ancien catalogue publié par M. Delisle. Dans ce catalogue notre ms. est ainsi désigné : *Angelomus super quatuor libros regum in uno volumine*. Il contient en effet le texte de cette œuvre du moine de Luxeuil. Dans le catalogue de Sanderus ce même ms. porte la cote A. 23.

Le ms. II. 1023 est un petit in-folio sur parchemin écrit sur deux colonnes. Il a 89 feuillets et une reliure moderne en parchemin. Je le crois du commencement du XIII^e siècle. Il vient sûrement de Saint-Martin dont il porte l'ex-libris. Son titre est : *Liber magistri Petri cantoris qui dicitur Verbum abbreviatum*. C'est en effet le livre de Pierre, grand chantre de Paris, qui, élu évêque de Tournai en 1191, refusa cette élection. Le ms. II. 1023 s'identifie avec le D. 29 du catalogue de Sanderus.

J'ai dit qu'il n'y avait pas que des ms. acquis à Cheltenham qui, à la Bibliothèque Royale, provinssent de Saint-Martin de Tournai. J'en ai reconnu en effet dix qui viennent certainement de notre abbaye. Et je n'oserais pas affirmer qu'il n'y en ait pas d'autres. Je vais dire successivement quelques mots des ms 13076-13077, 18421-18429, 18465, 21574, 21741, 21841, 21842, 21844, 21848 et 21885 qui tous sortent à n'en pouvoir douter de la bibliothèque des Bénédictins de Saint-Martin.

Le ms. 13076-13077 est celui que Sanderus cote F. 60 et décrit : *Liber secundus chronioarum Ægidii Li Mussis, cum figuris elegantibus*. C'est un grand in-quarto sur parchemin, écrit sur deux colonnes, comportant 60 feuillets numérotés. Il est du XIV^e siècle et porte une reliure ancienne en cuir, sans plaque de corne. Les jolies miniatures auxquelles le catalogue de Sanderus fait allusion sont au nombre de sept. Quatre d'entr'elles ont été reproduites au trait dans le tome II du *Corpus chronicorum Flandriæ* où M. le chanoine De Smet a publié (pp. 305-448) le texte de notre ms. 13076-13077 sous ce titre : *Chronicon Ægidii Li Muisis, abbatis Sancti Martini Tornacensis alterum*. Ce ms. avant d'entrer à la Bibliothèque Royale a été dans la collection de Le Candèle, dont il porte l'ex-libris.

Le ms. 18421-18429 est un petit in-folio sur parchemin, écrit sur deux colonnes, non paginé. Ce beau ms. du XII^e siècle porte une reliure moderne. Au f^o 12^b se trouvent l'ex-libris de Saint-Martin et une

table des matières du volume écrite en lettres rouges et vertes. Je crois pouvoir identifier ce ms. avec celui qui, dans le catalogue publié par M. Delisle porte le n° 140 et la désignation suivante : *Vita sancti Livini et visiones Elisabeth et vita sancti Eligii in uno volumine*. Notre ms. contient, en effet, entre autres, ces trois ouvrages. On trouve sa description complète dans le catalogue publié par Sanderus sous la cote A. 42.

Le ms. 18465 est un in-folio sur parchemin, écrit sur deux colonnes, non paginé. Ce beau volume du XIII^e ou du XIV^e siècle a conservé sa reliure ancienne, à la plaque de corne sous laquelle se trouve le titre devenu illisible. C'est un *Speculum naturale* du fameux dominicain Vincent de Beauvais, qui, au dire du *Gallia christiana*. t. III, col. 277, avait visité la bibliothèque de Saint-Martin qu'il avait trouvée très belle et très riche. Notre ms. est le même que celui qui dans le catalogue de Sanderus est coté D. 6 et est décrit : *Prima pars speculi naturalis minoris*.

Le ms. 21574 est un in-folio sur parchemin, écrit sur deux colonnes, comportant 151 feuillets non numérotés. Il est du XII^e siècle et est revêtu d'une reliure moderne. Il porte l'ex-libris de Saint-Martin. Ce ms. fait la suite du 21842 dont il sera parlé ci-dessous. C'est un commentaire de saint Augustin sur les Psalmes 119 à 150. Il est peut-être possible d'identifier notre ms. avec celui qui, dans le catalogue publié par M. Delisle porte le n° 20 et la cote : *Augustinus super Ad Dominum cum tribularer*, et avec le ms. B. 12 du catalogue de Sanderus.

Le ms. 21741 est un in-folio sur papier, écrit sur deux colonnes, comportant 311 feuillets numérotés. Il a conservé son ancienne reliure (restaurée) à la plaque de corne sous laquelle on lit : *Prima pars de vita*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

brosii episcopi de psalmo centesimo xvij^o qui commence par ces mots : *Beati immaculati in via*. Notre ms. s'identifie donc presque certainement avec le 88 du catalogue publié par M. Delisle, ainsi désigné : *Ambrosius super Beati immaculati, in uno volumine*. Il est également probable qu'il ne fait qu'un avec celui qui porte la cote D. 48 dans le catalogue de Sanderus.

Le ms. 21848 est un petit in-folio sur parchemin écrit sur deux colonnes. Il a 137 feuillets numérotés. une reliure moderne, et porte l'ex-libris de Saint-Martin. Il est du XI^e siècle et bien conservé. Je l'identifie avec le ms. 131 ainsi décrit dans le catalogue publié par M. Delisle : *Bernardus super Missus est, et prima pars sermonum ipsius super Cantica, in uno volumine*. Notre ms. est évidemment le même que le B. 40 du catalogue de Sanderus. Au verso du folio 1 on lit : *Liber Sancti Martini Tornacensis, Servanti benedictio, continens expositionem domni Bernardi abbatis super evangelium Missus est, et primam partem sermonum ipsius super Cantica canticorum. Tolenti maledictio fiat, fiat*.

Le ms. 21885 est un in-folio sur parchemin, écrit sur deux colonnes, incomplet de la fin. Il n'est pas paginé et porte une reliure moderne. On lit ce qui suit sur le folio 1^a : *In hoc volumine continentur Passiones plurimorum sanctorum martyrum, quorum nomina suprascripta sunt. Et sciendum quod hoc volumen scriptum fuit anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo septimo, agente domno Egidio de Gaureng, tunc priore (1). Servanti benedictio auferenti maledictio fiat,*

(1) Je n'ai trouvé aucune trace de ce Gilles de Gaureng ; mais je ne connais pas de liste des prieurs de Saint-Martin de Tournai.

fiat. Je rapproche le ms. 21885 du F. 66 du catalogue de Sanderus. Mais si l'on veut identifier ces deux ms., il faut supposer que le rédacteur de ce catalogue s'est trompé en transcrivant la date du ms. F. 66, car voici ce qu'il en dit : *Vitæ plurimorum SS. confessorum atque miracula quorundam sanctorum. Hoc volumen scriptum fuit anno Domini 1271*. Je dois rappeler qu'il est très rare que les manuscrits soient datés dans le catalogue de Sanderus et que les quelques volumes dont la date est indiquée sont ceux où elle est inscrite sur le ms. lui-même. Les probabilités sont donc pour une erreur ou une faute d'impression dans le catalogue de Sanderus, et pour l'identité des ms. F. 66 de ce catalogue et 21885 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

Parmi les manuscrits de la II^e série il y en a un qui, à Bruxelles, porte le n^o 366 et qui peut avoir fait partie de la bibliothèque ou des archives de l'abbaye de Saint-Martin. C'est une histoire de cette abbaye par le prieur Gilles Duquesne, qui mourut le 31 décembre 1678, âgé de 77 ans. Ce ms., qui paraît autographe, est du XVII^e siècle, in-8^o et sur papier.

J'ai terminé la revue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles qui proviennent de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. On a vu qu'ils sont au nombre de plus de trente, dont dix-sept figuraient déjà dans le catalogue des ms. de cette abbaye dressé à la fin du XII^e siècle. A la Bibliothèque Nationale à Paris les ms. provenant de Saint-Martin de Tournai sont encore plus nombreux qu'à Bruxelles, et la bibliothèque communale de Tournai en possède, elle aussi, un grand nombre. Je mettrais bien volontiers les notes que j'ai recueillies sur les ms. martinieniens de ces deux bibliothèques à la disposition de quiconque serait tenté

d'entreprendre sur eux une étude analogue à celle que j'achève.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Novembre 1889.

RELATION D'UNE EXCURSION A SAINT-GHISLAIN
ET A BOUSSU.

A la veille d'atteindre son cinquantenaire, la Société historique de Tournai se trouve prise d'un regain de jeunesse ; et à peine une excursion terminée, il lui faut en entreprendre une autre. Je venais, à notre séance du mois d'août, de rendre compte de notre visite à Rosult, lorsqu'on proposa de renouveler sans tarder l'un de ces petits voyages qui laissent toujours de si agréables souvenirs : immédiatement M. le comte de Nédonchel voulut bien nous offrir comme but son château de Boussu, les riches collections qu'il y possède et les autres curiosités de l'importante commune qu'il habite. L'offre de notre président, bien qu'elle nous entraînat hors de notre circonscription, était trop alléchante pour n'être pas admise avec entrain par tous mes collègues présents. Aussi le jeudi 22 août, MM. le chanoine Huguet, le général de Formanoir, Desmazières, Cloquet, d'Herbomez, Soil et de la Grange se retrouvèrent à la gare de Tournai ; et malgré un temps déplorable on se mit gaiement en route. Le trajet que nous avions à parcourir est long et d'ailleurs nous était connu ; malgré tout il s'effectua rapidement grâce aux diverses occupations qui nous attendaient. Car tandis que les uns s'occupaient de corrections



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» blanc. XV^e siècle. » C'est probablement un travail tournaisien.

« *Chandelier pascal* en laiton, à pied rond, tige
» annelée, bassin crénelé et ajouré, muni d'une sta-
» tuette de Sainte-Catherine. A la tige est fixé un petit
» lutrin où l'on voit l'Agneau divin. Ce lutrin porte,
» sur le bord, l'inscription : † CHEST ESTAPLIEL ET
» LIMAGE ENSY QUIL EST DONNA CHEENS DEMISELLE
» MARIE FOLLETTE VESVE DE FEU JEHAN GERVAIS EN
» LAN M IIIIJ^e XLII PRIEZ POR LEURS AMES. Sur le pied
» se trouve : † CHE LESTAPLIEL FIST WILLAUME LE FEURE
» FONDEUR DE LAITON A TOURNAY. Hauteur sans la
» statuette 1.45; hauteur de la statuette 0.48. Les trois
» girandoles autour du bassin ont été renouvelées. »

« *Couronne de lumières*, pédiculée, à tige et nœud
» hexagones, portée sur un trépied. Elle se compose
» d'un cercle à seize lumières, dont six avec bobèches;
» et elle est consolidée par trois arcs-boutants partant
» de la tige et ornés de fleurons. Hauteur 1.70; diamètre
» 0.36. XVI^e siècle. »

Monsieur le curé nous fit voir à la sacristie quelques objets anciens de peu de valeur; seule une ancienne porte de tabernacle, en cuivre repoussé, attira quelque temps notre attention. Avant de quitter l'église, il me faut bien citer encore, pour être aussi complet que possible, une masse informe et sans nom, véritable phénomène de hideur, qui surmonte le tabernacle, et pour la prompte disparition de laquelle nous exprimâmes un vœu unanime.

Il nous restait à examiner l'objet le plus précieux, la châsse de Saint-Ghislain qui elle aussi avait figuré à l'exposition de Bruxelles, et qui se trouvait déposée au presbytère de la paroisse. En nous y rendant sous une pluie battante, nous jettons un coup d'œil sur l'ours

en pierre bleue qui, posé au milieu de la place, rappelle la légende de la fondation de l'ancienne abbaye.

La châsse de Saint-Ghislain ayant, comme je viens de le dire, figuré à Bruxelles, c'est au catalogue de cette exposition que j'emprunterai encore sa description :

« *Châsse de Saint-Ghislain*, en forme de coffret terminé par un toit à double versant. Elle est composée de plaques de cuivre doré avec émaux champlevés, ayant appartenu primitivement à deux autres châsses. Il y a six grandes plaques et vingt-trois petites. Les six grandes représentent les personnifications des vertus ; sur les pignons : (A) La tempérance, TEMPERANTIA, femme tenant en main un livre où on lit : NVN CONCVPISES REM PROXIMI TVI ; (B) la charité, CARITAS. Sur les longs côtés : (A) La patience, PATIENTIA ; (B) l'espérance, SPES, avec l'inscription : NON ASSVMES NOMEN DEI TVI IN VANVM ; (C) la foi, FIDES, avec l'inscription : DOMINVS DEVS TVVS VNVS EST ; et (D) la pureté, PUDICITIA, avec l'inscription : NON MECHABERIS.

« La restauration de ce petit monument, faite il n'y a que peu d'années, est loin d'être heureuse. » Je dois ajouter que quelques doutes furent émis sur l'authenticité du crétage qui fut jugé être un peu lourd pour l'objet qu'il couronne.

Au moment du départ, Monsieur le curé nous montra encore un curieux objet qui lui appartient : c'est une tabatière en or émaillé de l'époque de Louis XVI, d'un charmant travail. Mais le train nous réclamait, et nous n'eûmes que le temps de remercier notre guide de la façon toute gracieuse dont il nous avait fait les honneurs des richesses artistiques confiées à ses soins, et de lui souhaiter bon succès dans les projets de restau-

ration et d'agrandissement de son église qu'il nous avait exposés sur place.

En quelques minutes le train nous amenait à Boussu et nous descendait presque en face du château, but principal de notre excursion. Ici il faudrait la plume d'un archéologue ou d'un collectionneur pour décrire ce qui nous fut montré ; je ne suis malheureusement ni l'un ni l'autre, et je dois laisser le soin des détails à plus compétent que moi ; mais ce que je puis dire, c'est l'accueil si cordial qui nous attendait ; et je suis certain d'être l'interprète de tous mes collègues présents à l'excursion en assurant notre président que cet accueil restera pour nous tous le meilleur souvenir de notre petit voyage.

S'il me faut, par suite d'incompétence, laisser à chacun de mes confrères le soin de parler des différents objets qui rentrent dans le cercle de leurs études favorites, je vais pourtant essayer de rendre un compte aussi exact que possible de l'emploi de notre temps à Boussu.

Aussitôt le chemin de fer traversé, nous franchissons la grille et nous nous trouvons dans un beau parc qu'émaillent des parterres de fleurs et dont l'une des allées nous conduit au château, vaste et magnifique construction restaurée et agrandie par son propriétaire actuel. Au fronton se voient les armes accolées de Nédonchel et de Choiseul, et dans des niches de la façade les statues en pied de Charles-Quint et de François I^{er}. A la porte du château, nous fûmes reçus par M. le comte de Nédonchel qui nous avait précédés en compagnie de M. le chanoine Huguet et du général de Formanoir ; et un lunch nous fut servi, qui permit d'attendre l'heure du dîner.

Cette légère réfection rapidement prise, commença la visite du château et des collections. L'histoire de



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'ancien château de Boussu et de ses seigneurs a fait, il y a quelques années, l'objet d'un travail de la part de M. Warlomont, qui a paru dans le tome vi des Mémoires de notre Société. Quant aux collections, c'est à nos confrères spécialistes qu'il faut s'adresser pour en avoir la description. Disons partout que, parmi les différents objets d'antiquité, il en est un certain nombre qui présentent un grand intérêt local : ce sont ceux qui furent découverts dans les prairies de Boussu et qui peuvent servir à l'histoire de cette commune. Je dois signaler pourtant d'une façon spéciale, une pièce bien intéressante pour Tournai, je veux parler de la crosse dite de Saint-Médard. Elle est toute entière en ivoire et sa volute, entourée d'appendices carrés, est ornée au centre de miniatures polychromes ; c'est probablement un travail italien du XV^e siècle qui dût faire partie du trésor de l'abbaye de Saint-Médard jusqu'à sa suppression. Ce beau spécimen d'art ancien a figuré en 1880 à l'exposition du cinquantième à Bruxelles.

Parmi les autres objets qui attirèrent spécialement notre attention, il faut citer, outre de fort beaux tableaux, une importante série de portraits, dont j'ignore les auteurs, mais dûs pour la plupart à d'habiles pinceaux. Les porcelaines, et particulièrement celles de Tournai, forment une des parties les plus riches des collections de Boussu, et elles nous retinrent longtemps dans l'admiration ; mais en parler davantage serait empiéter sur le domaine de M. Soil, et je me bornerai à renvoyer à l'ouvrage que notre excellent confrère a publié sur ce sujet, et dans lequel il décrit une partie des richesses qui s'étalaient à nos yeux.

Mais le temps s'était éclairci, et nous fûmes conviés à en profiter pour nous rendre à l'église de Boussu et à la chapelle des anciens seigneurs, qui y est atte-

nante. C'est par cette dernière que commença notre visite. Elevée sur le caveau sépulcral de la famille de Hénin-Liétard, elle renferme de nombreux tombeaux, non moins intéressants sous le rapport de l'art qu'au point de vue héraldique et généalogique. Ils ont déjà été décrits en partie dans les *Recherches historiques sur les communes du canton de Boussu* par A. de Bove. Sa description vaudra mieux sans doute que les souvenirs d'une visite un peu hâtive.

« Dans le fond de la chapelle, en face de l'autel, se
» trouve le tombeau de très haut et très puissant sei-
» gneur Jean, 1^{er} comte de Boussu, marquis de la
» Vère, seigneur de Blaugies, Athis, Gammerages,
» général de bataille de S. M. l'empereur Charles-
» Quint, son grand et premier écuyer, capitaine de sa
» garde, etc., et de haute et puissante dame et prin-
» cesse Anne de Bourgogne. Deux belles colonnes de
» marbre, style corinthien, supportent les statues des
» deux époux, placées en face l'une de l'autre, et
» tenant chacune à la main un écusson à leurs armes.
» Une arcade en marbre joint les deux colonnes et
» protège un sarcophage de porphyre; sur le sarco-
» phage, les nobles défunts sont représentés avec leurs
» quatre jeunes enfants. Le comte est armé de toutes
» pièces, sauf son casque qui repose à ses pieds. Sa
» femme, placée en face de lui, est dans l'attitude de
» la prière. Son fils aîné est agenouillé derrière lui et
» semble pleurer amèrement.

» A la droite de l'autel se trouve le tombeau de
» Pierre (d'Alsace), comte de Boussu, mort en 1598,
» et de sa femme N. de Croy (1). En avant sur le même

(1) Elle s'appelait Marguerite, et était fille de Philippe, duc d'Ar-
shot, et de Jeanne de Halewin, sa première femme.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Baudour : « Cette œuvre d'art, qui remonte au siècle de Louis XI, est d'un fini et d'une délicatesse admirables. Sa division en trois compartiments, dirigés dans le sens de la hauteur, en fait, pour ainsi dire, trois grandes chapelles séparées par un faisceau de nervures à angles saillants, que de petites chapelles coupent dans le pourtour.

» La grande chapelle de droite représente l'étable de Bethléem, dans laquelle se trouvent Joseph, Marie, etc. ; elle est entourée de six petites chapelles, renfermant chacune un groupe tiré de la vie de la Sainte-Vierge.

» La grande chapelle du milieu rappelle trois circonstances : dans la partie inférieure, c'est la Sainte-Vierge sur son lit de mort entourée des apôtres ; dans la partie médiane, Marie est portée au ciel par les anges ; et dans la partie supérieure, elle est couronnée par Dieu le Père et Jésus son fils. Cette grande chapelle est entourée de dix petites, dans chacune desquelles se trouvent encore des groupes rappelant la Reine des Cieux.

» La grande chapelle de gauche montre la Circumcision de Jésus-Christ. On y voit le grand-prêtre et les lévites, et aussi Joseph et Marie. Elle est également environnée de six petites chapelles, donnant autant de souvenirs de la Vierge bénie. »

Nous examinons ensuite un joli ostensor du XVI^e siècle, malheureusement détérioré au siècle dernier par la substitution de rayons au cylindre de cristal destiné à contenir la sainte hostie ; puis ce fut un petit reliquaire ostensor, datant peut-être du début du XV^e siècle ; il se compose d'un cylindre de cristal posé horizontalement et porté sur une tige qui s'élève d'un pied rond.

L'église de Boussu possède également quelques pierres tombales intéressantes, mais qui perdent à être vues après les magnifiques monuments de la chapelle seigneuriale. Je dois pourtant en signaler une à cause de l'idée bizarre qui a fait peindre ce marbre en imitation de chêne.

Il nous restait à voir une magnifique construction à usage d'orphelinat et d'école, due à une initiative privée. Le généreux fondateur de cet important établissement ne me pardonnerait peut-être pas, car il attend sa récompense de plus haut, si je disais tout ce que m'apprit sur cette maison Monsieur le doyen de Boussu, près duquel je me trouvais durant notre visite. Mais nous faisons une excursion artistique ; restons dans le domaine de l'art. Et pour cela je me contenterai de parler de la chapelle construite sur les plans de M. le baron Béthune. C'est un vaste et beau vaisseau ; aimez-vous la polychromie, on en a mis partout. Cette question de la polychromie est fort discutée, même et surtout entre archéologues. Plusieurs séances de nos derniers congrès ont été consacrées à l'étude de cette question : elle est trop épineuse pour moi, simple narrateur de faits. Je dois pourtant avouer que, durant notre visite, toujours revenait à mon esprit le vieux proverbe que l'excès en tout est un défaut ; mais c'est là une appréciation toute personnelle.

Au sortir de cette école, nous regagnons le château, non sans admirer en passant une belle construction non encore terminée, que son généreux créateur destine, je crois, à un cercle ouvrier.

Mais l'heure du dîner approchait ; car si l'on avait songé à nos besoins intellectuels, nos besoins matériels n'avaient pas été négligés. Et par une gracieuse attention de notre hôte, tout le repas fut servi dans l'un des

beaux services en porcelaine de Tournai, que nous avions tant admirés : il ne pouvait, nous dit aimablement M. le comte de Nédonchel, être mieux employé qu'à recevoir des tournaisiens. Lorsqu'au dessert l'un de nous se chargea de remercier, au nom des excursionnistes, notre président de son charmant accueil, ce fut avec reconnaissance que chacun tint, selon l'ancien usage wallon, à choquer de son verre celui de M. le comte de Nédonchel. Et quand l'heure du départ sonna, nous nous retirâmes heureux de notre journée, et gardant au cœur le sentiment que nous imposait, sans nous peser, la cordiale réception qui nous avait été faite.

A. DE LA GRANGE.

Note complémentaire à l'excursion de Boussu. — Au lendemain de la lecture du compte-rendu qui précède, M. le comte de Nédonchel voulut bien m'adresser quelques renseignements complémentaires qu'il paraîtra sans doute intéressant de consigner ici. Je transcris donc un passage de sa lettre :

« Si le temps n'avait pas été aussi limité, je me
» serais fait un plaisir de vous montrer le château en
» détail. Toute la partie avancée est voûtée et à l'abri
» de la bombe, et il y a tout un étage de casemates
» d'où on braquait les canons pour la défense. Les
» fenêtres, actuellement larges de deux mètres, étaient
» jadis étroites et de simples meurtrières pour les arque-
» busiers. Les souterrains assez vastes servaient de
» prison ; et l'on voit encore dans les murs les anneaux
» auxquels on attachait les prisonniers..... A un quart
» de lieue de Boussu, on voit encore les ruines du
» château de Hénin, construit au XV^e siècle par Bron-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1889.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 3^e série, t. XVIII, nos 9 et 10.

2. Société royale belge d'archéologie. Bulletin, 13^e année, n^o 5.

3. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2^e série, t. V, 4^e liv.

4. Documents du V^e congrès d'archéologie et d'histoire. Anvers-Zélande, 1889; fascicules 1, 2 et 3.

5. Smithsonian report, 1886. Part. I.

Le même membre donne lecture de la correspondance et dépose le tome XXII des *Bulletins* qui contient les procès-verbaux des séances du 14 janvier 1886 au 14 mars 1889, et les notices qui y ont été lues.

L'élection pour la nomination des membres du bureau qui devait avoir lieu à la présente séance est renvoyée à celle de janvier 1890 et celle-ci est fixée au 3^e jeudi au lieu du 2^e.

M. Soil soumet à l'approbation des membres le plan qu'il se propose d'adopter pour le classement du musée archéologique de la Ville et son Catalogue-inventaire.

I^{re} SECTION.

HAUTE ANTIQUITÉ.

Série A. Temps préhistoriques.

Série B. Epoque ante-romaine.

Série C. Epoque romaine et gallo-romaine.

1. Objets d'origine italienne.

2. Objets trouvés en Gaule.

Série D. Epoque franque.

II^e SECTION.

HAUT MOYEN-AGE.

Epoques mérovingienne et carlovingienne.

III^e SECTION.

Epoque romane (X^e au XII^e siècle).

IV^e SECTION.

Epoque gothique (XIII^e au XV^e siècle).

V^e SECTION.

Epoque de la renaissance et des temps modernes (XVI^e au XVIII^e siècle).

SUBDIVISION DES III^e, IV^e ET V^e SECTIONS.

SÉRIE A.

Art du sculpteur, du graveur et du fondeur (et ses dérivés).

- a.* Objets en ivoire, en os, en corne et en écaille.
- b.* Orfèvrerie, ciselure, bijouterie.
- c.* Emaillerie.
- d.* Pierres précieuses, camées, intailles.
- e.* Bronze et cuivre : 1. Statues et statuettes. 2. Médaillons. 3. Grosse dinanderie. 4. Menus objets.
- f.* Matrices de sceaux et sceaux (originaux et empreintes).
- g.* Etain et plomb.
- h.* Marbres, albâtre, pierre, stuc.
- i.* Bois : Statues et bas-reliefs, sculptures décoratives, menus objets, meubles.

SÉRIE B.

Art du dessinateur, du graveur et du peintre.

- a.* Manuscrits.
- b.* Imprimés.
- c.* Dessins.
- d.* Gravures.
- e.* Peintures et miniatures.
- f.* Vitraux peints.

SÉRIE C.

Art du forgeron.

- a.* Armes.
- b.* Objets de construction et d'ameublement en fer.
- c.* Serrurerie.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



A cette occasion, un membre signale la place importante qu'occupera dans le nouveau musée la collection Fauquez, et propose qu'une inscription commémorative de la donation soit placée dans les galeries du musée. Il ajoute que cette inscription devrait être tracée sur une plaque de bronze plutôt que sur une dalle de marbre. Cette manière de faire serait tout à fait conforme aux traditions artistiques de Tournai.

Sa proposition est adoptée et sera transmise à l'administration communale.

M. le chanoine Huguet entretient l'assemblée de l'église d'Esquelmes, qui a fait l'objet de tant de discussions relativement à l'époque de sa fondation.

D'accord avec M. Cloquet il la croit de l'époque romane et se refuse à lui reconnaître la haute antiquité qu'on lui attribuait autrefois.

M. Soil ayant de nouveau obtenu la parole, donne lecture d'un compte-rendu du congrès archéologique tenu à Anvers et en Zélande au mois de septembre dernier. — On en vote l'impression.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE 1889.

Le V^e congrès de la fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique a tenu sa réunion de 1889 en Zélande, après s'être constitué et avoir élu les membres de son bureau, à Anvers, le 2 septembre.

Les adhérents sont assez nombreux et l'on constate la présence de quelques dames parmi les congressistes.

Plusieurs membres de notre Société prennent part aux séances du congrès, ce sont MM. Desmazières, de la Grange, d'Herbomez et votre délégué. Quatre jours se passent en excursions très intéressantes et fort bien organisées, à travers cette charmante île de Zélande, où une hospitalité des plus large et des plus cordiale nous est offerte.

Nous visitons successivement Middelbourg, Flessingue, Dombourg, Westcappelle et Veere.

La journée du 4 septembre a été particulièrement agréable : une longue excursion en voiture nous a permis de parcourir l'île dans toute sa longueur. Partis de bon matin, nous arrivons vers midi à Dombourg, jolie station balnéaire, où nous déjeunons. Le bureau du Congrès se rend ensuite auprès de la reine de Roumanie, connue dans le monde des lettres sous le nom de Carmen Sylva et qui se trouve en villégiature à Dombourg, et lui présente les hommages du Congrès. Sa Majesté veut bien accepter le titre de protectrice de notre fédération.

Pour revenir à Middelbourg, nous faisons un énorme circuit qui nous permet de visiter toute une autre partie de l'île, et nous fait jouir longtemps d'une vue superbe sur la mer.

Notons, en passant à Westcappelle, près de la tour de l'ancienne église, la présence d'une grande pierre funéraire gravée, que nous reconnaissons pour être originaire de Tournai.

Middelbourg est une jolie petite ville, avec un bel hôtel de ville du style gothique tertiaire.

Deux musées, celui de l'hôtel de ville, et celui de la Société zélandaise des sciences, sont des plus intéressants ; riches en souvenirs zélandais, ils ont ce parfum local qu'on est si heureux de rencontrer dans les

musées de province, qui souvent offrent un charme bien plus pénétrant que les immenses musées des villes capitales où l'on rencontre un vaste assemblage d'objets, qui n'ont aucun lien entr'eux, et au milieu desquels on se trouve en quelque sorte tout dépaycé.

Flessingue, dont je parlais plus haut, n'offre qu'un mince intérêt archéologique.

Toute autre est la malheureuse ville de Veere, débris intéressants d'une cité autrefois opulente.

Un immense vaisseau d'église aujourd'hui abandonné, un hôtel de ville et deux ou trois maisons gothiques sont les seuls objets dignes d'attention.

Je ne vous les décrirai pas, le Bulletin du Congrès ayant pris ce soin, mais j'appellerai votre attention sur un détail architectonique de l'hôtel de ville, et sur quelques objets de son petit musée.

L'hôtel de ville, sans grand cachet, est une imitation, simplifiée, de celui de Middelbourg. Aux angles de la façade se trouvent des tourelles en encorbellement. L'une d'elles, porte, comme cul de lampe (en pierre), un animal fantastique, sorte de dauphin à deux têtes, la seconde à l'extrémité de la queue offrant l'aspect d'une tête d'âne à longues oreilles qui rappelle fort le monstre symbolique foulé aux pieds par saint Eleuthère, dans la belle châsse de notre cathédrale.

Au musée de l'hôtel de ville, installé dans l'ancienne salle de justice, on voit fixé dans le linteau de la cheminée trois poings en bronze; deux sont fermés, le troisième porte une hache. Au-dessous de chacun d'eux se trouve une plaque de bronze, indiquant que le poing en question y a été placé par sentence judiciaires, aux frais du délinquant, dont elle rappelle le nom. Elles datent toutes trois du XVI^e siècle.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1890.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants qu'il a reçus pour la Société.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. xviii, n^o 11.

2. Revue belge de numismatique.

3. Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. xxi et xxii des Annales.

Id. Les communes luxembourgeoises, par E. TONDEL, 2 vol.

4. Etre et être encore; des institutions militaires de la Belgique, par F. BERNAERT.

5. Mouvement démographique de la ville de Tournai, pendant un demi siècle, 1839 à 1888, par le docteur E. SCHREVEN.

Ces deux dernières brochures, hommages des auteurs, à qui des remerciements sont votés.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. le comte H. Duthoit, propriétaire du château de Le Loire, envoie une vue de ce château et autorise sa reproduction dans nos publications.

M. Desmazières, empêché d'assister à la séance,

prie la compagnie de l'excuser et envoie la description d'un livre intéressant Tournai.

A la vente faite à Paris, en avril 1888, de la bibliothèque de M. le baron de la Roche Lacarelle, M. Porquet libraire à Paris a acheté pour 2,600 francs plus les frais, l'ouvrage suivant.

« Les présentes heures à l'usage de Tournay ont été faictes pour Symon Vostre, libraire demourât à Paris en la rue Neuue Nostre-Dame à l'enseigne Saint Jehan leuangeliste (marque de Philippe Pigouchet sur le titre). S. date (almanach de 1502 à 1520, in-8° de 120 ff. caract. goth. mar. vert, coins dorés à feuillages semés de fleurs de lis sur le dos et sur les plats tr. dor. (reliure ancienne).

» L'exemplaire en vente imprimé sur velin et grand de marges (hauteur 185 mill.) était de la plus parfaite conservation (avec armoiries sur les plats). »

Il est procédé à l'élection des membres du bureau.

Sont nommés, au scrutin secret :

Président : M. le comte de Nédonchel.

Vice-Président : M. le chanoine Huguet.

Trésorier : M. Emile Desmazières.

Bibliothécaire : M. Amaury de la Grange.

Secrétaire : M. Eugène Soil.

MM. de la Grange, Maquest et du Chastel, présentent comme membre titulaire, M. Maurice Houtart, avocat à Tournai.

M. de la Grange, de la part de M. d'Herbomez donne lecture d'une note sur les fonds des intendances de la Flandre wallonne et du Hainaut, aux archives du département du Nord, à Lille. — On en vote l'impression.

M. le comte de Nédonchel communique à l'assemblée un manuscrit de sa bibliothèque intitulé :

Description de la ville de Tournai et des choses les plus remarquables y arrivées pendant les guerres civiles et les troubles, avec un mémoire sur la prise de cette ville par les hauts alliés, l'inauguration qui en fut faite au nom de sa majesté impériale et catholique, suivies de quelques petits traits de l'histoire.

Cet ouvrage, petit in-12 de 116 pages, est divisé en deux livres.

Le premier renferme 47 pages et se termine à l'année 1505. Le second relate les événements qui se sont passés pendant les troubles fomentés par les gueux. C'est une sorte de journal qui continue jusqu'en 1720.

Quoique la plus grande partie des faits que contient cet opuscule soient connus, et qu'ils aient été rapportés par nos historiens, on y trouve certains épisodes qui peuvent intéresser les descendants de ceux qui sont mentionnés dans cette narration, dont plusieurs détails sont certainement curieux.

L'auteur du manuscrit se fait connaître à la fin du 1^{er} livre, à la page 47 qu'il termine ainsi : *fin du 1^{er} livre, escrit par Thomas Igenain, second clercq de la Magdeleine, anno Domini MDCCXXXIII.*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



(enrôlements, entretien et transport des troupes etc.) Les intendants, on le voit, étaient donc universels et leur pouvoir dépassait encore celui de nos modernes préfets ou gouverneurs.

Puisque toutes les affaires se traitaient dans les Intendances, on conçoit la grosse importance que devaient avoir leurs archives et la masse énorme de documents que la suppression de ces institutions à la fin du siècle dernier a dû faire entrer dans les Archives provinciales ou départementales. Aux Archives du Département du Nord, cette importance est véritablement exceptionnelle. Sur le territoire qui compose aujourd'hui ce vaste Département, il n'y eut pas, en effet, autrefois moins de quatre Intendances, celle de la Flandre Maritime, celle de la Flandre Wallonne, celle du Hainaut et celle du Cambrésis. Les archives de chacune de ces quatre Intendances sont venues grossir, après 1790, le dépôt si riche dont les papiers de la Chambre des comptes de Lille formaient la base.

Malheureusement, depuis un siècle déjà qu'ils sont aux Archives du Nord, les documents de la série C n'ont pu encore être inventoriés ; et il est probable que, de longtemps, ils ne le seront pas. On travaille, en effet, dans ce dépôt, à inventorier les fonds de la série B ; et, malgré l'activité que l'habile direction de M. Jules Finot imprime à ce travail, ces fonds sont si considérables, puisqu'ils contiennent notamment toutes les anciennes archives de la Chambre des comptes de Lille, qu'on ne saurait actuellement prévoir dans combien d'années les archivistes pourront commencer à s'occuper de la série C.

Il est peut-être regrettable qu'avant de donner un inventaire aussi détaillé, malgré son titre d'*Inventaire-Sommaire*, que celui qui s'imprime actuellement pour

la série B, on n'ait pas cru devoir publier une simple description de toutes les séries des Archives du Nord analogue à celle que les Archives Nationales de France ont éditée (1). Le dépôt du Nord en valait certes la peine, et cette publication, tout en permettant aux érudits d'attendre patiemment celle de l'inventaire détaillé, leur eût rendu les plus grands services (2).

Mais ce sont là regrets superflus. Prenons les choses comme elles sont et revenons aux archives des Intendances. Je ne puis dire qu'elle soient en désordre aux Archives du Nord où on a même fait, autrefois, une tentative pour leur classement méthodique. Mais il faut avouer que cette tentative a eu peu de succès. Je m'en suis convaincu en recherchant, dans ces Archives, les documents qui peuvent intéresser le Tournaisis. J'ai trouvé ces documents dans deux fonds différents, celui de l'Intendance de la Flandre Wallonne et celui de l'Intendance du Hainaut; et, dans chacun de ces deux fonds, ils sont répartis sans aucune espèce d'ordre. Aussi la série C des Archives du Nord serait-elle un vrai dédale où il serait impossible de se retrouver si l'on n'avait pour s'y guider une Table des matières, manuscrite et très sommaire, des quatre fonds des

(1) *Inventaire-Sommaire et Tableau méthodique des fonds conservés aux Archives Nationales. Première partie : Régime antérieur à 1789.* 1 vol. in-4°, Paris, Imprimerie Nationale, 1871.

(2) Mgr Dehaisnes, quand il publiait son *Etat général des registres de la Chambre des comptes de Lille relatifs à la Flandre* (1 vol. in-8°, Lille, Lefebvre Ducrocq, 1873. Extrait des *Annales du comité Flamand de France* tomes XI et XII), était évidemment pénétré du désir de faire connaître sommairement l'ensemble du dépôt du Nord avant d'en donner l'inventaire détaillé. Il faut regretter vivement que le livre de Mgr Dehaisnes sur les registres relatifs à la Flandre n'ait pas été suivi de publications analogues sur les autres parties du dépôt que l'éminent archéologue a longtemps administré.

Intendances. Il faut se fier à cette Table faite de mieux ; mais, en ce qui me concerne, je déclare avoir la presque certitude que plus tard, quand un véritable classement de la série C sera entrepris, il fera reconnaître un certain nombre de dossiers concernant le Tournaisis, que la situation actuelle ne permet pas de découvrir. C'est donc des seuls documents dont l'existence m'a été révélée par la Table des Matières dont il vient d'être question que je vais parler ici.

On sait pour quelles époques ils peuvent intéresser notre province. L'Intendance est une institution du XVII^e siècle et toute française. C'est donc pour le temps où le Tournaisis fut, aux XVII^e et XVIII^e siècles, rattaché à la France que les dossiers des Intendances peuvent avoir pour lui de l'intérêt. Mais il faut ici faire une remarque. Depuis 1713 les diverses parties de l'ancienne province du Tournaisis ont eu presque toujours des destinées différentes. Tandis que le Tournaisis proprement dit, réuni à la France par Louis XIV en 1667, repassait en 1713 sous la domination autrichienne, les seigneuries de Mortagne et de Saint-Amand, depuis 1667, n'ont plus cessé d'être françaises. Il s'ensuit qu'on trouve dans les archives des Intendances tous les dossiers concernant Mortagne et Saint-Amand de 1667 à 1790. Au contraire pour le Tournaisis, ces archives qui seront intéressantes pour les années 1667 à 1713 seront muettes de 1713 à 1790. Elles reprendront cependant la parole pour éclairer l'histoire du Tournaisis pendant les quelques années où, après Fontenoy, il redevint de nouveau français (1746-1748).

Je vais présenter successivement les documents des Intendances qui concernent le Tournaisis et ses trois grandes subdivisions : les seigneuries de Tournay-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

I. — DOCUMENTS CONCERNANT LE TOURNAISIS.

Je signale d'abord ceux qui sont relatifs aux *Limites* de cette petite province. Je les trouve dans les liasses C. 849, 850 et 863 du fonds de l'Intendance du Hainaut, et dans les liasses C. 55 à 59 du fonds de l'Intendance de la Flandre Wallonne. Dans les liasses C. 849 et 850 (Intendance du Hainaut) je relève : 1° Une liste des villages et hameaux du Tournaisis en 1629; 2° une liste de ces mêmes villages et hameaux en 1669; 3° une liste des villages dépendans de l'Etat du Tournaisis datée du 24 octobre 1668; 4° un plan du village de Bruille dressé en 1690. Ces deux liasses renferment en outre un assez grand nombre de pièces manuscrites et imprimées relatives aux limites du Tournaisis. Elles sont importantes. La liasse C. 863 (Intendance du Hainaut) ne l'est pas moins. Elle contient, parmi les pièces qui doivent attirer particulièrement l'attention, des « Réflexions pour prouver que la baronnie d'Antoing n'a jamais dépendu de Tournay ni fait partie de ce que l'on appelle le Tournaisis. » A ces Réflexions qui fourmillent d'erreurs sont joints deux mémoires tendant au même but et reproduisant les mêmes arguments.

Les liasses C. 55-59 (Intendance de la Flandre Wallonne), liasses dont plusieurs sont doubles, contiennent toute la correspondance relative aux conventions de limites et échanges de territoires faits, en 1769 et 1770, entre le roi de France et l'impératrice Marie-Thérèse. Pour établir ces conventions on a fait des enquêtes sur les revenus des villages à échanger. Les résultats en sont consignés dans des mémoires

volumineux et des plus intéressants, dont la lecture en apprend long sur les villages du Tournaisis, leur histoire, leur importance en 1769, etc., etc. Des plans en grand nombre sont annexés à ces mémoires.

J'ai remarqué dans les liasses dont je parle les documents suivants : 1° Procès-Verbaux contenant les traditions et remises du village de la Howarderie et du fief du bois de Cavrines, lesquelles ont été faites par le commissaire du Roi en exécution des articles 4 et 7 de la convention du 19 décembre 1779 ; 2° procès-verbal général de liquidation entre M. de Calonne et M. le comte de Nény pour les parties de la châtellenie de Lille cédées par le Roi Très-Chrétien à la feuë Impératrice-Reine ; 3° pétition du comte du Chastel à l'Intendant de Flandre de Calonne pour avoir, malgré la cession de la Howarderie à l'Autriche, les mêmes facilités de communication qu'autrefois avec ses terres du village d'Aix-en-Pévèle, resté à la France ; 4° correspondance relative à la plantation des bornes destinées à délimiter les nouvelles frontières.

Tous ces articles sont dans la liasse C. 57. Les suivants se trouvent dans la liasse C. 59.

5° Mémoire adressé à l'Empereur, dès 1719, par les Etats du Tournaisis pour lui signaler l'inconvénient des enclavements de la châtellenie de Lille dans le Tournaisis et *vice-versâ* ; 6° correspondance sur le même sujet en 1719 et 1720. On y fait valoir la difficulté de la perception des impôts dans les enclavements, l'impossibilité d'une bonne organisation des services de la douane, l'importance de la fraude, etc. ; 7° traité d'échange avec le Tournaisis, pour la levée des impôts dans les enclavements respectifs (1763).

Dans la liasse C. 56 (Intendance de la Flandre-Wallonne) un dossier offre un intérêt tout spécial mais

supérieur. Il concerne l'échange des archives qui devait accompagner l'échange des terres entre la France et l'Autriche. Toute la correspondance de Godefroy à ce sujet se trouve dans ce dossier qui, pour l'histoire du dépôt des Archives du Nord, est de tout premier ordre.

L'historien des *Etats du Tournaisis* trouverait à glaner dans les liasses C. 520 et 205 du fonds de l'Intendance du Hainaut. Il y a en effet, dans C. 520, un dossier intitulé : *Affaire des Etats du Tournaisis contre Saint-Amand*, qui est relatif à la liquidation des dépenses effectuées au temps où Saint-Amand faisait encore partie intégrante de la province du Tournaisis. J'observe que la liquidation dont il s'agit n'était pas encore achevée en 1750, bien que Saint-Amand fût séparé du Tournaisis depuis 1713. Les mêmes difficultés existaient pour les Etats du Tournaisis avec Mortagne au sujet de la part contributive de cette seigneurie dans les dépenses du Tournaisis au temps où elle en dépendait. On en trouve la trace dans la liasse C. 205.

Il y a dans la liasse C. 848 (Intendance du Hainaut) quelques notes sur les gages des officiers du bailliage du Tournaisis sous la domination française. Cette liasse comme C. 847 (Intendance du Hainaut) contient du reste un assez grand nombre de documents intéressants pour les *Finances du Tournaisis*. Ce sont pour la plupart des comptes qui seraient mieux à leur place dans le fonds du bailliage que j'ai eu l'occasion de décrire (1).

Dans la liasse C. 859 du fonds de l'Intendance du Hainaut se trouve un dossier intitulé : *Intendance de*

(1) Notice de divers fonds relatifs à Tournai et au Tournaisis conservés à Lille aux Archives du Nord, pp. 14 et seq.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



II. — DOCUMENTS CONCERNANT TOURNAY.

Ceux qui concernent la *Capitation* à Tournai et dans sa banlieue ne sont pas les moins précieux. Il s'en trouve une série pour les années 1706 et 1707 dans la liasse C. 844 du fonds de l'Intendance du Hainaut, et la liasse C. 859 du même fonds contient un registre de la capitation de Tournay en 1696 qui est un document des plus intéressants pour l'histoire intérieure de la ville à cette époque. Ce registre est un de ceux que j'avais autrefois cherchés en vain à Lille, (Voir ma Notice de divers fonds, etc. p. 31) et probablement celui qui porte la cote C. 211 dans l'Inventaire-Poret des Archives du Nord. Il donne sur les habitants de Tournai en 1696, l'importance de leur fortune, le nombre de leurs domestiques, etc., des indications piquantes. Notre registre s'ouvre par la liste des magistrats. En regard du nom de chacun se trouve l'indication de la somme à laquelle il était taxé. Le Prévôt est inscrit le premier. C'était alors le baron de Rongy. L'article qui le concerne dans le registre est libellé comme suit :

« M. le Baron de Rongy	250 liv.
Un cocher, deux valets et deux servantes	8 liv. ».

Après les magistrats et les fonctionnaires de tout ordre jusques et y compris les geôliers, viennent les bourgeois habitants de la paroisse de Notre-Dame classés suivant leur domicile, par rues. Je remarque, dans la rue de la Tête-d'Or.

« Denis Faucille, aubergiste à la Teste d'Or	10 liv.
» Deux servantes et un valet	5 liv. ».

Dans la rue de La Ture,	
« Marie Sebille et Anne Le Francq maistresses d'escolle	2 liv. ».
Dans la rue Saint-Martin,	
« Marguerite Carnoy veuve de Jacques Le Clercq, hautelisseur	3 liv.
Une servante	2 liv. ».

Les nobles domiciliés dans le périmètre de la paroisse de Notre-Dame sont mentionnés après les bourgeois. Mais leur domicile, à la différence de celui de ces bourgeois, n'est pas indiqué. Parmi les nobles vivant sur la paroisse de Notre-Dame en 1696, je note M^{me} Vanderbecque, veuve du président Errembaut taxée 150 livres et M. Vanderbecque, seigneur des Wattines son frère, taxé 40 livres. La taxe de 150 livres est de beaucoup la plus élevée de celles que payaient les nobles de la paroisse de Notre-Dame. Il n'y a que M^{me} de Bargibant, veuve elle aussi d'un président au Parlement, qui y atteigne avec la présidente Errembaut.

La paroisse de Saint-Piat est celle dont les habitants sont énumérés après ceux de la paroisse de Notre-Dame. Puis viennent successivement les paroisses de Saint-Quentin, de Saint-Pierre, de Saint-Nicaise, de La Madeleine où je remarque Simon Lannoy, maître-hautelisseur taxé 4 livres et Jeanne Parisis, veuve de M^e du Moulin, petite hautelisseuse. Sur la paroisse de Saint-Jacques qui vient ensuite je constate la présence aux Salines de cinq ou six brasseurs, de Pierre Vandecq, tailleur d'images taxé 2 livres, d' « Ignace Morille, aubergiste à la Petite-Nef : 10 liv.; une servante : 2 liv. ». L'hôtel actuel de la Petite-Nef pouvait bien alors s'appeler la Grande-

Nef, car je trouve, sous la rubrique : Rue de le Cigne : « Jean-Baptiste Devos, aubergiste à la Grande-Nef : 10 liv.; une servante : 2 liv. ». Les nobles étaient nombreux qui vivaient sur la paroisse de Saint-Jacques en 1696. Leur domicile n'est pas indiqué dans notre registre. Les plus fort imposés sont alors : le baron d'Angreville taxé 250 livres; le baron de Flers 250 livres; M. de Pottes, M. de Wannehain, M. Thierry le Jeune chacun 120 livres; la comtesse de Bergay 125 livres; etc.

Après Saint-Jacques vient Saint-Brice où je trouve beaucoup de nobles et, de même que sur Saint-Jean qui apparaît ensuite, un grand nombre de hautelisseurs. Avec la paroisse de Saint-Nicolas se termine la liste des habitants de Tournay soumis à la taxe. Mais le registre n'est pas clos, car on y trouve, pour finir, la « Déclaration des quantités des occupations de terres des habitants des quartiers du Saulchoir, du Bruille, de Morel, de Visencourt, de Warchin, de Rumillies, d'Allain, de la Porte Vallenchenoise, de Saint-Martin, de Cocquerel, d'Orcq, de Sept-Fontaines, de Constantin et des villages de Béthomé, Calonne, Chercq, Ere, Saint-Maur, Marcquain, Chin et Froyenne. » En somme toutes les personnes inscrites sur le curieux registre dont je viens d'essayer de donner un aperçu devaient payer ensemble 30,356 livres. Je crois avoir montré par les citations que j'ai faites de ce registre de quelle utilité il pouvait être; je n'insisterai donc pas sur son intérêt.

L'histoire du *Parlement de Tournay* s'éclaire d'une lueur très vive pour qui examine, aux Archives du Nord, les liasses C. 844, 848 et 863 du fonds de l'Intendance du Hainaut, et surtout la liasse C. 73 du fonds de l'Intendance de la Flandre Wallonne. En



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Cambrai à Douai, sa suppression en août 1771 et son remplacement par un conseil supérieur établi à Douai en septembre 1771, etc. Et bien que les pièces concernant le Parlement de Tournay ne se trouvent relativement qu'en petit nombre dans cette liasse, elle ne laisse pas d'être précieuse pour l'histoire de ce Parlement. Outre une collection d'ordonnances imprimées relatives à la chancellerie du Parlement de Tournay, j'y ai remarqué la minute d'un « Mémoire sur l'érection du Palais pour le conseil souverain de Tournay. » Il faut appeler l'attention sur ce mémoire d'où j'extrais les détails qui suivent.

Créé en 1668, le conseil souverain de Tournay avait d'abord établi son siège dans l'hôtel du bailliage. Mais cet hôtel fut bien vite reconnu insuffisant et le conseil dut se transporter dans les galeries et la salle de la Bourse mise à sa disposition, pour deux ou trois années, par les Prévôt et Jurés de la ville. Ce n'était donc là qu'une installation provisoire, et à peine avait-il pris possession de la Bourse que le conseil songeait à se faire construire un Palais définitif. L'embellissement de Tournai était à l'ordre du jour en ce temps-là. Le roi Louis XIV venait à peine de reprendre à l'étranger ce *berceau de la monarchie française* et déjà, par ses ordres, on démolissait, pour y construire une nouvelle citadelle, un quartier qui n'avait rien d'élégant. D'un autre côté, sous l'inspiration royale, on édifiait les quais dont la ville aujourd'hui encore s'enorgueillit. Les magistrats communaux de Tournai pensèrent, avec raison, que l'érection d'un Palais pour le conseil souverain devait contribuer à augmenter la beauté de leur ville. Que si on l'édifiait sur le sol de l'ancien château on inciterait les particuliers à se porter aussi de ce côté, à bâtir, sur ces

quais vides encore de constructions, des demeures plus ou moins somptueuses. Les prévôt et jurés laissèrent donc entendre que, si le conseil souverain choisissait pour s'y établir l'emplacement qui leur souriait, le concours financier de la ville lui serait acquis dans une forte mesure; on donnerait de l'argent; on fournirait des matériaux; on faciliterait toute combinaison financière pouvant amener l'achèvement du Palais, etc., etc. Les membres du conseil souverain furent séduits par ces promesses. Ils se décidèrent à édifier leur Palais à l'endroit souhaité. Les terrains sur lesquels devaient s'élever les bâtiments furent achetés partie aux Jésuites, partie aux Chartreux. On acquit une grande quantité des matériaux provenant de l'abbaye de Saint-Médard qu'on démolissait alors pour construire sur son emplacement la citadelle (1). On parvint, non sans peine, à se procurer les sommes nécessaires à l'exécution d'un projet dont le devis était de 50,000 florins; le Palais s'éleva; et la ville de Tournai se trouva dotée du vaste bâtiment, sans valeur artistique, qui sert aujourd'hui de manufacture de porcelaines à M^{me} veuve Victor Péterinck.

Nous trouvons dans les dossiers des Intendances peu de documents sur le commerce et l'industrie à Tournai aux XVII^e et XVIII^e siècles. Je dois pour-

(1) « Ayant trouvé, dit notre mémoire, des très beaux bastimens à vendre dans l'abbaye de Saint-Marcq, qui se doivent desmolir à cause du voisinage de la citadelle, il a esté invité, par le vile prix et le grand avantage qu'on en recevra en l'exécution de ce dessein, d'en achepter, pour trois mils cinq livres, deux cens pieds de long de vingt-quatre de large, faict depuis l'an 1640, ornez de belles pierres de taille; et outre ce, un peron de pierres d'Escaussine, avecq deux cens pieds ou environ de muraille aussy de pierres de taille. »

Sur la construction de notre Palais Cf. Pilot, Hist. du Parlement de Flandre t. 1, pp. 154 et seq.

tant signaler une pièce du 28 juillet 1671 relative à l'exemption d'impôts pour la manufacture de faiences du sieur Scorion (C. 849 Intendance du Hainaut).

Les « Pièces de l'estat des rentes confisquées sur le corps de la ville de Tournay, » et les « Papiers concernant les rentes confisquées sur la ville de Tournay appartenantes à des sujets d'Espagne (1674-1680) » que je trouve dans la liasse C. 861 (Intendance du Hainaut) complètent les documents que j'ai signalés, pp. 24 et seq. de ma Notice de divers fonds, etc.

Dans les fonds des Intendances les dossiers relatifs aux armées sont toujours nombreux. Ainsi on trouve dans la liasse C. 844 (Intendance du Hainaut) des pièces relatives à la fourniture des viandes aux soldats de la garnison de Tournay en 1691 et 1692; dans la liasse C. 846 (Intendance du Hainaut) des documents concernant des fournitures de fourrages pour la cavalerie en 1679, les charrois faits pour l'armée en 1667, etc. La liasse C. 862 (Intendance du Hainaut) est exclusivement consacrée aux hôpitaux militaires de Tournai en 1677. On y trouve notamment les comptes du sieur de Marne, directeur de ces hôpitaux. Ces comptes sont mensuels; nous les avons pour les mois d'août à novembre 1677. Les états nominatifs des officiers et soldats entrés et sortis pendant ce même laps de temps ne sont pas sans intérêt. On y voit les noms des très nombreux régiments qui composaient alors la garnison de Tournai. C'étaient les régiments d'infanterie des Gardes, de Navarre, du Roy, d'Anjou, du Dauphin, de la Reine, de Languedoc, d'Alsace, Royal-Roussillon, de Piémont-Ducal, des Gardes-Suisses, etc.; et les régiments de cavalerie de Gournay, du Dauphin, d'Orléans, de la Reine, Maître-de-camp-général, Cornette-blanche, de Piémont-Royal, etc.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



coutumes qui, à ce que nous apprend notre manuscrit, ont été rédigées par ordre de Charles-Quint, étaient suivies à Lecelles, Nivelles, Rosult, Sars et Rosières (paroisse de Brillon), Rumegies, Saméon et Bléharies. Je les crois inédites. Dans tous les cas, elles ne sont pas dans le *Nouveau coutumier général*. La coutume de Tournay imprimée dans ce recueil a été promulguée en 1552. Notre coutume de Saint-Amand doit être à peu près de la même époque.

Dans les liasses que nous avons énumérées, les dossiers concernant les villages avoisinant Saint-Amand sont nombreux. Ils le sont surtout dans la liasse C. 835 du fonds de l'Intendance du Hainaut.

IV. — DOCUMENTS CONCERNANT MORTAGNE.

La seigneurie royale de Mortagne a une histoire infiniment plus intéressante que celle de la seigneurie abbatiale de Saint-Amand. D'abord possédée par des seigneurs particuliers, après qu'elle eut passé des mains de Baudouin de Mortagne dans celles de Philippe-le-Bel en 1314, elle resta près d'un siècle dans le domaine direct des rois de France. Mais en 1406, en considération du mariage projeté de son fils Jean duc de Touraine avec Jacqueline de Bavière, le roi Charles VI fit don au jeune prince de la ville, terre, chastel et chastellenie de Mortagne. Aux termes de cette donation, Jacqueline, en cas de mort de son mari, devait conserver à titre de douaire la jouissance des revenus de Mortagne. En jouit-elle jusqu'à sa mort en 1436? Nous ne saurions l'affirmer. Mais il est sûr que le domaine royal ne recouvra pas alors la jouissance de ces revenus que des considérations politiques lui avaient fait, dès

avant la mort de Jacqueline, abandonner de nouveau. Par le traité d'Arras de 1435, en effet, Charles VII, qui se réservait la ville de Tournai, le Tournaisis et Saint-Amand, avait cédé au duc de Bourgogne Mortagne et ses dépendances. Le duc de Bourgogne était ainsi mis en possession légitime d'une seigneurie à laquelle il attachait une haute importance et dont, en 1423, le roi d'Angleterre, agissant au titre usurpé de roi de France, l'avait investi en même temps que du Tournaisis. La seigneurie de Mortagne resta au duc de Bourgogne jusqu'en 1464 que Louis XI la racheta en même temps que les villes de la Somme. Mais quatre ans après, par le traité de Péronne du 14 octobre 1468 le roi céda à nouveau à Charles-le-Téméraire la libre jouissance de la terre et seigneurie de Mortagne (1). Il la reprit à la mort de Charles et peu de temps après, en décembre 1478, il en disposa en faveur de Guillaume de Thouars son échanson.

Il est certain que la propriété de notre seigneurie resta aux rois de France jusqu'en 1513, année où Henri VIII la conquit. Rétrocédée à François I^{er} par le traité de Londres du 4 octobre 1518, elle demeura entre ses mains jusqu'au traité de Madrid (1525). Elle passa alors à Charles-Quint pour rester dans sa maison jusqu'en 1667, année où elle rentra, pour n'en plus sortir, dans le domaine des rois de France.

Mais de 1478 à 1667 qui a eu la jouissance de la seigneurie de Mortagne? C'est ce qu'il m'est impossible de dire d'une façon certaine. Et je sais seulement que Guillaume de Thouars, François de Bourbon comte

(1) En 1435, Philippe-le-Bon avait concédé la jouissance de Mortagne au seigneur d'Haubourdin qui la conserva, semble-t-il, jusqu'en 1467.

de Saint-Paul, le prince de Ligne et Philippe Vandergracht la possédèrent tour à tour pendant ce laps de deux siècles.

On voit si j'avais raison de dire que l'histoire de la seigneurie de Mortagne avait été fort mouvementée. Des pays plus grands sont moins disputés. Mais c'est aussi que Mortagne est une position stratégique. Placée dans l'angle que forment, avant de se réunir, la Scarpe et l'Escaut, elle commande ces deux rivières. De plus c'est une position importante au point de vue commercial, car ses appendances et dépendances sont échelonnées le long des deux rives de l'Escaut et de la Scarpe. On conçoit que les traités qui la concernent, et notamment celui d'Utrecht, stipulent en général qu'il n'y sera fait ni fortification, ni écluses.

J'ai distingué les appendances et les dépendances de Mortagne. Il ne faut pas les confondre. Les appendances, ce sont : Flines, Rouillon, Rœux, Rodegnies, Bruille, Notre-Dame-au-Bois et une partie d'Haute-rive. Quant aux dépendances ce sont : les seigneuries de Legie, du Hoursel à Verne, des Francs-fiefs de l'abbaye, du Locron, du Ponthoir à Maulde, de Laplaigne et de Forest. Mais il faut noter que quand on parle simplement de Mortagne on entend communément désigner la seigneurie avec ses appendances. « Et lorsqu'on veut restreindre Mortagne à ce qu'on entend la ville de Mortagne, dit un ancien mémoire, on l'explique par les mots l'Ecroëtte de Mortagne. »

Sauf Laplaigne, toutes les parties de l'ancienne seigneurie de Mortagne appartiennent aujourd'hui à la France. Elles suivaient toutes, autrefois, la coutume de Mortagne, et au siècle dernier formaient six maires relevant de trois évêchés différents. L'Entre-deux-rivières dépendait du diocèse d'Arras, la partie au-delà



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de Mortagne qu'on rencontre à Lille dans les archives de ces institutions. La liasse C. 360 (Intendance de la Flandre Wallonne), liasse excellente à tous points de vue du reste, en renferme elle aussi quelques-uns parmi lesquels je dois signaler :

1° Un petit dossier intitulé : Papiers concernant la terre de Mortagne, qui contient, entr'autres choses, des comptes de recettes de cette terre après sa confiscation en 1581 par Philippe II sur Philippe Vandergracht, seigneur de Mortagne ;

Et 2° une lettre des gens du Conseil d'Etat à la reine Marie de Hongrie, datée de Bruxelles, le 8 février 1550, lettre qui, pour l'histoire de Mortagne et du Tournaisis, m'a paru offrir un vif intérêt.

La plupart des documents contenus dans la liasse C. 205 (Intendance du Hainaut) sont relatifs à l'administration de la seigneurie de Mortagne pendant les années 1743 et suivantes. Il en est de même des pièces qui remplissent les liasses C. 249, 317, 833 et 836 (Intendance du Hainaut). On trouve dans la dernière de ces liasses des renseignements intéressants sur la construction d'un hôtel de ville à Mortagne, de 1761 à 1764, et dans la liasse C. 249 il faut remarquer un fort dossier concernant la navigation à Mortagne, à Saint-Amand et surtout à Condé au XVIII^e siècle.

Je dois encore signaler les registres C. 131, 132 et 134 et la liasse C. 837 (Intendance du Hainaut), qui contiennent des « Comptes de la terre et seigneurie de Brueil en Tournésis appartenant à Philippe-Emmanuel de Croy, comte de Solre, etc. ; laquelle, en exécution de l'ordonnance portant confiscation des biens appartenans aux sujets d'Espagne de la prévôté de Valenciennes a été saisi sur ledit comte de Solre. » Ces comptes, auxquels sont annexées des pièces comptables,

se rapportent au village de Bruille-lez-Saint-Amand qui dépendait de la seigneurie de Mortagne. Nous les posséderons pour les années 1672, 1673, 1674, 1675 et 1676.

J'aurais terminé si je ne tenais à insister sur ce fait que les divers dossiers que je viens d'énumérer sous la rubrique *Mortagne* ne renferment pas seulement des pièces sur cette localité. Ils en contiennent aussi sur les villages voisins. Et le moins intéressant n'est certainement pas le « Mémoire concernant l'abbaye de Château, proche Mortagne et le franc-fief possédé par cette abbaye et mouvant de Mortagne. » Ce mémoire se trouve dans la liasse C. 361 du fonds de l'Intendance de la Flandre Wallonne. Il porte la signature de Jean-Baptiste-Achille Godefroy.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Décembre 1889.

— ou —

SEANCE DU 13 FÉVRIER 1890.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

M. le Secrétaire dépose les volumes qu'il a reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. XVIII.
2. Annuaire de l'Académie pour 1890.
3. Compte rendu des Séances de la Commission royale d'histoire, 4^e série, t. XVI, 3^e bulletin.
4. Biographie nationale, t. X, 3^e fascicule.
5. Société royale belge de géographie. Bulletin 1889, n^o 6.
6. Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 2^e série, tomes XIII et XIV.
7. Collection des chroniques belges inédites, 4 volumes : Correspondance du cardinal Granvelle, par M. CH. PIOT. — Histoire des troubles des Pays-Bas, de messire Renan de France, par le même. — Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, tome VIII, par le baron KERVYN DE LETTENHOVE. — Cartulaire des comtes de Hainaut, tome IV, par M. LÉOPOLD DEVILLERS.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



COPIE D'UNE LETTRE ADRESSÉE A MONSIEUR TAMINE,
INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, A MONS.

Ath., le 30 octobre 1889.

Monsieur l'Ingénieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointe, une truelle trouvée par moi lors de la démolition, en 1875, des arcs des Chauffours situés sur l'Escaut à son entrée à Tournai, arcs qui ont été construits entre les années 1281 et 1302. (Bozière, Tournai ancien et moderne, page 49.)

Les arcs des chauffours se composaient de trois ogives en tiers-points de 6^m,30 de largeur formant un pont terminé aux rives du fleuve par deux grosses tours ; le pont réunissait les défenses militaires de la ville de Tournai de la troisième enceinte.

Cet instrument, unique, je crois, dans le pays, mérite d'être conservé dans un musée parce que c'est avec de pareils outils que les maçons du moyen-âge ont construit les immenses édifices qui remplissent les principales villes de la Belgique et autrement hardis que les constructions les plus récentes exécutées en métal.

La truelle diffère complètement de la truelle des maçons romains dont un spécimen, figuré au croquis ci-contre, a été trouvé parmi d'autres instruments de maçon dans une maison à Pompéi. (Anthony Rich, Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, Paris, 1878, page 676.)

Elle diffère aussi de l'instrument du maçon moderne dont les dimensions linéaires sont doubles de celles de l'instrument du moyen-âge.

Le fer de la palette est fort bien travaillé et l'on serait tenté de croire que la surface supérieure a été laminée, ce qui est impossible, les premiers laminoirs datant des dernières années du règne de Charles-Quint.

La longueur de la soie de la poignée indique bien que la truelle était l'outil d'un homme fait, cette longueur étant exactement celle de la poignée de la truelle employée aujourd'hui par nos maçons.

Je joins à mon envoi un calque de l'instrument représentant deux de ses projections.

Le conducteur principal,

V. VANDENABEELE.

M. Cloquet communique un travail complémentaire de ses *Etudes sur l'art à Tournai*. — On en décide l'impression dans les Bulletins.

M. de la Grange donne lecture de précieux documents sur l'auteur de la tombe de Béatrix de Clermont en 1295 et sur d'autres artistes tournaisiens. Ce travail complétant en quelque sorte la communication de M. Cloquet, on en vote l'impression à la suite de celle-ci.

L'ART A TOURNAI.

Depuis l'impression des *Etudes sur l'art à Tournai* (1), plusieurs publications archéologiques nous ont

(1) On trouvera les documents auxquels nous faisons allusion dans le *Bulletin de la Société historique de Tournai*

apporté des données complémentaires sur les œuvres de nos artistes, ou sont venues confirmer, par les appréciations d'écrivains autorisés, des hypothèses émises dans notre travail.

En parlant de la sculpture romane tournaisienne (t. 1, pp. 98 et 99), nous avons fait ressortir la similitude d'une nombreuse collection de fonts baptismaux épars dans les régions voisines du Tournaisis et taillés dans notre pierre. Nous ajoutions : « Un seul atelier, qui ne pouvait être ailleurs qu'auprès de nos carrières, a fourni ces fonts, et quantité d'autres, dans une vaste région dont Tournai occupait le centre. » Cette région, selon nous, s'étendait, au nord, jusqu'à l'embouchure de l'Escaut; au midi, jusqu'à la Picardie et à l'est, jusqu'au bassin de la Meuse.

A la dernière réunion des délégués de la Sorbonne (séance du 12 juin 1889) (1), M. Enlart, archiviste paléographe, a lu une note sur les fonts baptismaux du Nord de la France qu'il ne sera pas sans intérêt de rapprocher des remarques que nous avons émises à une époque antérieure; M. Enlart signale d'une manière particulière des fonts pédiculés du type auquel appartiennent nos fonts romans. Les uns sont monopédiculés, d'autres reposent sur un cylindre central flanqué de quatre colonnettes aux angles.

L'auteur de la note fait remarquer ensuite que tous ces fonts de l'époque romane doivent provenir des ateliers de Tournai et de Boulogne, comme le prouvent la nature de la pierre employée et la ressemblance frappante qu'ils présentent entre eux.

Après cette communication, M. Demaisons s'est dit

(1) V. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1889, p. 162.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

dans l'église de Damme, par M. le baron Béthune de Villers, et qui est en ce moment restauré par les soins de M. Pickery sous les auspices du Gouvernement.

Dans une revue anglaise, le *Journal of Proceedings*, n° 5 de 1880, M. Wyata Pap Worth, s'occupant de l'abbaye de Westminster, ses maîtres maçons et ses architectes, fait mention d'un tombeau de Philippe de Hainaut fait en 1376-77 par *Hawkin Liège* pour le prix de 200 marks ; cet artiste est considéré par plusieurs comme étant hennuyer, peut-être de Valenciennes, telle est l'opinion émise par feu G. Gilbert Scott (1). Cette donnée n'est pas inutile à recueillir ici, vu les rapports étroits de Valenciennes avec Tournai à cette époque reculée.

Nous n'avons pas manqué de faire ressortir la part honorable prise par les artistes tournaisiens dans les travaux considérables exécutés à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, sous les auspices de l'abbé Jean du Clercq. Jean Daret fut le directeur artistique de ces travaux ; il dessina les cartons des tapisseries aussi bien que le riche mobilier d'airain, fondu par Michel de Gand pour les autels de l'église abbatiale. Nous avons constaté, en outre, que de cette époque date la fin de la prépondérance des ateliers de Dinant sur ceux de Tournai, du moins dans cette région.

Les documents sur lesquels s'appuyait cette partie de notre étude, viennent d'être publiés *in extenso* par la *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*. — L'archiviste distingué du Pas-de-Calais, M. H. Loriquet, en a tiré les intéressantes données qui lui permettent de tracer un portrait superbe de ce grand ami des arts, de ce fervent déco-

(1) V. *Gleannigs from Westminster Abbey*.

rateur de la maison divine, Jean du Clercq (1429-1461), surnommé le *bon abbé*.

Durant trente-quatre ans il se consacre au parachèvement de sa belle église abbatiale. Autorisé par Rome à dépenser, pour l'enrichir, une somme de 10,000 frs. qu'il a épargnée sur sa crosse, et tout ce qu'il pourra mettre de côté à l'avenir, nous le voyons, dans son journal intime, thésauriser en vue de ses beaux projets. On le voit élever quatre travées de la nef et de ses bas-côtés, avec des chapelles collatérales, six autres, couronnées de voûtes peintes et dorées, ornées de verrières, pavées d'un carrelage polychrome et de dalles gravées, et orner enfin la lourde tour des cloches d'un portail monumental.

Non content d'aider au gros œuvre, il dote la chapelle d'un autel avec piscine, une autre, de deux chandeliers en cuivre achetés à Tournai. Il orne l'autel de la chapelle du Saint-Esprit, d'un groupe sculpté, où figure la Trinité entourée d'un cortège d'anges, couvrant de son égide saint Vaast, saint Jean-Baptiste et le donateur lui-même. Il fait faire un retable sculpté à volets, sur lequel Jacques Daret (natif de Tournai et non de Lille, comme le dit M. Loriquet) peindra une histoire complète du Saint-Esprit, (qui devait être bien curieuse au point de vue de l'iconographie,) l'image des quatre prophètes qui l'ont racontée, celle de saint Vaast et celle de l'abbé.

Pour ajouter à la magnificence du chœur dont le joyaux principal était le retable d'argent massif du grand autel, que des pillards allemands devaient plus tard enlever, il commande à Michel de Gand (1442) et fait dorer par Jacques Daret, une colonne de laiton garnie de ses chandeliers et de la crosse qui soutiendra le pyxide et la réserve eucharistique. Il fait

exécuter aussi à Tournai sur les patrons de Daret, un *lampier* pendant devant l'autel, travail que nous avons du reste signalé.

N'est-ce pas cet autel même qui a figuré sur le triptyque de la cathédrale actuelle, et qui est un des plus remarquables spécimens de l'ancienne ordonnance des autels? Il y a tout lieu de le croire. Nous l'avons reproduit dans notre étude; faisons remarquer qu'il offre encore avec l'œuvre de Michel de Gand et de Jacques Daret, cet autre trait de ressemblance, sinon d'identité: la statue de la Vierge placée derrière sur un pilier. N'est-ce pas là, cette « colonne à chapiteau, peinte et dorée, supportant une Notre-Dame d'albâtre » que Jean Du Clercq érigea en 1461?

Le *bon abbé* confie encore à Willaume au Vaissel, hautelissier, la confection d'une tapisserie représentant la *Résurrection*, qu'il veut placer devant la châsse de saint Vaast, aux grands jours, tandis qu'en son humilité, il se contente, pour la grande salle de son logis abbatial, des cartons de cet ouvrage, peints par Daret.

Nous ne nous arrêterons pas aux nombreux et riches vêtements brodés d'orfrois qu'il achète sur commande.

La plus grande pensée de sa vie fut l'embellissement de la chapelle Notre-Dame. Le célèbre *entailleur* Collard de Hordain sculpta dans le plus beau chêne (1433) un retable, un triptyque orné des douze apôtres et d'un couronnement de la sainte Vierge en albâtre acheté en Allemagne. Daret fut, comme d'habitude, chargé de polychromer cet ouvrage. Henri Herbert fournit les quatre colonnes de laiton, analogues à celles que figure notre gravure, et qui servaient de support aux courtines.

Le fondeur *Herbert* que nous venons de citer était un fondeur dinantais; nous avons fait remarquer que



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



mêmes ne délaissent pas les artistes flamands. Jacques de Baerge de Termonde fait en 1391 un retable pour la Chartreuse de Dijon qu'a sans doute peint Melchior Broederlum d'Ypres. L'école flamande précède et domine l'école bourguignonne qui, à son tour, doit produire une sorte de renaissance anticipée de l'art français.

Or quel est le berceau de cette école flamande? Tournai, disaient il y a quarante ans les Waagen et les de Laborde; Tournai, répète aujourd'hui M. E. Müntz, l'éminent critique d'art, dont les écrits ont tant d'autorité.

Avant d'étudier un chef-d'œuvre du père de l'école de Dijon, le tombeau de Philippe Pot, tout récemment acquis par le Louvre : « Jetons, dit M. Müntz, un regard sur le berceau de la nouvelle école, que les historiens d'art les plus autorisés, Waagen, Schnaase, le marquis de Laborde, s'accordent à placer à Tournai, » et il reproduit des considérations sur notre école d'art, que nous avons trop souvent développées nous-même pour les transcrire encore ici (1).

Ce qui expliquerait assez bien la tendance au réalisme propre aux sculpteurs tournaisiens, c'est cette circonstance que la sculpture tumulaire fut de tout temps une spécialité importante de leur production; ils avaient des ateliers funéraires d'une activité prodigieuse. Dès le XII^e siècle ils s'attachèrent avec un soin admirable et une supériorité marquée à l'exécution des tombes effigiées et des statues couchées, qui étaient en quelque sorte des portraits en ronde bosse. Parmi toutes celles que nous avons pu signaler dans nos *Études* comme encore conservées, il n'en est sans

(1) V. *Magasin pittoresque*. 1889, p. 362.



doute pas une seule aussi remarquable que celle que nous a fait voir depuis dans l'église de Sebourg, M. le baron de la Grange en compagnie de son parent, notre excellent collaborateur. Elle semble remonter au milieu du XIII^e siècle.

Ajoutons encore un renseignement avant d'abandonner les sculpteurs. M. J. Van Ruymbeke nous signale qu'à une époque beaucoup plus récente, en 1583, un sculpteur tournaisien, Martin Denis, sculpta quatre anges pour le maître autel de l'église de Saint-Martin à Courtrai (1). Ce nom ne figure pas dans nos listes.

Mgr Dehaisnes vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne d'historien de l'art, en publiant un beau livre dans lequel il ressuscite une grande figure d'artiste. Jean Bellegambe a désormais pris place au premier rang des peintres du XVI^e siècle, et c'est à l'érudit prélat qu'il devra en grande partie sa gloire reconnue. Déjà notre confrère M. A. de la Grange a signalé que le nom du grand maître des couleurs n'était pas inconnu à Tournai; qu'il était même porté par des Tournaisiens. *Martin Bellegambe* figure sur les listes que nous avons données de nos maîtres peintres, ayant été reçu maître le 6 novembre 1550.

Mgr Dehaisnes nous apprend que cet artiste était le fils du grand peintre douaisien; il travailla trois ans dans l'atelier de son père, devint bourgeois de Douai antérieurement à l'année 1534; il habitait la rue du Fossé-Maugast. Il s'était, sans doute, fait inscrire dans

(1) V. Comptes de l'église.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

L'autre pierre est plus curieuse ; elle présente un sujet insolite, qui fait penser à l'école de Bourgogne, et aux porteurs et pleureurs qui accompagnent ces tombes, rappelant les funérailles du défunt.

Sur une civière recouverte d'une natte est étendue la dépouille de Frère Jean Fiesnes, que viennent lever quatre religieux, dont l'un porte la croix, un autre un psautier ; deux autres, qui veillaient le corps, sont surpris dans leur sommeil. Des banderolles gracieusement enroulées portent des inscriptions ; ce sont des passages des prières pour les morts ; sur le phyloctère qui part de la bouche du défunt est gravée une prière à la Vierge Marie, laquelle apparaît dans le ciel, escortée de deux anges qui agitent des encensoirs.

L'ensemble de la composition et le détail de la sculpture sont remarquables, pleins de vie et de style. Dans les traits des religieux, fort réalistiques, on retrouve les rides de l'âge et les plis de l'ascétisme. Les draperies, souples, sont d'un jet élégant, exemptes des manières du XV^e siècle. Les inscriptions sont ciselées à ravir.

Ce monument est le plus curieux, à notre sens, de notre riche collection de bas-reliefs funéraires. Il se distingue, par sa franche originalité, du type traditionnel, et révèle un maître.

L. CLOQUET.

Item, payet par mondiet seigneur l'abbé, comme dessus, à maistre Jaques Daret, peintre, pour lors demourant à Arras, pour son salaire d'avoir paint et assony de tous poins de son mestier de peinture ledicte archure, tabernacle et tous les ymages de le sépulture dudict monseigneur l'abbé estant en la dicte cappelle de Nostre-Dame à Saint-Vaast, comme on peut veoir et percevoir, par marchié et viii mencaulx de bled que il eult par ledict marchié, chascun mencaud au pris de x s., la somme de iii^{xx} iii libz., dicte monnoie.

Item, payet par mondect seigneur l'abbé, comme dessus au dessusdict maistre Jaques Daret, peintre pour le peinture de le table d'autel estant en ledicte cappelle Notre-Dame pour avoir paint de fin or, de fin azur et d'aultrez fines couleurs tous les foëllés de ledicte table par dehors et dedens, et aussy pareillement le table de desoubz audevant dudict autel, comme on peut veoir et percevoir et ainsy quil est contenu en une cédulle et devise qui fut faite et signée de mondect seigneur l'abbé et dudict Daret pour laquelle chose bien faire et assonir lui fut paiet, en ce comprins le vin dudict marchié la somme de **iiii^{xx} v libz., viii s., monnoie dicte.**

Item, payet par mondect seigneur l'abbé, comme dessus au dessusdict maistre Jacques Daret, peintre, pour avoir doré de fin or dedens et dehors ladicte table d'autel, cest assavoir tous les pilers arbouttères petis et grans et les vaussures des tabernacles de boin azur semmées d'estoilles d'or, et toutes les auviges et rosettes dou millieu doré de fin or les compaignes (1) des ymages faire de plusieurs couleurs de drap d'or, et tous les visages des ymages estoffer sur le vis bien et nettement avoec barbes et kaveux de Nostre-Dame dorer de fin or et briefment estoffer et assonir de tous pions, comme on poeut veoir et percevoir toute ladicte table ainsi qu'elle est sur ledict autel, en ce comprins le vin dudict marchié, la somme de **iiii^{xx} ii libz., xi s., monnoie dicte.**

Item, payet par mondect seigneur l'abbé, comme dessus au dessusdict maistre Jaques Daret, peintre pour avoir paint les custodes (2) de ladicte table d'autel tant dessoubz comme deseure, en ce comprins toile, rubans et dachettes (3) pour ycelles custodes, la somme de **x libz., xvi s., vi monnoie dicte.**

(Somme des parties chy dessus déclairiez : **viii^{xx} xviii lbz., xv s., vi d.**)

Item, payet par mondect seigneur l'abbé, comme dessus a maistre Miquiel de Gand, fondeur, demeurant à Tournay, pour l'accad de xvii candelers de cœuvre, dont les xiii sont mis et assis sur l'entrée et huisserie de le dicte cappelle de Nostre-Dame et deux aultrez deux furent ordonnées et donné par mondect seigneur en le cappelle Saint-Jehan au prieur, tout pesant ensamble **vi^{xx} libz.,** ou environ, la somme de **xviii lbz., dicte monnoie.**

Item, payet par mondect seigneur comme dessus, a Jaques Daret, peintre, le vii^e jour de juillet mil **iiii^c xli,** pour ung patron de toile de couleur à destempe, contenant **xii aulnez** de lonc et **iiii aulnes** de laighes ou environ, ou quel est l'istoire de la Résurrection Nostre-Seigneur Jhésu-Crist bien peinte et figurée,

sur le patron a esté fait un tappis de hauteliche (1) de la dicte histoire de la Résurrection lequel patron est et a esté mis par l'ordonnance dudict monseigneur l'abbé en sa salle quarrée (2) en ce compris xxxvi aulnes de kanevach sur lequel kanevach fut fait ledict patron, la somme de xxiii libz., xv s., monnoie dicte.

(Somme des parties, chy dessus déclairiez : iiii^{xx} xviii libz., xvii s., monnoie dicte.

Item, payet par mondit seigneur l'abbé, comme dessus a maistre Miquiel de Gand, fondeur de laitton, demourant à Tournay, pour avoir livré ung lamppier (1) portant candélabre de laitton, lequel est mis et pendans au ceur de la dicte église et fu fait selon le patron que Jaques Daret, peintre, avoit fait, la somme de liii libz., xvi s., monnoie dicte.

Item, payet par mondit seigneur l'abbé, comme dessus, a sire Miquiel de Gand, fondeur de letton, demourant à Tournay, pour avoir libéré une coulombe et ung benoitier sus de letton, pour servir au cœur de le dicte église à faire le bénite yauwe, et qui repose et est mis devant le grand autel, empréz la candélabre, en che compris le voiture depuis la ville de Tournay jusquez à l'église de Saint-Vaast, la somme de xxviii lbz., vii s., monnoie dicte.

(Somma pagine : iiii^e xxiiii lb., xi s.)

Item, payet par mondit seigneur l'abbé, comme dessus a sire Miquiel de Gand, fondeur, domourant à Tournay, pour avoir livré et fait une coulombe de letton, candellers et croche de cuivre et tout partines a icely ouvrage. servans au grant aultel, lequel ouvraige tout ainsi quil sestent mondit seigneur l'abbé a donné et fait faire à la dicte église de ses deniers, et a paiet pour le dessudict ouvraige au dessudict mesire Michiel de Gand, sans la dorure la somme de clxv libz., x s., monnoie dicte.

Et pour la voiture dudict ouvrage amener de Tournay jusquez en la ville d'Arras, par ung nommé Pierre Le Verrier, voitturier, payet iiii libz., xvi s., monnoie dicte.

Item, a esté payet par mondit seigneur l'abbé, pour avoir fait dorer ladicte coulombe, candelers et croche chy dessus déclaircié, à un nommé Jacques Daret, la somme de xxiiii libz., monnoie dicte.

Item, payet par mondit seigneur l'abbé, comme dessus, le v^o jour du mois d'apvril mil iiii^c xlvi avant Pasquez, pour une croix de leitton faicte par sire Miquiel de Ghand, en son vivant demourant en le ville de Tournay, pour laquelle croix recupt ledit sire Micquiel à mondit seigneur l'abbé le somme de soixante six livres et quinze solz, monnoie courante au pais d'Artois.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



» faveur dont nos tailleurs d'images jouissaient en
» France, nous donnent le droit de revendiquer une
» part notable de l'influence que l'on accorde aujour-
» d'hui aux Flandres sur la direction de l'art français ;
» et notre école offre un intérêt tout particulier au
» point de vue de la théorie récemment émise par
» M. L. Courajod, et qui attribue la Renaissance
» française bien plus à l'action des sculpteurs de nos
» provinces qu'à celle des maîtres italiens (1). »

Mgr Dehaisnes, dans son *Histoire de l'art avant le XIV^e siècle*, cite plus d'un exemple de la haute faveur dont jouissaient nos artistes tournaisiens, appelés jusqu'en Champagne et en Bourgogne pour y exécuter d'importantstravaux. Je viens de retrouver une preuve, nouvelle et encore inédite, de la vogue de nos sculpteurs ; le document dont je parle révèle un artiste dont le nom était resté inconnu au savant auteur que je viens de citer.

Maître *Jehan li Poingnière*, que j'avais rencontré en 1306 avec la qualité d'*ymaginier*, figure aux annexes des sculpteurs dans les *Etudes sur l'art à Tournai* ; mais à l'époque où nous publions cet ouvrage, je ne connaissais aucune œuvre de lui. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et l'importance du travail que nous pouvons aujourd'hui lui attribuer, ainsi que la qualité du personnage auquel il était consacré, permet de dire que Jehan li Poingnière était un véritable artiste.

Béatrix de Clermont, dite de Nesle, fille de Simon, l'un des régents du royaume pendant l'absence de saint Louis lors de sa croisade à Tunis, sœur de Raoul, connétable de France, d'Amaury, prévôt de la collé-

(1) A. de la Grange et L. Cloquet. *Etudes sur l'art à Tournai*. T. 1. p. xvii.

giale de Saint-Pierre à Lille, et de Simon. évêque et comte de Beauvais, avait épousé, avant 1279, Jean IV, châtelain de Lille, fils de Jean III et de Méhaut de Mortagne.

Bien que le nom de Béatrix de Clermont ne figure pas dans l'acte que je vais relater, et qu'il n'y soit question que de la veuve d'un châtelain de Lille, deux raisons m'engagent à me prononcer en sa faveur. D'abord la tombe sculptée par Jehan li Poingnière fut placée au couvent de Beaulieu près de Nesle, au diocèse de Noyon, où était religieuse Marie de Lille, fille de Béatrix de Clermont. En second lieu, le contrat datant de 1295, il ne peut être question d'une autre châtelaine douairière de Lille; la mère de Jean IV, Méhaut de Mortagne, ne mourut en effet qu'en 1311, comme le montrait l'épithaphe qui lui fut consacrée à Phalempin.

Voici le texte complet du contrat dont je viens de parler :

Sacent tout cil ki cest escrit véront et oront que maistre Jehans li Poingnières a en convent à monseigneur Jehan de le Haye, chevalier, à faire une lame de pierre de xj piés de lonc, et de largesche de v piés et demi, pour medame le cattelaine de Lille, le cappe de le dame viestie de laiton et semenchié d'escuçons des armes le père le dame et des armes le castelain de Lille, ki ses barons fu; et une liste, tout entour, de laiton; et xij escous que là ke on vora; et les coulombes et le tabernable porsivant, de laiton; et ij kien cous desus les piés le dame, de laiton, et bien gravée et sauffissaument. Et toute ceste œuvre doit maistre Jehans faire bien et sauffissaument à le coust et à le fret, et livrée à Biaulieu d'encosté Nièle, devens le jor Saint Pierre entrant aoust ki vient procénement, por xxij lb. de parisis à payer maintenant x lib. de par., et xij lib. de par. quant li pierre sera assise. Et se messire Jehans de le Haye en avoit coust, u fret, u avoit damage en quel manière ke ce fust par le défaut de convenenche, rendre li doit maistre Jehans li Poiguières devantdis, parmi sen voir dit sous le sien amenrir; et tout cou a il assenet à lui et au sien à quant k'il a et ara partout. Là fu Jehans Velaine comme

voirs jurés, et Willaume de Holoing com autres hommes. Et si furent les parties à cest escrit lierer, l'an del Incarnation M. CC. III^m et xv. le jour dou blanc diwes. Et si doit encore maistre Jehans faire ij angelos ou tabernacle, de laiton.

Ce document si curieux est le seul connu, appartenant encore au XIII^e siècle, qui se soit rencontré jusqu'à ce jour dans les archives communales de Tournai. Le XIV^e siècle est plus riche en indications précieuses au point de vue de notre activité artistique locale. Cette période rentrait dans le cadre du travail si important de Mgr Dehaisnes; c'est ce qui m'avait décidé à la laisser de côté lorsque j'entrepris autrefois mes recherches pour les *Etudes sur l'art à Tournai*. M. L. Cloquet et moi avions tenu à ne donner dans nos annexes que des documents inédits; et nous n'avions pas voulu empiéter sur le terrain que s'était réservé le savant historien de l'art dans nos contrées, dont le volumineux travail devait paraître en même temps que le nôtre. Lorsque fut publiée l'*Histoire de l'art avant le XV^e siècle*, il n'était plus temps de revenir sur notre détermination. Mais la lecture des deux volumes de documents que fournit Mgr Dehaisnes m'ayant fait supposer qu'il était loin d'avoir épuisé les sources, je me suis remis au travail et, me bornant à recueillir les documents artistiques dont les auteurs étaient certains, je me vois en mesure d'enrichir aujourd'hui le catalogue de nos artistes, d'un certain nombre de noms nouveaux. Il n'y a certes dans les documents qu'il me reste à citer, aucune œuvre magistrale; pourtant nous rencontrons plusieurs de ces dalles funéraires à personnages, dont les spécimens sont devenus si rares pour le XIV^e siècle.

Un nom se rencontrera souvent dans ces notes, c'est celui des *Tahon*, dont plusieurs membres exerçaient le



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

1345. *Exécution testamentaire de Jehan Le Roy.*

A maistre Thiry des Prés, pour hoster et remaitre le lame, x s.

Item, pour tailler le lame, viij s., vj d.

1345. *Exécution testamentaire de Piéron Boinefant.*

Chi apriès s'ensuit chou que li cappielle que on a fait as Frères Meneurs a coustet, si qu'il appert par les parties.

Premiers, pour le carittet de le marchandise que on fist à Jehan Martin pour leditte cappielle, xxx s.

Item, pour v los de vin despendus à le maison Colart de Saint Amant au faire le giet de l'ordenanche de leditte cappielle, à xij d. le lot, x s., v d.

Item, payet à Jehan Martin pour l'ouyrage de leditte capielle faire et toute l'estoffe à sen frait, lij florins à l'escat, les xx flor., à xvij s. le pièche, et les xxxij à xvij s. vj d. le pièche, montent xlv lb.

Item, pour le salaire de chiaus qui remuèrent le lamme doudit signeur Piéron pour chou qu'il emprissent le péril sour yauls, et pour autres lames remuer, xl s.

Item, à ij pièches de bos pour leditte lame aseurer, à iiij escucons refaire sour leditte lame qui estoient perdut, pour le lame escurer et laver, et pour pluseurs autres choses qui ne sont mies à nommer s'on ne wet, xl s. vj d.

Item, à mestre Jehan de Marvis, à mestre Jehan de Cantin et à Jehan le Taintenier, pour aler vir se li ouvrages et li estoffe que Jehan Martins devoit faire et livrer à leditte cappielle estoit faite et livrée ausi souffisans qu'il le devoit faire et k'il en avoit markandet, iij s.

Item, à une autre fie que mestres Jehan de Marvis, mestre Jehan Cantin et uns autres carpentiers, que Jehan Martins y mena pour vir ledit ouvrage, se dissent que les lattes et les cauchures n'estoient mis souffisans, se les fist on oster, iij s.

Item, à mestre Jehans de Marvis qui depuis y fu avœch les tementeurs, xv d.

Item, à Vredière pour sen salaire d'escire le giet de l'ordenanche de l'œuvre de leditte cappielle. coppers et faire pluseurs autres escriptures, vij s. vj d.

Somme des parties dessusdites lj lb. x s. viij d.

Chi apriès s'ensuit li coustenghe des ournemens de l'autel et de cappielle dessus ditte.

Premiers, pour gausne drap et kanevach dont li auteuls est toudis couviers, vij s. vj d.

Item, pour nappes, touwelles pour l'ordenanche de l'autel, des gourdines, pour frienges, rubans et aniaus, xl s.

Item, pour toille de quoy on fist le sarrot, l'aube, l'amat, le corporal, xxvij s.

Item, pour le façon de ces dittes choses, x s.

Item, pour kamokas pour faire le cassure et les tassiaus, iiij lb. x s.

Item, pour condal à fourer leditte casure, pour soie et verde toille pour les aournemens dessus dis, xlv s. iij d.

Item, pour offrois acatés pour estoffer le casure, xl s.

Item, pour une pièche de drap d'or pour faire l'estolle et le fanon, xx s.

Item, à Colart Normant pour sen salaire de faire le casure, l'estolle et le fanon, xiiij s. iiij d.

Item, pour j sourcuit pour le prestre, xv d.

Item, pour le calisce, le platine et le loucette, viij lb. x s.

Item, pour j pot à maitre vin, j pot à mettre aywe, et j candelier qui estaike ou mur deseure l'autel, v s. iij d.

Somme de ces parties xxiiij lb. ix s. vij d.

1345. Exécution testamentaire de Piéron de Waudripont.

A Jakemard de le Crois, pour le lame dou corps ledit signeur Piéron lever, escurer, et rassir, et pour repaver le lieu entour ledite lame, j florin à l'escut.

A maistre Willème dou Gardin, pour taillier les viers sour le tombe ledit signeur Piéron, et pour ycelle tombe amender, j florin à l'escut et demi.

1350. Exécution testamentaire de Piérart Liégars.

A Robiert de Marvis, pour cause de j esmail et une afflicque que Pieres Liégars et Hanekins eurent, j escut.

1351. Compte de tutelle des enfans de Thomas de Canfaing.

A maistre Jehan d'Escamainh et à maistre Thiéri des Prés, pour remachener et regraver le lame le père et mère des enfans dessusdis, et parmi iij s. tourd., que lidis Jehan d'Escamaing leur devoit, xxiiij s. t.

1353. Exécution testamentaire de Jehan des Moulins.

A Jehan d'Escamaing et Jehan de le Halle, pour le lame doudit signeur Jehan des Moulins refaire toute noëve, xxvj escus.

1355. Exécution testamentaire de Jehan Dommeries.

A Jehan d'Escamaing et à sen compaignon, pour remuer et mettre à point le lame de Margherite de Hiertaing, xij s.

Payet à maistre Willaume dou Gardin, pour une lame que lidis Jehan Dommeries ordena à maitre sour lui, vij escus et demi et ij gros.

1355. Compte de tutelle des enfans de Nicolas de Lafoy.

A Jehan Martin, pour j pochart, une agnille et ij kiévilles de

fier que on mist en le maison où li Blancharde demeure à Saint Piat, viij gros.

1363. *Exécution testamentaire de Colard Hokais.*

A Estiévenart Martin, pour refaire uns montée et les fenestres de le maison séant contre le rue Dame Odile. A le Taque, tant pour estoffes comme pour les journées doudit ouvrier, xxvij s.

1366. *Exécution testamentaire de Jehan de Bailloel.*

A Jehan Coppe, pour livrer le lame pour le fosse doudit defunct, xj escus iiij gros.

1370. *Compte de tutelle de Jean Coppet.*

A Alart de Bari, pour mettre iij liteulx as fenestres de le maison en le rue Dame Odille, pour faire un hireçon avœc pluseurs aultres macheneries, vj lb.

A Foukart Glicst, orfèvre, pour une escale d'argent pesant iij onces et xj estrelins à xxij gros l'once, et vj gros pour le fachon, de laquelle escale on estrina, ou nom doudit Jehan Coppet, le fille Colart de Saint Omer; pour celi escale, lxxvj s. iiij d.

A Jehan Crestyen, orfèvre, pour un draghioir pesant ij mars ij onches et viij estrelins à vij frans le marck, vault li draghioirs xvj lb. xxij d.

1370. *Exécution testamentaire de Colard Lepot.*

A ung escrignier demorant d'encosté le maison Pierre Losteviers le porte des Maulx, pour faire une nœve taule liquelle fu pointe et assise en le devanture de ladite maison, xxiiij gros.

A Pierron le pointre, pour ladite taule poindre de plusieurs personnages, j franc et vij gros.

1370. *Compte de tutelle des enfants de Jehan de Saint Amand, peintre.*

A Adryen le pointre, pour parfaire le fiertre Hermès, xxxvj gr.

1371. *Exécution testamentaire de Jehan de Ruem.*

Pour le lame d'icellui defunct lever, graver et rasir, par Jehan de Vesielles, xxx gros.

1371. *Compte de tutelle des enfants de Jehan de Salisnes.*

A Jehan Coppe, pour une coulombe et j capitiel de pierre qui furent mis en le maison de pierre, x s.

1378. *Compte de tutelle de Pierre Lepot.*

A Jehan Compère, orphèvre, par le command de Jakèmes de Granmont, pour une corroie d'argent pesant iij onches à xxvij gros l'onche, sont iiij^{xx} et j gros; — item, pour le fachon de ledite corroie, xxxvij gros.

1378. *Exécution testamentaire d'Henry Wettin.*

A Adryen le pointre, pour faire les couvretures dou cheval qui



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



lins et demy d'argent mis à faire une chainture pour ledit Jaque, lxx s. vj d.

Audit Colart, pour le fachon de ledite chainture, xiiij s.

1389. *Compte de Jehan de Gand, hospitalier de l'hôpital Saint Jacques.*

A Jakèmes Loset, fèvre, pour lxx lb. de fier pour fiérer le blocq qui est devant l'uis dudit opital, iiij lb. v s.

Item, à Rogier, le fondeur de laiton, pour faire j Crucefit qui est sur le blocq devant l'uis dudit opital, x s.

1391. *Exécution testamentaire de Gilles Dewillequin.*

A maistre Jaque d'Escamaing, graveur de lames, par lui gravé et ordonné et escript entour le lame dudit deffunct, en le manière comme ordonné estoit à faire, et aussi pour avoir escript en un tawelet le jour que ycellui deffunct trespassa, pour ce v s.

1391. *Exécution testamentaire de Jehan Paulut, prêtre.*

A Jehan Tahon, pour une lame qu'il livra et assist en ledite église Saint Brixie sur le tombe dudit deffunct, qui est gravée en personnage de signeur priestre. Si monta l'accat d'icelle, parmy le réfection qui fu fette en ledite église auteur d'icelle lame par Alart de Bary et Piérart d'Amiens qui lui aida, xij lb. x s.

1391. *Exécution testamentaire de Jaquemon d'Orque.*

A Jehan Bruniel, machon, pour ij corbiauls, j lintel, une coulombe, une basette et j capitiel de pierre qu'il a livret et assis au pignon de ladite maison (en la rue des Carliers), payé pour ce xx s.

1394. *Exécution testamentaire de Maigne de Roncq, veuve de Jacques Caudron.*

A Willaume Tahon, graveur de lames, pour avoir regravé et appareillé le lame desoubz laquelle ledite deffuncte gist en ledite église Saint Quentin, et icelle lame l'avoir lavée et rassise quant on entiera ladite deffuncte, xxx s.

1396. *Exécution testamentaire d'Agnès Moule, veuve de Jacques de Hautaing.*

A Loys de Hollaing, machon, pour une lame mise sur le corps de ladite défuncte ou cloistre d'icelle église Nostre-Dame, sous laquelle lame a ij ymaiges pourtraites, l'une pour ledite défuncte et l'autre pour ledit Jacques de Houtaing, qui cousta vij frans.

1396. *Exécution testamentaire de Catherine Belle-Marie.*

A Jehan Le Clercq, pointre, pour avoir repoint et doré une ymage de Saint Nicolay qui est en ledite église Sainte Caterine, avœcq une ymage de Nostre-Dame qui est en le chimentière de ladite église, si comme ladite deffuncte l'avoit quierqué à faire faire à sesdits exécuteur et exécuteresses, payet pour ce, présens les égliseurs d'icelle église, viij lb. v s.

1396. *Exécution testamentaire de Jacques le Miquiel.*

A Willaume Tahon, graveur de lames, pour le moiet de son salaire et desserte à avoir fait certaine pierre ou lame à deux figures ou personnages, qui a esté mise sur le corps dudit feu, xj lb. v s.

1396. *Exécution testamentaire de Jehan de Blandaing.*

A Willaume Tahon, graveur de lames, pour avoir gravé ledite lame à lui marchandé en tasque et payet pour ce lv s.

1398. *Exécution testamentaire de Jehan de Lannoy, époux d'Angniès Lebler.*

A Willaume Tahon, ouvrier et graveur de lames, pour avoir eu à lui une lame à deux personnages, c'est assavoir dudit feu et de ladite vaive, pour ycelle mettre sur la pièche de terre où ledit feu a esté entérés, payé audit Willaume pour ycelle dite lame et pour une autre lame qui a esté menée à Havines sur la tombe du père dudit feu, selon le contenu de sondit testament, xxiiij lb. t.

1398. *Exécution testamentaire de Pietre Danin, dit Doret.*

A Jehan Tahon, graveur de lames, pour son salaire et déserte tant de avoir levé et rassis le lame qui est et siert sur le corps dudit deffunt, comme sur icelle avoir gravé le jour et an que icellui deffunt trespassa, xxvij s. vj d.

1399. *Exécution testamentaire de Thumas de Jollaing.*

A Willèmes Tahon, graveur de lames, pour avoir escript et gravet sur ledite lame l'an et jour que ycellui feu trespassa, ix s. x d.

1399. *Exécution testamentaire de Coulombe Davesnes.*

Pour don fait en l'avancement que ont fait faire Nicole et Jaques Davesnes en ledite église Saint Jaques, par si que ledite feue y fust entierée, xx lb.

Pour une lame de iij personnages que ledite deffuncte volt et ordonna estre mise et assise audeseure de se fosse en leditte cappelle, lequel les exécuteurs et subroghés ont fait faire, et payé pour icelle à Willaume Tahon, xxvj lb.

1402. *Exécution testamentaire de Pierre de Horaut.*

A Coppart le pointre, que ledit deffunct lui devoit pour peinture qu'il avoit fait as Aveules de le rue Tuepois, xl s.

1403. *Compte de tutelle des enfants d'Andrieu de Fourmens-traux et de Jeanne Houbanne.*

A Jehan Le Monne, pointre, que ladite deffuncte lui devoit tant pour or de ghipure comme pour autres denrées qu'elle avoit acreu à lui à son vivant, lxxv s. viij d.

1404. *Exécution testamentaire de Jacques d'Escamaing, graveur de lames.*

A Adnet de Labeye, que ledit deffunct li devoit pour son salaire d'avoir esté ou temps passé avœcq ledit d'Escamaing et Grigoire de le Crois conduire et convoyer une lame en la ville de Laon que ledit deffunct y avoit vendu, xxx s.

1405. *Exécution testamentaire de Colart Davesnes.*

A maistre Collart Cailliel, pour son salaire et dessierte d'avoir mis et ataquié ou coer de leditte église Saint Jaques les quartiers qui furent autour du corps dudit deffunct, parmy le bos qu'il livra, xv s.

Item, à mestre Loys le pointre pour son salaire d'avoir point et ordonné v compas et le hachement dudit deffunct et iiij escuchons des armes d'icelli deffunct qui furent mis sur le coucke au jour que on fist le service dudit deffunct, parmy les estoffes qu'il livra pour ce faire, xlvij s.

Item, à Jaques Quetelare pour avoir fait et livré une lame de pierre qui fu pozée sur ledit deffunct, et pour ycelli avoir gravée, ordonnée et assise sur le tombe dudit feu, par marchié fait à lui, xxyij lb.

Item, à un pointre pour son salaire d'avoir pourtrait un bache-ment des armes dudit feu et ij escuchons, et pour avoir fait et ordonné des billes de le devise qui est gravée sur le lame dudit feu, ij s. v d.

1406. *Exécution testamentaire d'Isabelle de le Bare, veuve de Jean Le Flameng.*

A Willaume Tahon, graveur de lames, pour avoir gravet en ung tawiel de laitton, estant audevant de le lame de leditte feue l'an et jour que icelle feue trespasa, xxv s.

1407. *Exécution testamentaire de Willaume de le Lende et de Jeanne Tricarde.*

A Willaume Tahon, pour une lame à ij ymages à lui prise qui fu mise sur lesdits deffunts, vij lb. vj s.

1408. *Compte de tutelle de Jaquemon le Muisit.*

A Colart le Cureur, orphèvre, pour le fachon d'un cercle d'argent de iij onces et iiij estrelins et demy de pesant, lx s. vij d.

A. DE LA GRANGE.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

M. de la Grange rectifiant un point d'histoire tour-
naisienne, au sujet de la construction de la citadelle
sous Louis XIV, s'exprime comme suit :

A PROPOS DE LA CITADELLE DE TOURNAI.

Consulté au sujet d'un projet d'inscription destinée
à la citadelle de Tournai, le docteur Le Glay, archi-
viste du département du Nord, adressait à Frédéric
Hennebert une réponse que celui-ci communiquait à la
Société historique, et que nous reproduisons d'après le
procès-verbal de la séance du 5 septembre 1850.

« Le baron de Vuorden a fait jadis pour le même
» sujet l'inscription suivante :

**LUDOVICUS MAGNUS
HANC ARCEM
SCALDIS FLUVII CLAUSTRUM, URBIS MONUMENTUM,
IMPERII GALLICI PROPUGNACULUM,
INCREDIBILI CELERITATE, OPERISQUE IMMENSE MOLE
PRIUSQUAM A FUNDAMENTIS
AB IPSO ETIAM FUNDO EREXIT.**

» Il me semble qu'on pourrait tirer parti de cela,
» *mutatis mutandis*, et s'exprimer à peu près ainsi :

**HANC ARCEM
URBIS DECUS ET TUTAMEN
BELGICI IMPERII (OU REGNI) PROPUGNACULUM
A FUNDAMENTIS EREXIT SEBASTIANUS VAUBANUS
ANNO...
PRIMARIUM LAPIDEM APPONENTE
HENRICO TURENNIO. »**

De ces deux inscriptions, laissant de côté leur mérite littéraire respectif, nous préférons beaucoup la première; elle a du moins le mérite, ne disant rien, de ne pas tronquer l'histoire. Le Glay avait sans doute consulté Hoverlant, qui dit au tome LXXII de son *Essai chronologique* : « L'ingénieur en chef Vauban » fut chargé de dresser le plan de la citadelle de » Tournai.... Le maréchal prince de Turenne en posa » la première pierre au nom du Roi, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude de l'an 1668. » Voilà certes un glorieux parrainage; le malheur est que de ces deux assertions si catégoriquement formulées, aucune des deux n'est exacte : la citadelle ne fut pas construite par Vauban, quoiqu'en disent et la tradition et les historiens de Tournai, et la première pierre n'en fut pas posée par le maréchal de Turenne.

La preuve de ce que nous avançons se trouve dans le manuscrit n° 202 de notre bibliothèque communale : c'est la série originale, visée par l'ingénieur de Mesgrigny, de comptes de la construction de la citadelle, depuis le 1^{er} mai 1668 jusqu'au 24 avril 1674. Ce document authentique est précédé d'une courte description de la citadelle et débute ainsi : « La première pierre » de cette citadelle a esté mise par monseigneur le » marquis de Louvois, premier ministre du Roy Très » Chrestien. — Maistre Josse Delwinghe, masson de » la ville, lui présenta la troielle d'argent, et le sieur » Arnould Thiéry la pierre sur laquelle est escrit : » M^r DES HOUILLIERS A BATI CETTE CITADELLE. Cette » pierre est mise dessus la pointe du bastion regardant » les Récolets du coté de la porte de Valenciennes. » — Ajoutons que le coût de cette construction fut de 2527077 lb. 18 s. 2 d.

Le même membre ayant obtenu de nouveau la parole lit une notice sur la chapelle Saint-Pancrace, dans l'île de ce nom sur l'Escaut, à Tournai. — On en vote l'impression à la suite du procès-verbal.

M. Soil communique une notice sur deux objets en verre appartenant au Musée archéologique. — On en vote également l'impression.

M. le comte du Chastel entretient ensuite l'assemblée de l'acte de naissance du comte Ernest de Mansfeld, et de deux sceaux dont il fait passer les empreintes sous les yeux de ses collègues.

Le général protestant, Ernest *de Mansfeld*, l'un des principaux acteurs de la guerre de Trente ans et qui fut surnommé par les catholiques l'*Attila de la chrétienté*, mourut en Dalmatie, dans un village entre Zara et Spalatro, le 20 novembre 1626, âgé de 46 ans. Il était fils naturel du comte Pierre-Ernest *de Mansfeld* et d'une dame de Malines. C'est à Tournai, dans l'église cathédrale, en la paroisse de Notre-Dame, qu'il fut baptisé le 1^{er} janvier 1582. Voici la copie textuelle de l'acte constatant son baptême.

« Le jour de la Circoncision, fut baptisé Pierre Hernès, filz du
» conte *de Mansfelth*. Martin Eustach *de Pret*, secrétaire du
» conte *Mansfetz*. Anne *de la Mar*. »

(ARCHIVES DE L'ÉTAT-CIVIL DE TOURNAI, *Registre n° 185, folio 49.*)

Parmi les chartes conservées dans les archives des barons *de Roisin de Rongy*, la plus ancienne, datée du



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



du Chastel de la Howarderies-Neuvireuil à feu le chevalier Amédée *le Boucq de Ternas* pour être remise à M. *Preux*, célèbre antiquaire et magistrat douaisien.

C'est l'empreinte de ce sceau que nous donnons ci-contre dans sa grandeur exacte. Son inscription est : *S. MAGNE dov Kièriev.*



DEUX OBJETS EN VERRE

DES ÉPOQUES ROMAINE ET FRANQUE

CONSERVÉS AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE TOURNAI.

Occupé à classer les antiquités romaines et franques de notre nouveau musée archéologique, j'ai remarqué parmi les vases en terre, les débris de verre et les menus objets en bronze que l'on rencontre en abondance dans tous les cimetières de ce pays, remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne, deux objets qui m'ont paru dignes de fixer particulièrement l'attention des archéologues.

Tous deux sont en verre et proviennent très probablement des fouilles exécutées en 1853 par les soins de M. Bourla, architecte, sous l'emplacement du théâtre, à la rue Perdue. Les notes recueillies sur ces fouilles ne les mentionnent pas, il est vrai, mais leurs

dimensions réduites et leur apparence de *débris* les auront fait passer inaperçus. Heureux sommes-nous encore qu'ils n'aient pas été rejetés avec les terres de déblai et perdus définitivement pour l'étude.

Le premier de ces deux objets a la forme d'un médaillon ovale mesurant dans le sens de la longueur 32 millimètres et dans le sens de la largeur 24 millimètres. Son épaisseur est de 6 millimètres.

Au premier aspect, on dirait une mosaïque; ce n'en est point une, cependant, mais un assemblage de minces baguettes de verre, de diverses couleurs, rouge foncé, jaune, bleu et blanc, réunis de manière à former un dessin géométrique où domine la forme du losange; le bloc ainsi composé était passé à un feu doux, de manière à souder les diverses baguettes entr'elles, puis coupé par tranches plus ou moins épaisses suivant la destination qu'on voulait leur donner.

Le plus généralement ces tranches étaient employées à décorer le disque en bronze des fibules sur lesquelles on les soudait au moyen d'un feu doux.

Mais tel ne paraît pas avoir été l'usage auquel était destiné le fragment qui nous occupe. Il devait plus probablement servir à fabriquer par le soufflage ou le moulage une de ces coupes en verre de couleurs et dessins variés qui étaient si recherchées par les romains (1), et dont un spécimen remarquable a été

(1) Tel est l'avis de M. Alfred Bequet, l'érudit conservateur du musée de Namur, qui a bien voulu examiner notre specimen. J'ai vu à Rome, nous écrit M. Bequet, au musée du Vatican, un assez bon nombre de ces vases. On en a trouvé en France et dans le Luxembourg. (Histoire de la verrerie dans l'antiquité, par *Achille Deville*, pl. VIII. — Publications de la Société, pour la recherche et la conservation des monuments dans le grand duché du Luxembourg, tome x, année 1854.)

trouvé dans une sépulture gallo-romaine à Corroy-le-Grand (1).

Des vases de ce genre se fabriquent encore aujourd'hui à Murano, où ils portent le nom de *mille fiori*.

Ce débris qui nous occupe paraît être un morceau de rebut ; pourrait-on en induire qu'à l'époque romaine on a fabriqué ou tenté de fabriquer à Tournai des verreries de luxe et spécialement des *mille fiori* ?

Je n'oserais l'affirmer. Les quelques cimetières que j'ai eu l'occasion d'explorer ou d'étudier à Tournai étaient assez pauvres en verroterie ; par contre, s'il faut en croire les *on dit*, certain cimetière qui a été fouillé en dehors de tout esprit de recherches scientifiques, a donné de forts beaux spécimens de verres qui ont pris le chemin de l'étranger.

De nouvelles trouvailles pourront seules nous fixer sur ce point, maintenant que l'attention des chercheurs a été attirée sur la question.

Notre fragment paraît dater de la première moitié du III^e siècle. Sa présence dans un cimetière gallo-romain s'expliquerait facilement ; il aura été déposé dans une tombe à défaut d'autre vase en verre. On rencontre très souvent près de l'urne cinéraire, un vase en verre, ou même simplement en l'absence d'un vase intact, on constate la présence d'une anse, d'un goulot, d'un débris quelconque de verre.

Cette particularité a été relevée dans de nombreuses fouilles pratiquées en des endroits différents ; je l'ai constatée dans le cimetière de la *rue Perdue* et dans celui de la *rue Childéric* à Tournai.

(1) Décrit et reproduit par *R Chalon*, au Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, tome III, p. 189. Il se trouve aujourd'hui conservé au Musée royal d'antiquités de Bruxelles.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

angles droits. Parfois elles sont percées d'un trou de suspension. Notre globe ne portant pas ce trou a dû être munie d'une garniture métallique.

Certaines de ces boules ont gardé, dans la terre, leur monture en or, en argent ou en bronze.

Une boule de ce genre fut trouvée par M. Vaillant, en 1883, dans des fouilles opérées près de Boulogne-sur-Mer (1). D'après lui, l'usage des objets de ce genre n'est pas encore bien déterminé. Il ne sait s'il faut y voir des bijoux, des amulettes, des instruments de magie, etc.

Cependant la question paraît avoir été élucidée à la suite des fouilles opérées sous la direction de la Société archéologique de Namur.

Ces fouilles conduites avec un soin minutieux et sous le contrôle de savants très versés dans la connaissance des antiquités romaines et franques, ont donné quatre globules pareils à celui qui nous occupent. Tous quatre se trouvaient dans des tombes de femme et faisaient partie de colliers. Il en résulte qu'ils étaient avant tout des objets de parure (2).

EUGÈNE SOIL.

Mars 1890.

NOTE SUR LA CHAPELLE DE SAINT-PANCRACE.

A la séance du 5 novembre 1868, Mgr Voisin, revenant sur un sujet qu'il avait déjà traité dans le Bul-

(1) Le cimetière franc-mérovingien de Nesle-lez-Verlingthum, p. 19.

(2) Une des boules du Musée de Namur, mesure 22 à 23 millimètres de diamètre; elle est transparente et a été taillée à la meule, car on remarque sur toute sa circonférence une succession de petits plans. (Note de M. A. Bequet)

letin de la Commission royale des monuments, communiquait à notre Société une intéressante notice sur l'église de Saint-Nicolas et sur la chapelle de Saint-Pancrace fondée dans l'île de ce nom par un des anciens châtelains de Tournai. Il signalait entre autres faits les contestations fréquentes qui s'élevèrent, après l'acquisition du Bruille, entre le magistrat substitué au châtelain, et le chapitre de la cathédrale.

Ces contestations qui se renouvelaient à chaque installation d'un nouveau chapelain forçaient d'avoir recours aux actes primitifs de fondation; et afin de les avoir facilement sous la main, le magistrat prit le soin de faire transcrire ces documents dans l'un des registres de ses délibérations. Il fit même accompagner cette transcription, d'une traduction en langue française.

Plusieurs points importants et nouveaux découlent de ces actes : d'abord la chapelle de Saint-Pancrace, qui était également consacrée à la sainte Vierge, avait été fondée en 1200, c'est-à-dire dix ans avant la date que lui assigne Mgr Voisin ; en second lieu, le *vidimus* de 1255 donné par le châtelain Arnould nous montre ce personnage veuf à cette époque ; or certaines fantaisies généalogiques donnent un second mari à Iolande de Coucy qui pourtant était morte plus de onze ans avant son premier mari. Désormais il faudra chercher d'autres ancêtres à quelques familles, et surtout les trouver d'une façon plus heureuse.

C'est la traduction du *vidimus* de 1255 que je transcris, telle qu'elle est contenue au registre des Consaulx (n° 151 de l'inv.); je ferai suivre cette copie de celle d'un procès-verbal d'installation d'un chapelain en 1418. Ce second document montrera que Jean du Portail, neveu du doyen Simon, n'est pas mort en 1406 curé de Néchin, comme le dit Mgr Voisin,

mais en 1417 ou 1418 et chapelain de Saint-Pancrace.

Voici donc les textes exacts que j'y ai rencontrés :

« A tous ceulz qui ces présentes lettres verront, Jou
» Ernoulz, sires de Mortaigne et chastellains de Tour-
» nay, fait savoir à tous moy avoir veu une cartre
» roborée dou muniment du seel Bauduyn, de bonne
» mémore, seigneur de Mortaigne et chastellain de
» Tournay, men prédécesseur, sus cette fourme : Jou
» Bauduyn, castellains de Tournay, fait savoir as pré-
» sens comme à cialz à venir que, de l'assens de noble
» femme Hendiart, me femme, et de mes enfans, en me
» cappielle dou castiel d'encosté Tournay fondée à
» l'onneur de la benoite virgène Marie et dou glorieux
» martir S. Pancrasse, à perpétuel loyer du cappellain
» qui l'aminisera, ay assignet chacun an ung muy de
» fourment, vj lb. t. et trois francars de cervoise du
» plus grant pris par chacune sepmaine. Et le muy de
» fourment deseure dit prendra noz cappellains à per-
» pétuité à mes molins qui sont dou costé men castiel,
» dou milleur bled qui en venra chacun an à l'issue
» del yvier quant il commenceront à mieure; et ledit
» fourment lydis capellain en ces dis molins pora faire
» mieure pour nient. Et lesdis vj lb. seront payéz
» audit cappellain à perpétuité, de le première et plus
» appareillié recepte de mes cens et rentes ou Bruille.
» Et les trois francars de cervoise, ainsi que deseure
» est dit, ara lidis cappellains en me cambe lèquel
» Yvers tient, ou en autre quelconques cambe ou
» Bruille ou en la Chaingle, qui à my appartiengne.
» Et est assavoir que se par aventure, audit cappel-
» lain, de le cervoise mains, ou dou fourment ou des
» deniers mains par an estoyent payet, toudis en le
» sepmaine ensuivant ou en l'an ensuivant jou et mes
» successeurs à plaine restitucion entièrement serons



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Le scribe avait également omis dans sa traduction la date de la charte primitive de fondation; mais le texte latin permet de la rétablir. Elle fut donnée à Tournai *mense aprili anno Domini M^o. CC^o.*

Comme je l'ai dit plus haut, la transcription de cette charte dans le registre des Consaulx fut faite à l'occasion de l'installation d'un nouveau chapelain en 1418. Voici le procès-verbal de cette cérémonie :

« Le merquedi, xxvij^e jour d'avril l'an mil cccc et
» xvij, furent les Consaulx assamblés pour pourvoir à
» le cappielle Saint-Pancrasse de le monnoye de Tour-
» nay, vaquant par le trespas de sire Jehan du Portal,
» prestre, naguères cappellain de ledite cappelle.

» Ladite cappielle fu le lendemain ensuivant donnée
» et conférée par lesdis Consaulx, pour Dieu et en
» aumoisne, à Jehan de Willeries, fil Gilles de Wille-
» ries, second clerq de ledite ville; et lui en a esté
» baillié en halle la possession par sire Jehan Wettin,
» prévost de la commune de la ville séant en son siège.
» Et le lundi prochain après, second jour de may, par
» les chiefs de loy, c'est assavoir ledit sire Jehan Wet-
» tin, sire Simon de Saint-Jenois, son compagnon pré-
» vost, sire Marq Villain, sire Ernoul de Waudripont,
» mayeur des eswardeurs, Jaques de le Piere, mayeur
» des eschevins de Tournay, et aussi Jacques de Ha-
» luin, premier clerq de ladite ville, et autres du conseil
» d'icelle fu mené ledit Jehan de Willeries à l'ostel de
» la monnoye de Tournay; firent ouvrir ladite chap-
» pelle et par la tradition de l'aniel de l'huy d'icelle
» chappelle, par le bail de la corde, baillée la posses-
» sion; et après fu mené sur l'autel, et par la tradition
» du calisse pareillement; et fist le serment en tel cas
» introduit sur le messel estant sur ycellui autel; et
» lui en furent accordées et données lettres. »

Le cérémonial de l'installation du chapelain de Saint-Pancrace avait été arrêté et fixé de façon à bien délimiter les droits de la ville et ceux du chapitre. Nous allons le décrire d'après la même source :

« Assavoir est que, quant la cappelle de le monnoye
» en Tournay vacque soit par trespas du darrain pos-
» sesseur, ou par résignation ou démission pure, nos
» seigneurs les prévostz, juréz, eschevins et eswar-
» deurs tous d'assens pueent instituer capellain tel qui
» leur plaist, et lui mener au lieu et à ladite cappelle.
» Et là à l'entrée d'icelle cappelle, ly prévost souve-
» rains doit prendre le capellain par la main et, en
» disant ces mots chy après, le mettre en ladite
» cappelle :

» Premiers, à l'entrée doit dire le prévost les pa-
» rolles qui s'ensuivent :

» *Intra tabernaculum dominicum hoc, cujus te ins-
» tituimus capellanum.*

» Après le doit le prévost mener à le cloque et bail-
» lier la corde en disant :

» *Pulsa et convoca popullum huc de more venire
» debentem ad divina audiendum.*

» Après le doit le prévost mener à l'autel et là bail-
» lier le messel et le calisse ou capellain en disant :

» *Per traditionem hujus calicis et missalis hic te
» instituimus capellanum rogaturum pro nobis et
» nostris predecessoribus hujus cappellanie fundato-
» ribus, et quatenus nobis licet jure ordinario et patro-
» natus ac nostro et quodlibet alieno in omnibus semper
» salvo.*

» Et ce dit et fait, ledit capellain doit faire et
» prester serment solempnel sur ledit autel de garder
» en tout à son pooir l'onneur du Roy nostre sire, de
» nos seigneurs prévostz et juréz et toute la justice

» d'icelle ville, les franchises, drois et privilèges de
» ladite cappelle, et loyaulment desservir et faire, ou
» par autruy agréable à nous prévostz et juréz, son
» office divin selon la fundacion d'icelle cappelle, et
» comme il est acoustumé. »

Quant à la lettre d'investiture, elle devait être soumise au chapitre, et voici dans quelles conditions.

« Lesquelles lettres lidis cappellains doit après ce
» tantost présenter à doyen et capitle de Tournay, et
» soy et par icelles faire par l'église mettre en possession
» d'icelle cappelle, pour cause qu'elle est scituée en
» leur patronnage, est assavoir en le paroisse Saint-
» Jaques en Tournay; et ce ne pooient lesdits de capitle
» refuser ne contredire. »

Nota. — Le cérémonial que nous venons de transcrire a déjà paru dans les *Extraits des Consaux* publiés par H. Vandenbroeck; mais les nombreuses fautes de lecture qu'on y rencontre m'ont engagé à le reproduire.





CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

La Société a en outre reçu de la part de l'auteur, M. HUBERT, architecte à Mons, deux brochures sur *les architectes de l'église Sainte-Waudru à Mons*.

Remercîments.

Le même membre donne encore lecture de la correspondance :

M. le Secrétaire de la Société d'émulation de Roubaix demande quelques volumes manquant aux collections de la Société. Il y sera satisfait dans la mesure du possible.

M. le Président du Congrès archéologique de France, qui aura lieu à Brives le 17 juin prochain, invite les membres de notre Société à y assister. — Pris pour notification.

M. l'échevin des beaux-arts demande l'avis de la Société sur la proposition d'acheter un reliquaire gothique, œuvre d'orfèvrerie tournaisienne, qui doit être vendu prochainement à Paris.

M. le Secrétaire est chargé de répondre à cette demande.

Il est ensuite décidé que le volume publié en 1890 sera consacré aux Bulletins et que le volume de 1891 formera le tome xxii des Mémoires. Il contiendra le travail de M. Soil sur les anciennes Tapisseries de Tournai.

M. le Secrétaire communique le registre-inventaire qu'il a dressé conformément à la résolution précédemment prise, et destiné à contenir le catalogue et la description des objets donnés ou prêtés au musée de la Société.

M. Puissant fait circuler un album de dessins employés au commencement de ce siècle à la manufacture royale de tapis.

M. Goffin fournit quelques détails sur la restauration de l'église Saint-Nicolas. — L'assemblée émet le vœu de voir achever au plus tôt et dans les meilleures conditions cet intéressant monument.

M. de la Grange donne lecture de notes sur une famille d'artistes tournaisiens, les Ladam, qui ont compté des brodeurs et des peintres de talent. — On en vote l'impression.

LES LADAM, ARTISTES TOURNAISIENS.

Les *Etudes sur l'art à Tournai* que je publiais naguères en collaboration avec mon confrère, M. L. Cloquet, nous ont fait voir les instincts artistiques se perpétuer dans certaines familles : ainsi les Daret fournissent une longue série d'habiles sculpteurs, un peintre formé à l'école de Robert Campin, un miniaturiste, etc.; l'art de l'orfèvrerie fut longtemps héréditaire chez les Gabry, les Volcart, les Steen, les Pels, les Lefebvre; dix membres de la famille Delemotte s'occupèrent, avec plus ou moins d'éclat, de peinture au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Je pourrais aisément multiplier ces exemples; il me suffira de renvoyer aux deux volumes que j'ai précédemment consacrés aux artistes tournaisiens.

C'est encore d'une famille, tournaisienne d'adoption et dont un des membres eut son heure de célébrité, que

je vais m'occuper. De récentes découvertes, auxquelles, comme on le verra, l'installation du musée communal donne un intérêt d'actualité, me permettent de dresser une sorte de crayon généalogique de la famille Ladam dont plusieurs membres se sont signalés dans la peinture et dans l'art du brodeur.

Noël Ladam, le premier que je rencontre dans la filiation directe, ayant été élu grand sous-doyen des métiers en 1574, acquit, en cette qualité et moyennant 7 livres flandres, la bourgeoisie de Tournai. Quel métier exerçait-il? C'est ce que n'apprend pas le Registre des bourgeois, et l'année 1574 fait défaut dans la série des Registres des Consaulx. C'est donc au testament de notre bourgeois que je vais demander les renseignements sur ce personnage.

Dans cet acte rédigé le 9 septembre 1581, Noël s'intitule simplement « marchand et sous-doyen des « métiers. » Paroissien de Notre-Dame, il habitait une maison de la rue de ce nom, dont il était propriétaire. Je n'ose tirer de ce fait une conclusion sur sa profession; mais j'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer que la rue Notre-Dame était presque entièrement occupée par des orfèvres et des joailliers. Tous les autres immeubles de Noël Ladam étaient situés en Artois et spécialement au village de Buissenelle qu'il ne m'a pas été possible de retrouver dans le moderne département du Pas-de-Calais, à moins qu'il ne faille y reconnaître une dépendance de Buissy-Baralle, canton de Marquion. Ce détail de la situation de ses biens, qu'il qualifie du titre de fiefs, me porterait à croire que Noël descendait de Nicaise Ladam, chroniqueur et roi d'armes sous Maximilien et Charles-Quint, et qui était né à Béthune en 1465.

Il avait épousé en premières noces Catherine de le



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Il exerçait le métier de brodeur, et cela sans doute avec une certaine habileté, car c'est à lui que s'adressèrent les Magistrats lorsque, sur la demande des religieux Cordeliers, ils décidèrent de faire exécuter, aux frais de la ville, une châsse pour renfermer les reliques des martyrs de Gorcum. J'ai rencontré dans les Registres des Consaulx, un certain nombre de documents relatifs à cette affaire ; je les donnerai en annexes à la fin de cette note, me bornant ici à les analyser.

Le 31 juillet 1618, informés de l'apport de ces reliques au couvent des Cordeliers et sur la demande de ces religieux de faire dresser une châsse, les Consaulx déléguèrent le mayeur des finances et le procureur fiscal pour étudier cette affaire et leur en faire rapport à huitaine. Une conférence, à laquelle assistèrent le Gardien des Cordeliers et le Recteur du Noviciat des Jésuites, eut lieu entre les délégués du Magistrat et « le filz de Loys Ladam brodeur. » Il serait assez difficile de décider si ce qualificatif appartient ici à Gabriel Ladam ou à son père ; mais si tous deux exerçèrent le métier de brodeur, il serait permis de retrouver l'œuvre de Louis dans les deux châsses de notre musée communal ; elles datent de 1612 et Gabriel était alors bien jeune pour les exécuter. En tout cas l'intervention, dans cette affaire, du Recteur du Noviciat prouve qu'elles durent servir de modèle au travail de Gabriel. Après différents pourparlers que feront connaître les annexes, le Magistrat fit faire par notre artiste, pour le prix de 500 livres, une châsse en bois de forme carrée, surmontée d'un toit à deux versants, recouverte de velours rouge, ornée de broderies en or. Cette châsse fut inaugurée le lundi de la Pentecôte 1619.

J'ai dit plus haut que Gabriel Ladam avait eu un

filz de son premier mariage : Ghislain-François, licencié-es-lois, receveur de la *tenure d'eau, dite des Trous*, en 1667, juré de Tournai de 1669 à 1703, surintendant du Mont-de-piété de la même ville (1), épousa en premières nocés (paroisse Notre-Dame), le 16 janvier 1659, Madeleine Grau, fille de Jacques et de Marie Pontpierre, et en secondes nocés (paroisse Saint-Jacques), le 7 février 1677, Charlotte Dujardin (2).

Ghislain-François Ladam s'adonna à la peinture et se fit agréger comme maître, le 20 février 1659, à la confrérie de Saint-Luc; la même année il ouvrait à Tournai un atelier où entraient Adrien Wattecamp, fils de Jacques qui se fit recevoir *maître* le 13 février 1664.

Ghislain traita spécialement les sujets religieux. Il est l'auteur du tableau de la *Chûte des anges*, conservé à la Cathédrale. On lui doit une toile représentant l'*Adoration des mages*, qui ornait la chapelle des Sœurs-Noires. Il peignit le tableau du maître-autel de l'abbaye des Prés, représentant l'*Adoration des bergers*. L'église des Dominicains possédait de lui un tableau représentant la *Sainte-Famille*. Son chef-d'œuvre, encore existant, est la toile du maître-autel de la paroisse de Notre-Dame, provenant de l'église de Saint-Pierre, et représentant *Notre-Seigneur qui remet les clefs au prince des apôtres*. Il peignit pour la même église de

(1) Les armoiries qu'il avait adoptées se blasonnent : *D'azur à trois gerbes d'or, à l'écusson d'argent en cœur, chargé d'un pigeon de gueules essorant, becquetant une grenade tigée et feuillée de sinople.*

(2) Le comte P.-A. du Chastel, dans ses *Généalogies tournaisiennes* (T. II, p 95), donne à la seconde femme de Ghislain Ladam les noms d'Isabelle-Brigitte du Gardin, fille de François et de Marie Grau. Il ajoute que, baptisée le 23 avril 1656, elle mourut le 3 août 1706. — Ces prénoms sont d'ailleurs ceux qui sont inscrits sur la pierre tumulaire de Ghislain-François Ladam et de sa femme, qui subsiste encore en l'église de Saint-Jacques.

Saint-Pierre un tableau ayant pour sujet *Saint Luc faisant le portrait de la Sainte Vierge* ; il servait de retable à l'autel de la corporation des peintres. Le musée de Tournai possède un tableau du même artiste ; il porte à l'ancien catalogue le numéro 208 bis et représente *Un ange dictant l'apocalypse à saint Jean* (1). On lui doit également un portrait de la *Grande Mademoiselle* (de Bourbon-Montpensier), cousine germaine de Louis XIV (2) ; un autre d'*Antoine Bruneau*, président à mortier au Parlement de Flandre ; ce dernier portrait a été gravé au siècle dernier par Stéphan. Gantiel (3) ; un autre encore de *Jean-Baptiste de Blye*, président du Parlement de Tournai, gravé depuis par G. Edelinck, dont un exemplaire faisait partie de la collection Van Hulsem.

Ghislain-François Ladam mourut en la paroisse Saint-Jacques le 12 juillet 1708. Une notice sur cet artiste, due à la plume de notre confrère, M. Eug. Soil, est actuellement sous presse pour la *Biographie Nationale*.

J'arrêterais ici ces quelques notes, si un doute ne me venait à l'esprit. En publiant la relation des différentes visites de Louis XIV à Tournai, j'ai eu lieu de citer un maître peintre chargé, dans ces circonstances, des travaux de décoration, et que les comptes appellent *Grégoire Ladam*. Or le registre de Saint-Luc ne mentionne d'artiste de ce nom ni dans les entrées en appren-

(1) C'est du moins le sujet inscrit à l'ancien catalogue, qui doit s'être trompé. Le personnage écrivant porte une barbe longue et abondante ; y voir saint Jean, c'est commettre une grave erreur iconographique. Je préférerais reconnaître un saint Jérôme, bien qu'il ne soit pas nimbé.

(2) Comte P.-A. du Chastel, *loc. cit.*

(3) Communication de M. Em. Desmazières, d'après l'exemplaire de sa collection.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

à ces fins exhibé deux patrons. — On charge messeigneurs les chiefz d'aprochier quelque orphèvre pour dresser la fiertre couverte de plates d'argent au lieu de velour broudé, attendu que le lieu où la fiertre se debvra poser est fort humide et que le velour se tourneroit bientost à pouriture.

13 août 1618. — Du conseiller Le Clercq qui a relaté à messeigneurs les Consaulx le fait de la chasse ordonnée estre faite pour y mettre les saintes reliques aportées au couvent des Cordeliers, pour laquelle chasse ont estéz fais divers patrons que l'on exhibe et mons, faites tant par broudeur que orphèvre. — On est d'assens de faire faire une chasse de velour broudée, pour deux cens florins, pour la Saint Franchois prochain.

27 novembre 1618. — De la requeste de Gabriel Ladam, broudeur, qui a représenté que la broudure et mises qu'il a fait pour la fiertre des Cordeliers pour y mettre les reliques des martires de leur Ordre a esté beaucoup augmentée, sy que se peult veoir par le model et le marchié qu'il en a fait, par quoy requiert en estre récompensé. — On commect messeigneurs les chiefz pour l'aperchevoir et en faire raport aux Consaulx.

15 janvier 1619. — Du rapport de messeigneurs les chiefz sur la requeste présentée à messeigneurs les Consaulx par Gabriel Ladam, broudeur, par laquelle il auroit remonstré que on avoit fait marchié avecq lui de faire une fiertre broudée pour mettre en l'église des Cordeliers, suyvant le patron qu'il avoit exhibé; mais afin que ladite fiertre fut tant plus honnorable, on l'auroit de beaucoup convenu aorner et agensir suyvant que l'œuvre le requéroit, aiant par charge de messeigneurs livré plus de velour et aultres estoffes, outre les journées que ledit remonstrant y avoit emploïé, par quoy suplioit lui estre augmenté le pris dudit marchié. Sur quoy, veu par lesdits seigneurs chiefz ladite requeste, et oy ledit Ladam sur le contenu de sondit requis, ont estéz d'avis lui augmenter le pris de son dit marchié de cinquante florins. — On se tient au raport.

7 mai 1619. — Du vénérable Père Gardien des Cordeliers du couvent de ceste ville qui a requis lui laisser suyvre la chasse faite et dressée pour y mettre les ossemens des saintz martirs de Gorcum pour le porter à la procession le lundi de la Pentecouste prochain. — On est d'assens laisser suyvre audit couvent la chasse, et d'aler à la procession en corps le lundi de la Pentecouste avecq des chierges, et de leur donner les présens ordinaires que on leur donne quand messeigneurs font célébrer messes de dévotion en leur couvent.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI

COMITÉ PERMANENT

Officiers.

Messieurs

LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*

LE CHANOINE HUGUET, *Vice-président.*

EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

E. DESMAZIÈRES, *Trésorier.*

A. DE LA GRANGE, *Bibliothécaire.*

MEMBRES TITULAIRES.

par ordre d'ancienneté.

Messieurs

- 1 de Nédonchel (le comte) Georges, membre de nombreuses sociétés savantes, vice-président de la commission des archives, et membre de la commission des musées de tableaux et d'antiquités; commandeur des Ordres de Saint-Grégoire le Grand et du Saint-Sépulcre (1851).

Messieurs

- 2 Bruyenne Justin, architecte, membre de la commission royale des monuments, chevalier de l'Ordre de Léopold (1856).
- 3 du Mortier B. (le comte), chevalier des Ordres de Saint-Grégoire et du Sauveur de Grèce.
- 4 Huguet (le chanoine) L., inspecteur diocésain des écoles primaires, chevalier de l'Ordre de Léopold (1867).
- 5 Vos (le chanoine) J., archiviste de l'évêché (1868).
- 6 Desmazières Emile, receveur du Bureau de Bienfaisance (novembre 1875).
- 7 Soil Eugène, juge au tribunal civil, membre titulaire de l'Académie d'archéologie de Belgique et de la Société française d'archéologie, chevalier de l'ordre de Pie (mai 1876).
- 8 Cloquet Louis, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, professeur aux écoles spéciales de l'université de Gand, secrétaire de la *Revue de l'art chrétien*, membre de la Société française d'archéologie (novembre 1876).
- 9 Delval Oscar, avocat (novembre 1876).
- 10 Piret Adolphe, géologue (février 1877).
- 11 de Rasse (le baron) Alphonse, ancien sénateur, ancien bourgmestre de Tournai, commandeur de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique, Grand croix des Ordres de Philippe le Magnanime et de Guillaume de Hesse, officier de la Légion d'honneur, décoré de 3^e classe de l'Ordre du Medjidié, chevalier de l'Ordre de la branche Ernestine de Saxe (mars 1878).
- 12 Dubois (le chanoine) (juin 1878).
- 13 d'Herbomez Armand, ancien élève de l'école des Chartes (février 1879).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Messieurs

- 7 Carbonnelle-Théry G., brasseur.
- 8 Casterman H., éditeur.
- 9 Choisez O., marchand.
- 10 Cordonnier, architecte.
- 11 Cousinne C., Président du tribunal civil.
- 12 Madame L. Chuffart, propriétaire.
- 13 Decallonne S., éditeur.
- 14 Madame Albéric de Cambry de Baudimont, propriétaire.
- 15 de Formanoir de la Cazerie O., avocat, conseiller provincial et communal.
- 16 Delannoy-Carbonnelle, secrétaire-général des Hospices civils.
- 17 de la Roche C., chanoine.
- 18 Delobe A., pharmacien.
- 19 Madame Delobel, propriétaire.
- 20 Derick A., avocat.
- 21 Madame T. Descamps, propriétaire.
- 22 Desclée H., industriel.
- 23 De Smeth L., notaire.
- 24 Dubiez H., agent de change.
- 25 du Bus E., avocat.
- 26 Dumon E., Vice-président du tribunal civil.
- 27 Duquesne H., propriétaire et industriel.
- 28 Ducolombier F., peintre.
- 29 Errembault du Maisnil V., propriétaire.
- 30 Guillaume J., industriel.
- 31 Hainaut N., ingénieur des ponts et chaussées.
- 32 Houtart J., banquier.
- 33 Huet N., notaire.
- 34 Joveneau A., industriel.
- 35 Labis A., avocat.
- 36 Lacoste Edmond, industriel.

Messieurs

- 37 Lefebvre A., avocat, échevin et conseiller provincial.
- 38 Le Hon P., notaire.
- 39 Leman-d'Herbomez, négociant.
- 40 Mayer H., avocat.
- 41 Michel L., bibliothécaire de la Ville.
- 42 Nothomb A., substitut du Procureur du roi.
- 43 Péterinck A., avocat et conseiller communal.
- 44 Philippart A., médecin.
- 45 Pollet-Liagre J., peintre.
- 46 Roty-Masquelier, négociant.
- 47 Semet Célestin, propriétaire.
- 48 Singer Max, industriel.
- 49 Soil A., conseiller communal.
- 50 Soyer F., entrepreneur.
- 51 Stiénon du Pré (le comte), propriétaire.
- 52 Tonnelier V., propriétaire.
- 53 Vandebroeck A., rentier.
- 54 Van Nieuwenhuyse, brasseur et conseiller communal.
- 55 Vasseur Ad., propriétaire.
- 56 Vasseur-Delmée, éditeur.
- 57 Vasseur C, dessinateur.
- 58 Wacquez J., greffier du Tribunal de commerce.

ABONNÉS RÉGNICOLES.

Messieurs

- | | | |
|---|-----------------|--------------------------------|
| 1 | <i>Angre.</i> | Bernier Th., archéologue. |
| 2 | <i>Antoing.</i> | S. A. le Prince de Ligne. |
| 3 | » | Blesin, régisseur particulier. |

Messieurs

- | | | |
|----|---------------------------------------|---|
| 4 | <i>Ath.</i> | Vandenabeele V., conducteur principal des ponts et chaussées. |
| 5 | <i>Brasse.</i> | Le Maistre d'Anstaing, propriétaire. |
| 6 | <i>Bossuyt.</i> | Le comte de Beaufort. |
| 7 | <i>Bruxelles.</i> | Bossut L., propriétaire. |
| 8 | " | Deconinck, sous bibliothécaire de la Chambre des représentants. |
| 9 | | De Ghellinck A., propriétaire. |
| 10 | | Delvigne, chanoine, curé de Saint-Josse-ten-Noode. |
| 11 | | Duvivier, avocat. |
| 12 | | Scheler, bibliothécaire du Roi. |
| 13 | | Michel E., industriel. |
| 14 | | Mucquart, libraire. |
| 15 | " | Saintenoy P., architecte. |
| 16 | <i>Chercq.</i> | Thorn, bourgmestre. |
| 17 | <i>Ellignies-S^{te}-Anne.</i> | Duray, curé. |
| 18 | <i>Enghien.</i> | Mathieu E., avocat. |
| 19 | <i>Froyennes.</i> | Bonnet L., sénateur. |
| 20 | " | Le comte A. de Germiny. |
| 21 | <i>Gand.</i> | de Pauw, artiste peintre. |
| 22 | " | Digerick, archiviste. |
| 23 | <i>Gesves.</i> | Le comte de Limminghe. |
| 24 | <i>Lessines.</i> | Lesneucq, secrétaire communal. |
| 25 | <i>Liège.</i> | Helbig, artiste peintre. |
| 26 | " | Dejardin, capitaine en retraite. |
| 27 | | Cocheteux, général major en retraite. |
| 28 | <i>Louvain.</i> | Helleputte, professeur à l'Université, représentant. |



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

AUTORITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

auxquels la Société adresse ses publications.

S. M. le Roi.

M. le Ministre de la Justice.

M. le Gouverneur du Hainaut.

M. le Greffier provincial.

M. le Bourgmestre de Tournai.

Mgr l'Evêque de Tournai.

La Bibliothèque royale de Bruxelles.

” centrale du ministère de l'Intérieur
à Bruxelles.

de l'université de Liège.

de l'université de Gand.

de la Chambre des représentants,
à Bruxelles.

de la direction des lettres et des
sciences, à Bruxelles.

La Bibliothèque publique de la ville de Tournai.

Le dépôt d'Archives de la ville de Tournai.

La Bibliothèque publique de la ville d'Anvers.

” ” ” Arlon.

La Bibliothèque publique de la ville d'Ath.

„ „ „ „ Audenarde.
Bruges.
Chimai.
Courtrai.
Furnes.
Hasselt.
Louvain.
Malines.
Mons.
Namur.
Termonde.
Tirlemont.
Verviers.
Ypres.

**SOCIÉTÉS BELGES AVEC LESQUELLES
IL Y A ÉCHANGE DE PUBLICATIONS.**

- 1 *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
- 2 *Arlon.* Institut archéologique du Luxembourg.
- 3 *Bruges.* Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
- 4 *Bruxelles.* Commission royale d'histoire.
- 5 „ Commissions royales d'art et d'archéologie.
- 6 „ Académie royale de Belgique.
- 7 „ Académie royale de médecins.
- 8 „ Société royale de numismatique.
- 9 „ Société belge de géographie.
- 10 „ Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances.

- 11 *Bruxelles.* Société archéologique.
- 12 *Charleroi.* Société paléontologique et archéologique.
- 13 *Enghien.* Cercle archéologique.
- 14 *Gand.* Messenger des sciences historiques de Belgique.
- 15 *Gosselies.* Société historique et scientifique.
- 16 *Huy.* Cercle hutois des sciences et des arts.
- 17 *Liège.* Institut archéologique.
- 18 " Société libre d'émulation.
- 19 " Société liégeoise de littérature wallonne.
- 20 *Louvain.* Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.
- 21 *Mons.* Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut.
- 22 " Cercle archéologique.
- 23 *Namur.* Société archéologique.
- 24 *Nivelles.* Société archéologique.
- 25 *Tongres.* Société scientifique et littéraire.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

- 1 *Amiens.* Société des antiquaires de la Picardie.
- 2 *Arras.* Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- 3 *Boulogne-sur-Mer.* Commission des monuments du Pas-de-Calais.
- 4 *Compiègne.* Société historique.
- 5 *Douai.* Société d'agriculture, des sciences et des arts.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

**797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois**

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



ERRATA

POUR LE TOME XXIII DES BULLETINS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI

Pages 254 à 256. Au lieu de *Beaufort*, lisez *partout* *Beaufort*, car il s'agit ici du nom de la famille DE **BEAUFFORT**, *aux jumelles*.

Page 395, ligne 16, N° 21. Au lieu de : du Chastel de la *Howarderies-Neuvireuil* (le comte) Paul, *généalogiste*, etc., lisez : du Chastel de la *Howarderie-Neuvireuil* (le comte *Paul-Armand*), *propriétaire* (novembre 1887).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de la Grange A., membre titulaire, communications, 6, 11, 107, 109, 240, 241, 272, 292, 341, 368, 376, 385, 000.

de le Vingne A., table de *Tournai ancien et moderne*, 110.

de Nédonchel, président, communication, 314.

d'Herbomez A., membre titulaire, communications, 109, 240, 262, 272, 313.

Desmazières, membre titulaire, trésorier, 107, 312.

Documents relatifs à quelques anciens monuments de Tournai, 110.

du Chastel de la Howarderies, membre titulaire, communications, 240, 370.

E

Echevinage de Saint-Brice, 155.

Eglise Saint-Jacques, 174.

Eglise Saint-Piat, 11.

Eglise Saint-Quentin, 168, 171.

Elections, 313.

Enseignement primaire, 107.

Esquelmes. Son église, 308.

Excursion à Saint-Ghislain et à Boussu, 292.

F

Ferme du temple à Saint-Léger, 257.

Fiolles du Beffroi, 160.

Fondations faites à l'église Saint-Piat, 103.

Fonds des intendances de la Flandre wallonne et du Hainaut aux archives du département du Nord, 315.

G

Galleries de la Halle aux draps, 139.

Généalogies, 103.

Goffin L., membre titulaire, communication, 385.

H

Halle aux draps, 139, 149.

Halle des doyens des arts et métiers, 111, 116.

Halle de Saint-Brice, 155.

Houtart M., élu membre titulaire, 339.

Hoyois, offre de manuscrit, 261, 339.

Huguet L., membre titulaire, communication, 308.

J

Jésuitesses, 191.

Jubé de l'église Saint-Quentin, 171.

L

Ladam (les), artistes tournaisiens, 385.

Le Loire (château), 241.

Liste des membres de la Société, 393.

M

Maison attenante à la Halle aux draps, 149.

Maison des Jésuitesses, 191.

Mansfeld (Ernest de), 370.

Manuscrits de la cathédrale, 6.

Manuscrits relatifs à Tournai, 263, 268, 272, 315.

Manuscrits (quelques) de la bibliothèque royale de Bruxelles, 263.

Manuscrits (deux) de la bibliothèque royale de La Haye, 268.
Manuscrits de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai aujourd'hui conservés à la bibliothèque royale de Bruxelles, 272.
Maquest, membre titulaire, communication, 10, 110.
Membres de la Société, 393.
Minck, 187.
Monnaie (chapelle Saint-Pan-crace), 376.
Monuments de Tournai, 110.
Monuments funéraires en pierres de Tournai, 341.
Musée archéologique de la ville, 262, 305, 372, 384.
Musée de la Société, 262, 384.

N

Neuf-pont, 209.
Noms de famille, 103.

O

Obituaire de l'église Saint-Piat, 11.
Objets en verre des époques romaine et franque conservés au musée archéologique, 372.
Ouvrages reçus, 5, 10, 106, 109, 240, 260, 271, 304, 312, 338, 367, 383.

P

Pont-à-l'Arche, 215.
Pont-à Pont, 228.
Pont Neuf, 209.
Portail de l'église Saint-Quentin, 168.
Portes de la ville, 230.
Publications de la Société, 384.

Puissant E., membre titulaire, communication, 385.

S

Saint-Ghislain, 292.
Saint-Léger, 257.
Sceaux, 370.
Séance du 11 avril 1889, 5.
" 9 mai " 10.
" 13 juin " 106.
" 11 juillet " 109.
" 8 août " 240.
" 10 octobre " 260.
" 14 novemb. " 271.
" 12 décemb. " 304.
" 16 janvier 1890, 312.
" 13 février " 338.
" 13 mars " 367.
" 17 avril " 383.

Sculpteurs tournaisiens, 341.
Sebourg (tombe en pierre de Tournai), 349.
Soil E., membre titulaire, communications, 305, 372.
Sources de l'histoire du Tournais, 315.
Statues des archiducs Albert et Isabelle, 127.

T

Truelle de l'époque gothique trouvée à Tournai, 339.

V

Vandenabeele V., communication, 339.
Verges, leur emploi dans l'enseignement, 107.
Verreries romaines et franques, 372